



John Adams Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o.

ADAMS

225.4

Feb 21



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

NEGOCIATIONS

QUI PRECEDERENT LE TRAITE

DE WESTPHALIE,

TOME II

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 309

HISTOIRE DES GUERRES

ET

DES NÉGOCIATIONS QUI PRÉCÉDERENT LE TRAITÉ DE WESTPHALIE,

*Sous le Règne de Louis XIII. & le Ministère
du Cardinal de Richelieu & du Cardinal
Mazarin.*

Composée sur les Mémoires du COMTE
D'AVAUX, Ambassadeur du Roi Très-
Chrétien dans les Cours du Nord, en Al-
lemagne & en Hollande, & Plénipoten-
tiaire au Traité de Munster.

*Par le Pere BOUGEANT, de la Compagnie
de Jesus.*

T O M E I I.



A PARIS, *Quai des Augustins.*

Chez { DIDOT, à la Bible d'Or.
NYON, fils, à l'Occasion.
DAMONNEVILLE, à S. Etienne.
SAVOYE, à l'Espérance. *Rue Saint Jacques.*

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

ADAMS 225.4

0.2



S O M M A I R E
D U
C I N Q U I E M E L I V R E .

LE Roi d'Angleterre négocie avec la Maison d'Autriche & les Couronnes alliées. II. Il se laisse amuser par l'Empereur. III. Il négocie avec la France & la Suede. IV. Congrès indiqué à Hambourg. V. Démêlé à Paris entre les Anglois & les Suédois. VI. La Cour de France est mécontente de celle d'Angleterre. VII. Succès des Conférences de Hambourg. VIII. Malheureuse expédition du Prince Pa'atin. IX. Il ne réussit pas mieux dans la négociation. X. La négociation du Roi d'Angleterre échoue entièrement. XI. Négociation du Prince de Transilvanie avec les Couronnes alliées. XII. Suite de la négociation. Elle demeure sans effet. XIII. Les Ducs de Lunebourg prennent le parti de la neutralité. XIV. Le Landgrave de Hesse traite avec la France. XV. Les Impériaux font tous leurs efforts pour rompre l'alliance

SOMMAIRE

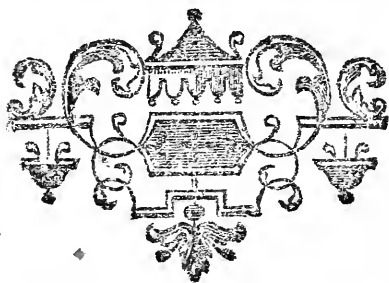
des deux Couronnes. xvi. Ils font à Salvius des propositions pour un traité particulier. xvii. Ils font de nouvelles propositions également captieuses & éblouissantes. xviii. Nouveaux artifices des Ministres de l'Empereur. xix. Commencement des Conférences à Hambourg pour le traité préliminaire. xx. Les Impériaux veulent en exclure le Comte d'Avaux. xxi. Première demande des Impériaux refusée par le Comte d'Avaux. xxii. Contestations sur les sauf-conduits. xxiii. Demandes du Roi de France. xxiv. Refus des Impériaux. xxv. Raisons alléguées par les Alliés pour justifier leurs demandes. xxvi. Les Impériaux se relâchent sur quelques points. xxvii. Tempéramment proposé par les Impériaux. xxviii. Il est rejeté par le Comte d'Avaux. xxix. Motifs de sa conduite. xxx. Il la fait approuver aux Suédois. xxxi. Plusieurs Princes approuvent la conduite de la France. xxxii. Elle propose un nouveau tempéramment. xxxiii. Le Pape propose de nouveau une trêve. xxxiv. Politique du Cardinal de Richelieu. xxxv. Conditions de la trêve exigées par Grotius, Ambassadeur de Suède à Paris. xxxvi. La Cour s'ap-

DU V^{eme} LIVRE. 3

plique à la chagriner. xxxvii La négociation de la treve est renvoïée à Hambourg. xxxviii La Maison d'Autriche la refuse. xxxix. Les Impériaux renouvellent leurs intrigues auprès des Suédois. xl. Banier négocie secrettement avec les Impériaux , mais sans succès. xli. Continuation de la guerre. xlii. Les François assiégent Hesdin. xliii. Piccolomini bat l'armée Françoisse devant Thionville. xliv. Il est obligé de lever le siège de Mouzon. xlv. Diverses pertes des Espagnols. xlvi. La Duchesse de Savoie est réduite à de fâcheuses extrêmités. Les Princes de Savoie se rendent maîtres de presque tout le Piémont. xlvii. Ils prennent Turin & assiégent la Citadelle. xlviii. La Duchesse fait un nouveau traité avec la France & en reçoit des secours. xlix. Exploits du Comte d'Harcourt en Italie. l. il défait les Espagnols devant Casal. li. Il reprend Turin & rétablit la Duchesse de Savoie. lii. Banier reçoit des secours d'argent du Comte d'Avaux. liii. La disette ruine l'armée Impériale. liv. Banier entre dans la Boheme & y fait plusieurs conquêtes. lv. Mort du Duc Bernard. lvi. La France veut retenir ses conquêtes & son armée

4 SOMM. DU V^{emé} LIVRE.

LVII. L'Empereur & plusieurs Princes veulent s'en emparer. LVIII. Deseins du Prince Palatin sur les conquêtes & sur les troupes du Duc Bernard. LIX. Il veut passer incognito par la France, & y est arrêté. LX. Le Prince Casimir y est aussi retenu prisonnier. LXI Les Rois d'Angleterre & de Danemarck se plaignent de la détention du Prince Palatin. LXII. La France se met en possession des conquêtes & des troupes du Duc Bernard. LXIII. La France songe à renouveler son traité d'alliance avec la Suede.





HISTOIRE

DES GUERRES

ET

DES NÉGOCIATIONS

qui précéderent le Traité
de Westphalie.

LIVRE CINQUIÈME.

LA France n'étoit pas tellement occupée du soin d'affermir ses Alliés dans son parti, qu'elle ne songeât en même tems à se faire de nouveaux amis, ou à écarter les ennemis qu'on tâchoit de lui susciter. Le Roi d'Angleterre étoit alors l'objet de la politique des deux partis. Ce Prince, honteux de demeurer dans l'inaction tandis que toute l'Europe étoit en mouvement, voulut à son tour entrer dans la

AN. 1639.

I.
Le Roi d'Angleterre négocie avec la Maison d'Autriche & les Couronnes alliées.

AN. 1637.

mêlée. Il avoit deux moïens de rétablir l'Electeur Palatin, qui étoient ou de se joindre aux ennemis de la Maison d'Autriche pour le rétablir par la force des armes, ou de s'unir contr'eux avec la Maison d'Autriche même, à condition qu'elle rétabliroit l'Electeur. Après avoir long-tems balancé ces deux expédiens, comme l'un & l'autre l'engageoit à la guerre dans un tems où il étoit menacé d'une guerre domestique de la part de ses sujets, & où le Parlement ne vouloit point entendre parler de subsides, il entreprit de faire suppléer l'adresse à la force. Il se persuada qu'en négociant, qu'en ménageant les deux partis, en les intimidant tour à tour, il ameneroit enfin l'un ou l'autre à faire quelque effort extraordinaire en faveur du Palatin. Ce manége sembla d'abord lui réussir. Tandis qu'on le crut résolu à la guerre & capable de la soutenir, les uns & les autres se flattant de le gagner, s'appliquerent à le ménager; mais on s'apperçut bientôt que les négociations n'aboutissoient à rien de solide, & on ne s'étudia plus qu'à l'amuser par de vaines espérances. On

*Larrey, hist.
d'Angleterre
Charles I.*

voulut bien n'en pas faire un ennemi, quoiqu'on n'en eût rien à craindre : mais on se mit peu en peine d'en faire un Allié, parcequ'on n'en avoit rien à espérer. On le laissa ainsi dans une espece de neutralité, qui étoit tout ce qu'on pouvoit souhaiter de lui de plus avantageux dans la situation où étoient alors les affaires d'Angleterre.

Dès que ce Prince parut vouloir s'unir avec la France par un traité d'alliance qu'il propoisoit entre les deux Couronnes, l'Ambassadeur d'Espagne à Londres, n'omit rien pour le détourner de ce dessein, & ne parla que de restituer le Palatinat. L'Empereur allarmé lui écrivit, & lui promit que s'il vouloit envoyer un Ambassadeur à Vienne, l'affaire seroit bientôt terminée. Il n'en fallut pas davantage pour faire évanouir tous les projets de guerre vrais ou apparens que le Roi d'Angleterre avoit faits. Il envoya à Vienne le Comte d'Arondel à qui Ferdinand prodigua les honneurs & les promesses; & Charles compta tellement sur le succès de cette négociation, qu'il ne ménagea presque plus

AN. 1639.

II.
Il se laisse
amuser par
l'Empereur.

Pufendorf
l. 2.

AN. 1639. Il refusa aux Suédois la permission de lever des troupes dans ses Etats ; il négligea le traité qu'il avoit commencé avec le Roi de France , à qui il demanda même la restitution de la Lorraine , afin d'ôter à l'Empereur un prétexte de refuser celle du Palatinat. Enfin il se brouilla avec les Hollandois au sujet de la pêche & de l'hommage du pavillon.

C'étoit-là se mettre à la discrétion de l'Empereur , & ce Prince habile s'en prévalut. Après avoir long-tems retenu le Comte d'Arondel sans lui donner de réponse précise , il le renvoia enfin en lui déclarant qu'on ne rendroit point le Palatinat à l'Electeur , à moins qu'il ne dédommageât le Roi d'Espagne & le Duc de Baviere de tous les frais de la guerre ; & quant au titre d'Electeur, qu'il ne pouvoit pas se résoudre à en dépouiller le Duc de Baviere dont les ancêtres l'avoient autrefois légitimement possédé.

III.
Il négocie
avec la Fran-
ce & la Suede.

Une telle déclaration fit comprendre trop tard au Roi d'Angleterre le peu de fond qu'il devoit faire sur les

promesses de la Maison d'Autriche. Il y avoit déjà quelque tems qu'il commençoit à s'en défier , & n'espérant plus réussir par cette voie , il en prit une toute opposée qui ne lui réussit pas mieux. Il envoya un Ambassadeur à la Reine de Suede pour lui offrir d'unir ensemble leurs forces contre l'Empereur. Il permit aux Officiers Suédois de lever des troupes en Angleterre. Il recommença de grands préparatifs de guerre , & il donna ordre à son Ambassadeur à Paris de conclure incessamment le traité d'alliance projeté entre la France & l'Angleterre.

Quoique ni les François ni les Suédois ne comptassent pas beaucoup sur ces nouvelles résolutions de Charles , les uns & les autres ne laisserent pas d'écouter favorablement ses propositions , pour donner du moins de l'inquiétude à Ferdinand. Il offroit au Roi de France d'armer une flotte sur l'Océan , & de l'aider de tout son pouvoir à pousser vivement la guerre en Allemagne ; mais il ne proposoit rien en détail , ce qui rendoit ces avances inutiles , & il demandoit une

AN. 1639.

ou deux Places de sûreté en Westphalie, ce qui formoit une nouvelle difficulté. La lenteur avec laquelle ce traité s'avançoit, impatientoit beaucoup ce Prince. Il se plaignoit de ce que le Pape étoit trop écouté en France, & que le Roi, toujours secretement lié avec le Duc de Baviere, ne vouloit pas sincerement le rétablissement du Prince Palatin. Mais la conduite du Roi d'Angleterre avoit quelque chose de bien plus surprenant; car lorsqu'il paroissoit le plus mécontent de la Maison d'Autriche, il y avoit à Londres un Nonce du Pape qui y étoit fort considéré: il y avoit à Vienne un Résident Anglois qui négocioit toujours avec l'Empereur; & depuis le retour du Comte d'Arondel, l'Ambassadeur d'Espagne à Londres avoit avec ce Comte & avec le Roi de fréquentes & de longues conférences; conduite qui faisoit juger aux plus éclairés que Charles n'avoit en vue que de se faire valoir auprès des deux partis, pour les rendre plus favorables à la cause du Prince Palatin.

Quelque tems après l'Ambassadeur Anglois, qui étoit à Paris, fit enfin

Pufendorf
L. 9.

ses propositions en détail. Charles ~~offrit~~ AN. 1639. offrit de donner au Prince Palatin quinze vaisseaux de guerre pour faire des courses sur mer au nom du Roi de France, (car il ne vouloit pas intéresser la nation Angloise dans cette guerre) & de permettre aux Alliés de lever un certain nombre de troupes dans ses Etats. Pour cela il exigeoit que la France, la Suede & la Hollande s'engageassent à ne faire aucun traité de paix ou de treve sans son consentement : qu'on tint dans trois mois une Assemblée générale où le Roi de Danemarck enverroit aussi ses Députés, afin de regler en commun les demandes que chacun avoit à faire à l'Empereur : qu'un mois après on porteroit à Ferdinand les propositions de l'Assemblée, & qu'il se déclareroit contre lui s'il ne les acceptoit pas.

Il parut étrange à tous les Alliés que ce Prince voulût à si peu de frais se faire le Juge de leurs différends & l'arbitre de toute l'Europe. Les Suédois vouloient sur-tout qu'il fît passer une armée en Allemagne, & qu'il leur donnât des secours d'argent. Le Roi de France à qui il demandoit en

AN. 1639.
 particulier la restitution de la Lorraine, ne vouloit pas acheter le foible secours de quinze vaisseaux au prix d'une si belle conquête. Comme on ne pouvoit s'accorder sur tous ces points, on en renvoia la discussion à une Assemblée qu'on fixa pour l'année suivante à Hambourg, où tous les Alliés avoient leurs Plénipotentiaires, quoiqu'on n'en espérait d'autre fruit que d'empêcher le Roi d'Angleterre de se déclarer ouvertement pour la Maison d'Autriche. Il étoit même arrivé à peu près dans ce tems-là deux incidens qui avoient aigri les esprits.

IV.
 Congrès indiqué à Hambourg.

V.
 Démêlé à Paris entre les Anglois & les Suédois.

Gazettes de Fr. 17 Fev. 1637.

Pufendorf. l. 9.

Epist. Grotii ep. 718 & seq.

Le premier pensa mettre la division entre l'Angleterre & la Suede. L'Ambassadeur de Hollande faisant son entrée publique à Paris, les Suédois prirent dans la marche le pas sur les Anglois. Il y eut des épées tirées & du sang répandu. Le Maréchal de la Force, qui conduisoit l'Ambassadeur de Hollande, intervint dans la querelle pour l'appaiser, & persuada aux uns & aux autres d'en remettre à une autre fois la décision. Elle avoit déjà été décidée en France sous le regne de Henri III; à l'avantage de l'Angleterre; mais les

Suédois refufoient de s'en tenir à ce jugement , parceque , difoient-ils , tous les Rois font égaux ; comme fi l'ancienneré , l'étendue , la puiffance des Monarchies & la poffeffion immémoriale de la prééminence , ne mettoient entre les Rois , quoiqu'égaux en dignité , aucune différence pour le rang.

AN. 1639.

Le fecond incident fut une querelle de femmes , caufée par la vanité & la jalousie. La Ducheffe de Chevreufe , exilée de la Cour de France , s'étoit réfugiée à celle d'Angleterre. La Reine lui fit l'honneur de la faire affeoir en fa préfence , ce qui étoit contre l'ufage de cette Cour , où ni les Ducheffes , ni les Femmes d'Ambaffadeurs n'avoient point l'honneur du tabouret comme à la Cour de France. Cependant afin que cet exemple ne tirât point à conféquence , la Reine prit le prétexte que Madame de Chevreufe étoit alliée de la Maifon Roïale d'Angleterre , & fatiguée d'un long voïage. Cette raifon ne fatisfit pas l'Ambaffadrice de France. Elle demanda la même diftinction , prétendant qu'elle lui étoit dûe à plus jufte titre qu'à une exilée. On ne voulut

Pufendorff.
L. 9.

VI.
La Cour
de France
eft mécon-
tente de celle
d'Angleterre.

pas l'écouter, & la France, mécontente de l'accueil qu'on avoit fait en Angleterre à Madame de Chevreuse, ne manqua pas d'user de représailles. Un jour que l'Ambassadrice d'Angleterre étoit déjà en chemin pour aller faire sa cour à la Reine, on lui fit dire qu'elle n'auroit point de tabouret. Le Cardinal de Richelieu fit plus; car pour éloigner de plus en plus le Roi Charles des affaires d'Allemagne, il fomentoit secretement les troubles funestes qui se communiquèrent peu de tems après à toute l'Angleterre, & dont les suites, qu'on ne prévoioit pas, firent horreur à toute l'Europe.

VII.
Succès des
conférences
de Ham-
bourg.

Les Hollandois avoient aussi leurs démêlés particuliers avec les Anglois, & jamais les esprits n'avoient paru moins disposés à traiter. Mais les grands intérêts étouffoient du moins en apparence le ressentiment des légères injures, & on fit semblant de commencer tout de bon la négociation proposée à Hambourg. Les Anglois pressoient vivement la conclusion: Salvius contestoit tous les articles. Le Comte d'Avaux, qui prévoioit où devoit aboutir un projet d'alliance

si mal concerté, affectoit beaucoup de froideur, & se contentoit de faire beaucoup de civilités à l'Ambassadeur Anglois. Enfin le Plénipotentiaire Hollandois, plus franc que les autres, déclara nettement à l'Ambassadeur d'Angleterre que ses Maîtres ne renonceroient pas aux avantages qu'ils trouvoient dans leur neutralité avec l'Empereur, pour le peu de secours que le Roi d'Angleterre offroit. Toute là négociation ne se passa plus qu'en reproches, en dissimulation & en conférences inutiles; & tout le monde en rejetta la faute sur le Roi Charles qui n'agissoit pas assez sincèrement. Il est certain que tandis qu'on traitoit à Hambourg, Charles négocioit à Bruxelles avec les Espagnols; & les intérêts du Prince Palatin le touchoient si peu, ou il les entendoit si mal, qu'il avoit fait récemment un traité secret avec le Duc de Lorraine, par lequel il s'étoit engagé à ne point consentir que le Prince Palatin fût rétabli au préjudice de ce Duc. Les Impériaux bien instruits de ces dispositions du Roi d'Angleterre, ne se mirent pas même en peine de traverser

*Dépêche du
Roi au Comte
d'Avaux le
14 Nov. 1638.*

la négociation de Hambourg, & l'A-
 AN. 1639. gent d'Espagne, qui étoit à Londres,
 avoit assuré la Cour de Vienne qu'elle
 n'avoit rien à craindre du côté d'An-
 gleterre.

Tel fut le succès des négociations
 du Roi d'Angleterre à Hambourg. Ce
 Prince s'étoit flatté que sa seule au-
 torité, soutenue de médiocres secours,
 feroit pencher la balance du côté pour
 lequel il se déclareroit, & que dans
 cette crainte les deux partis recher-
 cheroient son alliance avec empresse-
 ment. Mais les uns & les autres cons-
 pirerent à le tromper, & ils furent
 refuser son alliance sans en faire un en-
 nemi.

VIII.

Malheureuse
 expédition du
 Prince Pala-
 tin.

Pendant que cette négociation étoit
 le plus échauffée en faveur de Char-
 les-Louis, ce Prince voulut se rendre
 digne des soins qu'on prenoit de sa
 fortune, & les Suédois aiant consenti
 qu'il joignît une petite armée de deux
 mille hommes qu'il commandoit à un
 égal nombre de troupes Suédoises
 commandées par King Ecoffois, il tâ-
 cha de se signaler par quelque exploit
 en Westphalie. Il assiégea Lemgow
 Capitale du Comté de Lippe. Mais le

Lotychius.
rerum Germ.
ab excessu
Ferdin. II.
 L. 7, c. 3.

Comte d'Hatzfeldt étant accouru au secours de la Place avec une armée supérieure en nombre, il fut obligé de lever le siège. Il tarda même un peu trop à le faire, & cette faute fut cause de sa défaite. Comme il vouloit se retirer à Minden, Hatzfeldt lui coupa le chemin, & l'obligea à donner bataille. Ses troupes mal disciplinées, & encore plus mal rangées, furent aussitôt mises en déroute; tout ce qui ne put pas fuir fut taillé en pieces. Le Prince Robert, frere de Charles Louis fut fait prisonnier, & celui-ci eut même beaucoup de peine à se sauver. Arrêté dans sa fuite par le Weser, il ordonna à son cocher d'y entrer par un gué. Mais l'autre bord de la riviere se trouva si escarpé que le carosse ne put y monter. Le Prince se jetta dans le fleuve, & s'étant sauvé à la faveur de quelques saules, tandis que ses chevaux & son cocher se noïoient, il gagna Minden à pied.

Rustorf, que Charles Louis avoit chargé de ses intérêts dans l'assemblée de Hambourg, voiant que les Alliés ne concluoient rien avec l'Ambassadeur, d'Angleterre, proposa aux

IX.
Il ne réussit pas mieux dans la négociation.

Suédois de faire avec son Maître un
AN. 1639. traité particulier, dont il dressa les articles. Mais on fut surpris de voir un Prince dépouillé, qui manquoit de tout, & que sa mauvaise fortune réduisoit à mandier des secours étrangers, affecter l'air & le ton d'un puissant Monarque. Par-tout il vouloit aller de pair avec la Reine de Suede; il vouloit partager avec elle les honneurs & les avantages, & il conservoit la même fierté dans tout le reste de sa conduite. Etant à Hambourg, il se dispensa d'aller voir le Comte d'Avaux & Salvius. Il ne voulut pas même recevoir leurs visites, ne sachant jusqu'où il devoit aller les recevoir, ni s'il devoit leur donner la première place chez lui. Dans les lettres qu'il écrivoit au Roi de France, il n'emploioit que le terme de *Dignité Roïale*, affectant d'omettre celui de *Majesté*, quoiqu'il n'ignorât pas que d'autres Electeurs l'emploioient dans leurs lettres, & que Fridéric son pere s'en étoit lui-même servi en écrivant d'Angleterre à Louis XIII. Aussi ne manqua-t-on pas à la Cour de France de lui renvoyer ses lettres, comme on en

avoit usé avec l'Electeur de Saxe pour la même raison. Ce soin extrême d'affecter dans la disgrâce & l'humiliation même des prérogatives extraordinaires, parut à tout le monde hors de saison; & si c'étoient les Anglois qui le lui inspiroient, comme on le croïoit alors, ils devoient le mettre en état de soutenir sa dignité avec plus d'éclat. Cette hauteur du Prince Palatin, & sur-tout le peu d'espérance qu'on avoit des secours qu'il attendoit d'Angleterre, firent enfin échouer toute la négociation.

L'Ambassadeur d'Angleterre la continua cependant encore pendant quelque tems. Il avoit toujours quelque réponse à attendre de Londres, & ces réponses ne venoient jamais. Tantôt il s'en prenoit aux troubles du Roïaume, tantôt il se plaignoit des conditions qu'on exigeoit, & par je ne sais quelle antipathie de nation, les François se trouvoient toujours mêlés dans ses plaintes: c'étoient eux qui causoient tout le désordre; ils ne cherchoient qu'à amuser les Anglois, qu'à tromper les Suédois, qu'à perdre les Protestans en Allemagne de concert

AN. 1639.

X.
La négociation du Roi d'Angleterre échoue entièrement.

Pufendorf, l. 11.

Mémoires du C. d'Avaux, 1 Mars 1639.

Lettre du Card. Gineti au Comte d'Avaux, 14 Avril 1639.

AN. 1639. avec le Duc de Baviere, qu'à se rendre enfin maîtres de toute l'Europe. Le Comte d'Avaux ne se mit point en peine de la mauvaise humeur de l'Ambassadeur Anglois, persuadé que toutes ses plaintes n'aboutiroient à rien, non plus que ses négociations; & il persuada si bien la même chose à Salvius & aux autres Plénipotentiaires, que ce Ministre n'osoit presque plus se montrer, ne recevant aucune réponse d'Angleterre, & avouant qu'il ne pouvoit plus demeurer avec honneur à Hambourg. Il reçut enfin de nouvelles dépêches avec ces réponses tant attendues; mais comme elles ne satisfaisoient pas encore aux demandes des Alliés, elles furent reçues avec la même froideur. La conduite du Roi d'Angleterre étoit toujours si irréguliere, qu'on n'osoit compter sur lui. On savoit qu'il avoit des intelligences secretes avec l'Espagne & le Danemarck. Il favorisoit ouvertement une flotte Espagnole réfugiée dans ses Ports, & qui étoit destinée à porter la guerre dans la Suede même. Enfin la détention de l'Electeur Palatin, qui fut arrêté en France, comme je le racon-

terai bientôt , mit fin à une négociation où il n'entroit que de la dissimulation de part & d'autre , & dès l'année suivante il ne fut plus mention du traité.

~~AN. 1639.~~
AN. 1639.

Il en fut à peu-près de même de la négociation que Ragoski , Prince de Transilvanie faisoit dans ce tems-là pour s'unir avec les deux Couronnes contre l'Empereur. Ce Prince y avoit songé dès le commencement de la guerre ; mais l'exemple de Berlem-Gabor son prédécesseur, si souvent forcé à demander la paix , étoit un frein qui retenoit son humeur inquiète. Après la mort du Roi de Suede il entretint toujours quelque commerce avec les Suédois , & leur fit de tems-en-tems quelques propositions. Enfin l'an 1638 , Bisterfeld envoié de sa part aux Princes alliés , après avoir eu quelques conférences avec le Prince d'Orange en Hollande , & avec les Ministres de France à Paris , se rendit à Hambourg pour y traiter avec le Comte d'Avaux & Salvius. La France & la Suede étoient également disposées à écouter ses propositions. La diversion que Ragoski promettoit de faire en

XI.
Négociation
du Prince de
Transilvanie
avec les deux
Couronnes.

Pufendorf.
L. 19.

~~_____~~
 AN. 1639. Hongrie ne pouvoit être que très
 avantageuse aux deux Couronnes.
 Mais il falloit faire entrer la Hollan-
 de dans le traité , afin de partager les
 frais de l'alliance. La France avoit en-
 core en cela une autre vue ; elle espé-
 roit que cette démarche de la Hollan-
 de contre l'Empereur seroit regardée
 comme une déclaration de guerre ,
 & que la République étant ainsi liée
 par un même traité avec les Suédois ,
 ceux-ci ne pourroient plus se dispen-
 ser de faire ce qu'ils refusoient alors ,
 qui étoit de s'unir à la France pour
 obliger le Roi d'Espagne à donner aux
 Provinces - Unies les sauf - conduits
 qu'elles demandoient , afin que tous
 les Alliés pussent commencer en mê-
 me tems le traité de la paix ; selon
 les vues du Cardinal de Richelieu.
 Pour rendre la chose plus facile à la
 Suede & à la Hollande , la France of-
 frit de paier la moitié des deux cens
 mille Richsdales que le Prince Ra-
 goski demandoit tous les ans , pourvu
 que l'une & l'autre consentît à paier
 l'autre moitié. La Suede accepta la
 proposition ; mais quoi qu'on pût faire ,
 la République ne voulut pas rompre

*Dépêche du
 Roi au Comte
 d'Avaux le
 4 Nov. 1638.*

la neutralité qu'elle observoit avec l'Empereur, & la Suede ne voulut pas paier cent mille Richsdales. Ainsi la négociation languit, & les Ambassadeur ne donnerent à Bisterfeld que des espérances & de vaines promesses.

L'année suivante le Prince Ragoski impatient des longueurs de la négociation, & espérant la hâter par une fausse allarme, menaça les Alliés de se joindre à l'Empereur, si on refusoit son alliance, comme un homme déterminé à faire la guerre de façon ou d'autre, & qui, plutôt que de demeurer oisif, étoit prêt de se joindre avec ses ennemis mêmes. Le Comte d'Avaux jugea que cette menace étoit plus l'effet de l'impatience du Prince que d'une résolution formée. Cependant pour ne le pas rebuter, il promit que le Roi enverroit un Gentilhomme en Transilvanie pour regler avec le Prince lui-même les conditions du traité. Il sollicita Salvius d'engager les Régens de Suede à en faire autant; & comme la difficulté de trouver de l'argent étoit toujours un obstacle pour les Suédois, il fit solliciter de nou-

AN. 1639.

Pufendorf,
l. 11.

XII.
Suite de la
négociation :
elle demeure
sans effet.

AN. 1639

veau les Hollandois de fournir du moins indirectement une partie de la somme sous le nom de prêt. Comme le Prince demandoit encore que la France agît à la Porte pour obtenir le consentement du Grand Seigneur, le Comte d'Avaux promit à l'Envoié les bons offices du Roi; mais sans vouloir que cet article fût inséré dans le traité, parceque ce font-là, disoit-il, de ces choses qu'il faut faire & qu'il ne faut pas dire. On peut même soupçonner avec quelque fondement, que le Cardinal de Richelieu portoit ses vues plus loin, & souhaitoit de voir le Turc déclarer la guerre à l'Empereur. Quoi qu'il en soit, le traité échoua encore par la lenteur des deux Couronnes, qui se contenterent d'exhorter le Prince à persister dans ses sentimens, sans lui envoyer aucun secours. On verra comment la négociation se renoua dans la suite, & la part que le Prince Ragoski eut au traité de Munster.

XIII.

Les Ducs
de Lunebourg
prennent le
parti de la
neutralité.

Tandis qu'on cherchoit à opposer un nouvel ennemi à Ferdinand, on travailloit d'un autre côté à lui enlever des Alliés. Les Ducs Brunswick

&

& de Lunebourg avec les Etats de la basse Saxe, avoient embrassé la paix de Prague. Ennuïés d'une guerre où les amis & les ennemis conspiroient également à les ruiner, les uns par les secours qu'ils exigeoient, les autres par les contributions qu'ils tiroient du País, ils prirent le parti de la neutralité, malgré les menaces des Impériaux, qui firent inutilement tous leurs efforts pour parer ce coup. Peut-être même se feroient-ils dès-lors entièrement déclarés contre l'Empereur, si le Roi de Danemarck ne les en eût détournés. C'étoit pourtant ce Prince qui leur avoit fait prendre le parti de la neutralité; mais il ne voulut pas que les Suédois se fortifiassent encore en Allemagne par cette nouvelle alliance, soit que ce fût un effet de l'aversion naturelle qu'il avoit pour la Suede, soit dans le dessein de s'unir lui-même avec les Ducs de Lunebourg pour former un tiers parti; idée dont on soupçonnoit qu'il se repaissoit alors.

Enfin le Landgrave de Hesse Cassel fit quelque chose de plus. Après la mort de Gustave, le Landgrave voiant

XIV.

Le Landgrave de Hesse traite avec la France.

AN. 1639.

les Etats exposés en proie aux troupes de la ligue Catholique, & les Suédois hors d'état de l'assister, avoit proposé un accommodement à l'Empereur, quoique son inclination l'attachât toujours à la France & à la Suede, autant que le zele de sa Secte l'éloignoit du parti Catholique. Aussi n'avoit-il eu en vue que de gagner du tems, d'amuser l'Empereur, & d'éloigner les armées ennemies; dispositions où les Alliés avoient eu soin de l'entretenir. Dans le traité qu'il proposa à l'Empereur, il inséra à dessein quelques clauses qu'il prévoioit bien que ce Prince n'accepteroit pas, & cependant il jouissoit d'une treve dont il profitoit pour se mettre en état de ne plus dissimuler. L'Empereur refusa en effet de ratifier le traité, & le Landgrave ne tarda pas à se déclarer, aidé des secours d'argent qu'il reçut de la France, en conséquence d'un traité qu'il avoit ménagé pendant ce tems-là avec elle, & qui fut signé le 21 Octobre 1636. Mais à-peine fut-il rentré en guerre, qu'il fut saisi d'une fièvre maligne dont il mourut, comme j'ai déjà dit. Amelie Elisabeth de Ha-

nau son épouse suivit le même plan de politique. Elle avoit tout à craindre de l'ambition de Georges, Landgrave de Hesse-Darmstadt, qui, tout Protestant qu'il étoit, avoit embrassé le parti Catholique, dans l'espérance de conserver, par l'autorité de l'Empereur, la possession de quelques domaines qu'il contestoit à la branche aînée de Hesse, comme j'ai raconté ailleurs. Ce Prince étoit soutenu par des Edits & des troupes de Ferdinand, & avec ces secours il vouloit obliger les Etats de Hesse à le reconnoître pour administrateur durant la minorité du jeune Landgrave Guillaume. Mais l'habile Princesse le prévint, & fut persuader aux Etats de prêter serment de fidélité à son fils, de la reconnoître pour Régente, & de refuser d'obéir aux ordres réitérés de la Cour de Vienne. Après avoir pris ces précautions, elle se réfugia avec ses enfans à Groningue, pour ne pas exposer leur liberté ni la sienne : & de-la elle négocia avec tant d'adresse & d'habileté, qu'elle amusa pendant deux ans Ferdinand & tous ses Ministres. Après une longue treve, qui mit ses

AN. 1632.

AN. 1639.

Etats à couvert des ravages des troupes Impériales, elle proposa un traité dont elle regla elle-même toutes les conditions à son avantage; l'Empereur consentit à tout, & sa facilité embarrassâ Amélie, qui n'avoit aucune envie de conclure. Elle vouloit même être refusée, afin d'avoir un honnête prétexte de prendre les armes; & dans cette vue, elle fit une nouvelle demande qu'elle prévint bien que l'Empereur ne lui accorderoit pas: c'étoit la liberté de conscience pour tous les Etats de l'Empire. Cette proposition amena enfin la négociation au point qu'elle vouloit, c'est-à-dire, à une entière rupture.

La France & la Suede venoient de renouveler leur alliance, & la fortune commençoit à se déclarer pour les deux Couronnes. Amélie n'avoit attendu que cette circonstance pour lever le masque, & s'unir avec la France par un traité qui la mît en état de soutenir la guerre. Le Comte d'Avaux avoit beaucoup contribué à cette résolution par les lettres fréquentes qu'il écrivoit de Hambourg à la Princesse, & par les conférences qu'il avoit avec

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18 Mars 1638.

Vultejus, un de ses Ministres. Madame la Landgrave promet d'entretenir sept mille hommes de pied & trois mille chevaux ; de ne disposer, sans le consentement du Roi, d'aucune des Places qu'elle prendroit sur les ennemis ; de ne faire aucun traité de paix ni de trêve que de concert avec la France & la Suede, & d'observer le traité tout le tems que dureroit celui des deux Couronnes ; en sorte que quand celui-ci se renouvelleroit, l'autre seroit censé renouvelé. Le Roi, de son côté, s'obligea d'aider Madame la Landgrave à soutenir la guerre, à faire des conquêtes & à réparer ses pertes. Il promit de lui paier deux cens mille Richsdales par an, & de continuer à son fils la pension qu'il paioit au pere. Ce furent-là les principaux articles du traité qui fut signé le 22 Août 1639, & ratifié avec quelques explications le 22 Mars de l'année suivante. Un des fruits de la négociation fut l'éloignement du Général Milander, qui commandoit les troupes de Hesse, & qui trahissoit le parti. Le Comte d'Avaux l'en soupçonnoit depuis long-tems, & la Cour de France en aiant été

avertie , lui fit ôter le commandement.

AN. 1639.

XV.

Les Impériaux font tous leurs efforts pour rompre l'alliance des deux Couronnes.

Après tout , ces diverses négociations chagrinerent beaucoup moins la Maison d'Autriche que le nouveau traité d'alliance que j'ai rapporté , entre la France & la Suede : car ce traité étoit , pour ainsi dire , le fondement de toutes les négociations , & si on venoit à bout de le détruire , sa ruine devoit entraîner la chute de tous les autres. Le Conseil de Vienne s'étoit toujours flatté de rompre l'union des deux Couronnes. Tandis que le traité se négocioit entre le Comte d'Avaux & Salvius , les Ministres & les Partisans de l'Empereur avoient fait tous leurs efforts pour le faire échouer. C'étoit , disoient-ils , mettre un nouvel obstacle à la paix , lorsque l'Empereur étoit plus disposé que jamais à satisfaire la Suede. Les Ducs de Lauenbourg , par zele ou par intérêt , trompés ou gagnés , s'étoient rendus en diligence à Hambourg pour empêcher la conclusion du traité. Quand , malgré routes leurs intrigues , ils le virent conclu , ils redoublèrent leurs plaintes & leurs reproches. Le Roi de Danemarck se joignit à eux , & fit

Lettre du C.
d'Avaux à
M. de Cha-
vigny , 18
Mars 1638.

encore plus de bruit, & rien ne prouve mieux combien ce traité étoit avantageux aux deux Couronnes, que le chagrin que leurs ennemis en témoignèrent.

AN. 1639.

Le Comte d'Avaux se trouvoit à Hambourg dans une situation assez embarrassante, obligé de veiller également sur les démarches des ennemis & des alliés, pour s'opposer aux intrigues des uns, & pour affermir les autres dans l'alliance. Depuis le nouveau traité, Salvius avoit ordre de lui faire part de toutes ses négociations. Mais quoique la confiance ne parût jamais plus grande des deux côtés, le Comte d'Avaux n'étoit point sans allarme. Le Comte de Curtz, Vice-Chancelier de l'Empire s'étant rendu à Hambourg, sollicitoit sans cesse Salvius de traiter avec lui, & Salvius l'écoutoit, quoiqu'il ne le fît peut-être que dans l'espérance de retarder par-là les préparatifs de guerre qu'on faisoit à Vienne, ou de pénétrer les sentimens de l'Empereur sur les prétentions de la Suede. Mais le Comte de Curtz songeoit moins à traiter sérieusement, qu'à engager une négocia-

XVI.
Ils font à
Salvius des
propositions
pour un traité
particulier.

AN. 1639. tion particuliere dont il pût exclure les François, les Anglois, les Hollandois & les Princes d'Allemagne, afin de faire naître de la division & de la jalousie entre les Alliés. Pour éviter sur-tout la présence de l'Ambassadeur François, il demanda que le traité se fît à Lubeck, & qu'il fût tout-à-fait indépendant de celui de Cologne; mais Salvius répondit avec fermeté qu'il n'étoit plus permis à la Suede de traiter sans le consentement de la France, & qu'il falloit avant toutes choses regler l'article des sauf-conduits & les autres préliminaires, afin que le traité de Cologne commençât en même-tems que celui de Lubeck. Les Suédois n'auroient cependant pas été si scrupuleux sur les obligations qu'ils avoient contractées avec la France, s'ils avoient cru que le Comte de Curtz eût de bonnes propositions à leur faire. Mais sa vivacité leur parut affectée. D'ailleurs le traité d'alliance étoit trop récent pour oser le violer ouvertement. Il falloit du moins ménager l'honneur de la Suede, & puisqu'on ne lui proposoit rien moins que d'être tout à la fois ingrate &

infidèle, on devoit le faire plus ~~secretement~~ secretement. C'est en quoi les Ducs de Lau-
vembourg s'y prirent beaucoup mieux
que le Comte de Curtz.

Ceux-ci firent en secret aux Suédois
les plus belles offres. L'Empereur, di-
soient-ils, consentoit à leur ceder une
partie de la Poméranie; & pour sauver
l'honneur de Sa Majesté Impériale
qu'une pareille cession paroïssoit blesser,
on proposoit un expédient, qui étoit
que les Suédois demandassent en argent
rel dédommagement qu'ils jugeroient
à propos; que l'Empereur n'étant pas
en état de fournir la somme, il leur
donneroit en gage une partie de la
Poméranie, avec permission de la pos-
seder ensuite à titre de fief, si on ne
leur paioit pas au tems marqué la
somme dont on seroit convenu. Rien
ne paroïssoit plus capable d'éblouir les
Suédois; mais ils crurent entrevoir un
piège caché sous de si belles proposi-
tions. Les Rois d'Espagne avoient de-
puis long-tems des vues sur la Mer
Baltique; & quelque soin qu'ils eus-
sent pris de cacher leurs projets am-
bitieux, on les avoit découverts par
les négociations fréquentes de leurs

AN. 1639.

XVII.

Ils font
de nouvel-
les proposi-
tions égale-
ment capiteu-
ses & éblouis-
santes.

Pufendorf

U. 10. §. 111.

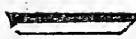
~~_____~~
 AN. 1639. *Lettre de M. Ciremberg au C. d'Avaux*
 16 Juin 1639. Ambassadeurs à Dantzic & dans les Villes Hanséatiques. Le Roi d'Espagne venoit d'envoier récemment à Hambourg, sous prétexte de négoce, un certain Gabrielle Roi, homme d'esprit, tout propre à tramer une intrigue; & en effet un Magistrat de Dantzic donna l'année suivante avis au Comte d'Avaux que cet homme étoit chargé de l'exécution de certains articles convenus entre Curtz & le Roi de Danemarck, & qui tendoient à transporter dans les Ports d'Espagne tout le commerce des Villes Hanséatiques. Ce fut pour le même dessein que les Espagnols équipèrent la même année cette grande flotte qui devoit aller porter la guerre jusques dans la Suede, & s'emparer de tout le commerce des mers Septentrionales. Ce grand projet que l'esprit vain du Comte-Duc, d'Olivarez avoit enfanté, fut renversé par la célèbre victoire du fameux Amiral Hollandois Martin Tromp qui défit la flotte Espagnole, & détourna ainsi, sans le sçavoir, l'orage qui menaçoit la Suede. Or comme les Suédois ne pouvoient pas douter des desseins de la Maison

d'Autriche, ils avoient lieu de craindre qu'au bout du tems marqué dans le traité, les Espagnols ne prêtassent à l'Empereur la somme nécessaire pour paier la Suède; afin de retenir eux-mêmes la Poméranie en gage, & de faire sur la Mer Baltique un établissement aussi incommode à tout le Septentrion, que Dunkerque l'étoit à la France & à la Hollande. Ainsi les Suédois refuserent absolument une voie d'accommodement si captieuse.

Cependant les Impériaux ne se rebutoient point, & le Comte de Curtz voulut du moins engager Salvius à lui donner parole qu'il consentiroit à un traité particulier, si on lui faisoit des propositions raisonnables. L'artifice étoit grossier; Salvius protesta au contraire, que tandis que les François observeroient le traité, on ne songeroit jamais en Suede à se séparer d'eux. On lui repliquoit, qu'il devoit donc songer à se séparer, puisque les François, moins scrupuleux, négocioient secrètement pour leurs intérêts particuliers. Salvius, étonné des assurances positives qu'on lui donnoit sur cela, ne put s'empêcher d'en témoigner de

AN. 1639.

XVIII.
Nouveaux
artifices des
Ministres de
l'Empereur.

 l'inquiétude; & le Comte d'Avaux, qui AN. 1639. connoissoit son esprit ombrageux, eut de la peine à le rassurer, & n'en vint à bout qu'en lui apprenant que les partisans de la Maison d'Autriche disoient en France des Suédois tout ce qu'ils disoient à Hambourg des François.

En effet c'étoit-là un ressort assez ordinaire que les Impériaux emploioient pour inspirer aux Ministres des deux Couronnes une défiance mutuelle. On écrivoit de Cologne à Hambourg que les conférences y commençoient avec succès; & le Chancelier de Danemarck prétendoit avoir lieu de conclure, de quelques paroles échappées au Comte de Curtz, qu'il y avoit une négociation secreete entre la France & l'Empereur, par l'entremise du Duc de Baviere & des sœurs de l'Empereur avec la Reine de France. Que c'étoit pour cette raison que les François formoient sans cesse de nouvelles difficultés qui éloignoient le traité de la paix générale, afin d'avoir le tems d'achever leur traité particulier. Quelques Princes amis des Suédois, & trompés eux-mêmes par ces faux bruits, les conjuroient de faire au plu-

*Lettre du C.
d'Avaux à
M. de Cha-
vigny, 18
Mai 1638.*

tôt leur traité, pour ne se pas laisser ~~_____~~
prévenir par les François. Il falloit AN. 1659.
sans cesse les rassurer contre ces vaines terreurs, & peut-être que le Comte d'Avaux n'en feroit jamais venu à bout, si la situation des Suédois leur avoit permis de se séparer de la France. Mais la nécessité les obligeoit de dissimuler, & d'agir avec les apparences de la plus grande confiance, ce que la France faisoit aussi de son côté.

On voit assez que ces négociations particulières retardoient de plus en plus la paix générale, & la France n'en étoit pas fâchée, non plus que l'Empereur: la France, parcequ'elle trouvoit son avantage dans la guerre; l'Empereur, parcequ'il ne vouloit faire que des traités particuliers. Il falloit cependant dissimuler ses sentimens pour imposer aux peuples, & témoigner quelque desir de vouloir mettre fin aux malheurs de l'Europe.

Comme la Suede persistoit à refuser d'envoier ses Plénipotentiaires à Lubeck avant qu'on eût réglé à Hambourg les préliminaires du traité, & délivré de part & d'autre les sauf-conduits pour Lubeck & pour Cologne,

XIX.
Commencement des conférences à Hambourg pour le traité préliminaire.

afin que les deux traités se fissent
 AN. 1639. en même tems, on commença en-
 fin à entrer en matiere sur tous ces
 points. Mais le Comte d'Avaux eut
 encore à cette occasion un nouveau
 démêlé avec les Impériaux. Comme
 ils n'avoient pu l'obliger à sortir de
 Hambourg, ils engagerent les Média-
 teurs, qui étoient secretement dévoués
 à l'Empereur, à refuser de l'admettre
 aux conférences, sous prétexte qu'on
 ne devoit y traiter que des prélimi-
 naires de la paix entre l'Empereur &
 la Suede, sans aucune mention de la
 France. Que c'étoit à Cologne & par
 la médiation du Pape que les François
 devoient négocier leur traité de paix,
 & en regler aussi les préliminaires.
 Cette chicane étoit tout-à-fait injuste ;
 car puisque les préliminaires étoient
 les mêmes pour l'un & l'autre traité,
 il étoit beaucoup plus raisonnable &
 plus court de regler en même tems
 & dans le même lieu, que d'en ren-
 voier la discussion à Cologne. Le
 Comte de Curtz refusoit cependant
 de se relâcher sur ce point, & il fal-
 lut que Salvius déclarât aux Média-
 teurs que si le Comte d'Avaux n'étoit

XX.
 Les Impé-
 riaux veulent
 en exclure le
 Comte d'A-
 vaux.

admis aux conférences, il ne pourroit pas y assister lui-même. Ses instances & la fermeté du Comte à rejeter les expédiens qu'on lui proposoit, l'emportèrent enfin sur l'opiniâtreté des Impériaux.

Le Roi de Danemarck & le Comte de Curtz vouloient avant toutes choses qu'on assignât un jour pour commencer les congrès de Lubeck & de Cologne. Salvius consentoit que ce fût au commencement de l'hiver; mais le Comte d'Avaux avoit des ordres contraires. Quelques diligences qu'on eût fait en France pour obtenir du Roi d'Espagne des fauf-conduits pour les Hollandois, tels que ceux-ci les fouhaitoient, on n'en avoit encore pu venir à bout: & comme on n'espéroit pas les obtenir sitôt, & que les Hollandois ne vouloient cependant pas se relâcher sur cet article, le Roi étoit bien aise qu'on ne se pressât pas à Hambourg d'assigner le jour des deux congrès, pour ne se voir pas obligé de commencer le traité de Cologne avant l'arrivée des Hollandois: car c'étoit toujours-là le point fixe de la politique du Roi. Ainsi le Comte

AN. 1639.

XXI.

Premiere
demande des
Impériaux re-
fusée par le
Comte d'Av-
vaux.

AN. 1639. d'Avaux se retrancha toujours sur ce principe qui étoit vrai, qu'il étoit inutile d'assigner un jour pour commencer le congrès avant qu'on eût accordé les sauf-conduits qu'on demandoit. Que dès qu'on les auroit expédiés en bonne forme, il partiroit pour Cologne.

XXII.

Contesta-
tions sur les
saf- con-
duits.

Cet article étoit agité depuis long-tems sans succès. J'ai déjà raconté quelques-unes des difficultés que les deux partis formoient sur ce point ; mais il est nécessaire d'en donner un plus grand détail. Le Comte d'Avaux & Salvius avoient présenté un modele de sauf-conduit qu'ils vouloient qu'on suivît : c'étoit un plan de sauf-conduit ordinaire, excepté qu'on y emploïoit le terme d'*Alliés & Adhérens* des Couronnes. Ce projet avoit été approuvé par le Roi de France, à qui le Comte d'Avaux l'avoit envoyé. Seulement afin qu'on ne pût pas douter que l'Electeur de Treves n'y fût compris, le Roi vouloit qu'on y ajoutât le mot d'*Electeur*. Outre ce sauf-conduit, qui regardoit en général tous les *Alliés* d'Allemagne, & où on vouloit qu'on exprimât en particulier les noms :

Dépêche du
Roi au Comte
d'Avaux, le
7 Août 1638.

des Palatins de Simmeren & de Deux-Pont, du Duc de Virtemberg, du Marquis de Bade-Dourlach, de la Ville de Strasbourg, de la Ville & Comté de Hanau, des Députés des Grisons qui-étoient encore alors Alliés de la France, & quelques autres, on en demandoit encore un particulier pour Madame la Landgrave de Hesse-Cassel, tutrice du jeune Landgrave Guillaume IV, & régente de ses Etats, & un autre pour le Duc Bernard de Saxe-Weimar. On vouloit que l'Empereur y exprimât tous leurs titres & leurs qualités, & qu'il signât les sauf-conduits de sa main. Ces demandes étoient communes à la France & à la Suede; mais le Roi de France en faisoit de particuliers à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Il vouloit que Philippe donnât aux Députés des Provinces-Unies un sauf-conduit où ils fussent nommés *Ambassadeurs & Plénipotentiaires des Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas*, parceque les Etats étoient résolus de n'en point accepter d'autre; & il en demandoit un à l'Empereur pour la Duchesse de Savoie, où l'on exprimât sa qualité de

AN. 1639.

XXIII.
Demandes
du Roi de
France.

Nani Hist.
Venet. l. 11.

Tutrice du jeune Duc Charles Emmanuel, & de *Régente* de ses Etats. Voilà quelles étoient les demandes des Couronnes alliées, & elles offroient de leur côté à fournir des fauf-conduits nécessaires, avec cette différence, que la Suede y donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur, au lieu que la France ne le traitoit que de Roi de Hongrie. Cette matiere fut une source perpétuelle de difficultés & de querelles où le Comte d'Avaux eut besoin de toute son habileté.

XXIV.
Refus des
Impériaux.

Pufendorf
L. 10 & 11.

L'Empereur offrit des fauf-conduits particuliers pour la Landgrave & le Duc Bernard, mais sans exprimer leurs titres, & à condition qu'ils n'envoieroient que des Députés qui n'auroient pas le droit de traiter *par eux-mêmes*, mais seulement *par les Ambassadeurs des Couronnes*. Dans le fauf-conduit général pour tous les Alliés d'Allemagne il refusoit d'exprimer le terme d'*Alliés* & d'*Adhérens*, pour ne pas paroître approuver & autoriser leur alliance, & soutenant que depuis la paix de Prague ils devoient être regardés comme rebelles à l'Empire, & déchus du droit de faire aucun traité entr'eux & avec

es Puissances étrangères. Il ajoutoit au contraire le terme de *non encore réconciliés avec nous*, prétendant exclure par-là tous ceux qui avoient embrassé la paix de Prague, comme n'ayant pas besoin de traiter de nouveau, quoiqu'il y en eût plusieurs qui, mécontents de cette paix, souhaitassent d'entrer dans le nouveau traité. Il refusa pareillement d'y insérer le mot d'*Electeurs*, & déclara qu'il vouloit exclure absolument les Princes Palatins héritiers de Frédéric V. Enfin il protesta qu'il ne prétendoit traiter en aucune manière avec les Vassaux de l'Empire, mais seulement leur permettre d'informer ses Ambassadeurs de leurs intérêts, afin qu'on pût y avoir égard dans l'occasion : c'étoit pour cela que le sauf-conduit étoit accordé non point aux Etats mêmes de l'Empire, mais à leurs *Députés*, & qu'on s'y servoit du terme *qu'ils envoient*, & non pas *qu'ils viennent*. Par la même raison, il ne leur donnoit pas le choix de traiter de leurs intérêts par eux-mêmes, ou par les Plénipotentiaires des Couronnes, mais seulement il leur permettoit de communiquer leurs demandes à ses Am-

AN. 1639.

AN. 1639. bassadeurs. Il ne crut pas même qu'il fût de sa dignité de leur donner un fauf-conduit signé de sa main, & il se contentoit de permettre à ses Plénipotentiaires de l'expédier en leur nom; ou si l'on exigeoit absolument qu'il le signât, il refusoit de le remettre entre d'autres mains que celles du Roi de Danemarck & des autres Médiateurs, afin qu'il ne pût point passer dans les archives de France ou de Suede.

Les François & les Suédois firent pour le moins autant de bruit des refus de l'Empereur, que les Impériaux en avoient fait des demandes du Roi de France & de la Reine de Suede. On se fit de part & d'autre beaucoup de reproches, on s'accusa mutuellement de chercher des prétextes frivoles pour éloigner la paix, & les Médiateurs s'appliquerent à concilier les esprits. Mais les prétentions des deux partis étoient si opposées, qu'on n'espéroit pas voir cette contestation si-tôt terminée, & en effet la discussion de ce seul article dura presque autant de tems que le traité de paix.

Le Comte d'Avaux & Salvius re-

présenterent que les Vassaux de l'Empire , comme je l'ai déjà fait remarquer ailleurs , n'étoient pas sujets de l'Empereur ; comme il le prétendoit. Que l'Electeur de Saxe , qui n'étoit pas plus indépendant de l'Empereur que les autres Princes de l'Empire , avoit traité à Prague les armes à la main. Qu'admettre le terme de *non réconciliés* , c'étoit approuver la paix de Prague , & condamner par-là tous les Etats Protestans qui ne l'avoient pas reçue. Que c'étoit exclure du traité tous ceux qui l'avoient acceptée , quoiqu'il y en eût plusieurs , & entr'autres le Duc de Wirtemberg qui ne l'avoient fait que par force , & dont les intérêts n'y étoient pas assez ménagés. Qu'il seroit contraire à la France & à la Suede , après avoir pris les armes pour défendre la liberté Germanique , d'approuver un traité qui l'opprimoit. Enfin que ce n'étoit pas-là chercher des prétextes pour perpétuer la guerre , mais plutôt vouloir lever les obstacles qu'on mettoit à la paix.

Après de longues contestations, Ferdinand se relâcha sur quelques points , & les partisans de la Maison d'Autri-

AN. 1639.

XXV.

Raisons alléguées par les Alliés pour justifier leurs demandes.

XXVI.

L'Empereur se relâche sur quelques points.

che firent beaucoup valoir cette con-
 AN. 1639. descendance , comme une preuve sen-
 sible qu'elle vouloit sincerement la
Pufendorf, paix. Le Roi de France proposa de son
 l. 11. côté des voies d'accommodement , &
 comme l'Empereur demandoit aussi
 des sauf-conduits pour le Duc de Lor-
 raine , le Duc de Parme & l'Electeur
 de Maïence , où tous leurs titres fus-
 sent exprimés , le Roi y consentit
 pourvu que Ferdinand voulût expri-
 mer aussi , dans les sauf-conduits par-
 ticuliers, ceux des Princes Palatins , du
 Duc de Veimar & de ses autres Al-
 liés , ou s'il aimoit mieux , il offroit
 de donner à l'Empereur un sauf-con-
 duit général pour tous ses Alliés , à
 condition qu'il en donneroit un pa-
 reil pour tous les Alliés de la France
 sans exception.

XXVII.

Tempéra-
 ment propo-
 sé par les Im-
 périaux.

Le terme de *non encore réconciliés*
 étoit de tous les points le plus dé-
 battu & le plus difficile à terminer par
 l'obstination des deux partis. On pro-
 posa un tempérament , qui fut que les
 Couronnes alliées acceptassent les
 sauf-conduits avec ce terme , en fai-
 sant une protestation pour mettre à
 couvert l'honneur & les droits des

Confédérés. Cet expédient agréa à Salvius, qui n'avoit pas de la Cour de Suede des ordres fort rigides sur cela; car, comme les Suédois fouhaitoient alors assez sincerement la paix, ils se mettoient peu en peine des formalités, pourvu que leurs Alliés pussent se rendre en sûreté à Lubeck. Mais il parut dans la suite que ce Ministre se pressa un peu trop de déclarer son sentiment. Il étoit entierement opposé à celui de la Cour de France, qui étoit bien aise de profiter de l'obstination des Impériaux pour éloigner la paix, sans qu'on pût lui en faire un crime; & comme les secours de la France étoient alors plus nécessaires que jamais à la Suede, les Régens, dans la crainte d'irriter le Roi, vouloient que Salvius agît de concert avec le Comte d'Avaux, & n'acceptât rien que d'un commun consentement.

La France après tout, malgré l'inclination qu'elle avoit pour la guerre, étoit disposée à recevoir les sauf-conduits de l'Empereur, quelque irréguliers qu'ils fussent. Elle avoit pris son parti sur la paix, & le Cardinal de Richelieu s'étoit déterminé à la faire,

AN. 1639

XXVIII.
Il est rejeté
par le Comte
d'Avaux.

XXIX.
Motifs de
sa conduite.

AN. 1639.

Dépêche du
Roi au Comte
d'Avaux le
7 Août 1638.

pourvu qu'elle se fît par un traité général de concert avec tous les Alliés. Mais on avoit remarqué, écrivoit-on au Comte d'Avaux, qu'à mesure qu'on se relâchoit sur quelque point, les ennemis devenoient plus difficiles. Ce n'étoit pas encore là la véritable raison : c'est que la France ne vouloit pas accepter les sauf-conduits de l'Empereur avant que d'être assurée de ceux du Roi d'Espagne. Si elle l'avoit fait, la Maison d'Autriche, toujours attentive à profiter des occasions de détacher la Suede de la France, auroit incontinent pressé le congrès de Lubeck, & seroit peut-être venue à bout de persuader au Suédois de le commencer avant celui de Cologne. De cette maniere les deux traités ne se feroient pas faits avec cette parfaite correspondance que la France souhaitoit, & c'étoit sans doute dans cette vue que le Roi d'Espagne refusoit si opiniâtrément les sauf-conduits qu'on lui demandoit, se flattant, ou que le Suédois, las d'attendre si long-tems la décision d'une affaire qui ne les regardoit pas, se détermineroient à commencer leur traité indépendamment de

de

de la France, ou que la France pour ne pas se séparer des Suédois, abandonneroit les Provinces-Unies. AN. 1639.

En effet, le Comte d'Avaux eut beaucoup de peine à faire goûter aux Suédois les raisons qu'il avoit de refuser les tempéramens qu'on proposoit. Il eut à combattre leurs défiances ordinaires, & les sollicitations des Médiateurs qui pressoient d'autant plus le congrès de Lubeck, qu'ils regardoient le traité de Cologne comme une affaire tout-à-fait étrangere. C'est ce que le Roi de Danemarck répondit assez séchement à la lettre qu'il lui écrivit, & à celle que le Roi de France lui écrivit ensuite pour le prier de ne pas presser les Suédois de commencer le traité de Lubeck, avant qu'on eût obtenu les sauf-conduits nécessaires pour commencer celui de Cologne.

Mais comme les Suédois craignoient toujours avec assez de fondement que l'Empereur ne cherchât encore qu'à les amuser par de fausses démonstrations de zele pour la paix, le Comte d'Avaux se servit habilement de cette crainte pour les faire entrer dans ses sentimens. Il leur représenta

XXX.
Il la fait approuver aux Suédois.

3. Décembre
bre 1638.

11. Décembre
bre 1638.

AN. 1639.

que la France étoit absolument résolue de ne point traiter à Cologne, qu'elle n'eût obtenu les sauf-conduits qu'elle demandoit. Qu'elle ne pouvoit point avec bienséance accepter ceux que le Roi d'Espagne offroit. Que si les Suédois se hâtoient de commencer le traité de Lubeck avant que la France fût en état de commencer celui de Cologne, ils feroient perdre à la France, & perdroient eux-mêmes l'avantage qu'ils avoient esperé tirer du dernier traité d'alliance, en s'engageant à ne traiter que de concert. Que par une démarche si contraire au traité, ils donneroient droit à la France de leur refuser les secours qu'ils en recevoient. Que si cependant l'Empereur ne témoignoit qu'un faux zele pour la paix, ils avoient d'autant plus à craindre, étant abandonnés de la France, qu'ils n'ignoroient pas les dispositions peu favorables où le Roi de Danemarck & le Roi de Pologne étoient à leur égard. Enfin qu'ils ne risquoient rien à attendre, au lieu qu'ils s'exposoit à tout perdre par une trop grande précipitation.

Ce raisonnement étoit solide, &

les Suédois en sentirent toute la force. AN. 1639.

Mais les menaces indirectes que le Comte d'Avaux leur faisoit, furent plus efficaces que l'équité & la raison même. Les Suédois ne craignoient rien tant alors que d'être abandonnés de la France. Cette crainte les fit enfin consentir non seulement à différer le congrès de Lubeck, mais à se joindre même aux François, pour obliger l'Empereur & le Roi d'Espagne à accorder les sauf-conduits qu'on leur demandoit. Les Régens de Suede, ordonnerent à Salvius de déclarer cette résolution au Roi de Danemarck, & de rétracter par-là, la promesse qu'il avoit faite un peu trop legerement d'accepter les sauf-conduits dans la forme qu'on les offroit. Mortification que cet Ambassadeur s'étoit attirée par la précipitation avec laquelle il agissoit avec les Impériaux. La Cour de France y avoit aussi contribué par les plaintes qu'elle avoit faite de ce Ministre à la Reine de Suede, & on écrivoit au Comte d'Avaux que le Roi en étoit si mécontent, qu'il demanderoit son rappel en cas qu'il ne se moderât pas d'avantage.

Pufendorfs
l. II.

Dépêche au
C. d'Avaux,
le 14 Nov.
1638.

Il est certain que cette résolution

AN. 1639.

de la Suede déconcertoit le dessein que la Maison d'Autriche avoit de diviser les Alliés , & la mettoit dans la nécessité ; ou d'accorder des sauf-conduits en bonne forme, ou d'avouer à la face de toute l'Europe, qu'elle ne vouloit pas sincerement la paix, sans qu'elle pût se plaindre que les Alliés fissent des demandes injustes : car le terme de *non réconciliés*, qui faisoit la plus grande difficulté, étoit un terme inoui & captieux, dont on avoit droit de demander la suppression. Surtout le reste de la France proposoit des accommodemens raisonnables, & elle s'offroit même à donner à Ferdinand le titre d'Empereur, pourvu que le Roi d'Espagne consentît à donner le titre de Plénipotentiaires aux Députés des Provinces-Unies. Ces propositions parurent si équitables, que le Roi de Pologne, la République de Venise & le Grand Duc de Toscane crurent devoir solliciter la Maison d'Autriche de les accepter. Le Légat qui s'impatientoit extrêmement à Cologne, & qui commençoit à s'appercevoir que l'Empereur & le Roi d'Espagne ne lui donnoient que de fausses espérances

Dépêche au
C. d'Avaux,
le 7 Août
1638.

XXXI.

Plusieurs

Princes ap-
prochent la
conduite de
la France.

Adam Adam
mi pacificat.
Westphal.
c. 2.

de la paix, faisoit aussi de contiuel-
lés instances, & si le Roi de Dane-
marck n'y joignit pas les siennes, ce
n'est pas qu'il ne reconnût l'injustice
des refus de Ferdinand & de Philip-
pe, & qu'il ne souhaitât de voir les
Provinces-Unies déclarées libres &
Souveraines; mais c'est qu'il ne sou-
haitoit pas moins que la Maison d'Au-
triche même, que la paix se fît par des
traités particuliers, afin qu'elle fût
moins avantageuse aux Alliés, sur-
tout aux Suédois, & qu'il craignoit
d'ailleurs que les Hollandois ne cruf-
sent avoir plus d'obligation à la Sue-
de qu'à lui du titre de Souverains, &
qu'ils ne s'unissent trop étroitement
avec elle.

La France proposa encore un nou-
veau tempérament, qui sembloit de-
voir lever toutes les difficultés. Elle
consentit que le Roi d'Espagne ne
donnât pas lui-même les sauf-conduits
aux Holladois, pourvu qu'il donnât
à l'Empereur un plein pouvoir, ou
comme on l'appelloit, une *toute-puif-
sance* pour leur expédier un sauf-con-
duit tel qu'il jugeroit à propos, & que
Philippe se contentât de promettre de

AN. 1639.

Lettre du
Card. Ginet-
ti au Comte
d'Avaux, le
17 Novemb.
1638.

XXXII.

La France
propose un
nouveau tem-
pérament.

Dépêche du
Roi, au Ba-
ron de Char-
nassé, Am-
bassadeur en
Holl.

AN. 1639.

ne contrevenir en quoi que ce fut, ni par lui, ni par ses Lieutenans, aux sauf-conduits que l'Empereur auroit donnés à tous Ambassadeurs & Députés de Princes ou de Républiques, sans en désigner aucun. Si Philippe avoit été aussi disposé à la paix qu'il affectoit de le paroître, il n'auroit certainement pas rejeté un accommodement si raisonnable, & on peut dire la même chose de Ferdinand, par rapport au terme de *non réconciliés*; mais ils espéroient laisser leurs ennemis par la longueur des négociations. Ils vouloient attendre que le traité d'alliance conclu pour trois ans, entre la France & la Suede fût expiré, pour renouveler leurs intrigues. Ils se flattoient enfin que le succès de leurs armes les mettroit bientôt en état de donner la loi.

XXXIII.
Le Pape propose de nouveau une trêve.

J'ai déjà dit, que le Pape prévoiant que le traité de paix traîneroit en longueur, avoit proposé aux deux partis de faire une trêve pour laisser enfin respirer l'Europe, après une guerre si funeste, & dans l'espérance qu'on pourroit pendant la trêve travailler plus efficacement à la paix. La France

qui étoit maîtresse de plusieurs Places considérables dans le pais ennemi, AN. 1639. avoit agréé la proposition, à condition qu'elle demeureroit en possession de tout ce qu'elle occupoit. Mais cette négociation avoit échoué par des délais & des difficultés affectées par les deux partis. En 1638, le Pape en fit encore la proposition, & la France l'avoit acceptée avec la même facilité. Dans la nécessité de finir la guerre, le Cardinal de Richelieu avoit un intérêt particulier de souhaiter une longue treve préférablement à la paix. Ce Ministre, quelque digne qu'il fût de la place qu'il occupoit, avoit beaucoup d'ennemis jaloux de son élévation. Les uns l'attaquoient à force ouverte, tels que le Comte de Soissons & le Duc d'Orléans. Les autres travailloient sourdement à sa ruine par des insinuations dangereuses qui remplissoient l'esprit du Roi d'aigreur & de soupçons. Tel étoit le jeune Cinqmars, qui, de créature du Cardinal de Richelieu, devint son plus dangereux ennemi, comme le Cardinal lui-même l'étoit devenu de la Reine Mere, dont il étoit la créature. Le grand secret

XXXIV.
Politique du
Cardinal de
Richelieu.

*Mémoires
de Montresor.*

AN. 1639.

que ce Ministre emploioit pour se soutenir contre ces différentes attaques , étoit de se rendre nécessaire ; & ce n'est pas sans raison qu'on l'accuse de ce que dans ce dessein il entretenoit la guerre , dont les embarras faisoient dans l'esprit du Prince , une diversion favorable aux intérêts du Ministre. Pressé cependant par les sollicitations du Pape , par les murmures du peuple & du Clergé , & par les besoins de l'Etat , il s'étoit déterminé à consentir à la paix , pourvu qu'elle se fît de concert avec tous les Alliés ; mais une treve étoit plus de son goût , parce que la crainte de voir renouveler la guerre , auroit mis le Roi dans la nécessité de le conserver. L'intérêt de l'Etat se trouvoit même joint à son intérêt particulier. Le Roi auroit joui pendant la trêve de la Lorraine , de l'Alsace & des Places qu'il avoit conquises. Les peuples se seroient insensiblement accoutumés à la domination Françoisise , & une longue possession auroit peut-être tenu lieu de titre dans un traité de paix , ce qui faisoit qu'il souhaitoit que la trêve fût longue , & durât au moins dix ou douze ans.

Nani. hist.
Ven. l. II.

Mais comme on ne pouvoit rien conclure sur ce point sans le consentement des Suédois, on les consulta. Grotius fit le premier ses propositions à M. de Chavigny, & demanda que la France continuât de paier tous les ans pendant la trêve un millions de livres à la Suede. La proposition fut rejetée. Au lieu d'un million, M. de Chavigny offrit seulement cinq cens mille livres, n'étant pas juste d'exiger pendant la trêve d'aussi grands secours que pendant la guerre. Grotius insista, & Pufendorf prétend qu'il auroit obtenu ce qu'il demandoit, si Smalz, nouvellement arrivé de Suede pour porter des ordres à Grotius, n'avoit imprudemment laissé entrevoir que les Suédois étoient disposés à se relâcher sur cet article. Mais il se trompe, & il paroît par les Mémoires que la Cour de France envoioit au Comte d'Avaux, qu'on y étoit résolu, quoi qu'il pût arriver, de donner à la Suede beaucoup moins pendant la trêve que pendant la guerre. J'y trouve aussi que Smalz avoit voulu donner un autre tour à cette affaire, pour obtenir de meilleures conditions; c'étoit de faire

AN. 1639.

XXXV.

Conditions de la trêve, exigées par Grotius, Ambassadeur de Suede à Paris.

Grotii Epist. Pufendorf. l. 10.

Lettre de M. de la Barde au C. d'Avaux, le 26 Juin 1638.

AN. 1639.

durer l'alliance après la trêve jusqu'à la paix. Il fonda le Cardinal de Richelieu, pour tâcher de découvrir s'il souhaitoit ardemment cette continuation de l'alliance, afin de s'en prévaloir pour demander une somme plus considérable. Le Cardinal s'aperçut du dessein de Smalz, & c'est ce qui lui fit dire en parlant de lui *qu'il le trouvoit finet*. Mais il se prévalut lui-même, de ce que Grotius avoit fait le premier la proposition de faire durer l'alliance après la trêve, persuadé qu'il ne l'avoit pas fait sans ordre, & que par conséquent la Suede le souhaitoit autant que la France, comme en effet la chose étoit autant de son intérêt que de celui du Roi. Ainsi le Cardinal de Richelieu n'ajouta rien aux offres qu'on avoit déjà faites, & Smalz ne put s'empêcher de blâmer Grotius de n'avoir pas mieux conduit cette affaire. Cependant il remporta de son voïage à Paris beaucoup de penchant pour la France, & même pour la Religion Catholique, comme j'aurai occasion de le dire ailleurs.

On n'aimoit point à Paris à traiter avec Grotius, & on y étoit mécontent.

de lui , parcequ'il n'avoit pas pour la dignité du Cardinal assez de déference , & qu'il paroissoit trop jaloux de son rang. Ce Ministre, plus connu par sa profonde érudition , que par les talens qu'il avoit pour la négociation , étoit originaire de Delft. Il avoit l'air & les manieres agréables , beaucoup de franchise , de droiture & de probité. Il savoit tout ce qu'il avoit lu , & peu de livres échappoient à sa curiosité & à ses recherches; il parloit toutes les Langues; il étoit Poète , Historien , Théologien , Jurisconsulte. Il eut le malheur d'être envelopé dans la disgrâce de Barneveld , & son attachement au parti , lui couta tous ses biens & la liberté. On fait par qu'elle industrie sa femme le délivra de prison ; mais devenu libre il fut obligé d'aller chercher un asyle hors de sa patrie. Le Cardinal de Richelieu lui fit donner en France une pension de trois mille livres, à la faveur de laquelle il subsista plusieurs années à Paris. Le Cardinal lui aiant enfin retranché cette pension par une épargne aussi injuste que les libéralités qu'il faisoit à de fort mauvais Poètes , Grotius alla chercher un Mecene en Al-

AN. 1639.

*Mémoire
pour servir à
l'hist de Hol-
lande , par
Aubery du
Maurier.*

lemagne. Il en trouva un dans le grand
 AN. 1639. Gustave, & après la mort de ce Prince
 dans le Chancelier Oxenstiern, qui
 l'honora de la qualité d'Ambassadeur
 de Suede à la Cour de France. Le Car-
 dinal de Richelieu ne vit qu'avec cha-
 grin revenir en France, avec un titre
 si distingué, un homme qu'il avoit mal-
 traité. Il regarda cette générosité de
 la Suede, comme un reproche qu'elle
 lui faisoit de son injustice, & la con-
 duite de Grotius l'offensoit encore
 plus. Ce Ministre refusoit de donner
 la droite au Cardinal, sous prétexte
 que les Protestans ne reconnoissoient
 point cette dignité; & pour cette rai-
 son; il ne le voïoit que rarement,
 quoique les Ambassadeurs d'Allema-
 gne & d'Espagne ne fissent aucune
 difficulté de suivre ce cérémonial, &
 que l'Ambassadeur d'Angleterre l'eût
 fait lui-même; car ce ne fut qu'à
 l'exemple de Grotius que le Comte
 de Leicester refusa dans la suite de
 rendre cet honneur à la Pourpre Ro-
 maine. Comme tous les Ministres de
 la Cour de France dépendoient abso-
 lument du Cardinal, tous s'applique-
 rent à chagriner l'Ambassadeur Sué-

XXXVI.

La Cour de
 France s'ap-
 plique à le
 chagriner.

Dépêche du
Roi au Com-
te d'Avaux,
le 16 Juillet
 1639.

Pufendorf,
 l. II.

dois, & entr'autres M. le Chancelier Seguier, lorsqu'il alloit lui rendre visite, affectoit de s'asseoir à la premiere place; ce qui obligeoit aussitôt Grotius d'emporter lui-même son siege pour s'aller placer au-dessus du Chancelier. La Cour de France espéroit que les Régens de Suede, fatigués de ces querelles, rappelleroient Grotius, & elle voulut même en écrire à la Reine. Mais le Comte d'Avaux conseilla de ne rien précipiter, parce que cet Ambassadeur étoit protégé par Oxenstiern, & celui-ci tout mécontent qu'il étoit de Grotius, qui toujours absorbé dans l'étude & retiré de la société des hommes ne lui mandoit, comme il disoit, que *des nouvelles du Pont-neuf*, s'obstinoit à le laisser à Paris pour mortifier le Cardinal dont la fierté l'avoit autrefois choqué. Le Comte d'Avaux fit cependant entrer Salvius dans les sentimens de la Cour de France, & attendit une occasion favorable pour faire à la Suede la proposition du rappel de Grotius. Elle ne se présenta apparemment pas; car ce Ministre ne fut rappelé qu'en 1645, après la mort du Cardinal de Richelieu.

AN. 1639.

*Mémoire de
Hollande, par
Aubery du
Maurier.*

AN. 1639.

XXXVII.

La négociation de la trêve est renvoyée à Hambourg.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 16 Juillet 1639.

La négociation de la trêve n'ayant pas réussi à Paris, fut renvoyée à Hambourg, où le Comte d'Avaux la proposa à Salvius aux mêmes conditions. Mais Salvius ne goutoit point du tout la trêve, qu'il croïoit même préjudiciable aux intérêts de la Suede. Il différa de semaine en semaine de s'expliquer avec le Comte, & ne répondit à toutes ses raisons qu'en demandant un million par an. Le Comte d'Avaux eut ordre d'offrir jusqu'à sept cens cinquante mille livres; mais les Suédois refuserent encore ces offres, & la chose en demeura-là.

XXXVIII.

La Maison d'Autriche refuse la trêve.

L'Empereur & le Roi d'Espagne ne témoignoiert guères plus d'empressement. Ils n'avoient promis de consentir à une trêve que dans l'espérance que leurs armées remporteroient bientôt de grands avantages, qui feroient perdre à la France la supériorité qu'elle avoit sur eux. Comme le succès répondoit mal à leurs espérances, ils chercherent des prétextes pour éloigner la trêve. C'est ainsi que lorsque l'Espagne se préparoit à faire le siege de Casal, elle affecta de témoigner beaucoup d'empressement pour la trêve.

ve. Tandis que le succès du siege lui parut incertain, elle cessa d'en parler, & le Pape aiant envoié dans ce tems-là un courier à Philippe pour le preser de donner son consentement, le courier fut retenu six semaines entieres à Madrid, jusqu'à ce qu'enfin le Marquis de Leganez eût répondu de la prise de Casal. Alors Philippe renvoia le courier avec promesse de consentir à la trêve, espérant la faire avec honneur, parceque la prise de cette Place devoit balancer les avantages des François. Mais il arriva qu'au lieu de prendre Casal, le Marquis de Leganez perdit une bataille, & fut défait dans ses lignes par le Comte d'Harcourt, comme on verra dans la suite. Dès-lors il ne fut plus question de la trêve, les Espagnols n'en parlerent que par complaisance pour le Pape, sans aucun dessein de l'accepter. Le Comte-Duc ne l'offroit tout au plus que pour deux ou trois ans, & demandoit la restitution des Places conquises, au lieu que Cardinal de Richelieu la vouloit pour dix ou douze ans, en retenant toutes les conquêtes.

AN. 1639.

*Dépêche du
Roi au Comte
d'Avaux,
le 17 Mai
1640.*

AN. 1639.

XXIX.

Les Impériaux renou-
vellent leurs
intrigues au-
près des Sué-
dois.

Pufendorf.
l. II.

Cependant les Impériaux, beaucoup moins occupés de la trêve que de leurs intrigues secrètes, ne pouvoient abandonner le dessein qu'ils avoient formé de détacher la Suede de la France, & Salvius, de son côté, n'avoit que trop de penchant pour un traité particulier. Le Comte de Curtz gagna deux bourgeois de Hambourg, par l'entremise desquels le Comte & Salvius se communiquèrent leurs propositions si secrètement, que l'Ambassadeur de France n'en put rien découvrir. La chose ne réussit cependant pas, parce que sur ces entrefaites, le Comte de Curtz fut rappelé à Vienne. Mais à peine fut-il parti, que les Ducs de Lauvembourg renouèrent la négociation.

On n'avoit encore jamais fait aux Suédois de si belles propositions, & ils s'imaginèrent que ces offres étoient d'autant plus sinceres, que la guerre commençoit à devenir beaucoup moins favorable à l'Empereur, dans un tems où le Turc menaçoit l'Empire, après avoir fait la paix avec la Perse & les Venitiens. Les Suédois aimant ainsi à se tromper eux-mêmes,

priront en même tems toutes les précautions possibles pour tromper le Comte d'Avaux. Un différend que les Ducs de Lauvembourg avoient avec le Duc Auguste leur frere, leur servit de prétexte pour se rendre à Hambourg. On convint de ne se rien communiquer par écrit, & que lorsque le traité seroit conclu, on le mettroit en dépôt chez une personne de confiance, jusqu'à ce que l'Empereur en eût envoié la ratification. Les choses étoient déjà assez avancées, lorsque le Comte d'Avaux aiant eu quelque vent de ces menées secretes, fut assez habile & assez heureux pour découvrir toute l'intrigue en remontant jusqu'à la source. Il alla trouver Salvius, & l'accabla de reproches, en lui faisant tout le détail de sa découverte. Salvius embarrassé & surpris, ne put lui répondre qu'en niant le fait, & prétendit faire passer l'avis qu'on avoit donné au Comte pour un de ces faux bruits que les Impériaux répandoient pour troubler la bonne intelligence des Alliés; mais soit qu'il n'osât plus traiter après la découverte de l'intrigue, soit plutôt qu'il fût mal satisfait des Impériaux,

la négociation fut aussitôt rompue.

AN. 1639.

XL.

Banier négocié secrètement avec les Impériaux, mais sans succès.

Ibid.

Une autre négociation secrète que le Général Banier avoit commencée en Bohême dans le même tems que celle de Hambourg, finit aussi en même tems. Ce Général sembla vouloir ajouter à ses exploits militaires la gloire d'avoir donné la paix à l'Empire & à sa patrie. Sa femme, gagnée par quelques Ministres Impériaux dont elle étoit alliée, le sollicitoit vivement d'entrer en négociation. L'Empereur lui offroit pour récompense deux Duchés en Silésie, avec la qualité de Prince de l'Empire, & il ne parut pas insensible à ces offres, quoiqu'apparemment on ne les lui fit que pour le mieux tromper, jusqu'à ce qu'on pût lui opposer d'assez grandes forces pour arrêter ses progrès. Beauregard, qui étoit toujours auprès de lui, & qui sous le nom de Résident, faisoit l'office d'espion, découvrit cette intrigue, dont un Médecin de Prague étoit l'entremetteur, & il en donna aussitôt avis au Comte d'Avaux. Le Comte en fut d'autant plus allarmé, qu'il étoit moins à portée de parer le coup. Mais il fut parfaitement secon-

dé par Salvius, qui regarda comme un affront qu'on voulût lui enlever la gloire d'avoir ménagé la paix : tous deux écrivirent aux Régens de Suede des lettres fort vives contre Banier. La mésintelligence entre le Ministre & le Général Suédois fut encore augmentée par des lettres qu'on écrivit de Prague à Hambourg, & de Hambourg à Prague, où on les faisoit parler l'un de l'autre en termes offensans. La division passa jusques dans le Conseil de Suede, où l'un & l'autre avoit sa brigade & ses partisans : mais les sollicitations du Comte d'Avaux & de Salvius prévalurent. On déclara à Banier, que la Suede étoit résolue d'observer le traité d'alliance avec la France, & de ne traiter que de concert avec elle, d'autant plus qu'on avoit lieu de croire que les Ministres de l'Empereur n'agissoient pas de bonne foi. Cette déclaration fit avorter l'intrigue, & Banier fut presque aussitôt obligé de quitter la Boheme sur la nouvelle qu'il reçut de l'approche de Piccolomini, avec une armée plus forte que la sienne.

Ces diverses négociations & ces

AN. 1639.

XII.
Continua-

AN. 1639.
tion de la
guerre.

mouvemens que les Princes se don-
noient de part & d'autre pour s'unir
plus étroitement, ou pour diviser
leurs ennemis, marquoient beaucoup
moins de disposition à la paix, que
d'inclination à continuer la guerre.
Elle étoit en effet toujours également
vive dans toutes les parties de l'Eu-
rope.

XLII.
Les François
assiègent Hef-
din.

Trois armées Françoises furent cer-
te année destinées à venger l'affront
que la France avoit reçu l'année pré-
cédente devant Saint Omer. L'une
sous le commandement de M. de la
Meilleraye entra dans l'Artois, & après
différentes marches & de longues
délibérations, elle mit le siege devant
Hefdin. La Ville se défendit avec
beaucoup de résolution, les François
& les Espagnols combattant à l'envi
les uns des autres pour se signaler à la
vue du Roi, qui vint lui même voir le
siege. La seconde armée sous le Mar-
quis de Feuquieres, assièga Thion-
ville sur la frontiere du Luxembourg.
Mais l'éloignement des quartiers que
ce Général négligea, ou n'eut pas le
tems de rapprocher, donna à Pico-
lomini la facilité de secourir la Place.

XLIII.
Piccolomini
bat l'armée
Françoisse de-
vant Thion-
ville.

AN. 1639. surprise l'avant-garde de la troisieme armée Françoisé, commandée par le Maréchal de Châtillon qui marchoit au secours de la Place. Il eut de la peine à se persuader ce qu'il voïoit. Il savoit que les principales forces des François étoient occupées au siege de Hesdin. Il venoit de défaire une autre armée, & cependant il envoïoit tout-à coup reparoître une troisieme, comme si la terre avoit enfanté des soldats. Sa confusion fut égale à sa surprise; car il s'étoit tellement flatté d'emporter Mouzon sans aucun obstacle, qu'il ne s'étoit pas même donné la peine de faire des lignes, & qu'il n'avoit placé qu'un petit corps de troupes en-deça de la riviere. Les François eurent ainsi la liberté de faire entrer dans la Place tous les secours qu'ils voulurent, de sorte que, Piccolomini se vit contraint avec son armée victorieuse de lever le siege d'une méchante Place, avouant que la France étoit le seul Roïaume de l'Europe, qui eût de si grandes & de si promptes ressources.

XLV.

Diverses
pertes des Es-
pagnols.

Cependant Hesdin se rendit au Roi. La prise de cette Ville fut suivie

de celle d'Ivoix, dont on rasa les fortifications, & l'Espagne fit dans la AN. 1639.
Manche une perte beaucoup plus considérable par la défaite de cette grande flotte dont j'ai parlé ailleurs. Il seroit difficile de se représenter un spectacle plus terrible que celui de ce combat, ni une victoire plus glorieuse que celle que l'Amiral Tromp remporta dans cette fameuse action. Une partie de la flotte Espagnole se refugia dans les Ports & sur les côtes d'Angleterre, une autre s'échoua sur celles de France, & le reste fut pris, ou brûlé, ou coulé à fond. C'est ainsi que l'Espagne faisoit tous les ans quelque nouvelle perte, ses ennemis gagnant toujours du terrain, & referant peu à-peu ses frontieres. L'année suivante fut encore plus malheureuse pour elle par la perte d'Arras. Jamais on n'a vu plus de mouvemens autour d'une Place pour l'attaquer & pour la défendre. Trois Maréchaux de France en formerent le siege. Le Roi & le Cardinal de Richelieu s'avancerent jusqu'à Amiens pour être plus à portée de donner leurs ordres. Les Espagnols attaquèrent vivement les

AN. 1639. lignes, & chaque convoi qu'on vouloit amener au camp, coutoit une bataille. La valeur & la patience des troupes Françoises vainquirent l'opiniâtreté des Espagnols, & Arras cette Ville imprenable, qui ne s'imaginait pas qu'on pût oser l'attaquer, devint enfin une frontière de France. Le Prince de Condé prit aussi Salces dans le Roussillon; mais les Espagnols le reprirent.

XLVI.

La Duchesse de Savoie est réduite à de fâcheuses extrémités. Les Princes de Savoie se rendent maîtres de presque tout le Piémont.

Pendant ce tems-là, la Duchesse de Savoie, en bute à la persécution de ses beaux-freres, éprouvoit les plus fâcheuses disgrâces de la fortune. Les peuples, mécontents du gouvernement, murmuroient avec audace, & l'esprit de révolte s'étoit répandu de la Capitale dans tout le Piémont. Le Cardinal Maurice, le Prince Thomas, le Duc de Parme, alors zélé partisan de l'Espagne, & le Marquis de Leganez s'étant joints ensemble entrèrent sans obstacle dans les Etats de Savoie, & y firent bientôt de grands progrès par les intelligences qu'ils avoient dans le païs. Plusieurs Gouverneurs, qui n'attendoient que l'arrivée des Princes pour trahir la Duchesse, leur livrerent leurs

leurs Places. Chivas, Cresfestin, Ver-
rue, toutes les Villes du Pô leur ouvri-
rent leurs portes ; Turin ne soutint que
quelques jours de siège & la terreur
ébranlant ceux que la fidélité retenoit
encore dans le devoir, tout le Pié-
mont se déclara pour le parti domi-
nant. Les Princes, profitant d'un si
heureux commencement, entreprirent
de se rendre maître de la Capitale,
où la Duchesse étoit enfermée. Chris-
tine, prévoiant leur dessein, & crai-
gnant tout de l'infidélité des habitans,
avoit heureusement fait entrer dans la
Ville six mille François, & avoit éloi-
gné du péril le jeune Duc en l'en-
voiant à Chambery. Les François
continrent les bourgeois de Turin, &
obligèrent les Princes de se retirer.
Ceux-ci se dédommagerent par la pri-
se d'Ivrée, de Saluces, d'Ast, de Fos-
san, de Coni & de quelques autres
Places ; de sorte que la Duchesse comp-
toit les jours par ses pertes. Les Fran-
çois reprirent cependant quelques unes
de ces Places ; mais la garnison de Turin
étant imprudemment éloignée, les
Princes, qui en furent aussitôt avertis
par leurs partisans, reparurent inopi-

AN. 1639d

XLVII.

Les Princes de
Savoie pren-
nent Turin, &
assiègent la
Citadelle.

AN. 1639.

nément à la vue de la Ville, la surprirent, & donnerent à-peine le tems à la Duchesse de se jetter en désordre dans la citadelle, d'où elle se retira à Chambery auprès de son fils, tandis que les François & les Espagnols faisoient un champ de Bataille de la Ville de Turin; & de-là Christine alla à Grenoble implorer le secours du Roi son frere.

XLVIII.

La Duchesse fait un nouveau traité avec la France, & en reçoit du secours.

Elle eut beaucoup à souffrir des hauteurs du Cardinal de Richelieu, qui, abusant de son pouvoir & de la foiblesse de cette Princesse, oublia quelquefois ce qu'un sujet doit toujours au sang de ses Rois. Cependant quoiqu'elle n'accordât pas au Cardinal tout ce qu'il souhaitoit, elle ne laissa pas d'obtenir tous les secours qu'elle demandoit. Le Cardinal de la Valette qui avoit alors le commandement des armées en Italie étant mort, & le Duc Longueville, autre Général étant passé en Allemagne, le Comte d'Harcourt leur succéda, & devint par son courage & sa bonne fortune le restaurateur des Etats de Savoie.

A-peine fut-il arrivé en Italie qu'il s'y signala par le ravitaillement de Ca-

Casal, la prise de Quiers, & une glorieuse retraite qu'il fit avec neuf mille hommes à la vue des Espagnols qui en avoient vingt mille, & qui malgré leur nombre furent toujours repoussés & battus. Cette action étonna les ennemis, rassura le parti de la Duchesse, & donna un nouvel éclat à la réputation du Comte d'Harcourt. L'année suivante il fit quelque chose de plus. Le Marquis de Leganez, se prévalant de la foiblesse des François, dont les recrues étoient encore en deçà des Alpes, mit le siège devant Casal, Place tant enviée à la France, & si souvent attaquée. La Princesse de Mantoue favorisoit son dessein, & trahissant les intérêts de la France & ceux de son fils, elle avoit persuadé une pareille trahison à quelques uns des habitans. Leganez se flattoit d'immortaliser son nom par cette importante conquête; il l'écrivit même à la Cour d'Espagne, comme j'ai dit en parlant des propositions que le Pape faisoit pour une trêve; & si l'on en croit les nouvelles qui coururent à Paris, il se vantoit qu'en un même jour il battoit les François, prendroit Casal, & assujétiroit

AN. 1639.

XLIX.

Exploits du
Comte d'Harcourt en Italie.

*Lettre de M.
de Roissi au
C. d'Avaux,
16 Juin 1640.*

AN. 1639. *ensuite au Roi d'Espagne dix Souverainetés en Italie.* Il falloit promettre moins ou tenir mieux sa parole.

L.

Il défait les
Espagnols de-
vant Casal.

Le Comte d'Harcourt , averti du danger où étoit la Place , ramassa promptement tout ce qu'il put de troupes , & aiant fait un corps de sept à huit mille hommes , il entreprit de forcer dans ses retranchemens une armée de vingt mille Espagnols. C'étoit une témérité nécessaire pour sauver l'Italie. L'infanterie commença l'attaque commandée par le Comte du Pleffis-Prâlin , & après avoir été repoussée trois fois , elle entra enfin dans les lignes des ennemis. Le Comte d'Harcourt s'y jeta des premiers : son cheval fut tué sous lui , un second qu'il prit s'embourba , & il ne se débarrassa lui-même qu'avec peine. Enfin étant monté sur un troisieme sans chapeau ni pistolets , il anima tellement les troupes par son exemple , qu'elles remportèrent une victoire complete. Les ennemis étonnés d'une hardiesse si extraordinaire , & songeant moins à vaincre qu'à se défendre , se laisserent chasser de leurs retranchemens , & leur Général déconcerté perdit le ju-

gement. Il semble que les Espagnols ~~_____~~
aient été frappés d'un coup de foudre , AN. 1639.
écrivit-on à la Princesse de Mantoue ,
& on ne s'imaginera jamais que cette ac-
tion se soit passée sans un miracle.

Si c'en fut un , ce ne fut pas le der-
nier que le Comte d'Harcourt fit en
Italie. Il osa avec sa petite armée affié-
ger la Capitale du Piémont , où le
Prince Thomas commandoit une gar-
nison presque aussi nombreuse que les
troupes Françoises , & à la vue du
Marquis de Leganez , qui , depuis sa
défaite , avoit rassemblé une nouvelle
armée , & recevoit tous les jours des
renforts du Milanez. C'étoit-là une
belle occasion pour Leganez d'effacer
la honte de sa défaite , en forçant à
son tour les lignes du Comte d'Har-
court ; il le tenta plus d'une fois sans
succès. Le grand nombre des ennemis
& les efforts extraordinaires qu'ils fi-
rent ne servirent qu'à relever la gloi-
re des François. Turin fut pris & ren-
du à la Duchesse de Savoie. Elle y en-
tra comme en triomphe , & par un
heureux changement de fortune elle
commença dès-lors à jouir d'un sort
beaucoup plus doux.

LI.

Il prend Turin , & rétablit la Duchesse de Savoie.

AN. 1639. D'un autre côté, Gallas aiant enfin abandonné la Poméranie, Banier se vit en état de faire des conquêtes. Il entreprit de passer l'Elbe, de reprendre ses anciens postes sur ce fleuve & sur la Saal, de se rendre maître de la Misnie & de la Thuringe, & de repousser les Impériaux jusques dans les Pais héréditaires d'Autriche. Mais il avoit besoin d'argent pour remonter sa cavalerie, & Salvius lui en refusoit, autant pour chagriner Banier qu'il haïssoit, que pour ne pas irriter le Roi de Danemarck, protecteur des Ducs de Lunebourg & des Etats de la basse-Saxe, que le voisinage des Suédois allarmoioit. Banier, au désespoir de ce refus, se ressouvint, dit un Historien, de la générosité du Comte d'Avaux tant vantée en Allemagne. En effet le Comte d'Avaux emprunta sous son nom cent mille Richsdales à la Banque de Hambourg, & Salvius se piquant de générosité à son tour, promit d'en paier le tiers sur l'argent qu'il recevoit de France pour la Suede.

LIII.

La disette
ruine l'armée
Impériale.

Aidé de ce secours, le Général Suédois se mit en campagne avec une belle armée, prit plusieurs Places, &

obligea une seconde fois Gallas à repasser l'Elbe. Les Impériaux s'étoient flattés que la Ville de Hambourg leur fourniroit des vivres ; mais le Comte d'Avaux, secondé de Salvius , persuada aux Magistrats de leur en refuser , & ruina par-là l'armée Impériale ; car la disette y devint si grande en peu de jours , qu'il en périt près de la moitié , & que le reste fut obligé d'aller chercher des vivres jusques dans les Pais héréditaires de la Maison d'Autriche , abandonnant aux Suédois toute la campagne. Banier leva par tout de grosses contributions , qui l'aiderent pendant quelques tems à subsister dans un pais entierement ruiné ; mais bientôt il se trouva encore une fois hors d'état de rien entreprendre par le défaut d'argent. Salvius s'opiniâtra à lui en refuser , & sembla vouloir donner au Comte d'Avaux la gloire de sauver encore l'armée Suédoise , & la réputation du Général. Banier s'adressa à lui , & en reçut les sommes dont il avoit besoin. Un si grand service le penetra de joie & de reconnoissance. Il écrivit aux Régens de Suede que c'étoit au Comte d'Avaux qu'on étoit

AN. 1639.

redevable de la conservation de l'ar-
 An. 1639. mée, & lorsque ses troupes passerent
 l'Elbe à Lembourg à sept lieues de
 Hambourg, il voulut aller lui-même
 remercier son généreux bienfaiteur,
 malgré le danger qu'il y avoit pour lui
 à s'engager dans une Ville où le Roi de
 Danemarck étoit puissant.

LIV.

Banier entre
 dans la Bohe-
 me & y fait
 plusieurs con-
 quêtes.

A peine l'armée Suédoise eut-elle
 passé l'Elbe, que Banier remplit tou-
 te l'Allemagne de la gloire de son
 nom & du bruit de ses exploits.
 Jusqu'alors accablé par toutes les for-
 ces de l'Empire, il avoit moins songé
 à attaquer qu'à se défendre; mais dès
 que les Impériaux, épuisés enfin, &
 rebutés de tant de vains efforts qu'ils
 avoient faits pour le chasser de la Po-
 méranie, lui eurent laissé le champ
 libre, il entra plus avant en Allema-
 gne, & résolut de pénétrer dans les
 Pais héréditaires de l'Empereur. Il
 s'ouvrit le passage par la défaite d'une
 armée Impériale commandée par le
 Général Mazarin auprès de Chemnitz.
 Mille Impériaux resterent sur le champ
 de bataille, quinze cens demeurèrent
 prisonniers avec quelques Officiers
 distingués. Après cette victoire il tra-

versa toute la Boheme en conquérant , ~~_____~~
forçant toutes les Villes qui se trou- AN. 1639.
verent sur son passage jusqu'à Prague ,
& il auroit peut-être encore emporté
cette Capitale , sans la crainte qu'il eut
que son armée, enrichie du pillage de
cette grande Ville , ne se dissipât. Les
détachemens de son armée remporte-
rent aussi divers avantages sur les trou-
pes ennemies. Il étoit enfin devenu si
redoutable , que le seul bruit de son
approche mit en fuite une armée com-
mandée par l'Electeur de Saxe & par
Hatzfeldt , quoiqu'il n'eût aucun des-
sein de l'attaquer.

Le Rhin fut cette année beaucoup LV.
moins le théâtre de la guerre , que Mort du Duc
d'une négociation délicate & difficile. Bernard de
Le Duc Bernard de Veimar , satisfait Saxe-Weimar.
de la gloire qu'il avoit acquise l'an-
née précédente par la prise de Bri-
sack , ne songeoit qu'à s'assurer la pos-
session de sa conquête. Dans ce des-
sein , il s'étoit déjà rendu maître de
Pontarlier en Franche-Comté , du
Château de Joux , & de quelques au-
tres petites Places , lorsque la mort
vint tout-à-coup l'arracher d'entre les
bras de la victoire. Il mourut à Neu- 18. Juillet
1739.

~~_____~~
 AN. 1639. bourg de la peste qui regnoit alors dans ces quartiers-là ou de poison, selon l'opinion de quelques uns. Comme sa mort parut également avantageuse à la Maison d'Autriche & à la France, on soupçonna ces deux Puissances de l'avoir avancée. Mais les preuves qu'on en apporta dans le tems ne fauroient fonder un jugement certain, d'autant plus que les indices de la peste & du poison sont assez souvent les mêmes après la mort. Il y a des gens qui cherchent toujours quelque cause secrete de la mort des Grands, comme il y en a qui veulent qu'elle soit toujours précédée de quelque présage funeste. C'est dans les uns une malignité outrée, & dans les autres une superstition ridicule.

LVI.

La France
 veut retenir
 ses conquêtes
 & son armée.

La mort du Duc de Veimar délivra l'Empereur d'un ennemi redoutable, & assura à la France la possession de Brisack & de l'Alsace. Bernard n'avoit pour tout bien que l'honneur d'être issu de la branche aînée de la Maison de Saxe, que Charles V avoit dépouillée de ses terres & de la dignité Electorale. Aiant eu assez de courage & de bonheur pour se venger de la

Maison d'Autriche, il eut aussi assez d'ambition pour songer à se faire un établissement de ce qu'il avoit enlevé à cette Maison, & le Landgraviat d'Alsace lui parut tout propre à le dédommager de celui de Thuringe. La France le lui avoit cédé, sans cependant abandonner les vues qu'elle avoit sur cette Province, & elle espéroit que quand le Duc s'en seroit rendu maître, il écouterait d'autant plus volontiers des propositions d'accommodement, qu'il étoit redevable à la France de toutes ses conquêtes. Mais après la prise de Brisack, Bernard laissa assez entrevoir qu'il n'étoit pas d'humeur de se défaisir. Sa mort prévint la mauvaise intelligence que cette opposition d'intérêts alloit infailliblement causer entre lui & la Cour de France. On traita avec les Officiers de ses troupes, & ceux-ci remirent entre les mains du Roi toutes les Places conquises.

Un second siège de Brisack n'auroit pas plus coûté au Comte de Guebriant que cette négociation. L'Empereur, comme le plus intéressé dans cette affaire, mit tout en œuvre pour attirer les troupes à son service, &

D vj

AN. 1639.

*Hist. du Card.
de Richelieu,
l. 6 c. 5 & 6.*

*Memorie re-
cond. di Vit-
torio Siri,
t. 8.*

LXVII.
L'Empereur
& plusieurs
Princes ven-
lent s'en em-
parer.

AN. 1639.

sur-tout pour se faire remettre les Places conquises. C'étoit, selon lui, un moien sûr d'accommodement avec le Prince Palatin. Il proposa de traiter, il offrit une treve, il promit l'amnistie à toutes les troupes, & de grandes récompenses aux Officiers. La Suede étoit trop éloignée & trop occupée sur l'Elbe & sur l'Oder pour se charger de garder l'Alsace : mais elle auroit du moins voulu qu'on l'eût consultée avant que d'en disposer ; & si on l'avoit fait, comme les traités d'alliance n'étouffent pas les jalousies mutuelles des nations, la France eût été mal partagée. Les Ducs de Baviere, de Lauvembourg & de Lunebourg se mirent du nombre des prétendans, & avoient aussi leurs partisans. Enfin Guillaume, Duc de Saxe, frere aîné de Bernard, avoit ses droits en vertu du testament du Duc défunt, & prétendit être mis en possession des Places pour les garder du moins jusqu'à la paix.

LVIII.

Desseins du Prince Palatin sur les troupes & les conquêtes du Duc de Veimar.

Mais le plus dangereux de tous les concurrents, étoit le Prince Palatin Charles Louis, que le Roi d'Angleterre, le Prince d'Orange & les Pro-

vinces - Unies recommandoient vivement, & pour qui les troupes faisoient paroître de l'inclination. Dès que ce Prince eut appris à la Haye la mort de Bernard, il passa promptement en Angleterre pour y chercher de l'argent, tandis que ses Agens entretenoient l'armée des plus belles espérances. Charles Louis promettoit de se joindre incessamment à elle avec un grand corps de troupes Angloises & de grosses sommes d'argent. S'il l'avoit fait, Brisack auroit échappé à la France; mais ce Prince se perdit par son imprudence. Il partit d'Angleterre avec 25000 livres sterling pour se rendre à l'armée; & au lieu de prendre sa route par la Hollande où il n'avoit à craindre aucun obstacle, il vint débarquer en France. Monsieur de Bellievre, Ambassadeur de France à Londres aiant su du Roi d'Angleterre le dessein que le Prince Palatin avoit de passer par la France, s'étoit opposé à ce voiage jusqu'à ce que le Roi de France lui eût fait savoir ses intentions. Le Prince, au lieu d'attendre la réponse du Roi, entreprit de traverser toute la France *incognito*; & comme

AN. 1639.

Pufendorf;
l. 15.

Grotii. Epist.
passim.

LIX.

Le Prince Palatin veut passer *incognito* par la France & y est arrêté.

AN. 1639.

s'il avoit craint qu'on n'ignorât son secret, il le laissa publier dans le Port de Boulogne par toute l'artillerie de son vaisseau qui le salua lorsqu'il mit pied à terre. A Paris, au lieu d'aller loger chez le Comte de Leicester, comme le Roi d'Angleterre l'avoit promis à M. de Bellievre, & d'aller ensuite saluer le Roi, il affecta de se cacher. Le Cardinal de Richelieu, qui prévoioit combien la présence de ce Prince nuiroit à ses desseins sur Brisack, profita de son imprudence pour s'assurer de sa personne jusqu'à la conclusion de cette grande affaire. Le Prince fut arrêté à Moulins, & de-là conduit à Vincennes, où il fut gardé assez étroitement.

LX.

Le Prince
Casimir y est
aussi retenu
prisonnier.

Le Prince Casimir y étoit déjà depuis un an, & avoit été arrêté à-peu-près de la même manière. Il étoit frère du Roi de Pologne, & attaché à la Maison d'Autriche dont il sortoit par sa mere. Il avoit fait des levées pour l'Empereur; il étoit nommé Viceroy de Portugal par le Roi d'Espagne, & il avoit espéré de passer *incognito* par la France pour se rendre à Lisbonne mais il avoit été reconnu à Marseille.

& conduit à Vincennes. Les Etats de Pologne se récrierent contre cette violence prétendue, & écrivirent au Comte d'Avaux des lettres fort vives sur ce sujet. A ces premières faillies succéderent des réflexions plus modérées. Le Roi de Pologne mit l'affaire en négociation ; il envoya en France Gozienski, Palatin de Smolensko, & le Prince Casimir fut remis peu de tems après en liberté, en conséquence d'un traité par lequel Ladislas promit de ne faire aucune hostilité contre la France, & de ne prendre aucune part aux guerres d'Allemagne. Il paroît, par un lettre de l'Ambassadeur Polonois au Comte d'Avaux, que le Comte contribua beaucoup au succès de cette négociation. Il est du moins certain qu'il découvrit tout le secret de l'Ambassade. Un Italien, Secrétaire de l'Ambassadeur, le quitta mécontent de lui ; comme le secret est une des premières choses qu'un homme mécontent se croit en droit de sacrifier à son ressentiment, le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à faire parler celui-ci. Il apprit de lui tout le détail des instructions de l'Ambassadeur, & il en informa la Cour.

AN. 1639.

27 Février

1640.

*Hist. Venet.
di Nani. l. 10.*

Le Comte de Leicester fit aussi à Paris beaucoup de bruit de la détention du Prince Palatin. Le Roi de Danemarck le reclama avec beaucoup de hauteur, & fit faire à Hambourg de grandes menaces au Comte d'Avaux, si on ne lui rendoit au plutôt la liberté. Enfin tous les partisans de la Maison Palatine se déchaînerent contre la France. Le Cardinal de Richelieu alléguâ pour se justifier, qu'il n'étoit permis à aucun Prince étranger de passer par le Roïaume sans passeport. Que le soin que le Prince Palatin avoit pris de se cacher faisoit soupçonner qu'il méditoit quelque dessein contraire aux intérêts du Roi, & qu'on avoit été d'autant mieux fondé à l'arrêter, qu'on disoit que ce Prince ne vouloit être maître des Villes d'Alsace que pour les échanger avec les Etats du Palatinat; ce qui ne pouvoit être que très préjudiciable à la France, à qui ces conquêtes avoient tant coûté. Au reste le Cardinal de Richelieu étoit, depuis long tems, accoutumé à ces cris. Il s'y étoit attendu, & ne s'en étonna pas. Il ne laissa pas de donner de belles paroles aux

LXI.

Les Rois
 d'Angleterre
 & de Dane-
 marck se plai-
 gnent de la
 détention du
 Prince Pala-
 tin.

Rois d'Angleterre & de Danemarck , ~~_____~~
& cependant il travailla efficacement AN. 1639.
à s'assurer de l'armée & des places du
Duc de Veimar. L'argent fut le grand
ressort de cette négociation, comme
il l'est de beaucoup d'autres , & l'em-
porta sur la brigue. Les Officiers &
les soldats vouloient vendre leurs ser-
vices. La France seule étoit en état
de les acheter. Ainsi le traité fut signé
le 9 Octobre 1639. Le Baron d'Er-
lach demeura Gouverneur de Brisack
pour la France , comme il l'étoit au-
paravant pour le Duc Bernard , & le
Duc de Longueville fut reconnu Chef
de l'armée. Quelques mois après le
Prince Palatin fut remis en liberté,
après qu'on eut exigé de lui une pro-
messe par écrit qu'il ne feroit rien con-
tre les intérêts de la France ; promesse
fort inutile de la part d'un Prince qui
étoit hors d'état de nuire.

IXII.

La France se
met en pos-
session des
conquêtes &
des troupes
du Duc Ber-
nard.

Si la guerre avoit été jusqu'alors
peu favorable aux espérances du Car-
dinal de Richelieu , le succès de cette
négociation commença à dédommager
la France des dépenses énormes qu'elle
faisoit depuis plusieurs années. La pos-
session de Brisack valoit seule plusieurs

AN. 1639.

LXIII.

La France
songe à re-
nouveler son
traité d'allian-
ce avec la
Suede.

conquêtes. Aussi la France prit-elle dès-lors la résolution de ne jamais se défaire d'une Place si importante. On vouloit sur-tout en conserver la possession par le traité de paix, ce qu'on ne pouvoit espérer que par le secours des Alliés. Il falloit par conséquent s'unir de plus en plus avec eux, & entrer dans leurs intérêts pour les faire entrer dans ceux de la France. Ce fut dans cette vue que, comme le dernier traité d'alliance, fait avec la Suede pour trois ans, devoit bientôt expirer, on songea de bonne heure à le faire renouveler. Le Cardinal de Richelieu eut le succès de cette négociation beaucoup plus à cœur que la paix même. On n'oublia rien pour la faire réussir, & on y verra le Comte d'Avaux employer tour à tour l'adresse, la patience, la hauteur même, & tout ce que la prudence humaine pouvoit imaginer de plus subtil pour conduire une affaire si délicate.

Fin du cinquieme Livre.



S O M M A I R E

D U

S I X I E M E L I V R E .

DESSEINS de la France dans le renouvellement du traité d'alliance avec la Suede. II. *Salvius* laisse entrevoir les demandes de la Suede. III. Le Comte d'Avaux lui ôte l'espérance de les obtenir. IV. Il est secondé par le Baron de Rorté. V. Demandes de la Suede. VI. Réponse du Comte d'Avaux. VII. Il affecte beaucoup d'indifférence pour le traité. VIII. Sentimens de la France sur le choix des lieux pour les conférences de la paix générale. IX. Le Comte d'Avaux propose de choisir Munster & Osnabrug. X. Contestation sur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne. XI. Proposition captieuse du Comte d'Avaux. XII. Contestation sur les subsides. XIII. Tous les autres articles demeurent indécis. XIV. Le Comte d'Avaux suspend l'échange du Maréchal Horn avec Jean de Werth. XV. Il suspend pareille-

ment le paiement des subsides. xvi. Il intimide les Suédois. xvii. Les Suédois moderent leurs demandes. xviii. La France les rejette encore. xix. Disposition de la Suede peu favorable à la France. xx. Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix générale. xxi. Diète de Ratisbonne. xxii. La Diète écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix. xxiii. L'Empereur propose une amnistie. xxiv. La Diète renvoie à Vienne l'affaire des Princes Palatins. xxv. Banier forme le dessein de rompre la Diète en attaquant Ratisbonne. xxvi. Il se décrédite parmi les troupes. xxvii. Les armées Françoise & Suédoise donnent l'allarme à Ratisbonne. xxviii. Le Comte de Guebriant sauve l'armée Suédoise. xxix. Mort du Duc Georges de Lunebourg. xxx. Mort de Banier. xxxi. Suite de la négociation du Comte d'Avaux & de Salvius. xxxii. Différend du Baron de Rorté avec les Régens de Suede. xxxiii. Nouvelle intrigue de Impériaux avec les Suédois. xxxiv. Artifice du Comte d'Avaux. xxxv. Il presse vivement les Régens de Suede. xxxvi. Il les détermine à rompre leurs négociations particulieres avec

l'Empereur pour traiter avec la France.
 XXXVII. *Nouvelle difficulté formée par*
Salvius. XXXVIII. *Les deux Ambassa-*
deurs reglent les articles du traité.
 XXXIX. *Zeile du Comte d'Avaux pour la*
Religion. XL. *Conclusion du traité.* XLI.
Le Comte d'Avaux reste à Hambourg.
 XLII. *Mort de l'Electeur de Brande-*
bourg. Le jeune Electeur fait paroître
de l'inclination pour le parti des Alliés.
 XLIII. *Fuite de la Reine Mere de Suede.*
 XLIV. *L'Electeur de Brandebourg as-*
pire à la Couronne de Suede par le ma-
riage de Christine. XLV. *Les Ducs de*
Lunebourg songent à quitter le parti des
Alliés. XLVI. *L'Empereur tente de mettre*
les Suisses dans son parti. XLVII. *Mort*
du Comte de Soissons. XLVIII. *Accom-*
modement du Duc de Lorraine. XLIX.
Soulevement de la Catalogne. L. *Révolu-*
tion de Portugal. LI. *Intelligences du*
Cardinal de Richelieu à Lisbonne. LII.
Le Roi de Portugal traite avec la France.
 LIII. *Suite de la guerre d'Allemagne.*
 LIV. *On renoue la négociation pour le*
traité préliminaire de la paix générale.
Conduite irréguliere du Roi de Dane-
marck.



HISTOIRE

DES GUERRES

ET

DES NÉGOCIATIONS

qui précéderent le Traité
de Westphalie.

AN. 1640.

LIVRE SIXIEME.

I.
Dessins de la
France dans
les renouvel-
lemens d'al-
liance avec la
Suede.

LA France ne vouloit pas faire avec la Suede un nouveau traité, pour ne lui pas donner occasion de demander de nouvelles conditions. Il ne s'agissoit pas non plus de renouveler l'alliance pour quelques années, mais de faire durer le traité de Hambourg jusqu'à la paix générale. Si le Comte d'Avaux en venoit à bout, il faisoit perdre pour jamais aux Impériaux l'espérance de diviser les Alliés : il

affermissoit la Landgrave & les autres Confédérés dans le parti , & il mettoit la France en état de prolonger à son gré les négociations de la paix sans craindre d'être abandonnée des Suédois , jusqu'à ce qu'elle eût obtenu les conditions qu'elle souhaitoit. Il sembloit que la chose fût aisée , parce que l'avantage paroissoit égal pour la Suede. Les Régens devoient être convaincus par mille expériences que l'Empereur n'avoit en vue que de rompre une alliance qui lui étoit si préjudiciable. Ils avoient lieu de craindre que la foi d'un traité ne fût un foible garant pour leur assurer les avantages qu'ils pouvoient obtenir dans un accommodement particulier. Ils avoient été souvent obligés d'en convenir eux-mêmes. Mais la constance de la Maison d'Autriche à les éblouir par des offres spécieuses , son adresse à leur persuader que la France les trahissoit les replongeoit sans cesse dans de nouvelles inquiétudes , & les rendoit faciles à écouter toutes sortes de propositions : tout cela rendoit le succès de la négociation de la France fort incertain. Elle eût été sans doute

plus aisée à terminer, si le Comte
 AN. 1640. d'Avaux avoit offert une augmenta-
 tion de subsides; mais la France étoit
 épuisée, il falloit ménager ses finan-
 ces, & c'étoit-là une dernière ressource
 qu'on se réservoir pour une nécessité
 absolue.

La première chose que le Comte
 crut devoir faire fut de dissimuler
 l'empressement du Roi, & d'affecter
 de l'indifférence pour une chose qui
 en effet, intéressoit la Suede autant
 que la France. Rien ne lui étoit plus
 recommandé par le Roi; mais on vou-
 loit en même tems qu'il fît les pre-
 mières avances, & il étoit difficile
 d'allier ces deux points; car en ma-
 tière de négociation celui qui fait la
 première démarche perd toujours de
 son avantage, parcequ'il donne lieu
 de croire qu'il souhaite ce qu'il pro-
 pose. Salvius étoit trop habile pour
 ne pas entrevoir les dispositions de la
 France, & il espéroit en profiter. Aux
 premières propositions que le Comte
 lui insinua de renouveler le traité, il
 répondit que rien ne pressoit encore,
 que les Régens de Suede étoient oc-
 cupés à une assemblée des Etats du
 Roïaume,

*Dépêche du
 Roi au Comte
 d'Avaux, 23
 Fév 1640 26
 Avril, &c.*

Roiſſaume, & que peut-être les affaires changeroient de face avant la fin du dernier traité.

AN. 1640.

Pufendorf.

L. 14.

Cependant comme il avoit reçu ces ordres des Régens de Suede, il les déclara indirectement au Comte d'Avaux, pour le préparer à une déclaration plus ouverte. Il exagéra les difficultés que Banier avoit à soutenir la guerre en Boheme: il se plaignit de ce que les François négligeoient d'arrêter Piccolomini dans les Pais-Bas, & d'attaquer les Pais héréditaires de la Maison d'Autriche, comme ils l'avoient promis: il leur reprocha qu'on n'avoit fait aucune mention de la Suede dans le traité de Colmar, au sujet des conquêtes & des troupes du Duc de Veimar. Il ajouta que les dépenses de la guerre étoient considérablement augmentées, parceque la plupart des Provinces étant ruinées, ne pouvoient plus rien fournir aux armées, & parcequ'il en coutoit beaucoup plus pour faire de nouvelles troupes. Qu'il falloit avant toutes choses remedier à ces inconvéniens, & qu'il étoit ordinaire dans les renouvellemens de traités d'y faire des chan-

II.
Salvius laisse entrevoir les demandes de la Suede.

gemens pour les accommoder aux
AN. 1640. tems.

III.

Le Comte
d'Avaux lui
ôte l'espéran-
ce de les ob-
tenir.

Tout cela vouloit dire que la Suede souhaitoit que la France s'engageât plus expressement à porter la guerre dans les Terres de la Maison d'Autriche, & à donner aux Suédois de plus grands secours d'argent. Le Comte d'Avaux le comprit parfaitement, & n'oublia rien pour faire perdre à Salvius l'espérance d'obtenir ce qu'il demandoit. Il excusa le Roi sur les plaintes que faisoient les Suédois, & il exagéra à son tour les dépenses excessives que la France faisoit alors pour soutenir la guerre dans toute l'Europe. Il lui représenta que les Provinces étoient épuisées, que les peuples commençoient à murmurer, qu'on avoit même proposé dans le Conseil de diminuer les subsides qu'on donnoit à la Suede; que tout ce qu'on pourroit faire, ce seroit de continuer à paier les mêmes sommes; & qu'enfin il ne s'agissoit pas de faire un nouveau traité, mais de renouveler celui qui étoit déjà fait.

IV.

Il est secondé
par le Baron
de Rorté.

Tandis que le Comte d'Avaux traitoit ainsi à l'amiable avec Salvius, il

faisoit faire un personnage tout différent au Baron de Rorté , que la Cour de France avoit envoié à Hambourg , pour aller de-là résider en Suede auprès des Régens du Roïaume , & y seconder par sa présence & ses sollicitations les négociations de Hambourg. Autant que le Comte d'Avaux affectoit de flegme & gardoit de ménagemens , autant le Baron de Rorté faisoit paroître de vivacité & d'impatience , jusqu'à déclarer nettement à Salvius , que si les Suédois faisoient tant de difficultés , ils obligeroient le Roi à pourvoir à ses intérêts sans les consulter. Que la France sauroit bien soutenir la guerre sans eux. Qu'elle trouveroit toujours dans ses propres forces des ressources que la Suede n'avoit pas , & qu'elle feroit des Alliés qui recevroient volontiers les secours que les Suédois refusoient. Il entendoit la Landgrave de Hesse , les Ducs de Lunebourg & de Brunswick , & le Prince Ragoski. Ces vivacités convenoient mieux au Baron de Rorté , qui n'étoit que subalterne dans cette négociation , & elles pouvoient servir à faire expliquer Salvius. Mais celui-ci

AN. 1640.

n'avoit pas encore reçu d'ordres précis, & le Baron de Rorté partit pour Stockholm, afin de presser les Régens de lui envoyer les instructions nécessaires.

v.

Demandes
de la Suede.

Salvius reçut en effet de nouveaux ordres, mais fort contraires aux desirs de la France. Les Suédois demandoient que la France s'obligeât à porter la guerre dans la Suabe, la Baviere & jusques dans l'Autriche; qu'elle promît de ne faire aucune treve en Allemagne, en Italie & en Flandre avec l'Empereur ni avec le Roi d'Espagne; de déclarer sous le secret les demandes qu'elle vouloit faire dans le traité de la paix générale, de satisfaire la Suede sur les conquêtes & les troupes du Duc Bernard de Veimar, & enfin d'augmenter les subsides promis par le dernier traité. Mais comme le traité de Hambourg ne devoit expirer que dans un an, on recommandoit à Salvius de traîner la négociation en longueur, afin de se réserver, pendant ce tems-là, la liberté de traiter avec l'Empereur, s'il offroit des conditions raisonnables, & dans l'espérance d'obtenir des François, en les

laissant, ce qu'on n'en obtiendrait peut-être pas en précipitant les choses.

AN. 1640.

VI.

Réponse du
Comte d'A-
vaux.

Ibidem.

Ces demandes étoient exorbitantes, & il étoit étonnant que les Suédois ne s'engageant de leur côté à rien de plus que ce qu'ils avoient promis, prétendissent obtenir de la France, par le renouvellement du traité, beaucoup plus qu'ils n'avoient exigé dans le traité même. Cependant, Salvius agissant sur ces principes, différa d'abord assez long tems de déclarer au Comte d'Avaux les ordres qu'il avoit reçus, sous prétexte que le Baron de Rorté traitoit à Stockholm avec les Régens. Enfin pressé de s'expliquer il le fit, & le Comte qui s'attendoit à quelque chose de semblable, fut beaucoup moins surpris de l'énormité des propositions, qu'il n'affecta de le paroître. Il répondit, qu'il n'avoit ordre du Roi que de proposer la continuation du traité aux mêmes conditions; qu'il écrivoit à la Cour sur les nouvelles demandes de la Suede; mais qu'en attendant il lui diroit volontiers ce qu'il en pensoit. Qu'il croïoit que le Roi n'auroit pas de peine à promettre de porter la guerre dans les domaines de la Maison d'Autriche,

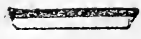
AN. 1640.

pourvu qu'on n'exigeât pas l'exécution de cet article à la rigueur, parcequ'il se pourroit faire que la chose devînt impossible ou préjudiciable aux intérêts des deux Couronnes. Qu'il importoit peu à la Suede que le Roi fît une treve en Italie avec l'Espagne, puisque la guerre d'Italie n'avoit aucun rapport à celle d'Allemagne, ni au traité d'alliance, & qu'il étoit injuste d'exiger cette condition, à moins que les Suédois ne voulussent contribuer eux-mêmes à cette guerre. Que le Roi leur communiqueroit sans peine les propositions qu'il avoit à faire dans le traité de la paix générale : pourvu qu'ils lui communiquassent aussi les leurs, & qu'il se contenteroit d'un dédommagement égal à celui qu'ils demanderoient pour eux-mêmes. Que si on n'avoit fait aucune mention des Suédois dans le traité de Colmar, c'étoit la faute des Ministres François, qui avoient agi en cela contre les intentions du Roi & du Cardinal de Richelieu ; mais que les Suédois devoient considérer que l'acquisition que la France avoit faite des conquêtes du Duc de Veimar, étoit

également utile aux deux Couronnes, puisqu'elle serviroit à obtenir de l'Empereur d'honnêtes conditions pour l'une & pour l'autre. Que la Suede n'avoit aucun droit de demander un dédommagement pour l'armée du Duc de Veimar, parceque ce Prince, libre de s'attacher à qui il vouloit, s'étoit donné à la France pour servir avec ses troupes où l'on voudroit, comme les armées Françoises, sans autre condition que celles qui étoient exprimées dans le traité qu'il avoit fait avec le Roi. Qu'on continueroit à paier exactement à la Suede les subsides promis: mais qu'elle ne devoit pas en attendre davantage, parceque le Roi n'étoit pas en état de faire de nouvelles dépenses; & enfin qu'il craignoit que lorsqu'on apprendroit en France les propositions de la Suede, on ne les prît pour un refus.

Comme rien ne contribuoit plus à rendre les Suédois difficiles sur les conditions du traité, que l'opinion où ils étoient que la France ne pourroit jamais se résoudre à se séparer d'eux, le Comte d'Avaux s'appliqua sur-tout à les détromper, en leur faisant enten-

VII.
Il affecte
beaucoup
d'indifférence
pour le traité.

AN. 1640.  dre que la France aimeroit mieux porter toute seule le poids de la guerre, que de traiter aux conditions qu'on offroit. Qu'il avoit ordre de rompre la négociation, si les Suédois s'opiniâtroient à soutenir leurs prétentions. Qu'on l'accuseroit avec raison d'avoir peu ménagé l'honneur de la France, s'il écoutoit de semblables propositions, & que si les Suédois n'étoient pas plus équitables, ils auroient bientôt sujet de se repentir d'avoir si peu ménagé des Alliés à qui ils avoient tant d'obligation. *Je n'en doute pas*, repartit Salvius un peu ému, *car j'ai des lettres qui font foi, que le Roi de France traite avec les ennemis à Nuremberg, à Munich, à Pampelune & à Burgos.* L'avis étoit faux; mais il étoit bon de le laisser croire pour intimider les Suédois: ainsi le Comte d'Avaux, au lieu de nier le fait, sembla même l'avouer, & il en donna toute la peur à Salvius.

VIII.

Sentimens de la France, sur le choix du lieu pour les conférences de la paix générale.

Après ces premiers éclaircissemens, le Comte d'Avaux jugea à propos de laisser couler quelque tems sans faire mention du traité, afin de persuader aux Suédois qu'on n'avoit pas en Fran-

ce sur ce point-là autant d'impatience qu'ils croioient ; mais cette ruse ne pouvoit pas durer , parceque la Cour de France le pressoit extrêmement de conclure ; & il fallut bientôt renouer la négociation. Le Roi avoit fort à cœur un point qui lui paroissoit important pour le succès du traité de paix : c'étoit qu'on changeât le lieu des conférences. La France ne goutoit pas le projet des deux assemblées , surtout dans deux lieux aussi éloignés l'un de l'autre , que l'étoient Cologne & Lubeck. Cette double assemblée étoit toute propre à exciter de la jalousie entre les Négociateurs & encore plus entre les Médiateurs , qui se disputeroient la gloire d'avoir les premiers achevé leur traité , & par-là des conférences de paix pouvoient devenir une source de division. D'ailleurs les négociations ne pouvoient pas manquer de traîner beaucoup en longueur , à cause du tems qu'il faudroit aux Négociateurs pour se communiquer de si loin leurs pensées & leurs résolutions , suivant le projet dont on étoit convenu de n'agir que de concert. Cet embarras devoit être

AN. 1640.

*Dépêche du
Roi au Comte
d'Avaux ,
Mai 1640.*

AN. 1640.

d'autant plus grand, que les divers évenemens de la guerre, qui continueroit toujours pendant le traité, apporteroient de grands changemens aux résolutions des deux partis. Les Suédois au contraire souhaitoient deux assemblées, & une des principales raisons étoit qu'ils ne vouloient pas céder le pas aux Ambassadeurs François, & à plusieurs autres qui croïoient avoir droit de le prendre sur eux. Il y avoit un moïen d'éviter cet inconvénient; c'étoit que les Plénipotentiaires, quoiqu'assemblés dans une même Ville, n'eussent entr'eux aucune conférence que par le canal des Médiateurs qui porteroient les propositions & les réponses de part & d'autre. Par là les Médiateurs auroient été plus à portée d'agir de concert, & les choses paroïssent devoir être plutôt terminées; mais la difficulté consistoit dans le choix d'une Ville. Les Suédois ne vouloient pas de Cologne, parce que cette Ville étoit trop déclarée contr'eux, & trop éloignée de la Suède, & les François de leur côté ne vouloient ni de Lubeck ni de Hambourg; parce qu'outre que ces Villes

étoient aussi trop éloignées de la France, le Légat du Pape ne pouvoit pas accepter une Ville toute Luthérienne.

AN. 1640.

Dans l'impossibilité que la France voïoit à transporter le congrès en une même Ville, elle avoit imaginé un autre expédient conforme à ses vues. Elle vouloit du moins qu'on choisît deux Villes les moins éloignées qu'il se pourroit faire, afin que la Maison d'Autriche ne pût pas profiter de leur éloignement pour diviser les Alliés. C'est ce que le Comte d'Avaux proposa à Salvius, & les deux Villes furent pour le traité de Suede, Osnaburg, Francfort sur le Mein ou Cologne; & pour le traité de France, Munster, Maïence ou Wesel. Salvius témoigna quelque répugnance à consentir à cette proposition, parcequ'il prévoïoit que les ennemis n'y consentiroient eux-mêmes qu'avec peine; mais le Comte crut avoir lieu d'espérer que cet article ne feroit pas de difficulté, pourvu qu'on fût d'accord sur les autres: ainsi on passa aux autres points de la négociation.

IX.

Le Comte d'Avaux propose de choisir Munster & Osnabrug.

Salvius, vouloit faire un nouveau

E vj

X.

Contestation

AN. 1640.
 sur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne.

Pufendorf.
 l. 12.

traité différent de celui de Wismar & de Hambourg, parcequ'il en vouloit changer tous les articles à l'avantage de la Suede. Le Comte d'Avaux au contraire consentoit seulement à ajouter quelque chose au traité de Hambourg, afin de l'accommoder à l'état présent des affaires. Dans le traité de Hambourg, la France s'étoit obligée à porter la guerre dans les Pais héréditaires de la Maison d'Autriche; mais elle avoit assez mal observé cet article, parcequ'elle trouvoit mieux son compte à faire la guerre en Flandre, en Italie & sur les bords du Rhin, laissant à la Suede le soins de la guerre d'Allemagne. Elle avoit encore un intérêt particulier à ne pas éloigner ses armées, afin de s'attacher la Landgrave de Hesse & les Ducs de Lunebourg; ce qui pouvoit en même tems servir à rendre les Suédois plus traitables, parceque ces nouvelles alliances rendoient celle de Suede moins nécessaire. Salvius, voulant ôter à la France tout prétexte d'éluder cet article, demanda qu'il fût exprimé en ces termes : *que le Roi feroit entrer une bonne armée dans les Pais héréditaires de la Mai-*

son d'Autriche pour y établir le théâtre

de la guerre. Ces expressions étoient trop AN. 1640.
fortes & trop nettes pour les desseins
de la France. Mais le Comte d'Avaux
n'eut garde d'en paroître mécontent,
pour ne pas découvrir les intentions
secrètes de la Cour de France. Il fit
même semblant de les approuver. Mais
peu de tems après, sous prétexte que
ces termes pourroient faire naître des
difficultés, il proposa d'en substituer
d'autres, qui étoient, *que le Roi feroit*
une grande diversion; & pour ôter à
Salvius toute défiance, il consentit à
ajouter *en Allemagne*: ce qui n'étoit
pas contraire aux intentions du Roi,
puisque sous le nom d'*Allemagne* on
pouvoit comprendre le Brisgaw, l'Al-
face & d'autres Provinces qui fai-
soient véritablement partie de l'Em-
pire Germanique. Comme Salvius ne
goutoit pas ces expressions, le Comte
s'offrit à exprimer nommément non
pas l'*Autriche*, comme le vouloit Sal-
vius, mais *les Provinces Autrichien-*
nes, Provincias Austriacias, pourvu
qu'on y ajoutât, comme dans le traité
de Hambourg, la clause *quantum fie-*
ri poterit, autant que l'état de la guerre

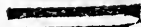
XI.
Proposition
captieuse du
Comte d'A-
vaux.

AN. 1640.

Et les forces du Roïaume le permettront. Nous convenons pour le fond , disoit-il à Salvius. Vous demandez que le Roi fasse vivement la guerre à l'Empereur , il le promet. S'il est véritablement en état de la faire , la clause ne l'en dispensera pas. Si la situation de ses affaires ne le lui permet pas , il en sera dispensé indépendamment de toute clause. Il ne s'agit entre nous que de quelques termes. Ce raisonnement étoit plus spécieux que solide ; car la difficulté consistoit en ce que les Suédois craignoient que la France n'abusât de ces termes pour laisser la Suede chargée de tout le poids de la guerre. Néanmoins comme le Comte d'Avaux paroïssoit inflexible sur ce point , Salvius fut obligé de prendre le parti que le Comte lui avoit d'abord proposé , qui étoit de laisser cet article dans son entier tel qu'il étoit exprimé dans le traité de Hambourg. Le Comte d'Avaux refusa avec la même fermeté d'insérer dans le traité , que le Roi ne pourroit faire de trêve en Flandre ou en Italie que du consentement de la Suede.

Rien n'étoit plus adroit que la mé-

rhode que le Comte suivoit dans cette négociation , pour découvrir les véritables sentimens de Salvius, qui affectoit quelquefois beaucoup d'indifférence & de fermeté. Souvent , au lieu de réfuter ses raisons , il le quittoit avec un air d'indignation sans lui faire de réponse. Lorsqu'on le pressoit de répondre , il s'excusoit sur ce qu'il n'avoit pas encore reçu ses ordres. Il paroïssoit quelquefois entrer dans ses sentimens pour l'engager à s'ouvrir à lui , & lorsque Salvius croïoit l'avoir gagné , il lui échappoit par quelque défaite qu'il avoit toujours soin de se réserver. Cette conduite rendoit le Comte d'Avaux impénétrable ; mais ce qui embarassoit le plus l'Ambassadeur Suédois , c'étoit les lettres que le Comte d'Avaux recevoit ou feignoit de recevoir du Baron de Rorté qui résidoit à Stockholm, par lesquelles on l'assuroit , disoit-il , que les Régens de Suede consentiroient sans peine à continuer le traité de Hambourg ; & que si Salvius portoit si haut d'abord ses prétentions , ce n'étoit qu'un jeu pour descendre ensuite comme par degrés aux conditions des anciens trai-


AN. 1640.

~~_____~~ AN. 1640. *tés.* L'incertitude où étoit Salvius de la vérité ou de la fausseté de ses avis, le jetta souvent dans de grands embarras.

XII. *Contesta- tion sur les subsides.* L'article des subsides étoit le point le plus délicat de toute la négociation. La France se plaignoit avec raison de ce que les Suédois prétendoient à chaque renouvellement de traité vendre plus cher leur alliance. Cependant comme celui-ci devoit être le dernier, & devoit durer jusqu'à la paix générale, le Roi avoit permis au Comte d'Avaux d'accorder aux Suédois jusqu'à douze cens mille livres par an, au lieu d'un million qui étoit stipulé par le traité de Hambourg. Ce n'étoit pas encore assez pour les Suédois, ils en demandoient quinze cens mille, & même jusqu'à deux millions, allé-

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, 26 Avril, 17 Mai, 12 Déc. 1640.

Lettre du Card. de Richelieu au C. d'Avaux, 4 Déc. 1640.

quant l'exemple du Duc Bernard & des Provinces-Unies, à qui le Roi en avoit païé autant. Mais la comparaison n'étoit pas juste ; car le Roi ne païoit pas le change pour les Hollandois, au lieu qu'il le païoit pour les Suédois. Les troupes du Duc de Veimar étoient à la solde de la France, au lieu que les Suédois faisoient la guerre en

chef & sous leurs propres enseignes.

Enfin bien loin que les secours d'argent que les autres Alliés recevoient de la France donnassent droit aux Suédois de demander une augmentation, c'étoit au contraire une raison pour eux de ne la pas demander, pour ne pas épuiser le Roïaume, qui n'avoit déjà que trop de peine à fournir à des dépenses si excessives.

Le Comte d'Avaux dissimulant la permission qu'il avoit de la Cour, fit extrêmement valoir toutes ses raisons à Salvius, & persista long-tems à ne lui offrir qu'un million, afin de l'amener insensiblement au point où il le vouloit. Aux raisons il ajouta l'adresse. Lorsque Salvius lui fit la proposition des quinze cens mille livres, il lui répondit que le Baron de Rorté lui mandoit que les Régens regardoient comme le point capital du traité, d'obliger le Roi à porter ses armes dans les Pais héréditaires de la Maison d'Autriche, & qu'il savoit de bonne part que Salvius avoit ordre, en cas qu'il demandât une augmentation, de se relâcher peu à peu jusqu'au million que la France offroit. Il proposa ensuite

AN. 1640.

divers temperamens qui ne plurent pas à Salvius. Enfin après beaucoup de propositions inutiles, les Suédois honteux de contester si long-tems sur un intérêt pécuniaire, trop fiers pour vouloir paroître intéressés, & trop intéressés en effet pour se relâcher sur un point si considérable, en suspendirent pour un tems la discussion.

XIII.

Tous les autres articles demeurent indécis.

Il fut également impossible de convenir sur les autres articles du traité, tels qu'étoient ceux qui regardoient le changement du lieu pour le congrès; la trêve, en cas que les ennemis l'acceptassent, & la sûreté des Catholiques en Allemagne. Ce n'est pas que ces points fussent par eux-mêmes difficiles à terminer, mais c'est que les Suédois ne vouloient rien conclure qu'ils n'eussent obtenu l'augmentation des subsides qu'ils demandoient. Au reste le Comte d'Avaux agissoit alors avec d'autant plus de liberté, que la France commençoit à prendre sur les ennemis une grande superiorité, comme je le raconterai bientôt; mais le Comte avoit encore d'autres ressorts qu'il employoit habilement selon les occasions.

Gustave Horn , avoit été pris par les impériaux à la bataille de Nordlingue, & Jean de Werth , par le Duc de Veimar à la bataille de Rhinfeld. Le Maréchal Horn étoit prisonnier du Duc de Baviere , & Jean de Werth l'étoit du Roi de France, à qui le Duc de Veimar l'avoit cédé. Rien ne paroissoit plus naturel ni plus aisé que de faire l'échange des deux prisonniers. Les Suédois & le Chancelier Oxenstiern, dont le Maréchal Horn étoit gendre, sollicitoient cet échange depuis long-tems , & il se seroit fait sans le Comte d'Avaux qui s'y opposa. Il n'y avoit plus d'emploi dans l'armée de Suede pour le Maréchal , & comme il étoit soutenu du crédit de son beau-pere , son retour à l'armée auroit pu y causer une division dangereuse , dont les suites auroient été fâcheuses pour la France même. Il eut d'ailleurs été désagréable au Duc de Veimar, qui vivoit encore, de revoir si-tôt son prisonnier les armes à la main contre lui. Ces raisons avoient fait suspendre l'échange. Comme Salvius en renouvelloit la proposition dans cette négociation , & qu'il faisoit sur cela les dernieres

AN. 1640.

XIV.

Le Comte d'Avaux suspend l'échange du Maréchal Horn avec Jean de Werth.

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny , 18 Mai 1638.

Pufendorf. l. 12.

AN. 1640.

instances, le Comte d'Avaux y consentit enfin de la part du Roi; mais il fit entendre adroitement à Salvius, qu'il falloit que les Suédois méritassent cette grace par un peu plus de complaisance & de générosité dans leur maniere de traiter; & quelque peu considérable que cette affaire fût en elle-même, il n'est pas croïable combien le Comte d'Avaux sut s'en prévaloir pour rendre Salvius plus traitable.

XV.

Il suspend
pareillement
le paiement
des subsides.

*Ibid.**Grotii Epist.*

Le Comte favoit encore le besoin extrême que Banier avoit d'argent, & c'étoit un second moïen dont il se servoit pour vaincre l'obstination des Suédois. La France devoit à la Suede la somme de cinq cens mille livres pour le second terme de l'année courante. Grotius mandoit qu'elle avoit été déjà remise aux Banquiers à Paris, & Salvius en pressoit le paiement; mais le Comte d'Avaux voulant profiter de la nécessité où se trouvoient les Suédois, déclara à Salvius qu'il avoit défense de païer jusqu'à ce qu'il fût assuré du renouvellement du traité, de la maniere que le Roi proposoit. Cette conduite étoit fort dure pour ne pas dire injuste; car l'argent

que les Suédois demandoient étoit dû, indépendamment du renouvellement du traité ; mais on vouloit à quelque prix que ce fût les obliger à le renouveler : cependant le Comte, pour adoucir son refus, fournit sur son propre compte, dit-il, le tiers de la somme de cent mille écus, que Salvius fut obligé d'emprunter en son nom & au nom de Banier.

Enfin pour ne rien négliger de tout ce qui pouvoit servir à intimider les Suédois, il laissoit quelquefois échapper des menaces indirectes de débâcher les troupes de Banier. Il caressoit les Officiers Suédois qui venoient à Hambourg, il les régaloit chez lui, leur faisoit des présens considérables d'argent, & les renvoioit à l'armée, charmés de ses manieres & comblés de ses libéralités. C'étoient autant de Panegyristes gagés pour louer le service de France. La vue de l'or & de l'argent qu'ils rapportoient, éblouissoit les troupes Suédoises, & c'étoit un appas dangereux pour des gens qui souffroient une extrême pauvreté. Salvius, irrité de ce procédé, voulut rendre la pareille au Comte, & l'intimi-

AN. 1640.

XVI.

Il intimide les Suédois.

Pufendorf.

Ibid.

AN. 1640.

der à son tour. Il gagna le Commandant de la garnison de Hambourg, & l'engagea à aller trouver le Comte pour lui faire en secret une fausse confiance. L'avis qu'il devoit lui donner étoit que les Impériaux offroient aux Suédois des conditions fort avantageuses, qu'il avoit été chargé lui-même de solliciter ceux-ci de rompre avec la France, & que le traité étoit déjà fort avancé. C'étoit-là une vieille ruse que Salvius avoit déjà employée dans la première négociation de Hambourg, & que le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à découvrir. Il en prit occasion de déclarer à Salvius qu'il pouvoit, s'il vouloit, traiter avec la Maison d'Autriche; mais qu'il ne devoit pas compter d'obtenir de la France d'autres conditions que celles qu'on lui offroit, & que le Roi, ennuyé de la longueur de la négociation, prioit enfin la Reine de Suede de déclarer sur cela sa dernière résolution, afin qu'il prît ses mesures, si elle refusoit de renouveler le traité. On fit à Paris la même déclaration à Grotius, & cette hauteur de la France donna beaucoup à penser aux Suédois. Ils n'étoient pas

moins choqués de ce que les François
isoient quelquefois des Hollandois ,
qu'ils dépendoient de la France , à
cause des pensions qu'elle leur faisoit ;
car comme les Suédois étoient dans
le même cas , ils ne craignoient rien
tant que d'être regardés sur le pied
de Pensionnaires dépendans de la
France.

Pendant que le Comte d'Avaux né-
gocioit avec tant de chaleur à Ham-
bourg , le Baron de Rorté pressoit de
son côté les Régens de Suede de
mettre fin à cette affaire. Il leur re-
présentoit à-peu-près les mêmes rai-
sons dont le Comte se servoit avec
succès , & il en recevoit les mêmes
réponses. Enfin , après une longue dé-
libération , les Régens déclarerent au
Baron de Rorté , pour dernière réponse ,
qu'ils laissoient au Roi le choix , ou de
renouveler le traité d'alliance seule-
ment pour trois ans aux mêmes con-
ditions qu'il avoit été conclu , ou s'il
vouloit qu'il durât jusqu'à la paix ,
d'y ajouter tous les ans deux cens cin-
quante mille livres au million qu'il
avoit païé jusqu'alors. Ils demande-
rent encore que le Roi accordât la

AN. 1640.

XVII.
Les Suédois
modèrent
leurs deman-
des.

AN. 1640.

XVIII.
La France
les rejette
encore.

liberté à Jean de Werth, afin de l'échanger avec Gustave Horn; mais ils déclarerent qu'ils ne pouvoient pas consentir à changer le lieu des conférences pour la paix générale, parce que les Villes, qu'on proposoit de substituer à Lubeck ou à Hambourg, étoient trop éloignées de la Suede. Par cette réponse, les Régens de Suede paroissoient se rapprocher un peu plus des François, & l'espérance qu'on conçut de les amener au point où on les vouloit, fit qu'on n'accepta pas le premier des deux partis qu'ils offroient, qui étoit de renouveler l'alliance pour trois ans. Le Comte d'Avaux cependant n'avoit ordre d'offrir que deux cens mille livres d'augmentation, en cas que les Suédois consentissent à renouveler le traité jusqu'à la paix, & le changement du lieu des conférences étoit un article sur lequel le Roi étoit résolu de ne se pas relâcher. Mais comme il jugea que les choses étoient en train de s'accorder, il crut qu'il étoit tems de laisser espérer à Salvius une augmentation d'argent à-peu-près telle que les Régens la demandoient, pourvu qu'ils

qu'ils consentissent à changer le lieu ~~du congrès~~.
du congrès. Salvius écrivit sur cela à AN. 1640.
Stockholm, & la négociation fut ainsi
suspendue pour quelque tems.

Si les Suédois ne trahirent pas alors
la France en l'abandonnant malgré la
foi des traités, & les assurances con-
tinuelles qu'ils lui donnoient de vou-
loir continuer l'alliance, ce ne fut que
l'occasion qui leur manqua. On a dé-
jà vu combien de fois ils avoient ten-
té de s'en séparer par des traités par-
ticuliers. Quoiqu'ils eussent souvent
reconnu l'inutilité de ces négociations
secretes, l'Empereur les trouvoit tou-
jours prêts à écouter ses propositions,
& il leur en faisoit faire tous les jours
de nouvelles, ou plutôt il leur faisoit
faire toujours les mêmes par de nou-
veaux Agens. Les Ducs de Lauvem-
bourg, le Duc Ernest de Saxe, le
Comte de Valdeck, & enfin Lutzau,
nouveau Ministre de la Cour de Vien-
ne à Hambourg, renouvelèrent les
anciennes propositions, & amuserent
encore les Régens de Suede pendant
quelque tems. Le Chancelier Oxen-
stiern n'aimoit pas la France, & haïss-
oit sur-tout le Cardinal de Richelieu.

XIX.

Dispositions
de la Sued:
peu favora-
bles à la Fran-
ce.

Pufendorf
l. 12.

AN. 1640. L'alliance, quoique nécessaire jusqu'alors, commençoit à devenir à charge aux Suédois ; ils étoient las de la guerre, & jaloux de la supériorité que les François prenoient en Allemagne. Par toutes ces raisons, ils penchoient beaucoup à faire leur paix particulière, & à laisser à la France le soin de faire la sienne comme elle voudroit. Mais d'un autre côté, abandonner la France, c'étoit abandonner en même tems les Etats Protestans d'Allemagne dont les intérêts ne pouvoient pas être indifférens à la Suede, & ne pouvoient être réglés que dans un traité général ; & c'étoit s'ôter à eux-mêmes les seuls garants qu'ils pussent avoir de leur traité avec l'Empereur. Ces considérations, qui avoient déjà fait échouer les négociations passées, rendirent encore celle-ci inutile ; on ne parla plus de part & d'autre que de la paix générale, quoiqu'on n'eût aucun dessein de la faire.

XX.

Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix.

La France sur-tout fit paroître un nouveau zele. Dès l'année précédente le Roi avoit nommé Monsieur Mazarin, qui s'étoit depuis quelque tems attaché à la France, pour traiter à

Cologne en qualité de Plénipotentiaire avec le Comte d'Avaux. L'année AN. 1640. suivante on fit quelque chose de plus. On prépara à Paris les équipages des Plénipotentiaires , on loua des Maisons pour eux à Cologne , où on publia qu'ils devoient se rendre incessamment ; & ce qui devoit faire encore plus d'impression sur l'esprit des peuples , le Comte d'Avaux eut ordre d'accepter les sauf-conduits de l'Empereur , tels que ce Prince les offroit avec le terme de *non réconciliés* , en se contentant de faire une protestation pour mettre à couvert les droits des États de l'Empire. Mais dans le tems que la France prenoit cette résolution , l'Empereur , qui n'en favoit rien , & qui ne témoignoit pas moins l'empressement pour la paix , s'étoit déjà déterminé à réformer ses sauf-conduits , & le Comte d'Avaux le laissa faire sans publier l'ordre qu'il avoit reçu.

Tout sembloit ainsi se disposer à une paix prochaine ; mais il s'en falloit beaucoup que le zele de la France & celui de Ferdinand fût aussi sincere qu'il le paroissoit. Il n'étoit pas de

*Dépêche du
Roi au Comte
d'Avaux , le
17 Mai 1638.*

AN. 1640.

l'intérêt du Cardinal de Richelieu que le Roïaume fût tranquille dans un tems où le Roi , dégoûté de ce Ministre, sembloit souhaiter d'en être défait. La paix auroit achevé sa disgrâce en le rendant moins nécessaire. On fait encore que ce Ministre portoit ses vues ambitieuses jusqu'à la Régence du Roïaume après la mort du Roi qu'on croïoit prochaine. Un tems de paix eut été peu propre à faire réussir ce grand dessein. Il est d'ailleurs certain qu'on faisoit alors en France de plus grands préparatifs que jamais pour continuer la guerre. Enfin il n'est pas difficile de deviner pourquoi la France affectoit cet empressement pour la paix. Elle vouloit sans doute persuader aux Suédois qu'en les engageant à renouveler l'alliance, elle ne prétendoit pas rendre la guerre éternelle, comme ils se l'imaginoient, & qu'ils ne risquoient rien en consentant à ce renouvellement, puisqu'on songeoit si efficacement à la paix. Elle avoit encore en vue de prévenir les fâcheuses résolutions que les Etats de l'Empire, assemblés à Ratisbonne, pouvoient prendre contr'elle en faveur

de la Maison d'Autriche.

Il s'étoit élevé dans tout l'Empire un cri unanime des Princes & des Etats qui demandoient la paix. Le mouvement fut si général, que Ferdinand crut devoir obéir en apparence au torrent; ce fut le motif qui le fit résoudre à réformer les sauf-conduits. Mais il prévoioit assez que ce premier pas n'auroit de suites qu'autant qu'il voudroit, & qu'il seroit toujours maître d'arrêter le cours des négociations. Il espéroit même s'en prévaloir auprès des Etats de l'Empire pour en obtenir des secours extraordinaires afin de continuer la guerre. Il avoit convoqué, à la priere des Electeurs, une Diète générale à Ratisbonne, pour y délibérer sur les moïens de finir la guerre, & de rendre le calme à l'Europe. Dans cette assemblée il se proposoit de soulever tout l'Empire contre la France, de la rendre seule coupable de la continuation de la guerre, & d'armer tous les peuples contr'elle, sous prétexte de l'obliger à faire la paix. Il en seroit peut-être venu à bout, si la France & ses Alliés, avoient fait paroître de l'éloignement pour la né-

AN. 1640.

XXI.

Diète de Ratisbonne.

gociation. Ainsi le Roi crut devoir
 AN. 1640. prévenir l'effet de cette manœuvre en
 témoignant de son côté beaucoup
 d'empressement, & la Diète se passa
 dans une si grande confusion, qu'elle
 n'eut aucune des suites que Ferdinand
 avoit espérées.

XXII.

La Diète de Ratisbonne écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix.

Comme il ne paroïssoit pas possible de rien regler dans la Diète sans le consentement des deux partis, on proposa d'inviter les Alliés à y envoyer leurs Plénipotentiaires. Mais l'Empereur se récria contre cette résolution, sous prétexte qu'une telle démarche seroit indigne de la Majesté Impériale; mais en effet parcequ'il craignit que les Ambassadeurs des Alliés ne persuadassent à la Diète de s'unir avec eux pour faire abolir le traité de Prague, & demander le parfait rétablissement de la liberté Germanique. Les Députés prirent le parti d'écrire au Roi de France, au Roi d'Espagne, à la Reine & aux Etats de Suede, pour les exhorter à envoyer au plutôt leurs Plénipotentiaires à Cologne. Ils supposoient dans leurs lettres que tous les sauf-conduits étoient expédiés en bonne forme; mais ils étoient mal infor-

31 Déc. 1640.

28 Janvier

1641.

2 Mars.

Pufendorf,
l. 12.

més : car il est vrai que l'Empereur , à la priere des Electeurs & des Princes de l'Empire , avoit enfin consenti à retrancher le terme tant contesté de *non réconciliés*. Mais le Roi d'Espagne n'avoit encore rien changé dans le sauf-conduit des Hollandois. Comme ce Prince étoit encore moins disposé à la paix que le Roi de France , & moins intéressé à dissimuler avec la Diète , ces lettres n'eurent aucun effet.

Pour engager tous les Membres de l'Empire à se réunir par une bonne paix , la Diète demandoit à l'Empereur qu'il publiât une amnistie générale pour tous les sujets de l'Empire , en vertu de laquelle toutes choses fussent rétablies au même état où elles étoient avant les troubles , dont les uns vouloient qu'on fixât le commencement à l'année 1618 , lorsque l'Electeur Palatin fut couronné Roi de Bohême , les autres à 1627 ou 1630 , lorsque les Suédois entrèrent en Allemagne. Ferdinand consentit en apparence à publier l'amnistie , afin de se faire honneur de sa modération ; mais il n'avoit aucun dessein de l'accorder telle qu'on la demandoit. Il fut aisé

AN. 641.

XXVII.

L'Empereur propose une amnistie.

Pufendorf

l. 12 & 13.

Gazettes de Fr. 1641.

AN. 1641.

de s'en appercevoir lorsqu'il s'agit d'en régler les conditions : car il ne voulut pas consentir que l'amnistie s'étendît généralement à tous les Sujets de l'Empire. Les Princes de Lunebourg, de Hesse, de Bade, la Maison Palatine & plusieurs autres Etats d'Allemagne en étoient exclus. Il falloit que tous ceux qui s'étoient alliés avec les Puissances étrangères commençassent par renoncer à leur alliance pour se mettre en état de jouir de l'amnistie : on en suspendoit l'effet jusqu'à ce que l'Empire fût parfaitement tranquille au-dedans ; ce qui étoit tout-à-fait déraisonnable, puisqu'une telle tranquillité ne pouvoit être que l'effet & une suite de l'amnistie même. Enfin on y suivoit en tout le plan de la paix de Prague, avec toutes ses exceptions & ses restrictions. Cependant comme le parti de l'Empereur étoit le plus fort, par l'absence de plusieurs Membres tant Catholiques que Protestans, il eut toujours pour lui la pluralité des voix, & le parti contraire fut réduit à faire des protestations inutiles. Les Députés de Lunebourg & de Hesse furent ceux

de tous qui parlerent avec le plus de fermeté & de zele. Aussi ne manqua-t-on pas de leur donner ordre de sortir de Ratibonne dès que leurs sauf-conduits furent expirés. On ne laissa pas de donner à cet acte le nom d'Amnistie générale, & l'Empereur s'en promettoit un grand effet ; mais il fut trompé dans ses espérances, & on regarda cette amnistie comme un piège semblable à ce pardon général publié en Flandre en 1570, & qu'on appella par dérision *attrape lourdaut*.

AN. 1641.

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 2.

L'affaire du Prince Palatin fut renvoïée à Vienne, pour y être traitée à l'amiable, disoit-on, quoique Ferdinand eût promis de la faire décider dans la Diète. Cependant pour témoigner la bonne volonté qu'il avoit pour la Maison Palatine, il remit en liberté le Prince Robert qui avoit été pris quatre ans auparavant, comme j'ai raconté. Mais la négociation de Vienne n'eut aucun effet, quelques mouvemens que se donnât l'Ambassadeur d'Angleterre, qui fut alors convaincu, & qui tâcha de persuader aussi à son Maître que la Maison d'Autriche ne consentiroit jamais à rétablir

XXIV.
La Diète renvoïe l'affaire du Prince Palatin à Vienne.

~~_____~~
 AN. 1641. l'Electeur Palatin, à moins qu'on ne l'y obligéât par la force des armes.

XXV.

Banier forme le dessein de rompre la Diète en attaquant Ratisbonne.

Hist. du Maréchal de Guebriant l. 4. c. 2.

Tandis que la Diète suivoit ainsi aveuglément toutes les vues de la Maison d'Autriche, & conspiroit avec elle à prolonger la guerre, au lieu de travailler à la réunion des partis; Banier, qui n'étoit pas loin de Ratisbonne, forma le dessein d'insulter la Place, & d'essayer de la surprendre par une brusque attaque, ou du moins de dissiper la Diète par la crainte d'un siège.

Ibid.

Dès l'année précédente le Duc de Longueville & le Comte de Guebriant, qui commandoit sous lui l'armée du feu Duc de Veimar, fortifiée de quelques troupes françoises, s'étoient joints à Banier. La jonction se fit à Erfort en Thuringe, & ces trois Généraux agissant de concert, soutenus encore des troupes de Hesse, & de celles du Duc de Lunebourg, qui s'étoit enfin ouvertement déclaré pour les Couronnes alliées, présenterent la bataille à Piccolomini qui étoit retranché devant Salsfeld sur la Saal, & qui la refusa. Il arriva là un de ces accidens bizarres dont la guerre four-

nit quelquefois des exemples. Piccolomini détacha pendant la nuit un corps de cavalerie pour enlever le canon des Alliés , & le fit suivre par un autre corps de Croates qui avoit ordre de le soutenir. La cavalerie aiant été repoussée par les gardes avancées , rencontra dans sa retraite les Croates qui l'avoient suivie , & dans l'obscurité les prit pour des ennemis. Ceux-ci pensèrent la même chose de leur cavalerie : les deux troupes se choquerent aussitôt , & se battirent avec un égal acharnement dans une extrême confusion. Comme elles se rapprochoient toutes deux de leur camp , dans l'espérance d'être secourues , les troupes qui gardoient le bord de la riviere ne pouvant rien distinguer dans les ténèbres , augmentèrent encore le désordre & le carnage par une furieuse décharge de mousqueterie. Cette méprise coûta la vie à trois cens hommes. Les deux armées demeurèrent long-tems en présence. Mais après plusieurs marches inutiles , les Généraux alliés , perdant l'espérance d'attirer Piccolomini à une bataille , entre-
rent dans la Franconie , la Hesse &

~~_____~~
 AN. 1641. les Provinces voisines, où les deux armées se virent encore quelquefois d'assez près sans en venir aux mains.

XXVI.

Banier décrédité parmi les troupes.

Hist. du Maréchal de Guebriant. l. 4. §. 2.

Dans toute la suite de cette campagne, le Comte de Guebriant, aussi habile Négociateur que grand Capitaine, rendit un important service à la France par l'adresse avec laquelle il ménagea la fierté & l'indocilité des troupes qu'on appelloit Veimariennes. Mais le Général Banier perdit beaucoup de l'estime que son armée avoit pour lui. Il avoit épousé une Dame de la Maison des Comtes d'Erpach, qui le suivoit dans toutes ses expéditions, & qui mourut pendant cette campagne. Il parut inconsolable de la perte d'une épouse qu'il aimoit infiniment, & qui méritoit en effet toute sa tendresse par les grandes qualités dont elle étoit ornée. Elle savoit sur-tout modérer les excès de débauche & de colere auxquels il étoit naturellement sujet, & il dit lui-même à Beauregard, qu'en la perdant il avoit perdu tout son esprit. Cependant on fut fort surpris de le voir songer à de nouvelles amours, avant qu'il eût eu le tems d'essuier ses larmes. En con-

duisant le corps de son épouse à Erford, il vit par hafard une Princesse de Bade, & en devint si éperdument amoureux, qu'il attendit avec peine la fin des trois premiers mois de son deuil pour l'épouser. Les soins qu'il rendoit à sa belle Princesse l'occupent tellement, qu'il manqua l'occasion de défaire au moins l'arrière-garde de cette armée que Picolomini appelloit *la Pucelle*, parcequ'elle n'avoit jamais été battue. Il laissa encore prendre Hoker sur le Weser, & exposa par-là les Etats de la Maison de Brunswick à une entière désolation.

Dès le commencement de l'année 1641, les armées confédérées s'étant réunies une seconde fois à Erford, s'approcherent jusqu'à deux lieues de Ratifbonne. De-là elles s'avancerent à la portée du canon de la Ville. Un parti que les Généraux avoient en-voïé en campagne passa le Danube sur la glace, porta le feu bien loin au-delà du fleuve, & prit aux ennemis plus de quinze cens chevaux. L'Empereur lui-même pensa être surpris. Ce Prince devoit aller ce jour-là à la chasse. Sa litiere, ses oiseaux & tous

AN. 1641.

XXVII.

Les armées

Françoise & Suédoise donnent Pallar-me à Ratifbonne.

Pufendorf

l. 330

ses équipages étoient déjà sortis de la
 AN. 1641. Ville, & furent pris par un parti.
 L'Empereur eut été pris lui-même s'il
 fut sorti une heure plutôt. Le hasard
 pensa ainsi amener le moment fatal
 qui auroit terminé la guerre, & épargné
 bien du sang à l'Europe. Cependant
 l'approche des armées jetta la Ville
 dans la consternation. Les habitans se
 hâtèrent de brûler eux-mêmes leur
 pont. La campagne étoit couverte
 d'ennemis & les Villages en feu. La
 Ville sans défense & sans provisions
 étoit pleine d'étrangers, de gens sus-
 pects & mécontents. Si la glace avoit
 permis de la ferrer de l'autre côté ;
 il n'eut fallu que peu de jours pour
 l'affamer ; mais le tems s'étant ra-
 douci, les Confédérés furent obligés
 de repasser promptement le fleuve
 avant qu'il fût dégelé, & les Généraux
 jugerent à propos de se retirer ; mais
 ce ne fut qu'après que le Comte de
 Guebriant eut salué l'Empereur & la
 Diète, de cinq cens volées de canon
 qu'il fit tirer contre la Ville ; affront
 dont Ferdinand fut si piqué, dit un
 Historien, qu'il parut perdre sa conf-
 tance & sa fermeté ordinaires.

*Hist. du Ma-
 réch. de Gue-
 briant, ibid.*

Après cette expédition, les troupes Françoises, suivant les ordres du Roi, se séparèrent de l'armée Suédoise pour se rapprocher du Rhin, malgré les instances de Banier & ses intrigues secrètes avec les Officiers Allemands. Ce Général vouloit se faire suivre par les troupes Veimariennes jusques en Boheme, pour en disposer à son gré lorsqu'elles seroient éloignées de France, & les incorporer même dans l'armée de Suede dont elles avoient fait partie autrefois. On ne comprend pas comment les Suédois osoient soutenir que cette prétention fût raisonnable, puisque ces troupes n'étoient plus à la Suede; & tout ce qu'ils disoient sur cela ne pouvoit être qu'un effet du chagrin que les Suédois eurent toujours de ce que la France s'étoit rendue si puissante en Allemagne par l'acquisition de l'armée du Duc de Veimar. Ce différend n'empêcha pas le Comte de Guebriant de se rejoindre encore deux fois à l'armée Suédoise, lorsqu'elle eut reçu un échec à Neubourg, après avoir échappé, par l'habileté de Banier, du plus grand danger qu'elle eût jamais couru, &

AN. 1641.

XXVIII.

Le Comte de Guebriant sauve l'armée Suédoise.

Ibid.

lorsqu'elle étoit encore menacée d'ua-
 AN. 1641. ne entière défaite à Zuikaw. Son ar-
 rivée sauva l'honneur & l'armée de
 Banier, & obligea Piccolomini de re-
 tourner sur ses pas.

XXIX.

Mort du Duc
 Georges de
 Lunebourg.

Les Confédérés firent, pendant cer-
 te campagne, une perte considérable
 par la mort du Duc Georges de Lu-
 nebourg. La Duchesse, veuve de ce
 Prince, ne laissa pas d'observer fidele-
 ment le traité d'alliance malgré les
 menaces de Piccolomini, & on lui
 promit des secours. Mais cette mort
 fut suivie de celle du Général Banier,
 dont la perte fut beaucoup plus sen-
 sible aux Alliés, & pouvoit avoir des
 suites plus fâcheuses pour le parti. Ce
 grand homme avoit appris la guerre
 sous Gustave, & égala presque la ré-
 putation & les exploits de son Maî-
 tre. Il excelloit sur-tout dans la ma-
 niere de faire la guerre en Allema-
 gne, où tout l'art consiste à conserver
 son armée & à faire périr celle de
 l'ennemi, parceque tout le pais est
 ouvert à quiconque est une fois maître
 de la campagne. Ses troupes avoient
 une si haute idée de sa prudence, &
 une si grande confiance en son habi-

XXX.
 Mort de Ba-
 nier.

*Hist. du Ma-
 réch. de Gue-
 briant. l. 4.
 c. 2.*

été, qu'elles n'appréhendoient rien dans les plus grands dangers. En effet AN. 1641
il avoit sur-tout l'esprit fertile en expédients pour se tirer des grands périls. Il se servit de cette estime des troupes pour prendre sur elles une autorité absolue qu'il conserva toujours. Les Officiers murmurèrent quelquefois de ce qu'il ne leur communiquoit rien de ses desseins; mais il avoit pour maxime qu'un Général ne devoit suivre que ses lumieres; & il se rendit indépendant, non-seulement des Officiers de l'armée, à qui il ne découvroit ses desseins que dans le moment de l'exécution, mais du Conseil même de Suede, qu'il ne consultoit que pour la forme. Il eut souhaité, disoit-il, que les François en eussent fait autant. Aussi l'ont-ils fait lorsqu'ils ont eu des Capitaines-aussi sages que lui; mais une maxime si générale doit avoir d'autant plus d'exceptions que ces grands hommes sont plus rares. Il étoit aussi ménager du sang de ses soldats qu'il étoit prodigue du sien. Il aimoit les troupes & les careffoit, sans cependant se familiariser, même avec les Officiers. Mais comme il ne chercha pas à s'en-

AN. 1641. *30 Mai 1641.* richir dans le commandement de l'armée, il ne vouloit pas non plus que les soldats s'enrichissent, parcequ'un riche butin en fait des lâches ou des déserteurs. On ajoute à ces traits qu'il étoit fort & robuste, patient, extrêmement laborieux, & toujours en action. Cette vivacité passoit dans son humeur, & le rendoit emporté & colere. Il paroît aussi par sa conduite qu'il étoit fier & impérieux jusqu'à oublier quelquefois les bienséances; ce qui n'empêchoit pas cependant qu'il ne parlât de lui-même avec une extrême modestie. Il mourut à Halberstadt à l'âge de quarante ans, infiniment regretté des siens, estimé des ennemis mêmes, & aussi fameux par ses belles retraites que par ses grandes victoires.

Si la mort de Banier fit tort aux affaires des Suédois en Allemagne, elle fut en quelque sorte utile aux intérêts de la France. Les Suédois, toujours fiers dans leurs succès, n'étoient traitables que dans leurs malheurs. Fideles & reconnoissans par nécessité, il falloit une disgrâce pour les attacher à la France. C'est ainsi que les

traités de Paris, de Compiègne & de
Hambourg furent les fruits de la mort
de Gustave & de la funeste bataille de
Nordlingue. La mort de Banier con-
tribua aussi au nouveau traité d'al-
liance dont j'ai déjà commencé l'His-
toire.

AN. 1641.

On a pu remarquer avec quelle len-
teur affectée cette négociation s'avan-
çoit. Quelque impatience qu'on eût à
la Cour de France de voir cette affai-
re terminée, afin que le Roi, assuré
que les Suédois occuperoient toujours
l'Empereur au-delà du Rhin, fût en
état de profiter du trouble où le sou-
levement de la Catalogne & du Por-
tugal venoit de jeter la Cour d'Es-
pagne; le Comte d'Avaux continuoit
à témoigner beaucoup de froideur à
Salvius, persuadé que celui des deux
qui auroit le plus de fermeté & de
patience régleroit les conditions du
traité. Il ne négligeoit cependant rien
de tout ce qui pouvoit en avancer la
conclusion, & il étoit également at-
tentif à détourner tous les obstacles.

XXXI.

Suite de la né-
gociation du
Comte d'A-
vaux avec
Salvius

*Mémoire du
Roi au Comte
d'Avaux, 17
Nov. 1640.*

XXXII.

Il en survint un à Stockholm par une
querelle que les Régens de Suede fi-
rent au Baron de Rorté. Ce Seigneur

Différend du
Baron de Ror-
té avec les
Régens de
Suede.

avoit dans son Hôtel, suivant la coutume & le droit de tous les Ambassadeurs, une chapelle où tous les Catholiques étrangers venoient satisfaire leur dévotion. Les Régens ne se feroient apparemment pas avisés de lui disputer un droit si incontestable, sans un incident qu'ils regarderent comme un attentat. Ce fut l'abjuration de Smalz, qui embrassa la Religion Catholique par les soins de l'Aumônier du Baron de Rorté. Ce Smalz étoit celui que la Cour de Suede avoit envoié trois ans auparavant en France, comme on a déjà vu. La chose ne put se faire si secrètement, que les Régens n'en fussent avertis. Ils se plainquirent amerement du Résident François: Smalz fut mis en prison, sous prétexte de quelque malversation; mais il fut assez heureux pour s'évader & se réfugier en Allemagne, où il se mit au service de l'Empereur.

XXXIII
Nouvelle intrigue des Impériaux avec les Suédois.

Le Comte d'Avaux craignoit que ces brouilleries ne retardassent le traité; sachant d'ailleurs que la Diète de Ratisbonne écrivoit des lettres très pressantes aux Régens de Suede pour les exhorter à la paix. Il étoit même

Informé que la Diète pressoit l'Empereur de s'accorder avec la Suede ; que les Régens y paroissent disposés, & que Salvius continuoit ses négociations secretes avec Lutzaw. Ce Ministre n'avoit jamais perdu l'esperance de persuader aux Suédois de faire leur paix particuliere, & Salvius n'en perdit jamais l'envie, toujours prêt à rétracter les promesses les plus solennelles. Un Sénateur de Hambourg, seul confident des deux partis, prêtoit sa maison aux deux Négociateurs. Salvius y alloit avec sa suite ordinaire sous prétexte de rendre visite au Sénateur : Lutzaw s'y rendoit la nuit par une porte de derriere seul & déguisé. Salvius faisoit encore de fréquens voïages à la campagne sous prétexte de sa santé ; c'étoient autant de rendez-vous qu'il donnoit à Lutzaw pour conférer ensemble. Tous deux s'applaudissoient de tromper ainsi la vigilance du Comte d'Avaux, & se tenoient presque sûrs du succès de la négociation. En effet Lutzaw faisoit à Salvius des propositions éblouissantes. Mais après tout la raison qui lui en avoit déjà fait rejeter tant d'au-

AN. 1641.

Mémoires du
C. d'Avaux.
30 Mars 1641.

l'alliance de la France.

Le Comte d'Avaux, averti de ces menées secrètes, & au désespoir de se voir sur le point de perdre le fruit d'une si longue négociation, songea aux moïens de parer le coup. Mais ne croiant pas que des reproches ordinaires fussent suffisans pour cela, il prit le parti de témoigner plus d'indifférence que de chagrin, & plus de résolution que de crainte, afin d'intimider Salvius, & de le presser de prendre son parti, sans lui donner le tems de rien arrêter avec Lutzaw, persuadé qu'il n'oseroit pas rompre avec la France dans l'incertitude du succès de sa négociation, & que dans une nécessité pressante de choisir, il préféreroit les avantages certains que la France offroit, à une espérance incertaine de la paix.

Il alla trouver Salvius, & faisant semblant de savoir depuis long-tems ce qui se passoit entre lui & Lutzaw, il lui dit que s'il ne lui en avoit pas parlé plutôt, c'étoit qu'il ne s'étoit pas imaginé que la Suede pût oublier ses véritables intérêts jusqu'à se séparer de la France. Qu'il avoit cru que la

AN. 1641.

XXXIV.

Artifice du
Comte d'Avaux.

Suede ne feroit pas plus de cas de
 AN. 1641. propositions de l'Empereur , que la
 France n'en faisoit de celles du Roi
 d'Espagne , qui la sollicitoit aussi de
 puis long-tems de se séparer de la
 Suede. Que cependant il avoit appri
 que le traité de la Suede avec l'Em
 pereur étoit déjà fort avancé ; qu'on
 l'avoit caché à la France , & que pour
 mieux la surprendre on avoit même
 affecté de vouloir renouveler le trai
 té d'alliance dans le dessein de faire
 apparemment quelque proposition exor
 bitante , afin que le refus de la Fran
 ce servît de prétexte pour rompre
 avec elle. Que la Suede n'auroit pas
 pardonné au Roi de France une con
 duite si peu sincere & si peu équita
 ble à l'égard de ses Alliés. Qu'au reste
 il lui déclaroit qu'il n'étoit plus tems
 de délibérer , & que le Roi lui avoit
 fait savoir ses dernieres résolutions.
 Qu'il offroit à la Suede douze cens
 mille livres tous les ans jusqu'à la
 paix. Qu'il accorderoit la liberté au
 Général Jean de Werth , pour être
 échangé avec le Maréchal Horn , &
 qu'il étoit disposé à s'accommoder sur
 les autres articles , pourvu que la Sue
 de

*Dépêche du
 Roi au Comte
 d'Avaux les
 25 & 27 Juin
 1641.*

de consentit de son côté à changer le lieu des conférences, comme on avoit déjà proposé. Mais qu'il avoit ordre de rompre la négociation, si la Reine de Suede tarδοit à accepter les propositions que le Roi lui faisoit, parcequ'il vouloit aussi songer à son accommodement, & qu'on verroit dans la suite qui des deux auroit le plus perdu à la rupture. Cependant afin que Salvius ne pût pas se plaindre qu'on voulût arracher à la Suede son consentement, & pour témoigner encore plus d'indifférence, le Comte avoit déjà païé ce que la France devoit de reste à la Suede.

Salvius, étoit trop fier pour n'être pas piqué des reproches du Comte d'Avaux, & il y fut d'autant plus sensible qu'ils étoient mieux fondés. Mais la déclaration qu'on lui faisoit lui causoit une cruelle inquiétude. Rompre avec la France, c'étoit se mettre à la discrétion des Impériaux, & rompre avec ceux-ci, c'étoit donner trop d'avantage à la France. Cependant il dissimula son chagrin dans l'espérance de rallentir la vivacité du Comte; & ne pouvant se persuader qu'il fût si bien

AN. 1641

Pufendorf
l. 13.

AN. 1641.

instruit de ses négociations secrètes ; il lui répondit qu'il étoit vrai, qu'il avoit eu quelques conférences particulières avec Lutzaw, mais qu'il n'avoit jamais prétendu conclure avec lui aucun traité particulier sans le consentement & à l'insçû de la France. Qu'il n'avoit voulu que sonder les dispositions de l'Empereur, pour savoir ce que la Suede avoit à espérer de ce Prince dans le traité de la paix générale. Qu'il alloit écrire en Suede sur ses nouvelles propositions, & qu'il espéroit le convaincre bientôt de la sincérité & de la franchise des Suédois.

XXXV.

Le Comte d'Avaux pressé vivement les Régens de Suede.

Le Comte d'Avaux s'étoit bien attendu à ces réponses générales ; & comme elles ne suffisoient pas pour le rassurer, il prit ses mesures d'un autre côté. Le Baron de Rorté étoit tombé malade sur ces entrefaites, & il n'y avoit personne à Stockholm en état d'agir pour les intérêts de la France. Ce fut la première chose à laquelle il pourvut. Il y envoya M. de Saint-Romain ; & voulant faire un dernier effort auprès des Régens, il le chargea de plusieurs lettres qu'il écrivit à

tout ce qu'il avoit d'amis dans le Sénat, surtout au Chancelier Oxenstiern, & au Connétable de la Garde. Il leur représenta le tort qu'ils feroient à leur réputation, & aux intérêts de la cause commune par leur séparation. Le peu de fond qu'ils devoient faire sur un traité particulier. Que la Maison d'Autriche ne se piquoit gueres de fidelité, quand il s'agissoit d'un intérêt aussi grand que celui qu'elle avoit de ne pas souffrir qu'aucun Prince puissant s'établît en Allemagne. Qu'ils obtiendroient encore plus aisément, dans un traité général, les avantages qu'ils vouloient obtenir par un traité particulier, parceque la France s'offroit à ne faire la paix qu'à cette condition; & qu'ainsi loin de perdre quelque chose à attendre encore quelque tems, ils gagneroient beaucoup, parcequ'ils s'assureroient, par la garantie de toute l'Europe, la possession de tout ce qu'ils auroient obtenu.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux, le 27 Juin 1641.

Dépêche au C. d'Avaux, le 12 Décembre 1641.

Le Comte auroit pu ajouter que le Roi, outre les offres qu'il avoit déjà faites, consentoit en cas de trêve avec le Roi d'Espagne en Italie ou en Flan-

AN. 1641. dre, d'augmenter son armée d'Alle-

Dépêche au
C. d'Avaux,
le 7 Juillet
1641. magne d'un corps de six mille hom-
mes, tant cavalerie qu'infanterie, &
qu'indépendamment de la trêve, il pro-
mettoit aux Suédois jusqu'à six mille

Lettre du
Card. de Ri-
chelieu au C.
d'Avaux, 4
Déc. 1641. hommes qui seroient entretenus aux
dépens de la France, & commandés
par les Généraux de l'armée Suédoise.

Des offres si avantageuses montrent
assez combien la France souhaitoit le
renouvellement de l'alliance; mais le
Comte d'Avaux ne crut pas les cho-
ses assez désespérées pour employer ces
dernieres ressources. Avant que de
renter l'avarice des Suédois, il voulut
éprouver ce qu'il pourroit obtenir de
leur équité, & il espéra que son adresse
& sa patience épargneroient à la Fran-
ce des dépenses si considérables.

XXXVI

Il détermine
les Régens de
Suede à rom-
pre leurs né-
gociations
particulieres
avec l'Empe-
reur, pour
traiter avec la
France.

En effet, les Régens de Suede n'é-
toient pas à beaucoup près aussi dispo-
sés que Salvius à un traité particulier.

Ils sentoient toute la force des raisons
qu'on leur apportoit pour les en dé-
tourner, & la situation présente de
leurs affaires les frappoit encore plus.

Car ils étoient moins en état que ja-
mais de se passer d'un secours étran-
ger. Ils n'osoient compter sur la dis-

Pufendorf.
l. 23.

position où l'Empereur paroïssoit être de les satisfaire, après tant de négociations inutiles avec les Ministres de ce Prince. S'ils renonçoient à l'alliance de la France dans l'espérance d'une paix si peu assurée, ils quittoient le certain pour l'incertain. Depuis la mort de Banier, l'armée Suédoise en perdant son Général, sembloit avoir perdu l'esprit de subordination. Les Officiers & les soldats également mécontents de la Suede, songeoient à changer de parti, & le désordre étoit si général, qu'ils ne se mettoient pas même en peine de cacher leur dessein. Rien n'étoit plus aisé à la France que de débaucher toute l'armée, & elle n'eut pas manqué de le faire, comme le Comte d'Avaux le fit comprendre à Salvius, si les Suédois avoient refusé de renouveler l'alliance. De l'argent distribué aux troupes auroit appaisé les mutins; mais la Suede n'en avoit pas, & elle n'en pouvoit esperer que par le renouvellement du traité. Que seroient devenus les Suédois, s'ils s'étoient vus tout-à-coup sans armée en Allemagne? La Landgrave de Hesse & les Duc de Lunebourg n'étoient pas

AN. 1641.

en état de relever leur parti & on ne comptoit plus même sur la fidelité de ces derniers depuis la mort du Duc George.

XXXVII.

Nouvelle
difficulté formée par Salvius.

Mémoire du
C. d'Avaux,
30 *Avril*
1641.

Ces considérations l'emportèrent enfin sur toutes les autres, & déterminèrent les Régens de Suede à consentir au renouvellement du traité; ils envoïerent leurs ordres à Salvius pour consommer cette affaire, & la négociation recommença. Mais il sembloit que ce Ministre ne pût se résoudre à mettre la dernière main à cet ouvrage, & il forma une nouvelle difficulté à laquelle on ne s'attendoit pas. Quoique le Comte d'Avaux eût promis de la part du Roi, que Jean de Werth seroit mis en liberté pour être échangé avec le Maréchal de Horn, Salvius, ne croiant pas qu'une telle promesse suffît, exigea qu'elle fût exprimée dans le traité par un article particulier. C'étoit-là marquer beaucoup de défiance de la sincérité du Roi, & en vouloir donner un témoignage public à toute l'Europe. Le Comte d'Avaux ne put s'empêcher d'en marquer du ressentiment, d'autant plus qu'il soupçonna, que Salvius formoit

cette difficulté de son chef, sans ordre des Régens. La querelle s'échauffa, & il y eut plusieurs lettres assez vives écrites de part & d'autre, jusqu'à ce que les Régens de Suede craignant des suites plus fâcheuses de ce petit différend, défendirent à Salvius de répondre, & lui ordonnerent de se déister de sa demande. Alors les deux Ambassadeurs, sacrifiant leur ressentiment à l'utilité publique, commencèrent à régler les articles du traité.

AN. 1648.

Comme on étoit déjà convenu sur plusieurs articles, la négociation en étoit devenue moins difficile. On ne fit pas un nouveau traité, comme l'avoit d'abord prétendu Salvius, mais on renouvela seulement celui de Hambourg jusqu'à la paix, excepté quelques articles auxquels on fit quelque changement. Au lieu d'un million que la France avoit promis à la Suede par le dernier traité, on lui promettoit douze cens mille livres à paier en deux termes.

XXXVIII.
Les deux Ambassadeurs règlent les articles du traité.

Le Comte auroit souhaité d'inferer dans le traité un article particulier en faveur des Catholiques, & d'obtenir pour eux quelque chose de plus que

XXXIX.
Zeile du Comte d'Avaux pour la Religion.

AN. 1641.

*Lettre du
Comte d'Avaux au Card.
Ginetti, 4 Oc-
tob. 1639.*

ce qui étoit déjà réglé dans le traité de Hambourg. Il étoit l'unique protecteur qu'ils eussent en Allemagne contre les violences des troupes Luthériennes, & ils reclamoient son crédit de toutes les Provinces. Le zèle qu'il avoit pour la conservation de leurs biens & de leur liberté lui attireroit beaucoup de reproches de la part des Alliés Protestans, en même tems qu'il recevoit de grands éloges des Légats du Pape, & des témoignages de reconnoissance de la part des Catholiques. Il conserva entr'autres par ses soins & ses recommandations les Chapitres d'Halberstad, d'Osnabrug & de Minden, plusieurs Abbaiës & beaucoup de Monasteres, dont les biens sont ordinairement les plus exposés à devenir la proie du soldat, sur-tout lorsque la différence de Religion semble autoriser ses brigandages. Mais quelques instances qu'il pût faire, Salvius refusa constamment d'accorder aucune distinction aux Catholiques, & ne voulut pas qu'ils fussent plus épargnés que les Protestans. Le Comte d'Avaux y consentit, & c'étoit encore beaucoup.

Pufendorf.
t. 13.

On ne parloit plus de la treve, & il n'y avoit pas d'apparence que la Maison d'Autriche y consentît, après les grandes pertes qu'elle avoit faites encore récemment ; cependant, comme il étoit important d'en regler les conditions, on convint qu'en cas de trêve, le traité dureroit toujours jusqu'à la conclusion de la paix ; mais que la France ne paieroit à la Suede que sept cens cinquante mille livres par an pour entretenir ses garnisons & ses troupes d'Allemagne, & qu'on feroit aussi comprendre dans le traité Madame la Landgrave de Hesse, les Ducs de Brunswick & les autres Alliés des Couronnes.

AN. 1641.

Ibid.

L'article sur lequel on contesta le plus fut celui qui regardoit le changement des Villes où se tiendroient les Assemblées pour la paix générale. Le Comte d'Avaux ne propofoit qu'Osnabrug pour la Suede ; mais il eut été bien aise qu'on eût laissé à la France le choix de deux Villes voisines d'Osnabrug, telles que Munster & Cologne, ou Francfort & Maïence. Il étoit juste, disoit-il, que la Suede cédât à son tour à la France un avan-

Ibid.

AN. 1641.

rage que la France lui avoit cédé la première, lorsqu'elle s'obligea à traiter à Cologne, tandis qu'elle laissoit à la Suede la liberté de choisir Hambourg ou Lubeck. La véritable raison de cette demande étoit, que les Ordres de l'Empire n'agréoient pas Osnabrug & Munster, & propofoient, au lieu de ces deux Villes, Spire & Vorms, ou bien Francfort & Maïence. Cependant le Comte d'Avaux aiant eu avis que les Députés des Etats d'Allemagne acceptoient Munster & Osnabrug, il n'insista plus sur ce point, & il fut réglé que la France enverroit ses Plénipotentiaires à Munster, & que la Suede enverroit les siens à Osnabrug, avec les précautions & les conditions dont on étoit convenu dans le traité de Hambourg, & que l'on feroit sortir de part & d'autre les garnisons des Villes où l'on traiteroit.

Cette négociation parut aux Suédois une occasion favorable pour faire à la France une proposition qu'ils auroient bien voulu faire agréer; c'étoit qu'on ne mît aucune différence entre leurs Ambassadeurs & ceux de tous les autres Roïaumes. Les mau-

XI.
 Conc usi on
 du traité.

vais traitemens qu'on faisoit à Gro-
tius à la Cour de France, leur avoient
fait naître cette pensée ; mais après
avoir bien examiné la chose, ils cru-
rent qu'il valoit mieux n'en point par-
ler pour ne pas paroître douter eux-
mêmes de leur droit, & ne pas l'ex-
poser à être en quelque sorte affoibli
par un refus. C'étoit le meilleur parti
qu'ils pussent prendre. Voici les arti-
cles du traité.

AN. 1641.

*Serenissimi ac Potentissimi Principis
ac Domini Domini Ludovici hujus no-
minis decimi-tertii, Gallie & Navarre
Regis Christianissimi Consiliarius Sta-
tûs, utriusque Ordinis Commendator,
ac per Germaniam extraordinarius Le-
gatus Claudius de Mesmes Eques, Co-
mes d'Avaux, constare volumus uni-
versis & singulis quorum interest, quod
emenso fœderis spatio inter suam sacram
Regiam Majestatem & Serenissimam ac
Potentissimam Principem ac Dominam
Dominam Christinam Suecorum, Go-
thorum, Wandalorumque designatam
Reginam ac Principem hereditariam,
Magnam Principem Finlandie, Ducem
Esthoniae & Careliae, Ingriaeque Domi-*

nam, & Regnum Sueciæ ante triennium
 AN. 1641. initi, cum etiamnum hostes pacem im-
 pediant sejungendis qui in belli societa-
 tem venerunt frustrandisque unicè in-
 tenti: ne & vanâ in posterum spe quieti
 publicæ illudant, ubi Regnorum amicitia
 & conjunctio nullis temporum interval-
 lis distincta nullum subinde separationi
 locum reliquerit: utrique Majestati vi-
 sum est pactis armisque insistere, donec
 tuta & honesta pax utrique Regno Fæ-
 deratisque omnibus parta & conjunctim
 stabilita fuerit. Facta igitur nobis po-
 testate cum illustrissimo & excellentissi-
 mo Domino Johanne Salvio hereditario
 in Adesburg, Offwerby & Tulinge, Se-
 renissimæ Reginæ Sueciæ Consiliario se-
 cretiori, Aulæ Cancellario, & in Ger-
 maniam Legato de re totâ transigendi,
 ac si quas prædicti fœderis leges moveri,
 mutarive conducere, statuendi & con-
 cludendi, id sequentibus articulis mutuo
 consensu consilioque expressimus.

I. Tractatus fœderis ad diem sextam
 mensis Martii anno supra millesimum
 sexcentesimo trigésimo octavo inter Chris-
 tianissimum Regem Regnumque Galliæ
 & Serenissimam Reginam Regnumque

Sueciæ Hamburgi conclusus servetur
utrinque in omnibus & singulis suis clau-
sulis ad pacem usque universalem: nisi
quatenus hic ab illo discedat.

AN. 1641.

II. Catholici per Germaniam impri-
mis Ecclesiastici suæ Religionis exercitio
suisque bonis ac redditibus ex constanti
priorum fæderum tenore absque impedi-
mento aut perturbatione fruantur: quod
idem quoque de Protestantibus dictum
esto.

III. Auxiliares pecuniæ in posterum
ad millenas libras duodecies centies à
Christianissimo Rege quotannis durante
bello Regine Sueciæ represententur, sed
in monetâ Imperiali, solvendo pro dictâ
summâ quadringenta & octoginta millia
Imperialum Thalerorum, idque Ham-
burgi in Banco, ducenta nempe & qua-
draginta millia Thalerorum Imperia-
lium ad diem ultimam Junii pro tribus
exactis mensibus & tribus sequuturis,
totidemque ad diem ultimam Decembris
cujuslibet anni, anticipatâ semper trium
mensium solutione.

IV. Si de universalibus plurium an-
norum induciis cum hoste transigi pote-
rit, æquis & commodis conditionibus
transigatur. Iis durantibus fædus hoc

AN. 1641.

quidem valeat vigeatque; cesset tamen promissum ad levanda belli onera subsidium. At sustentandis praesidiis copiisque quas Regina Suecia interim retinuerit, Rex ei suum gratificandi animum nullis non temporibus testaturus: trecenta Thalerorum Imperialium millia quotannis Amstelodami in Banco numerari curabit. Hujus vero induciarii subsidii solutio sicut bellici bipartita esto, iisdemque terminis ac diebus ultimâ scilicet Junii atque ultimâ Decembris fiat.

V. Quod si dictæ induciæ vel ab adversâ parte sub quocumque pretextu ita violentur ut compellata nollit damnum injuriamve sarcire, vel præter vota Fæderatorum infectâ pace exeant, tum utroque casu sumptis denuò armis sua vis huic fæderi omni ex parte & auctoritas constet, ac si nullæ intercessissent induciæ, donec per tractatum pacis universalis tranquillitati publicæ rite prospectum sit.

VI. In pactione induciarum utrinque collaboretur ut illustrissimi Duces Brunswico-Luneburgici, illustrissima Landgravii Hassiæ vidua, & quicumque porro Principes, aut Status Imperii ad fœ-

& des Négociations, Liv. VI. 159
lus accesserint, commodas sibi quoque
conditiones obtineant.

AN. 1641.

VII. Cùm per hostes demum licuerit
pacem vel inducias conjunctim tractare,
ne tam optandæ rei moram afferat lon-
gior locorum distantia, talia eligantur
que paucis ab invicem milliaribus distan-
ta, commoditatem præbeant sine mora,
periculo aut difficultate communicandi,
qualia sunt Monasterium & Osnabru-
ga, aut ejusdem ferè intercapedinis
alia.

VIII. Pro expeditiori tanti negotiï
exitu utriusque partis præsidia, durante
congressu, ex omnibus tractatum locis
amoveatur; iis tamen rursus, ni pax suc-
cesserit, statim inducenda.

IX. Pacta hæc pro creditâ nobis au-
thoritate conclusimus recipimusque fore
ut ad quem modum se habent & eodem
planè firmata à Regibus nostris & rati-
habita intra menses duos utrinque com-
mutemus.

In quorum omnium fidem præsentibus
manibus & sigillis propriis munivimus
Hamburgi ultimâ die mensis Junii an-
no millesimo sexcentesimo quadragesimo
primo.

Au lieu de traduire ce traité, je

AN. 1641.

le donné ici en François, comme il est rapporté dans les Recueils des Traités de Paix.

TRAITÉ DE CONFÉDÉRATION
& d'Alliance entre Louis XIII,
Roi de France & de Navarre, &
Christine, Reine de Suede, tel qu'il
fut ratifié par le Roi.

Le Serenissime très Chrétien & très Puissant Prince Louis XIII, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, continuant son affection envers les Princes & les Etats d'Allemagne, & les soins accoutumés pour leur conservation, spécialement de ceux qui sont unis avec lui & la Couronne de Suede, pour le maintien de leurs privilèges & liberté du Saint Empire, & pour acquérir une bonne paix générale à la Chrétienté: aiant sù que la très Illustre & très Puissante Princesse Christine Reine de Suede, fille du feu Roi de Suede Gustave-Adolphe de très glorieuse mémoire, se souvenant de la protection & des alliances que les Princes d'Allemagne ont eu de tout tems avec la Couronne de France, & des traités

qui ont été ci-devant faits sur ce sujet par ledit feu Roi de Suede son pere, étoit en résolution de suivre ses bonnes intentions, & de continuer de rechercher le bien public, & d'assurer d'autant plus ses Etats par l'union de ses intérêts & de ses armées avec celles de France & des autres Alliés d'Allemagne, a commandé au sieur Raoul son Conseiller, étant pour son service en Hollande, de venir vers ladite Dame pour l'assurer de son affection & des assistances que Sa Majesté étoit prête de lui donner pour favoriser ses bons desseins, avec pouvoir de passer & conclure un traité avec elle; à cet effet, ladite Dame reconnoissant l'obligation qu'elle a à Sa Majesté, & se voiant avec lesdites assistances en état d'emploier utilement ses armes pour l'avantage de la cause commune, & l'avancement d'une bonne, sûre & générale paix, a désiré de renouveler un traité d'alliance avec Sadite Majesté, dont elle est convenue avec ledit sieur Raoul, selon les articles suivans.

I. Est convenu & arrêté, que le traité de confédération fait l'an 1638, sera entretenu en tous ses points & articles,

sauf en ce qui y est dérogé par le présent
AN. 1641. traité.

II. Item. Est convenu que les Catholiques & Protestans seront conservés en libre exercice de leur Religion & en la jouissance de leurs biens.

III. Item. Le Roi pour donner moïen à ladite Reine de Suede de supporter plus facilement les frais qu'elle sera obligée de faire pour faire des entreprises considérables, pour affoiblir les ennemis communs, & les mettre en état d'accepter les raisonnables conditions de paix, Sa Majesté lui fera païer tous les ans la somme de douze cens mille livres tant que la guerre durera.

IV. Item. Qu'il sera permis à chacun d'eux de traiter de trêve avec l'ennemi, si faire se peut, & que durant icelle le Roi fera païer tous les ans à ladite Reine de Suede, la somme de trois cens mille Richsdales.

V. Item. Au cas que la trêve ne soit entretenue par la partie adverse, ou que la trêve finisse sans parvenir à une paix, le traité sera renouvelé & observé comme auparavant.

VI. Item. Qu'en traitant de trêve, le Roi & la Reine de Suede tiendront la

AN. 1641. mettons en foi & parole de Roi garder & observer le tout, sans y contrevenir directement ni indirectement, ni souffrir que de notre part il y soit contrevenu en aucune sorte & maniere que ce soit. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.

Donné à Saint Germain en Laye, le 21 jour d'Août l'an de grace 1641.

Signé, LOUIS

Et plus bas, par le Roi, BOUTHILLIER

XLI.
Le Comte
d'Avaux reste
à Hambourg.

Tels furent les articles de ce fameux traité si long-tems attendu, si habilement conduit, & si heureusement conclu pour l'intérêt des deux Couronnes. Le Comte d'Avaux reçut de la Cour & du Roi les éloges que meritoit un service si important; mais quelque impatience qu'il témoignât de retourner en France, le Roi lui ordonna de rester encore à Hambourg, où sa présence étoit nécessaire pour consommer l'ouvrage qu'il avoit si bien conduit jusques-là. On étoit convenu que le nouveau traité d'alliance seroit ratifié de part & d'autre dans

espace de deux mois. Ce n'étoit qu'une formalité que rien ne sembloit devoir arrêter. Mais on avoit affaire à des esprits soupçonneux qui prenoient ombrage de tout, & on ne pouvoit compter sur rien jusqu'au moment de la ratification. Elle vint cependant de part & d'autre dans le tems marqué. Déjà la Reine de Suede, pour remplir les conditions du traité, quoiqu'il ne fût pas encore alors achevé, avoit répondu aux lettres de la Diète de Ratisbonne, conformément aux intentions de la France, & lui avoit déclaré que le lieu des conférences pour la paix générale seroit désormais Munster & Osnabrug, priant les Ordres de l'Empire d'y consentir comme à une chose qui devoit leur être indifférente. Ils le firent sans peine, & l'Empereur y consentit aussi à leur priere. Le Roi de France de son côté donna la liberté à Jean de Werth, & le fit conduire à Brisack pour y être échangé avec le Maréchal Horn. Ainsi l'union entre les deux Couronnes parut plus parfaite que jamais.

Il ne restoit plus qu'à conclure le traité préliminaire de la paix générale.

AN. 1641.

Tous les obstacles paroissoient levés du côté de la France & de la Suede & comme la Maison d'Autriche continuoit à faire des démarches sur cela on s'attendoit à voir cette affaire bientôt terminée, comme elle le fut en effet. Mais avant que de commencer le détail de cette négociation, il est nécessaire de faire connoître les autres mouvemens qui se firent en Europe pendant que la France négocioit le traité que je viens de rapporter.

XLII.

Mort de l'Electeur de Brandebourg. Le jeune Electeur fait paroître de l'inclination pour le parti des Alliés.

Pufendorf.
L. 13.

George - Guillaume Electeur de Brandebourg étoit mort au mois de Novembre de l'année précédente 1640. Le jeune Electeur son fils se voyant désormais en liberté d'agir selon ses vues, rappella auprès de sa personne tous les Ministres que le feu Electeur avoit éloignés par les avis du Comte de Schwartzemberg, entièrement dévoué à la maison d'Autriche. Il envoya Winterfeld à Hambourg ; pour y faire à Salvius la proposition d'une trêve. Il envoya un autre Ministre à Stockholm, & il écrivit en même tems au Comte d'Avaux, pour le prier d'emploier son crédit & ses soins pour le succès du traité, afin que cet-

La trêve fût suivie d'une bonne paix. La négociation commença à Stockholm, & fut continuée l'année suivante 1641 à Stetin. Il est vrai semblable que l'intérêt avoit plus de part à toutes ces démarches que l'inclination. Par un article du traité de trêve, entre la Suede & la Pologne, le Fort de Puilau devoit demeurer à l'Electeur de Brandebourg. Le Roi de Pologne, cependant sans égard au traité, refusoit à l'Electeur l'investiture de la Prusse, à moins qu'il ne restituât le Fort. C'étoit pour s'en conserver la possession que ce jeune Prince avoit alors recours à l'autorité du Roi de France qui avoit été Médiateur dans le traité de Stumfsdorf, & qui par cette raison devoit s'intéresser à l'exécution de cet article. Le Comte d'Avaux lui promit en effet les bons offices du Roi auprès de Ladislas, d'autant plus qu'il étoit aussi de l'intérêt des Suédois, que les Polonois ne fussent pas maîtres de tous les Ports de Prusse; mais il lui fit entendre qu'il falloit qu'il méritât la protection du Roi par quelque démarche utile au parti des Alliés, & c'est ce que l'Electeur ne fit pas

*Mémoires
du C. d'Avaux, le 16.
Mars 1641.*

AN. 1641. dans la fuite, quelque favorables disposition qu'il fit alors paroître. Ce Prince avoit encore une autre raison de ménager les Suédois, qui étoit de les engager à laisser à la Reine Mere Douairiere de Suede sa tante, réfugiée en Danemarck, la jouissance du douaire qu'elle avoit en Suede.

'XLIII.
Fuite de la Reine Mere de Suede. Pufendorf attribue la fuite de cette Princesse à sa mauvaise humeur & au dégoût qu'elle avoit de la nation Suédoise : mais le Comte d'Avaux semble donner à entendre qu'une passion plus forte en fut le ressort secret, & il lui donne tout l'air d'une Histoire galante. On fera peut-être bien aise de voir ce qu'il en écrivit lui-même à la Duchesse de Savoie.

Pufendorf. *Un Roi & une Reine du Septentrion, séparés par un bras de Mer qui sert de frontiere à leurs Roïaumes, ont souhaité se rapprocher davantage. Leur bonne intelligence a commencé par de secretes Ambassades qui ont été commises à la dexterité d'une femme d'esprit, qui en fait assurément plus que tous nous autres Ambassadeurs. Un Gentilhomme qui réside en l'une des deux Cours a eu aussi quelque part à ce petit traité, dont l'exécution.*

ibid.
Lettre du C. d'Avaux à la Duchesse de Savoie, 12 Août 1640.

l'exécution ne laissa pas de manquer il y a quinze mois par la jalousie des deux nations. Mais qui peut résister à deux volontés si bien unies & soutenues de la puissance Souveraine ? Un beau matin avant le jour la belle Princesse, suivie seulement d'une Dame & d'un Cavalier, monte à cheval, & par des bois & des rochers inconnus se rend au bord de la mer, & passe le détroit dans une méchante chaloupe plus courageusement que ne fit Léandre. Mais au milieu de sa course elle est rencontrée par un Amiral qui la reçoit dans son bord au bruit de toute son artillerie, faisant ainsi retentir de tous côtés un mystere qu'on avoit jusqu'alors caché avec tant de soin.

L'Historien de Suede ajoute à ce récit que les Vaisseaux de l'Amiral Danois, destinés à recevoir la Reine, étoient magnifiquement ornés & chargés des mets les plus exquis. On y avoit fait même monter des musiciens afin que rien ne manquât à une fête si galante. Dans cet appareil, continue le Comte d'Avaux, la Reine veuve de Gustave a été conduite dans une Isle du Danemarck, où Christian IV, qui se peut dire présent heureusement regnant, est allé

~~la recevoir.~~ Le Roi de Danemarck
 AN. 1641. voulut faire passer tout ce qu'il avoit
 fait pour une civilité dont il n'avoit
 pu se dispenser à l'égard d'une Rei-
 ne qui avoit voulu se retirer dans
 ses États. Mais les Suédois reçurent
 assez mal ses excuses, & refuserent de
 paier à cette Princesse les revenus de
 son douaire, à moins qu'elle ne re-
 tournât en Suede, ou qu'elle ne con-
 sentît à passer dans les États de Bran-
 debourg.

XLIV.

L'Electeur
 de Brande-
 bourg aspire
 à la Couron-
 ne de Suede,
 par le maria-
 ge de Christi-
 ne.

Les intérêts de cette Princesse ser-
 voient de prétexte aux négociations
 de l'Electeur de Brandebourg avec les
 Suédois; mais un autre intérêt, qui le
 touchoit beaucoup plus, en étoit le
 ressort secret; c'étoit le desir qu'il
 avoit de monter, s'il étoit possible, sur
 le Trône même de Suede, en épou-
 sant la jeune Reine qui avoit alors
 quinze ans. Cette Princesse avoit de
 quoi plaire par toutes les graces de
 son sexe; elle se faisoit sur-tout ad-
 mirer par les plus brillantes qualités
 de l'esprit; l'éclat d'une Couronne,
 qu'elle devoit partager avec son époux,
 étoit un appas bien flatteur ajouté à
 tant d'attraits, & l'Electeur jeune &

ambitieux s'entretenoit de douces espérances. On en parloit diversement dans les Cours de l'Europe. L'Electeur seroit devenu par-là un voisin redoutable aux Rois de Danemarck & de Pologne. Les Rois de Suede auroient eu dorénavant un grand Etat en Allemagne, & y auroient balancé la puissance de la Maison d'Autriche. La France même & l'Italie n'auroient pas vu avec plaisir un si grand accroissement de puissance dans un Prince Protestant. L'Angleterre seule & la Hollande applaudissoient à ce projet, apparemment par un motif de zele pour leur religion, ou par l'opposition d'intérêts que ces Etats avoient avec la Maison d'Autriche. L'armée Suédoise, toute composée de Protestans, faisoit sur-tout éclater la joie que lui donnoit l'espérance de ce mariage, & déjà les soldats buvoient à la santé des nouveaux époux. Mais de si belles espérances s'évanouirent. Le Roi Gustave avoit de son vivant souhaité ce mariage dans la vue d'unir au Roïaume de Suede la Poméranie & la Prusse. Mais sa mort avoit changé la face des affaires, & les Régens étoient obligés

AN. 1641.

de suivre d'autres vues. Pendant que l'Envoïé de Brandebourg étoit à Stockholm, on affecta de faire faire un voïage à la jeune Reine, sous prétexte de lui faire voir les Provinces, & de la faire voir elle-même à ses sujets, mais en effet afin que l'Envoïé ne pût pas lui parler. Celui-ci n'osant faire publiquement la proposition du mariage, n'avoit la liberté que de sonder secrètement les dispositions des Seigneurs Suédois. Il retourna peu de tems après faire à son Maître une réponse peu favorable, & l'Electeur eut grand soin de cacher son dépit, & d'affecter beaucoup de satisfaction. Cependant ces négociations, toutes inutiles qu'elles furent aux desirs de ce Prince, furent avantageuses aux Confédérés, parceque, dans l'incertitude du succès, l'Electeur ne seconda que foiblement les efforts du parti contraire.

XLV.

Les Ducs
de Lunebourg
songent à
quitter le par-
ti des Alliés.

Les sentimens des Ducs de Lunebourg, à l'égard des Alliés, devenoient aussi plus équivoques de jour en jour. Ces Princes demandoient à la France des secours d'argent, comme elle en donnoit à Madame la Landgrave, & ils vouloient que les Suédois leur ref-

tituassent quelques Places qu'ils occupoient depuis plusieurs années. Ne pouvant rien obtenir de ce côté-là, ils tenterent de se raccommo-der avec l'Empereur qui les sollicitoit depuis long-tems de se réunir avec lui; mais les Ducs exigeoient que l'Empereur commençât par les remettre en possession de Wolfenbutel où il tenoit garnison depuis l'an 1626. L'affaire fut négociée à Goslar, & la négociation continua long-tems sans effet. Ainsi les Ducs, également mécontents des deux partis, demeurèrent quelque tems dans un état d'incertitude dont ils ne purent sortir, & dont les Alliés profiterent beaucoup plus que les Impériaux; car les Ducs de Lunebourg traitèrent toujours ceux-ci en ennemis, au lieu qu'ils étoient obligés de ménager les autres.

L'Empereur ne réussit gueres mieux auprès des treizes Cantons Suisses auxquels la Diète de Ratisbonne écrivit pour les engager à rappeler les trou- pes de leur nation qui étoient au service de France, & à refuser aux François le passage par leurs terres pour entrer en Allemagne; car ni les let-

AN. 1641.

Mémoire de M. d'Avaux, 30 Avril 1641.

Pufendorf, l. 13.

Relation manuscrite des négociations de Goslar.

XLVI.

L'Empereur tente de mettre les Suisses dans son parti.

Il Mercurio di Vittorio Siri, l. 2.

~~_____~~
 AN. 1641. tres de la Diète, ni les promesses que les cinq Cantons Catholiques firent à Ferdinand n'eurent aucun effet. C'étoit-là de foibles ressources pour la Maison d'Autriche qui faisoit chaque jour des pertes irréparables. On peut compter dans ce nombre la mort du Comte de Soissons, l'accommodement du Duc de Lorraine & celui du Duc de Bouillon. Le premier, à la tête d'une armée qu'il commandoit avec le Duc de Bouillon, donnoit beaucoup d'embarras à la Cour de France, & beaucoup plus d'inquiétude au Cardinal de Richelieu, que le Comte de Soissons attaquoit personnellement. Mais le bonheur de ce Ministre ne fut jamais si sensible que dans ces momens critiques où il paroissoit le plus près de sa chute. Un accident imprévu déconcerta en un instant toute la conjuration. Le Comte de Soissons, secondé du Duc de Bouillon & de Lamboy, Général des troupes de l'Empereur, battit l'armée du Maréchal de Châtillon près de Sedan, & remporta une glorieuse victoire; mais il fut malheureusement tué, sans qu'on sache comment, & ce fut le Cardinal

XLVII.

Mort du
 Comte de
 Soissons.

Dupleix,
Hist. de Louis
XIII.

Hist. du Card.
de Richelieu.

Mémoires
de Montresor,
&c.

qui triompha. Cette mort funeste dis-
sipa tout le parti & consterna le Duc
de Bouillon, qui n'eut d'autre ressour-
ce que de renoncer aux intelligences
qu'il avoit avec la Maison d'Autriche
pour obtenir son pardon du Roi de
France.

AN. 1641.

Cet accommodement avoit été pré-
cédé de celui du Duc de Lorraine,
Prince inquiet, brave & presque tou-
jours battu, habile & toujours mal-
heureux, dont toute la vie fut une
suite perpétuelle de disgraces causées
par ses infidélités. Ce Prince avoit
épousé Nicole, sa cousine, fille aî-
née & héritière de Henri II, Duc de
Lorraine, afin de s'assurer, par ce ma-
riage, un droit incontestable à la suc-
cession de Henri, son oncle. Mais com-
me l'intérêt seul avoit formé cette
union, une autre passion en rompit
bientôt les nœuds, & du vivant de
Nicole, le Duc osa épouser sans dis-
pense la Princesse de Cantecroix. Ce
fut cette Dame qui, à ce qu'on pré-
tend, l'engagea à se soumettre au Roi
de France, dans l'espérance que le Roi,
pour reconnoître ce service, sollici-
teroit le Pape d'approuver son ma-

XLVIII.
Accommo-
dement du
Duc de Lor-
raine.

*Il Mercurio
di Vittorio
Siri, l. 2.*

AN. 1641. ~~_____~~ riage. Quoi qu'il en soit, ce Prince trouvoit, dans le désordre de ses affaires, un assez puissant motif de souhaiter la paix. Les François l'avoient dépouillé de presque tous ses Etats, & il étoit menacé de perdre bientôt le peu qui lui restoit. La Maison d'Autriche n'étoit pas en état de le secourir, & sembloit l'abandonner à sa mauvaise fortune, comme il s'en plaignoit inutilement aux Envoies du Cardinal Infant. Le seul parti qui lui restoit à prendre, étoit d'implorer la clémence du Roi, & il s'y détermina enfin après un an d'irrésolution. Il alla lui-même à Paris traiter en personne avec les Ministres; mais il n'en obtint pas de meilleures conditions. Les principales furent qu'il renonceroit à toutes les intelligences qu'il avoit avec la Maison d'Autriche & les autres ennemis de l'Etat; qu'il seroit rétabli dans la possession des Duchés de Lorraine & de Bar, relevant de la Couronne de France; que le Roi retiendrait le Comté de Clermont, la Prévôté & Terre de Stenay & de Jametz, avec la Ville de Dun; que Nancy demeureroit jusqu'à la fin de la guerre entre

*Recueil
des traités de
paix.*

les mains du Roi, qui pourroit en faire raser les fortifications en le rendant au Duc ; & si ce Prince manquoit à observer fidelement le traité , il consentoit que tous ses Etats fussent unis inséparablement à la Couronne de France. Quelque défavantageux que puisse paroître ce traité , le Duc ne pouvoit pas en espérer un plus favorable dans le mauvais état où étoient alors ses affaires , & dans un tems où la détention du Palatinat par Ferdinand auroit pu autoriser le Roi de France à retenir pareillement la Lorraine. Peut-être même que le Roi n'eût pas lâché une si belle proie , si sa générosité n'avoit pas été excitée par un intérêt présent : car on craignoit que le Duc ne joignît ses troupes à celles du Comte de Soissons , & il étoit de la dernière importance de prévenir ce coup.

Mais de tous les événemens de cette guerre , celui qui déconcerta le plus la Maison d'Autriche fut le soulèvement de la Catalogne , qui fut bientôt suivi d'une plus grande révolution dans le Portugal. L'animosité particuliere du Comte-Duc d'Oliva-

AN. 1641.

XLIX.

Soulevement
de la Catalo-
gne.

*Dupleix ,
Hist. de Louis
XIII.*

AN. 1641. rez contre les Catalans , peuple fier & indépendant, qui refusoit de plier, comme tout le reste de l'Espagne , sous son autorité absolue , fut la premiere origine des troubles. Ce Ministre croïoit qu'il étoit de la bonne politique d'affujétir entierement une Province dont l'indocilité étoit un obstacle perpétuel aux desseins que l'on formoit pour le bien de l'Etat , & agissant sur ce principe , il n'omettoit aucune occasion d'enfreindre ouvertement les privilèges de la nation. Un des principaux privilèges de la Province est de n'être point obligée de recevoir ni de loger des gens de guerre. Cependant , soit que ce fût une nécessité de laisser l'armée Espagnole en quartier dans la Catalogne , afin d'être en état d'agir de ce côté-là , soit que ce fût un prétexte pour mortifier les Catalans qui avoient assez mal servi dans la dernière campagne , Olivarez fit prendre des quartiers à toute l'armée dans la Catalogne & dans le Roussillon. Les habitans auroient peut-être dissimulé si on s'en étoit tenu là. Mais il sembla qu'on eût entrepris de pousser leur patience à bout en or-

Gazettes de France.

Il Mercurio di Vittorio Sirt. l. 1.

Hist. du Card. de Richelieu. c. 6. c. 50 & suiv.

donnant une levée de six mille Catalans pour aller servir en Italie ; & AN. 1641.
ce qui acheva de soulever toute la Province , ce furent les désordres incroyables , les meurtres , les violences , les sacrilèges que les troupes commirent par-tout avec une licence effrenée , qui fit croire à quelques-uns qu'on avoit assuré les soldats de l'impunité. L'Evêque de Gironne , indigné de tant de profanations scandaleuses , excommunia publiquement ces impies ; ce fut comme le signal d'une révolte générale. Plusieurs païsans , attroupés autour de Barcelonne , massacrèrent quelques soldats qu'ils rencontrèrent. Ils entrèrent dans la Ville , & , secondés par la populace , ils alloient mettre le feu au Palais du Comte de Sainte-Colome , Viceroi de la Province , si les Magistrats n'étoient accourus pour l'empêcher. Ce Seigneur fut cependant obligé de s'enfuir de la Ville , & fut tué en chemin , ou se tua lui-même dans la fraieur où il étoit en tombant sur des rochers. Toute la Province suivit l'exemple de la Capitale , & les païsans , joints aux milices , assommerent tout ce qu'ils

rencontrèrent de soldats Castillans.
 AN. 1641. Le reste de l'armée Espagnole se retira à l'extrémité du Roussillon pour y attendre des secours ou des ordres de la Cour de Madrid. Le Comte-Duc, étonné d'un si grand mouvement, fit envain tous ses efforts pour appaiser la sédition. Les révoltés devinrent d'autant plus fiers qu'ils se virent soutenus des troupes de France qui étoient dans le voisinage de la Province, & après avoir repoussé l'armée Espagnole devant Barcelonne, les Catalans se donnerent au Roi de France par un acte qu'ils signerent le 23 Janvier 1641. Ils firent ensuite hommage à leur nouveau Souverain, & envoierent à Paris trois Députés avec le titre d'Ambassadeurs, qui présenterent au Roi l'acte de donation. Cet acte fut accepté par le Roi de France, & signé le 18 Septembre de la même année. Le Maréchal de Brezé fut nommé Viceroi de Catalogne, & le Roi promit d'aller lui-même à Barcelonne jurer l'observation des privilèges de la Province.

L.
 Révolution
 de Portugal.

La Cour de Madrid étoit encore étourdie d'un coup si funeste à la Mo-

narchie d'Espagne , lorsqu'elle reçut
une nouvelle beaucoup plus accablante , qui acheva de décourager également les Peuples & les Ministres. Le Portugal s'étoit soulevé à l'exemple de la Catalogne , & s'étoit donné un nouveau Maître , avec cette différence que la Catalogne étoit une Province révoltée qui imploroit le secours d'un Prince étranger , au lieu que le Portugal étoit un Roïaume qui secouoit le joug d'une domination étrangère pour se remettre sous l'obéissance de son légitime Souverain , & c'est ce qui rendoit cette seconde perte beaucoup plus irréparable que la première.

Il y avoit soixante ans que le Portugal , usurpé par Philippe second sur la Maison de Bragance , étoit devenu une Province du Roïaume de Castille. Tandis que les Castillans gouvernerent leurs nouveaux sujets avec douceur , les Portugais porterent leur joug avec patience ; mais les successeurs de Philippe II trouverent que les privilèges de la nation gênoient leur autorité , & pour les violer plus impunément ils entreprirent d'affoiblir insensiblement & d'épuiser le

AN. 1641.

Gazettes de France.

Hist. du Card. de Richelieu.

Il Mercurio di Vit. Siri.

Révolution de Portugal par Vertot.

Dupleix, hist. de Louis XIII, &c.

Roiaume d'hommes & d'argent. Ce
AN. 1647. projet étoit fort du goût d'Olivarez ,
comme on peut juger par la conduite
qu'il tint à l'égard des Catalans. Mais
il se pressa trop de l'exécuter. Une
longue servitude qui croît insensible-
ment , efface peu à peu dans un peu-
ple les sentimens de liberté ; mais une
tyrannie , portée tout d'un coup à l'ex-
cès , l'irrite & le révolte. Le Comte-
Duc crut qu'en accordant tout aux
uns & en refusant tout aux autres , il
feroit naître des jalousies & des divi-
sions entre les Grands , & que les fa-
milles , ainsi divisées par des intérêts
particuliers, ne se réuniroient pas pour
un intérêt commun. Suivant ce prin-
cipe il combla de bienfaits les Por-
tugais qui s'attachoient à la Maison
d'Autriche ; tous les autres furent ex-
clus des charges & des emplois. Il
entreprit encore de ruiner les princi-
pales forces du Roïaume , en obligeant
les Milices & les Gentilshommes d'al-
ler servir en des Provinces éloignées ;
& comme il étoit sur-tout avide d'ar-
gent pour soutenir la guerre , il éta-
blit des impôts extraordinaires. Il
étoit parfaitement secondé dans ses

vues secretes par un homme qui étoit ~~_____~~
aussi fier, aussi impérieux & plus dur AN. 1641.

que lui, c'étoit Michel Vasconcellos, qui avoit toute l'autorité dans l'Etat, sous l'administration de la Vicereine Marguerite de Savoie, Duchesse Douairiere de Mantoue. les Portugais se souvenoient encore de la douceur du gouvernement sous leurs Rois, & ne purent souffrir que les impôts & la servitude fussent le prix de leur soumission. Il y eut de grandes émotions à Lisbonne & à Evora; & tout le Roïaume parut disposé à une révolte générale; mais ce ne sont pas ordinairement ces saillies subites d'un peuple irrité qui causent les grandes révolutions. Le projet fut long-tems médité, la conjuration fut formée avec réflexion, & conduite avec habileté. Le tems, la maniere, le lieu de l'exécution, tout fut concerté avec un secret admirable, & le Duc de Bragance étoit déjà Roi de Portugal avant que les Castillans, qui étoient à Lisbonne, en eussent le moindre soupçon. L'acquisition d'un si beau Roïaume ne coûta, dit un Castillan, que quelques feux de joie.

Je n'ajouterai à ce récit succinct

~~_____~~
 AN. 1641. qu'une particularité que je trouve dans une lettre du Comte d'Avaux à M. de Chavigny, datée du 18 Mai 1638.

LI.
 Intelligences
 du Cardinal
 de Richelieu
 à Lisbonne.

Voici les termes de la lettre. *Un Cordelier François travesti, qui dit avoir été en Angleterre pour passer en Portugal, & depuis renvoïé par Saint Malo, est arrivé avanthier au Port de cette Ville (Hambourg) d'où il cherche commodité pour retourner en France. Il vient de Lisbonne où il a tout vu & su, s'étant même introduit dans la Maison de la Duchesse de Mantoue qui en est Gouvernante; mais il dit n'avoir trouvé aucune disposition pour son dessein, comme il vous rapportera particulièrement de bouche.* Cette particularité,

*Hist. du Card.
 de Richelieu,
 l. 6. c. 64.*

jointe aux autres circonstances qu'on trouve dans les Mémoires de ce tems-là, ne laisse aucun lieu de douter que le Cardinal de Richelieu n'ait été un des premiers auteurs de cette révolution. Quoi qu'il en soit, une des premières raisons du nouveau Roi fut de se lier étroitement avec les ennemis de la Maison d'Autriche pour se mettre par leur secours en état de résister aux efforts que le Roi de Castille ne pouvoit pas manquer de faire pour ren-

verfer un Trône encore chancelant. Il envoya des Ambassadeurs en France, en Angleterre, en Hollande & dans les Roïaumes du Nord. La plupart de ses Etats avoient trop d'intérêt à l'abaissement de la Maison d'Autriche pour refuser leurs secours à un Prince qui en devenoit l'ennemi irréconciliable. Le Roi de France signa à Paris le premier Juin 1641 un traité de Ligue, par lequel il promit de joindre vingt vaisseaux à la flotte de Portugal, s'engageant encore, par un article secret, à ménager tellement les choses dans la conclusion du traité de paix, qu'il se réserveroit la liberté de continuer à assister le Roi de Portugal, pourvu que les Alliés de la France consentissent à se charger de la même obligation. Les Ambassadeurs Portugais ne furent pas moins bien reçus à Londres, malgré les intrigues du Ministre d'Espagne, & on leur y fit tous les honneurs qu'on rend aux Ambassadeurs des Têtes couronnées. Les Provinces-Unies firent avec le nouveau Roi un traité de treve pour dix ans, en attendant qu'on eût réglé les prétentions qu'on avoit de part &

AN. 1641.

III.
Traité du Roi
de Portugal
avec la France.

d'autre sur les Isles & les Terres con-
 AN. 1641. quises en Afrique , dans les Indes
 Orientales & au Bresil. François de
Pufendorf
rer. Suecic. Soza Coutigno, Envoïé en Danemarck
 l. 13. & en Suede , après avoir été assez mal
 reçu à Copenhague , eut à Stockholm
 un accueil beaucoup plus favorable.
 Il y négocia un traité de commerce en-
 tre la Suede & le Portugal ; mais les
 Régens ne jugerent pas à propos de
 s'engager à faire comprendre les Por-
 tugais dans le traité de la paix géné-
 rale , comme demandoit Coutigno , ni
 à obtenir la liberté du Prince Edouard ,
 frere du nouveau Roi , qui servoit
 dans l'armée de l'Empereur lorsque la
 révolte de Portugal éclata , & que Fer-
 dinand avoit fait arrêter à l'instigation
 des Ministres Espagnols. Les secours
 que Dom Jean IV reçut de tant de
 puissans Alliés, avec les efforts extraor-
 dinaires que firent les Portugais , le
 maintinrent en possession , & firent
 perdre aux Castillans l'espérance de
 recouvrer sitôt un si beau Roïaume.

LIII.
 Suite de la
 guerre d'Al-
 lemagne.

S'il étoit vrai que le Cardinal de Ri-
 chelieu n'eût pas contribué à cet heu-
 reux succès par ses négociations se-
 cretes , on ne pourroit pas du moins

douter que les Portugais n'en aient été redevables aux armes de la France qui occupoient alors toutes les forces de l'Espagne en Flandre, en Italie & en Catalogne, & celle de l'Empereur en Allemagne. J'ai déjà raconté les avantages que le Comte de Guebriant avoit remportés sur les Impériaux avec le Général Banier. Depuis la mort de ce Général, ce Comte se signala encore à la défense des lignes de Wolfenbutel, & si les autres Chefs des armées confédérées l'avoient secondé, il auroit eu la gloire de tailler en pieces toute l'armée Impériale commandée par l'Archiduc Leopold & Piccolomini, qui ne laisserent pas d'y perdre quatre mille hommes.

*Hist. du Mar.
de Guebriant.*

Cette action fut cette année l'exploit le plus mémorable des armes Françoises. Cependant le Maréchal de la Meilleraie prit Aire en Flandre après une des plus belles défenses qu'une Place assiégée puisse faire; mais les Espagnols plus habiles la reprirent presque aussitôt à beaucoup moins de frais. Le Comte d'Harcourt, augmentant chaque jour le nombre de ses conquêtes en Italie, prit encore Coni,

Place forte qui se vançoit de n'avoir
 AN. 1641. jamais été prise par force. L'Archevê-
 que de Bourdeaux jetta l'épouvante
 dans la Ville de Naples, bravade inu-
 tile qui eut en France plus d'applau-
 dissemens qu'elle ne méritoit. Il ne
 fut pas plus heureux à empêcher le se-
 cours que les Espagnols vouloient fai-
 re entrer dans Tarragone assiégée par
 le Comte de la Motte-Houdancourt
 que le Roi avoit envoié au secours
 des Catalans. Les Espagnols, après avoir
 été repoussés une premiere fois, for-
 cerent le passage dans une seconde
 tentative, après un combat où l'avanta-
 ge fut égal des deux côtés. La Ville
 aiant été secourue, le Comte de la
 Motte fut obligé de lever le siège. Il
 se vengea par la prise de Tamarith,
 portant ainsi la guerre jusques dans
 l'Arragon; & en rentrant en Catalo-
 gne, il défit encore une partie de la
 garnison de Tarragone qui avoit en-
 trepris dans son absence d'enlever un
 de ses quartiers.

LIV.

On renoue le traité des préliminaires pour la paix
 la négocia- générale, dont la difficulté arrêtoit de-
 tion du traité puis si longtems les Plénipotentiaires
 préliminaire.

de toutes les Couronnes , fut enfin conclu avec l'applaudissement de toute l'Europe par la médiation du Roi de Danemarck . Il y avoit dans la conduite de ce Prince des contradictions apparentes que les plus habiles politiques avoient de la peine à concilier. Il paroissoit travailler avec un véritable zele à ménager la paix entre les Suédois & l'Empereur. Il s'étoit offert lui-même pour Médiateur , & il étoit extrêmement jaloux de cet honneur , jusqu'à trouver mauvais qu'on fît quelques propositions sans le consulter , & jusqu'à en venir aux menaces lorsqu'on paroissoit négliger sa médiation. D'un autre côté il étoit ennemi des Suédois , & quoi qu'il prît soin de cacher ses sentimens , il laissoit échapper de tems en tems des marques de haine qui le rendoient justement suspect. Tantôt on le voïoit entretenir avec les Impériaux des intelligences secretes. Ses Officiers tâchoient de débaucher les troupes Suédoises. Il envoieoit des Ambassadeurs en Espagne , en Angleterre , en Moscovie , & alors les Suédois s'imaginoient qu'il vouloit leur déclarer la guerre. Tantôt il né-

AN. 1641.

LV.

Conduite irréguliere du Roi de Danemarck.

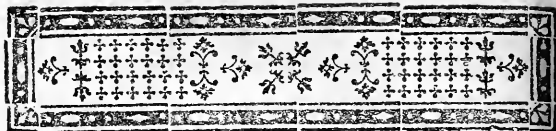
Pufendorf, rer. Suecic. l. 13 & præced.

AN. 1641. gocioit secrètement avec la Pologne, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & les Ducs de Lunebourg; & alors les Ministres & les Généraux de l'Empereur se tenoient en garde contre lui. Son Ambassadeur à la Diète de Ratibonne disoit qu'il en vouloit à la Ville de Hambourg, & son Résident en Suede publioit qu'il en vouloit à l'Empereur.

Mais les plus éclairés croïoient pénétrer ses véritables dispositions au travers de tant d'artifices, & jugeoient que ce Prince vouloit se faire craindre des uns & des autres, afin que les deux partis, n'osant l'irriter, continuassent à lui déférer le titre de Médiateur, ou même de Juge absolu de leurs différends: car il est vrai qu'il souhaitoit de voir l'Allemagne pacifiée, afin d'éloigner une guerre dont le voisinage incommodoit ses Etats; mais il souhaitoit encore plus de voir la Suede humiliée, & ce n'étoit que pour l'empêcher de tirer aucun avantage du traité de paix, qu'il vouloit en être le Médiateur. Les Suédois, qui entroïoient depuis si long-tems sa mauvaise disposition à leur égard, l'auroient

volontiers dispensé des peines qu'il ~~_____~~
prenoit pour leur procurer la paix, & AN. 1641.
ils auroient presque préféré une guerre
ouverte à une médiation si suspecte.
L'Empereur de son côté ne pouvoit
gueres se fier à un Prince qui avoit fait
la guerre en Allemagne pour les mê-
mes intérêts que les Suédois. Tant de
justes défiances ne contribuerent pas
peu à retarder le succès des négocia-
tions. Cependant à force d'agir & de
solliciter, obtenant toujours quelque
chose tantôt des uns, tantôt des au-
tres; le Roi de Danemarck, par son
importunité autant que par son adres-
se, vint à bout de faire conclure le
traité des préliminaires de la maniere
que je vais raconter.

Fin du sixieme Livre.



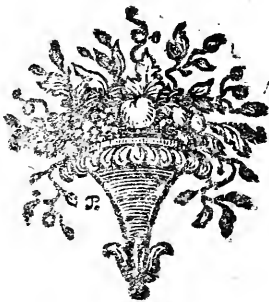
S O M M A I R E
D U
S E P T I E M E L I V R E .

I. **O**BSTACLES qui retardoient le traité préliminaire. II. Difficultés sur les sauf-conduits. III. Contestation sur le jour du congrès. IV. Tempérament proposé par Lutzu & rejeté par le Comte d'Avaux. V. Proposition spécieuse éludée par le Comte d'Avaux. VI. Embarras de Lutzu & du Roi de Danemarck. VII. La France demande un sauf conduit particulier pour la Duchesse de Savoie. VIII. Salvius & le Résident de Hesse se plaignent de la France. IX. Embarras du Comte d'Avaux. X. Il agit sans attendre les ordres de la Cour. XI. Succès de sa démarche. XII. Les Plénipotentiaires reglent les articles du traité. XIII. Sauf-conduits pour la Duchesse de Savoie. XIV. Autres réglemens. XV. Précautions pour la sûreté des Plénipotentiaires. XVI. Difficultés sur le titre d'Empereur. XVII. Contestation sur la

La prééminence des Couronnes. xviii.
Tempérament accepté de part & d'autre.
xix. Conclusion du traité. xx. Sentimens
des deux Couronnes sur ce traité. xxi.
Lutzau est disgracié. xxii. Le Comte
d'Aversberg vient prendre sa place & se
plaint du traité. xxiii. Réponse du Com-
te d'Avaux & de Salvius. xxiv. Le Com-
te d'Aversberg présente une ratification
informe. xxv. Salvius consent à l'accep-
ter. Le Comte d'Avaux la refuse. xxvi.
Raison de son refus. xxvii. Nouveaux
artifices des Impériaux pour gagner les
Suédois. xxviii. Salvius refuse d'écou-
ter les propositions des Impériaux. xxix.
Le Comte d'Avaux se dispose à partir de
Hambourg. xxx. Le Roi de Danemarck
veut renouer la négociation. xxxi. Ré-
ponse des Plénipotentiaires de France
& de Suede. xxxii. Le Comte d'Avaux
part de Hambourg & se rend à Paris.
xxxiii. Torstenson succede à Banier.
Suite de la guerre d'Allemagne. xxxiv.
Exploits du nouveau Général. xxxv.
Bataille de Leipfick. xxxvi. Avantages
remportés par le Comte de Guebriane
xxxvii. Bataille de Kempen. xxxviii.
Suite de la guerre de Flandre & de la
Catalogne. xxxix. Suite de la guerre

d'Italie. Accommodement des Princes de Savoie. XL. Les ennemis se flattent de l'espérance d'une révolution en France. XLI. Mort du Card. de Richelieu. XLII. Son Caractere. XLIII. Le Card. Mazarin lui succede. XLIV. La Maison d'Autriche néglige les négociations. XLV. Le Cardinal Mazarin suit le plan de son prédecesseur. XLVI. Les Impériaux présentent une ratification défectueuse. XLVII. Ils sollicitent les Suédois d'abandonner la France. XLVIII. L'Empereur envoie enfin une ratification en bonne forme. XLIX. Ratification de l'Empereur. L. Ratification du Roi de France. LI. Contestation sur la ratification & les sauf-conduits du Roi d'Espagne. LII. Le Roi de Danemarck précipite la conclusion du traité. LIII. Echange des sauf-conduits & des ratifications. LIV. Conclusion du traité préliminaire. LV. Mort de Louis XIII. LVI. Le Cardinal Mazarin premier Ministre sous la Reine Régente. LVII. Salvius veut commencer la négociation de la paix. LVIII. Les Régens de Suede l'en empêchent. LIX. Bataille de Rocroy. LX. Soupçons des Suédois dissipés. LXI. Choix des Plénipotentiaires François pour le traité de paix.

LXII. *Sentiment du Cardinal Mazarin pour le Comte d'Avaux.* LXIII. *Le Comte d'Avaux, nommé Plénipotentiaire, est encore fait Surintendant des Finances.* LXIV. *M. le Comte de Servien est nommé second Plénipotentiaire pour le traité de Munster.* LXV. *Préparatifs à Munster & à Osnabrug.* LXVI. *Les Plénipotentiaires de l'Empereur se rendent à Munster & Osnabrug.* LXVII. *Ils sont suivis des Plénipotentiaires d'Espagne.* LXVIII. *Impatience des Danois.* LXIX. *Médiation de Pologne rejetée.* LXX. *Salvius se rend à Osnabrug.* LXXI. *Les François différent de se rendre à Munster.*





HISTOIRE

DES GUERRES

ET

DES NÉGOCIATIONS

qui précéderent le Traité
de Westphalie.

LIVRE SEPTIEME.

AN. 1641.

I.
Obstacles qui
retardoient le
traité préli-
minaire.

LEs obstacles qui retardoient la conclusion du traité préliminaire se réduisoient à trois articles, qui étoient les sauf-conduits, le lieu des conférences, & le jour où elles devoient commencer. L'Empereur avoit consenti de changer le lieu des conférences, comme la France le souhaitoit; c'est-à-dire, qu'il avoit approuvé le choix de Munster & d'Osnabrug. Il s'offroit aussi à faire dans les sauf-con-

duits les changemens qu'on avoit demandés, & il promettoit ceux du Roi d'Espagne. Ainsi il sembloit qu'il ne restât plus qu'à fixer un jour pour commencer le traité. Mais en matiere de négociation, rien n'est plus ordinaire que de voir naître de nouveaux obstacles, lorsqu'on croit que tout est terminé; & ceux qui se rencontrèrent dans cette négociation furent d'autant plus difficiles à lever, qu'ils étoient formés avec une égale affectation par les deux partis.

La Cour de France, enflée de la prospérité de ses armes, & comptant encore beaucoup sur le succès des campagnes prochaines, regardoit la paix comme une barriere fatale qui devoit arrêter le cours de ses conquêtes. Le Cardinal de Richelieu, voiant la santé du Roi s'affoiblir de plus en plus, s'imaginait que la continuation de la guerre pouvoit seule lui fraier le chemin à la Régence du Roïaume. Il songeoit ainsi beaucoup plus aux moïens d'éloigner la paix qu'à l'avancer; & dans la nécessité de commencer le traité préliminaire pour satisfaire aux vœux des peuples, il don-

~~_____~~
AN. 1641.

*Dépêche du
Roi au Com-
te d'Avaux,
le 4 Mars.
1642.*

AN. 1641.

noit des ordres secrets au Comte d'Avaux, pour en retarder la conclusion. La Maison d'Autriche étoit dans de semblables dispositions. Elle se flattoit que la mort du Roi de France, qui ne paroïssoit pas éloignée, causeroit dans le Roïaume quelque grande révolution dont elle espéroit profiter. L'Empereur avoit fait avec la Porte Ottomane une trêve de dix ans. Les gallions des Indes entretenoient les coffres d'Espagne, tandis que la Suede & la France même s'épuisoient. Enfin, Ferdinand se voïoit sur le point de gagner les Ducs de Lunebourg, & ne désespéroit pas d'engager le Roi de Danemarck lui même à se déclarer contre les Suédois. Le Roi d'Espagne vouloit avant que d'entrer en négociation, reconquerir du moins une partie des domaines qu'il avoit perdus. Ainsi l'habileté des Négociateurs dans ce traité devoit consister, non pas à conclure un traité avantageux, mais à en éloigner adroitement la conclusion, en faisant tomber sur leurs adversaires tout l'odieux des retardemens. Il falloit trouver des raisons pour rejeter toutes les propositions,

& imaginer des offres spécieuses qui ne pussent pas être acceptées ; faire paroître beaucoup d'empressement de conclure en retardant en effet la conclusion, & rendre ses adversaires seuls coupables d'une faute qu'il falloit partager avec eux. Maniere de traiter assez singuliere, qui produisit pourtant un effet tout contraire à celui qu'on en devoit naturellement attendre.

AN 1641.

Il fut aisé de s'appercevoir des dispositions de la Maison d'Autriche, dès les premières propositions des Négociateurs. Les Ministres de l'Empereur renouvelèrent les anciennes chicanes, & ne pouvant souffrir que les François & les Suédois agissent toujours de concert, ils offrirent de donner à Hambourg les sauf-conduits que la Suede demandoit ; mais ils prétendirent qu'il falloit envoyer à Cologne ceux de la France & de ses Alliés, sous prétexte qu'ils n'avoient rien à démêler à Hambourg avec la France, & que le Roi de Danemarck n'étoit Médiateur que pour la Suede. Lutzau alla encore plus loin ; car il refusa, sous le même prétexte, de traiter avec

II.
Difficultés
sur les sauf-
conduits.

Pufendorf.
L. 13.

le Comte d'Avaux. Des raisonnemens
AN. 1641: si frivoles ne viennent pas même en
pensée à des gens qui traitent de bonne
foi. Le Comte d'Avaux répéta ce qu'il
avoit déjà dit quelques années aupara-
vant, que la Suede s'étant engagée
à ne point traiter sans la France, le
Médiateur des Suédois étoit égale-
ment obligé de s'intéresser pour eux
& pour les François: qu'il devoit être
indifférent à l'Empereur, que les pré-
liminaires fussent réglés à Hambourg
ou ailleurs, & qu'il n'y avoit à Colo-
gne aucun Ministre de France pour
recevoir les sauf conduits. Salvius re-
présenta à son tour, que de refuser de
traiter avec le Comte d'Avaux, c'étoit
refuser de traiter avec lui-même;
puisque les Couronnes de France &
de Suede étoient convenues de n'agir
que de concert, & que la Reine de
Suede avoit fait part de cette résolu-
tion à la Diète de Ratisbonne, qui ne
l'avoit pas désapprouvée. Cependant
Lutzau, s'opiniâtrant dans son refus,
consentit seulement que Salvius fît,
pour ainsi dire, l'office de Médiateur
entre lui & le Comte d'Avaux, por-
tant les propositions & rapportant les

réponses de part & d'autre. Cette maniere de traiter avoit trop d'inconvéniens pour être acceptée. Salvius en proposa une autre plus honnête & plus aisée ; ce fut que le Comte d'Avaux surviendroit aux conférences comme par hazard & sans être attendu en apparence. Mais Lutzau refusa encore ce tempérament , & il fallut que le Roi de Danemarck agit auprès de l'Empereur pour lever un obstacle qui arrêtoit toute la négociation. Il écrivit à Ferdinand , & il le fit enfin consentir à agréer sa médiation , pour regler à Hambourg les préliminaires pour les François comme pour les Suédois.

Cet obstacle levé , il en restoit un autre qui ne fit pas moins de peine aux Négociateurs. Lutzau , suivant l'exemple du Comte de Curtz son prédecesseur à Hambourg , vouloit qu'avant toutes choses on assignât un jour pour commencer la négociation du traité de paix , afin , disoit-il , de gagner du tems en attendant qu'on lui eût envoyé de Vienne les sauf-conduits & la ratification du Roi d'Espagne , qui ne pouvoit arriver que de

AN. 1641.

III.
Contestation
sur le jour du
congrès.

AN. 1641.

long-tems, tant à cause de l'éloignement de Madrid, qu'à cause des lenteurs ordinaires de cette Cour. Le Comte d'Avaux au contraire, qui étoit bien aise de profiter de ces retardemens pour éloigner d'autant la conclusion du traité, soutenoit qu'il étoit inutile de fixer un jour pour commencer les conférences avant qu'on fût assuré que les sauf-conduits seroient expédiés en bonne forme, & que le Roi d'Espagne ratifieroit les résolutions qu'on prendroit pour le tems & le lieu du traité. Ainsi il demanda qu'on commençât par cet article qui étoit le plus important & le plus épineux.

IV.

Tempérament proposé par Lutzau & rejeté par le Comte d'Avaux.

Pour sortir d'embarras, Lutzau proposa un expédient. Ce fut qu'il donneroît sa parole que les sauf-conduits seroient expédiés en la forme qu'on souhaitoit, & que le Roi d'Espagne ratifieroit tout ce qui seroit fait à Hambourg; en conséquence dequoi il demandoit que le Comte d'Avaux convînt d'un terme pour commencer les conférences. Il est hors de doute que Lutzau n'eut pas tant affecté de vouloir gagner du tems, s'il n'avoit

prévû que le Comte d'Avaux rejetteroit les moïens qu'il proposoit, comme il avoit fait lorsque le Comte de Curtz les avoit proposés; & il esperoit par-là faire valoir son zele pour la paix, aux dépens de la France. Le Comte d'Avaux appercevoit son dessein; & comme il savoit d'ailleurs que la Maison d'Autriche étoit aussi peu disposée à la paix que la France même, il auroit étrangement embarrassé Lutzau, en acceptant son offre; mais il craignit d'un autre côté de le pousser à bout, & que ce Ministre n'osant se désavouer lui-même, ne soutînt, comme on dit, la gageure, & que ce traité ne fût ainsi conclu beaucoup plutôt, que ni l'un ni l'autre ne vouloit. Ainsi il prit le parti de rejeter simplement la proposition de Lutzau, par la raison que sa parole qu'il offroit étoit une caution trop peu sûre, que le Roi d'Espagne seroit en droit de désavouer quand il voudroit.

Lutzau ne pouvoit pas disconvenir que ce refus ne fût juste, d'autant plus que la maniere de traiter qu'il proposoit, étoit tout-à-fait inouïe. Il

V.
Proposition
spécieuse éludée par le C.
d'Avaux.

AN. 1641.

Ibidem.

falloit faire au Comte d'Avaux des propositions plus spécieuses pour faire paroître ses refus plus injustes, & il en imagina une; ce fut de lui offrir non plus sa parole, mais celle de l'Empereur même. L'offre étoit raisonnable: on pouvoit l'accepter avec sûreté, & il étoit difficile de la refuser sans s'attirer les reproches de toute l'Europe attentive au succès de ces premières négociations. Les Alliés se plaignoient extrêmement des longueurs, & il ne falloit pas les rebuter. Il étoit même à craindre que la lenteur des négociations n'achevât de soulever l'armée Suédoise qui n'avoit déjà que trop de disposition à la révolte, & où les émissaires de l'Empereur & du Roi de Danemarck fomentoient toujours des cabales. On craignoit encore plus que les Ducs de Lunebourg, qui continuoient leurs négociations à Goslar avec les Députés de l'Archiduc Leopold, ne prissent ce prétexte pour se déterminer à s'accommoder avec la Maison d'Autriche. Mais le Comte d'Avaux avoit ses ordres, & quoiqu'il prévît le mécontentement des Alliés, il refusa encore la caution de l'Empereur même.

me, sous prétexte qu'il étoit ennemi de la France, & qu'il n'étoit pas sûr de se fier à la parole d'un ennemi. Cette raison n'auroit pas sauvé l'honneur de la France, si Lutzau avoit insisté pour profiter de l'avantage qu'il pouvoit tirer de ce refus; mais il prit le change que le Comte lui donna habilement par un autre expédient qu'il proposa, & qui paroissoit facile; ce fut que le Roi de Danemarck se fît lui-même caution pour les sauf-conduits de l'Empereur & la ratification du Roi d'Espagne.

Le Comte d'Avaux fit cette proposition de son chef & sans ordre de la Cour; mais comme il en prévoioit la difficulté, il se persuada que le Roi de Danemarck ne l'accepteroit point, & qu'il mettroit cependant par-là la France à couvert des reproches que les ennemis pouvoient lui faire. En effet, cette proposition embarrassa également le Roi de Danemarck & Lutzau. Celui-ci auroit voulu que le Comte d'Avaux se fût contenté de la caution de l'Empereur, parceque Ferdinand auroit toujours trouvé assez de prétexte pour retirer sa parole, ou pour

VI.
Embarras de
Lutzau & du
Roi de Danemarck.

Ibid.

AN. 1641. en retarder l'exécution , au lieu que le Roi de Danemarck se faisant lui-même caution, l'Empereur ne pouvoit pas honnêtement & sans choquer ce Prince, manquer à dégager sa parole. Le Roi de Danemarck de son côté , ne voïoit ni dans l'Empereur, ni dans le Roi d'Espagne , assez de disposition à la paix , pour oser garantir l'exécution de leur promesse. C'est ce que le Comte d'Avaux avoit prévu ; & pour rendre la chose encore plus difficile à ce Prince, il exigeoit qu'il donnât sa parole purement & simplement , non pas de tâcher, mais d'obtenir en effet les fauf-conduits & la ratification que la France exigeoit. Le Roi de Danemarck écrivit à Vienne, pour s'informer plus exactement des intentions de l'Empereur, avant que d'engager sa parole. L'affaire demeura ainsi quelque tems en suspens : ce qui faisoit un plaisir secret au Comte d'Avaux, qui voïoit la conclusion du traité reculée, sans qu'on en pût faire un crime à la France.

VII. On tomba insensiblement sur un article des fauf-conduits, qui faisoit
 La France demande un fauf-conduit encore beaucoup de difficulté. Le Roi

de France vouloit qu'on donnât à la Duchesse de Savoie un sauf-conduit particulier, avec le titre de *Régente* & de *Tutrice* du jeune Duc son fils. Elle étoit en possession de ce titre par le testament du feu Duc son époux. Elle ne pouvoit avoir part au traité qu'en cette qualité, & il paroissoit plus raisonnable que l'Empereur la laissât jouir de ce titre, que de l'obliger à le céder, d'autant plus qu'il ne s'agissoit encore que du traité préliminaire, & que l'Empereur pouvoit déclarer qu'il le feroit sans préjudice des droits des deux Princes de Savoie, beaux freres de la Duchesse. Mais Lutzau soutenoit au contraire, que l'Empereur ne pouvoit donner à Christine, le titre de *Régente*, sans déroger à ses droits & à ceux de l'Empire : Que la Duchesse de Savoie n'étoit pas plus privilégiée que la Landgrave de Hesse, qui ne prenoit le titre de *Régente* & de *Tutrice* que dans ses Etats, en traitant avec ses Sujets & non ailleurs, & qui ne demandoit point que l'Empereur exprimât ces qualités dans le sauf-conduit qu'il lui donnoit.

Ces contestations chagrinoient ex-

AN. 1641.

particulier
pour la Duchesse de Savoie.

Pufendorf.
ibid.

VIII.
Salvius & le

AN. 1641. très-mement Salvius & le Résident de Hesse, qui se plaignoient de ce qu'on faisoit ainsi dépendre la paix de l'Allemagne, d'un léger intérêt d'une Princesse d'Italie, ajoutant que c'éroit commencer de bonne heure à les envelopper dans des querelles étrangères qui ne finiroient jamais.

*Mémoire du
C. d'Avaux,
13 Décembre
1641.*

Ils conjurerent le Comte d'Avaux, de terminer ce différend à l'amiable, & lui proposerent deux expédiens qui étoient, ou d'accepter le sauf conduit, sans les titres de *Régent* & de *Turice*, en protestant que cela ne préjudicieroit en rien aux droits du Duc & de la Duchesse de Savoie, ou de se contenter que le sauf-conduit fût donné au Duc & non pas à la Duchesse. Ce second expédient étoit le plus court & le plus facile. Le Comte d'Avaux avoit même pouvoir de l'accepter, quoiqu'il le dissimulât, & on ne fait pourquoi Lutzau ne l'agréa pas, si ce n'est qu'il vouloit traîner la négociation en longueur. Le premier expédient ne plaisoit pas non plus au Comte d'Avaux; de sorte qu'on ne pouvoit pas encore juger quelle seroit l'issue de cette contesta-

*Dépêche du
Roi au Com-
te d'Avaux,
24 Juillet
1641.*

proches des Alliés, & aux plaintes du Pape & des Médiateurs. Il n'avoit cependant pas d'ordre de l'accepter : il paroïssoit même qu'il fût contre ses ordres de le faire. Mais il y a dans les négociations, comme dans la guerre, des momens décisifs, où on n'est pas maître d'attendre les avis de ses supérieurs. Alors la nécessité ou un intérêt présent tient lieu d'ordre à un esprit ferme & éclairé qui fait prendre son parti & secouer le joug d'une timide exactitude. Le Comte d'Avaux ne crut pas devoir balancer. Il écrivit au Roi de Danemarck, cette lettre qui commence par ces mots : *In verbo vestro laxavi rote* ; & lui déclara qu'ayant une pleine confiance en sa parole Roïale, il consentoit à fixer un jour pour l'ouverture des Assemblées : qu'il passoit même en cela ses ordres, & qu'il vouloit bien agir contre les regles ordinaires pour gagner du tems, comme on disoit, & faire voir à toute l'Europe qu'il ne tenoit pas à la France que les peuples ne commençassent bientôt à goûter les fruits d'une heureuse paix.

X.
Il agit sans attendre les ordres de la Cour.

Lettre imprimée du Comte d'Avaux au Roi de Danemarck, 1 Janvier 1642.

XI.
Succès de sa démarche.

Cette démarche étoit nécessaire

pour sauver l'honneur de la France , & elle eut tout le succès que le Comte avoit esperé. Il étoit bien informé que la Maison d'Autriche ne vouloit point la paix, & il lui avoit été aisé de s'en appercevoir dans toute la suite de la négociation. Ainsi il prévoïoit que quoiqu'il acceptât l'offre du Roi de Danemarck , le traité de paix n'en seroit pas moins retardé , comme la France le souhaitoit , avec cette différence que comme les impériaux seroient obligés à leur tour de chercher de nouvelles défaites , ils paroïtroient seuls coupables du retardement de la paix. La chose arriva comme il l'avoit prévu ; mais ce ne fut cependant pas si-tôt qu'il l'avoit esperé. Car Lutzu, n'ayant plus de prétexte pour se défendre de traiter , commença à le faire de bonne foi , & obligea par-là le Comte d'Avaux d'en faire autant pour ne pas démentir sa dernière démarche. Ainsi après avoir commencé la négociation sans dessein de l'achever , & seulement pour trouver l'occasion de s'accuser les uns les autres du retardement , chacun des deux partis se vit obligé de la continuer pour

ne pas paroître reculer le premier, & AN. 1641. donner par-là l'avantage à son adverfaire. Les Négociateurs se flattant toujours de se pousser à bout les uns les autres, le traité se trouva enfin achevé malgré eux-mêmes & contre leur intention. Ce fut après le traité déjà conclu, que l'Empereur & le Roi d'Espagne découvrirent le peu de zele qu'ils avoient pour la paix, & ils le firent aux dépens même de Lutzau qui fut disgracié, comme je dirai bientôt, après que j'aurai raconté ce qui fut réglé entre les deux partis touchant les articles du traité.

XII.

Les Plénipotentiaires re-
glent les arti-
cles du traité.

On convint qu'on échangeeroit les sauf-conduits de part & d'autre, deux mois après la signature du traité, & qu'un mois après l'échange, on feroit l'ouverture des conférences. Ainsi comme le traité fut signé le 25 Décembre 1641, l'échange devoit se faire par conséquent, au plus tard, le 25 de Fevrier de l'année suivante 1642, & les conférences devoient s'ouvrir le 25 de Mars de la même année. Ce terme paroissoit trop court à Salvius, qui agissoit de bonne foi, & qui prévoioit que cet article seroit mal ob-

Pufendorf,
l. 13.

servé. Mais il ne laissa pas d'y consentir, dans l'espérance que cet empressement romproit peut-être les négociations des Ducs de Lunebourg à Goslar.

AN. 1641.

Ecrits imprimés dans les négociations du C. d'Avaux.

Cependant afin que l'échange des sauf-conduits se fit sans confusion & sans délai, il fut résolu qu'ils seroient tous échangés à Hambourg. Que l'Empereur & le Roi d'Espagne donneroient à la France des sauf-conduits.

1. *Pour les Plénipotentiaires du Roi très Chrétien.*

2. *Pour le Résident de Suede à Munster.*

3. *Pour les Plénipotentiaires de la Sérénissime Duchesse de Savoie.*

4. *Pour les Plénipotentiaires des Etats Généraux des Provinces-Unies.*

5. *Pour les Députés de l'Electeur de Trèves.*

6. *Pour le Prince Charles-Louis, Comte Palatin du Rhin, & ses freres, ou leurs Députés.*

7. *Pour les Ducs de Brunswick & de Lunebourg, ou leurs Députés.*

8. *Pour les Députés de l'illustrissime Princesse Amelie-Elisabeth, veuve du Landgrave de Hesse.*

AN. 1641.

9. *Pour tous les Ordres de l'Empire en général, Alliés & Adhérens à la France, ou leurs Députés.*

Que le Roi très Chrétien donneroit de son côté à l'Empereur & au Roi d'Espagne des sauf-conduits,

1. *Pour les Plénipotentiaires de l'Empereur.*

2. *Pour les Plénipotentiaires du Roi d'Espagne.*

3. *Pour les Alliés & Adhérens de l'un & de l'autre en Général, ou leurs Députés.*

4. *Pour les Députés de l'Electeur de Cologne.*

5. *Pour les Députés de l'Electeur de Baviere.*

XIII.

Sauf-conduit pour la Duchesse de Savoie.

Que les sauf-conduits de l'Empereur & du Roi d'Espagne pour les Plénipotentiaires de la Duchesse de Savoie, seroient conçus en la forme exprimée dans l'exemplaire qu'on avoit déposé entre les mains du Roi de Danemarck, en y ajoutant seulement le titre de *Turice* du Duc de Savoie son fils, & de *Régente* de ses Etats. Et pour faciliter encore plus l'échange, & éviter les retardemens que la mort du Cardinal Infant, arrivée depuis peu, pouvoit y

& des Négociations, Liv. VII. 215
porter, le Comte d'Avaux consen-
oit à accepter les fauf-conduits qui AN. 1641.
voient été déjà expédiés au nom de
e Prince avant sa mort, pourvu que
e Roi d'Espagne les ratifiât.

Quant à la Suede, l'Empereur de-
voit lui donner des fauf-conduits.

1. *Pour les Plénipotentiaires de la
Reine & du Roïaume de Suede.*

2. *Pour le Résident de France à Os-
abrug.*

3. *Pour les Princes de la Maison
Palatine.*

4. *Pour la Maison de Brunswick &
Lunebourg.*

5. *Pour la Maison de Hesse-Cassel.*

6. *Pour tous les Etats de l'Empire,
Alliés & Adhérens à la Suede en gé-
néral.*

La Suede de son côté en devoit
donner.

1. *Pour les Plénipotentiaires de
l'Empereur.*

2. *Pour les Députés de l'Electeur de
Saxe.*

3. *Pour les Députés de l'Electeur de
Brandebourg.*

Voilà tout ce qui fut réglé par rap-
port aux fauf-conduits. On convint
XIV.
Autres re-
glemens.

AN. 1641.

ensuite que la France traiteroit à Munster, & la Suede à Osnabrug, & que chacune des deux Couronnes auroit un Résident dans la Ville ou l'autre auroit ses Plénipotentiaires, afin de se communiquer mutuellement leurs résolutions; que les deux traités ne seroient regardés que comme un seul; que l'un ne seroit censé terminé que conjointement avec l'autre, & que l'une des deux Couronnes, ne se tiendroit satisfaite, que lorsque l'autre auroit reçu une égale satisfaction. Salvius refusa pendant quelque tems d'accepter cette dernière clause pour ne pas obliger la Suede à attendre que les sauf-conduits pour la Duchesse de Savoie & pour les Provinces-Unies fussent expédiés, & que le Roi d'Espagne eût envoié sa ratification; mais le Comte d'Avaux lui représenta que cette clause n'obligeroit la Suede à rien de plus que ce qu'elle avoit promis par le traité de renouvellement d'alliance. Salvius voulut faire plaisir au Comte, & ôter aux ennemis l'espérance de diviser les Alliés. Ainsi il l'accepta, en déclarant cependant qu'il ne promettoit par cet-

de clause rien au-de-là de ce qui étoit compris dans le traité d'alliance.

AN. 1641.

On régla enfin que pour une plus grande sûreté de la personne des Plénipotentiaires, de leurs domestiques, de leurs effets & de leur commerce entr'eux, on feroit sortir des Villes, où l'on devoit traiter, les troupes que l'un ou l'autre parti y tenoit en garnison. Que les habitans des deux Villes seroient déclarés absous du serment de fidélité qu'ils avoient fait à l'un ou à l'autre parti, & s'obligeroient à garder une parfaite neutralité. Que pendant tout le tems du congrès ils garderoient eux-mêmes leur Ville, ou y entretiendroient des troupes à leur solde. Qu'on n'y changeroit rien par rapport à la Religion ou aux coutumes. Que les Magistrats promettoient par écrit de veiller à la sûreté des Plénipotentiaires, de leur suite & de leurs effets, & de faire ce qui, d'un commun consentement, seroit jugé nécessaire pour le succès des Assemblées. Qu'il y auroit un libre commerce de l'une à l'autre Ville, tant pour l'envoi des lettres, que pour le transport des vivres, meubles & autres choses néces-

XV.
Précautions
pour la sûreté
des Plénipotentiaires.

AN. 1641. faire, en sorte que toutes les Places, qui sont situées entre les Villes de Munster & d'Osnabrug, seroient également obligées d'observer la même neutralité. Que si les négociations ne réussissoient point, il seroit libre à l'un & à l'autre parti de rentrer en possession des Places dont il étoit auparavant le maître, mais seulement au bout de six semaines après la rupture, pendant lesquelles les Villes seroient encore obligées à la neutralité. Qu'enfin ce traité préliminaire seroit ratifié de part & d'autre le même jour que devoit se faire l'échange des sauf-conduits.

XVI.

Difficulté
sur le titre
d'Empereur.

Pufendorf,
t. 13.

Il ne restoit plus qu'à rédiger tous ces articles par écrit, & ce point n'est pas ordinairement le plus difficile dans les traités : mais il le fut beaucoup dans celui-ci. La France s'étoit toujours obstinée jusqu'alors à refuser à Ferdinand le titre d'Empereur. Le Comte d'Avaux avoit cependant promis que le Roi se relâcheroit sur ce point dans les sauf-conduits qu'il donneroit à Ferdinand, pourvu que Ferdinand donnât de son côté ceux qu'on lui demandoit ; mais le Comte

n'avoit pas d'ordre pour le traité préliminaire , & il prévoioit que si l'Em. AN. 1641. pereur refusoit de ratifier le traité , il ne lui seroit plus libre de lui refuser un titre qu'il lui auroit une fois donné. Sur ce principe il ne donnoit à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie ; & il prétendit même qu'en cette qualité il ne devoit être nommé dans le traité qu'après le Roi d'Espagne. Cette difficulté auroit rompu toute la négociation , si on n'avoit trouvé un tempérament qui servit en même tems à terminer une autre contestation plus raisonnable que le Comte d'Avaux avoit avec Salvius.

Elle consistoit en ce que le Comte , qui avoit jusqu'alors ménagé la délicatesse des Suédois en n'exigeant pas qu'ils avouassent par des actes publics la prééminence du Roi de France , paroissoit vouloir qu'ils le fissent dans le traité préliminaire , en consentant que le Roi de France y fût nommé avant la Reine de Suede. Mais Salvius n'étoit pas traitable sur ce point , & il ne vouloit pas même souffrir que Lutzau prît le moindre avantage sur lui , comme si l'obstination de la Sue-

XVII.
Contestation
sur la préémi-
nence des
Couronnes.

Ibid.

de sur cela pouvoit contrebalancer le jugement de toute l'Europe. Comme Lutzau crut devoir dissimuler & accepter des tempéramens , le Comte d'Avaux crut aussi devoir le faire à son exemple ; on prit donc une voie d'accommodement qui remédia à cet inconvénient & au premier dont j'ai parlé. On proposa , ou de ne faire aucun écrit public ou commun , en sorte que chacun des Ambassadeurs écrivît simplement une lettre particuliere au Roi de Danemarck , pour l'assurer qu'il convenoit du tems & du lieu qu'on avoit fixé pour traiter , sans faire mention ni des demandes ni du traité des autres : ou que chacun écrivît à part la formule du traité , & se donnât la liberté d'y donner à son Prince le premier rang , comme cela se pratique sans conséquence , & qu'on l'échangerait ensuite mutuellement. Le Comte d'Avaux rejetta le premier expédient , sous prétexte qu'un pareil engagement n'étoit pas assez authentique ; mais en effet parcequ'il craignit que la Suede ne se crût par-là déchargée de l'engagement qu'elle avoit pris de s'intéresser pour les fauf-

XVIII.
Tempérament accepté de part & d'autre.

conduits que la France demandoit à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Le second expédient ne faisoit aucune difficulté entre Lutzau & Salvius , qui donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur , & tous deux l'emploierent ; mais le Comte d'Avaux ne pouvoit pas l'accepter , parceque Lutzau n'auroit jamais voulu recevoir du Comte une formule où on n'eût donné à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie. Il fut donc réglé que Lutzau donneroit au Comte d'Avaux le traité signé de lui seul , où Munster seroit nommé avant Osnabrug , & le Roi de France avant la Reine de Suede , comme dans l'exemplaire donné à Salvius , Osnabrug & la Reine de Suede étoient nommés avant Munster & le Roi de France ; mais que le Comte se contenteroit d'envoier au Roi de Danemarck un écrit par lequel il l'assureroit qu'il consentoit à tous les articles exprimés dans le traité fait entre lui , Lutzau & Salvius , & dont Sa Majesté Danoise avoit copie , promettant que le Roi de France ratifieroit le même traité , & donneroit au tems marqué les sauf-conduits dont

AN. 1641.

XIX.
Conclusion
du traité:

on étoit convenu. La chose fut exécutée suivant ce dernier projet. Ainsi parut finir le traité qui fut enfin signé le 25 du mois de Décembre de l'année 1641, après cinq ou six ans de négociations & de longueurs affectées. Car, au lieu que les Ministres emploient ordinairement leur habileté à écarter les difficultés qui retardent la conclusion des traités, ils se servirent ici de toute leur adresse pour en faire naître sans cesse de nouvelles. Je dis que le traité parut finir; car il étoit en effet encore éloigné de sa fin, comme le Comte d'Avaux l'avoit prévu: Voici l'exemplaire que Lutzau en donna au Comte d'Avaux.

*Sacra Cæsarea Majestatis & Imperii
Aulico Consiliarius ad Circulum inferioris Saxonie, & ad pacis preliminarium cum potestate Deputatus Legatus, Conradus a Lutzaw, &c. Universis & singulis quorum interest, constare volumus, postquam multis retrò annis agitari cæperunt rationes instituende de pace universali tractationis, atque alie ex aliis difficultates in preliminaribus emerferunt; tandem, Deo adspirante,*

& des Négociations, Liv. VII. 223
& Serenissimi Regis Daniae, tanquam
Mediatoris interpositâ autoritate fac- AN. 1641.
tum esse, ut inter nos, pro sua dictâ
Cæsarea Majestate, & Rege Hispania-
rum ex una; & illustrissimum & ex-
cellentissimum Legatum Dominum Clau-
dium de Mesmes Comitem d' Avaux pro
Rege Christianissimo, ex altera parte;
dictâ preliminaris conclusa sint sequen-
tem in modum.

Loca universalis tractatûs sint Mo-
nasterium & Osnabruga in Westphalia:
ex quorum utroque statim post commuta-
tos ut infra dicitur, salvos conductus,
educantur militaria partium presidia,
& durantibus congressibus dictæ civitates
sacramento erga utramque partem solute
ad neutralitatem obligentur.

Magistratui interim proprio cum mi-
lite & civibus sua cujusque urbis cus-
todia relinquatur. Ipse vicissim dato
reversali obstringatur ad fidelitatem &
securitatem toti conventui præstandam,
& tractantium res ac personas, comi-
tatumque sanctè habendum & custodien-
dum: & si quid ab eo pro communi trac-
tatûs bono requisitum fuerit, præstet se
quidem obsequentem; neutrius tamen
partis jussa exequatur, nisi ab utroque

Legatorum corpore collegiatim insi-
 AN. 1641. *nuata.*

*Uterque congressus pro uno habeatur :
 atque ideo non solum itinera inter Mo-
 nasterium & Osnabrugum , omnibus quo-
 rum interest ultrò citròque liberè securè-
 que commeari posse , tuta sunt : sed &
 quicumque interjectus locus particulari
 tractantium conventui pro mutua commu-
 nicatione commodus visus fuerit , eadem
 quâ dicta urbs securitate fruantur.*

*Si verò , quod Deus avertat , tracta-
 tus universalis , re infectâ , dissolvetur ;
 recipiant Monasterium & Osnabruga sta-
 tum & presidia que nunc habent omni ex
 parte. At sanctè religiosèque servetur neu-
 tralitas ad sex hebdomadas post abruptum
 tractatum.*

*Salvi conductus ad Monasteriensem
 congressum infra enumerati commutentur
 utrinque omnes intra menses duos , a die
 hujus conventionis. Et ne diversis dissi-
 que procul locis facienda commutatio im-
 plicet negotium ac novas adferat moras ,
 fiat illa Hamburgi per Regios Dania
 Ministros.*

*Et quidem ex una parte tam Impe-
 rator quam Rex Hispania tradant se-
 quentes salvos conductus quisque suos.*

& des Négociations, Liv. VII. 225

1. *Pro Plenipotentariis Regis Christianissimi.*

AN. 1641.

2. *Pro residente Suecico.*

3. *Pro Plenipotentariis Serenissimæ Ducissæ Sabaudia.*

4. *Pro Plenipotentariis Ordinum Generalium Fæderati Belgii.*

5. *Pro Deputatis Electoris Trevirensis.*

6. *Pro Principe Carolo Ludovico Comite Palatino Rheni ejusque fratribus, aut eorum Deputatis.*

7. *Pro Ducibus Brunswicensibus & Luneburgensibus, aut eorum Deputatis.*

8. *Pro universis Imperii Ordinibus Gallia Fæderatis & Adherentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

Ex altera parte, per Dictos Dania Ministros dictoque loco & tempore tradantur ad eundem congressum Monasteriensem Christianissimi Regis salvi conductus.

1. *Pro Plenipotentariis Imperatoris.*

2. *Pro Plenipotentariis Regis Hispania.*

3. *Pro utriusque Fæderatis & Adherentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

4. *Pro Deputatis Electoris Colonienfis.*

AN. 1641.

5. Pro Deputatis Electoris Bavariæ. Salyi conductus Cesarei & Hispanici pro Plenipotentariis Ducissæ Sabaudie, sub ea forma concepti tradantur, que in exemplari apud Serenissimum Danie Regem deposito expressa est, addito tantum titulo Tutricis filii sui Sabaudie Ducis & ejus Statuum Regentis.

Ceteri verò omnes & singuli tam ex parte Imperatoris & Hispaniæ quam ex parte Gallie, sub eadem formula que novissimè per Mediatorum Legatos communicata partibus, & ab illis probata fuit, concepti extradantur.

Quò faciliùs ex parte Hispaniæ salvorum conductuum commutatio procedat, valeant qui antehac a vivente Serenissimo Cardinali Infante in forma supradicta expediti fuerunt, si a Rege Catholico confirmantur & ratihabeantur.

Singulis salvis conductibus dicta tractatùs universalis loca, diesque ex prescripto sequentis articuli inserantur, & presentis tractatùs autographum, datâ singulis Legatis copiâ authenticâ, apud Serenissimum Danie Regem deponatur.

Dies autem auspiciando utrique congressui Monasteriensi nimirum & Osna-

brugensi dicta constitutaque esto vigesima-
quinta mensis Martii proximè venturi. AN. 1641.
Quod felix faustumque orbi Christiano det
esse Deus.

Præsens tractatus cum altero super iisdem
pacis universalis preliminaribus hodierna quoque die concluso inter nos Conradum à Lutzaw pro Serenissimo Imperatore ex unâ, & illustrissimum Legatum Dominum Johannem Salvium pro Serenissima Regina Sueciae ex alterâ parte; unus idemque sit tractatus, nec nisi adimpletis utriusque conditionibus, alteruter pro impleto habeatur.

In quorum omnium fidem præsentibus manibus nostris signatas, sigillis quoque mutuis firmavimus; earundem ratihabitionem a principalibus utrinque nostris factam unâ cum dictis salvis conductibus, statuto tempore ac loco insinuandam promittentes. Actum Hamburgi die $\frac{15}{23}$ Decembris, anno 1641.

Conradus à Lutzaw.

Locus sigilli.

Conrad Lutzaw, &c. Conseiller de Sa Sacrée Majesté Impériale & du Conseil Aulique de l'Empire, & Ambassa-

K vj

AN. 1641. *deur-Député avec plein pouvoir vers le Cercle de la basse-Saxe, & pour les préliminaires de la paix. Nous faisons savoir à tous & à chacun de ceux à qui il appartient, qu'après qu'on eut déjà depuis plusieurs années commencé à rechercher les moïens d'établir une forme de traiter de la paix générale, & que plusieurs difficultés se sont successivement rencontrées dans les préliminaires, enfin, par la faveur Divine & l'autorité & intervention du Sérénissime Roi de Danemarck comme Médiateur, il est arrivé que lesdits préliminaires ont été réglés de la maniere suivante entre nous pour Sadite Majesté Impériale & le Roi d'Espagne d'une part, & l'Illustrissime Seigneur Ambassadeur Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, pour le Roi très Chrétien, de l'autre.*

Que les lieux du traité de la paix générale soient Munster & Osnabrug en Westphalie, de chacun desquels aussitôt après l'échange des sauf-conduits, comme il sera dit ensuite, on fera sortir les garnisons de gens de guerre des partis; & durant le congrès lesdites Villes déchargées de leur serment envers l'un & l'autre parti, seront obligées à la neutralité.

La garde de chacune des deux Villes sera laissée, pendant ce tems-là, au Magistrat & aux Bourgeois avec leurs propres soldats. Que le Magistrat, de son côté, donnant un Reversal, soit obligé à garder la fidélité & à procurer la sûreté à toute l'assemblée, & à garder religieusement & conserver les effets, les personnes & la suite des Négociateurs ; & s'il est requis de quelque chose pour le bien commun du traité, qu'il le fasse avec témoignage de bonne volonté, sans dépendant exécuter les ordres d'aucun des partis, à moins qu'ils ne lui soient signifiés conjointement par les deux corps d'Ambassadeurs.

Les deux congrès ne seront regardés comme un. Et ainsi que non-seulement les chemins entre Munster & Osabrug soient sûrs pour tous ceux qui ont intérêt qu'on puisse aller & venir librement & sûrement de l'une à l'autre ville ; mais que quelque lieu que ce soit, situé entre les deux Villes, qui sera jugé propre par les Négociateurs pour communiquer ensemble, jouisse des mêmes sûretés que les Villes susdites.

Et si (ce que Dieu ne permette pas) négociation de la paix générale vient

~~à se rompre sans être achevée~~
 An. 1641. à se rompre sans être achevée, que Munster & Osnabrug reprennent en toutes façons l'état & les garnisons qu'ils ont présentement; mais pourtant que la neutralité soit encore gardée six semaines après la rupture de la négociation.

Que tous les sauf conduits, ci-dessous rapportés pour le congrès de Munster, soient échangés de part & d'autre dans l'espace de deux mois, à compter depuis le jour de cet accord: & pour ne point rendre la chose difficile & en retarder l'exécution en faisant cet échange en des lieux différens & éloignés, qu'il se fasse à Hambourg par l'entremise des Ministres du Roi de Danemarck.

Savoir: Que l'Empereur & le Roi d'Espagne d'une part, donnent chacun pour soi les sauf-conduits suivans.

1. Pour les Plénipotentiaires du Roi très Chrétien.
2. Pour le Résident de Suede.
3. Pour les Plénipotentiaires de la Sérénissime Duchesse de Savoie.
4. Pour les Plénipotentiaires des Etats Généraux des Provinces-Unies.
5. Pour les Députés de l'Electeur de Treves.
6. Pour le Prince Charles Louis, Com

& des Négociations, Liv. VII. 237
le Palatin du Rhin, & ses freres, ou leurs
Députés.

AN. 1641.

7. *Pour les Ducs de Brunswick & de*
Lunebourg, ou leurs Députés.

8. *Pour tous les Etats de l'Empire Al-*
liés & Adhérans de la France en général,
ou leurs Députés.

De l'autre part, que lesdits Ministres
du Roi de Danemarck donnent au susdit
tems & lieu pour le même congrès, les sauf-
conduits du Roi très Chrétien.

1. *Pour les Plénipotentiaires de l'Em-*
pereur.


2. *Pour les Plénipotentiaires du Roi*
d'Espagne.

3. *Pour les Alliés & Adhérans de l'un*
& de l'autre en général, ou leurs Dé-
putés.

4. *Pour les Députés de l'Electeur de*
Cologne.

5. *Pour les Députés de l'Electeur de*
Baviere.

Que les sauf conduits de l'Empereur
& du Roi d'Espagne, pour les Plénipo-
tentiaires de la Duchesse de Savoie, soient
délivrés dans la forme exprimée dans l'e-
xemplaire qui est déposé entre les mains du
Sérénissime Roi de Danemarck, en y ajout-
ant seulement le titre de Tutrice de son

 AN. 1641. fils le Duc de Savoie & de Régente de ses Etats.

Que tous les autres sauf-conduits, tant de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne, que de la part de la France, soient donnés selon la forme qui a été récemment communiquée aux Parties par les Ambassadeurs des Médiateurs, & approuvée par elles.

Afin de faciliter l'échange des sauf-conduits du Roi d'Espagne, qu'on tiennepour bons ceux qui ont été ci-devant expédiés dans la forme susdite par le Sérénissime Cardinal Infant lorsqu'il vivoit, pourvu que le Roi Catholique les confirme & les ratifie.

Que dans chacun des sauf-conduits soient insérés, conformément à l'article suivant, lesdits jour & lieu assignés pour le traité de la paix générale, & que l'original du présent traité soit déposé entre les mains du Sérénissime Roi de Danemarck, après qu'on en aura donné une copie authentique à chacun des Ambassadeurs.

Que le jour assigné pour commencer l'un & l'autre traité, savoir celui de Munster & celui d'Osnabrug, soit le 25 du mois de Mars prochain, ce que

Dieu vcuille bénir pour le bien de la Chrétienté.

AN. 1641.

Que le présent traité soit regardé comme étant le même que celui qui a été pareillement conclu aujourd'hui sur les mêmes préliminaires de la paix générale entre nous Conrad de Lutzu pour le Sérénissime Empereur d'une part, & l'Illustrissime Seigneur Ambassadeur Jean Salvius, pour la Sérénissime Reine de Suede de l'autre ; & que l'un des deux traités ne soit censé accompli , à moins que les conditions de tous les deux ne soient accomplies.

En foi de tout ceci nous avons signé ces présentes de notre seing & scellé de nos sceaux , promettant l'un & l'autre de représenter au tems & au lieu marqués la ratification de nos Princes avec lesdits sauf-conduits. Fait à Hambourg le $\frac{15}{25}$ Décembre 1641.

Christianissimi Regis per Germaniam extraordinarius Legatus Claudius de Mesmes , Comes d'Avaux , universis quorum interest notum testatumque volumus , nos de tractatu super pacis universalis preliminaribus qui inter nos & illustrissimos ac excellentissimos Legatos Dominum Conradum à Lut-

zaw, & *Dominum Johannem Salvium*
 AN. 1641. *hodiernâ die respectivè conclusus*, & ab
illis subscriptus, atque in manus *Serenissimi Danie Regis* uti *Mediatoris*, datâ nobis *authenticâ copiâ*, depositus est; convenisse in omnibus ac singulis ad rei *substantiam pertinentibus*, videlicet *loca* & *diem congressuum*, *mutuamque salvorum conductuum*, qui in illo recensentur, & sub *formulis* que ibidem *declarantur*, *traditionem*; prout per *presentes* convenimus *parem vim habituras*, ac si dicto *tractatui* nos quoque *suscripsissemus*, *ejusque conditiones omnes hîc insertæ & repetitæ fuissent*. In quorum *fidem* *hæc manu & sigillo nostro munitas* apud *præmemoratum Danie Serenissimum Regem* *vicissim deposuimus*, earumdem *ratihabitionem à sua Christianissima Majestate unâ cum dictis salvis conductibus* *statuto tempore ac loco promittentes*. *Actum Hamburgis die 15 Decembris anno 1641.*

Claudius de Mesmes.

Locus sigilli.

L'écrit que le Comte d'Avaux en-

& des Négociations, Liv. VII. 235
oia au Roi de Danemarck, pour ser-
ir d'acceptation au traité précédent, AN. 1641.
toit conçu en ces termes.

Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi à Chrétien en Allemagne, Nous faisons savoir à tous ceux à qui il appartient, que sur le traité pour les préliminaires de la paix générale, qui a été conclu aujourd'hui respectivement entre nous & les illustres & excellentissimes Seigneurs Ambassadeurs Conrad de Lutzu & Jean Salvius, & signé par eux, & déposé entre les mains du Sérénissime Roi de Danemarck comme Médiateur, après qu'il nous en a été donné une copie authentique, nous sommes convenus pour la substance des choses en tous & chacun des articles, savoir pour les lieux & les jours des congrès & l'échange mutuel des sauf conduits qui y sont énoncés, dans la forme qui y est pareillement exprimée, ainsi que nous en convenons encore par ces présentes, qui auront la même force que si nous en avions aussi signé le susdit traité, & que nous en eussions ici répété & inséré toutes les conditions. En foi de quoi nous avons pareillemens

AN. 1641. *déposé entre les mains du susdit Sérénissime Roi de Danemarck ces présentes signées de notre seing & scellées de notre sceau, promettant d'en représenter la ratification de Sa Majesté très Chrétienne avec lesdits sauf-conduits aux temps & lieu marqués. Fait à Hambourg le $\frac{15}{29}$ de Décembre l'an 1641.*

XX.
Sentimens
des deux Cou-
ronnes sur ce
traité.

Comme les Suédois avoient seuls agi de bonne foi dans cette négociation, ils furent aussi les seuls qui s'applaudirent sincèrement du succès. Ils s'ennuioient de plus en plus de la guerre, & le mauvais état de leur armée, depuis la mort de Banier, leur faisoit souhaiter la paix. Quoique le Comte d'Avaux vît les choses portées un peu plus loin qu'il n'avoit prétendu d'abord, il n'eut pas sujet de se repentir de ce qu'il avoit fait. La Cour de France approuva & loua même beaucoup sa conduite. La droiture & la vivacité avec laquelle il avoit paru agir, persuada à toute l'Europe que la France vouloit sincèrement la paix. Elle dissipa les ombrages des Alliés, & elle fit cesser les reproches & les invectives dont la Maison d'Autriche accabloit le Roi & ses Ministres.

Mais il n'en fut pas de même de Lutzau. L'Empereur, bien loin d'approuver la démarche qu'il avoit faite, blâma hautement sa conduite, & lorsque tout le monde attendoit à Hambourg la ratification que ce Ministre avoit promise, on fut surpris de le voir rappelé sous prétexte de le punir de quelques termes peu mesurés, dont il s'étoit servi avec le Roi de Danemarck; mais en effet parce que l'Empereur étoit irrité de ce qu'il s'étoit si fort pressé de conclure le traité préliminaire, & de ce qu'il avoit été assez simple, dit le Comte d'Avaux, pour croire que la Maison d'Autriche voulût sincèrement la paix. Le Comte d'Aversberg vint prendre sa place à Lutzau, & la conduite qu'il y tint, par rapport au traité, fit encore mieux connoître les dispositions de la Cour de Vienne.

Il se plaignit du traité comme d'un ouvrage informe & irrégulier qui ne pouvoit pas faire loi; & comme on se pressa de marquer en détail les défauts qu'il y trouvoit, il dit que le Comte d'Avaux avoit lui-même avoué qu'il avoit excédé ses pouvoirs; que

AN. 1641.

XXI.

Lutzau disgracié.

Pufendorf, l. 13 & 14.

Epistola ad amicam.

Legati Gallici epist. ad Regem Dania.

Lettre du C. d'Avaux au Maréchal de Guebriant, 23 Fév. 1642.

XXII.

Le Comte d'Aversberg vient prendre sa place & se plaint du traité.

AN. 1641.

Lutzau avoit traité avec les Plénipotentiaires de France & de Suede comme avec des égaux, sans prendre sur eux la supériorité qu'il devoit. Que, ni dans le traité de France, ni dans celui de Suede, il n'avoit pas eu soin de nommer l'Empereur le premier. Qu'il avoit consenti que les Villes de Munster & d'Osnabrug demeurassent neutres & libres du serment de fidélité qu'elles avoient fait; ce qui étoit injurieux à l'Empereur, dont les fauconduits devoient suffire, & préjudiciable à l'Empire dont ces deux Villes relevoient. Que d'accorder que les traités de France & de Suede ne seroient regardés que comme un seul, c'étoit vouloir que l'Empereur approuvât l'alliance de ces deux Couronnes. Que l'Empereur ne pouvoit pas ratifier un ouvrage si défectueux, & où son honneur étoit si peu ménagé. Qu'il s'offroit à faire un nouveau traité, & que la négociation ne seroit pas longue, parcequ'il ne s'agissoit que de faire quelques changemens au premier. Que quoique Ferdinand ne fût pas obligé de ratifier aucun des articles accordés par Lutzau, il vou-

Pufendorf,
t. 14.

oit bien cependant approuver tout ce qui avoit été réglé touchant le lieu des conférences, & la sûreté du commerce entre les Plénipotentiaires; & qu'il avoit en main tous les fauf-conduits, & même celui qu'on demandoit pour la Duchesse de Savoie avec le titre de *Tutrice* & de *Régente*, sans préjudice pourtant des droits du Cardinal Maurice & du Prince Thomas.

On voit assez le peu de solidité de ces raisonnemens, & les Plénipotentiaires de France & de Suede ne manquèrent pas de les réfuter par des écrits publics, où ils exposèrent tout ce qui s'étoit passé dans la suite de la négociation, afin qu'on pût juger auquel des deux partis on devoit attribuer le retardement de la paix. Ils y prouvoient invinciblement que Luttau avoit eu tout le pouvoir nécessaire pour traiter avec eux, & que par conséquent il n'étoit plus libre à l'Empereur de refuser la ratification d'un traité, où d'ailleurs ses intérêts étoient autant ménagés qu'il pouvoit le desirer. Qu'il étoit vrai que le Comte d'Avaux avoit fait plus que ses pouvoirs ne portoient en assignant un

AN. 1641.

XXIII.

Réponse du
C. d'Avaux
& de Salvius.

Lettres imprimées du C. d'Avaux & de Salvius.

jour pour commencer les conférences
AN. 1641. avant que les Impériaux & les Espagnols eussent représenté les sauf-conduits & la ratification qu'on leur demandoit; mais qu'il étoit surprenant que des gens qui avoient jusqu'alors tant vanté leur zele pour la paix, lui fissent un crime de l'avoir avancée par cette démarche. Que ce reproche étoit frivole désormais, puisque le Roi de France avoit approuvé la conduite de son Ambassadeur, & avoit déjà envoyé la ratification du traité. Qu'ils n'avoient prétendu donner aucune atteinte aux prérogatives de la dignité Impériale; mais que leurs Maîtres n'étoient pas moins jaloux de leurs droits; & qu'enfin de quelque maniere que la chose eût été faite, c'étoit une affaire finie sur laquelle il n'étoit plus permis de revenir sans se deshonorer aux yeux de toute l'Europe. Qu'ils n'étoient plus les maîtres de faire un nouveau traité, & que quand ils le feroient, ils ne pourroient pas plus compter sur le nouveau que sur le précédent. Que le Comte d'Aversberg n'avoit pas plus de pouvoir que n'en avoit eu Lutzau, & que l'Empereur
se

se croiroit en droit de défavouer l'un comme l'autre.

AN. 1641.

Les Impériaux répondirent de leur côté à ces écrits ; mais leur conduite démentoit leurs discours : & si on avoit été auparavant persuadé que la France ne vouloit pas la paix , on ne le fut pas moins que la Maison d'Autriche en étoit encore plus éloignée. Cependant le jour marqué pour échanger les fauf-conduits & les ratifications de part & d'autre étoit écoulé , & le Comte d'Aversberg , au lieu de présenter la ratification qu'on attendoit , s'étoit contenté d'envoïer au Roi de Danemarck une lettre de l'Empereur , dans laquelle ce Prince exposoit les défauts qu'il trouvoit dans le traité préliminaire , & marquoit les articles qu'il approuvoit , prétendant que cette lettre servît de ratification au traité. Le Roi de Danemarck communiqua la lettre aux Ambassadeurs pour savoir leurs sentimens , & il auroit souhaité qu'ils se fussent contentés de cette espece de ratification. Salvius étoit assez porté à le faire, afin de lever toutes les difficultés , d'autant plus que l'Empereur y paroiss

XXIV.

Le Comte d'Aversberg présente une ratification informée.

Ibid.

XXV.

Salvius consent à l'accepter.

AN. 1641.

XXVI.
Le Comte
d'Avaux la
refuse.

Pufendorf,
L. 14.

XXVII.
Raisons de
son refus.

soit accorder aux Couronnes les principaux points du traité. Mais le Comte d'Avaux avoit un autre plan de conduite à suivre. Content d'avoir fait connoître à toute l'Europe l'éloignement que la Maison d'Autriche avoit pour la paix, & de l'avoir, pour ainsi dire, forcée à faire elle-même cet aveu, il ne songeoit plus qu'à se maintenir dans cet avantage, sans avancer la paix plus que la Cour de France ne vouloit. La facilité qu'il avoit affectée dans la négociation, lui donnoit en quelque sorte le droit d'être désormais plus difficile, & le peu de sincérité de la Maison d'Autriche l'autorisoit à exiger d'elle dans la suite les assurances les plus inviolables. Ainsi il refusa d'accepter la ratification prétendue que l'Empereur offroit; & pour faire entrer Salvius dans son sentiment, il le prit par l'endroit sensible, en lui représentant qu'il étoit de l'honneur de deux Couronnes de refuser une ratification si irrégulière, & qui n'étoit qu'indirecte, pour ne pas céder à l'Empereur une supériorité qui ne lui venoit pas.

Tous deux, de concert, firent con

& des Négociations, Liv. VII. 243
noître au Roi de Danemarck leur résolution. Ils lui firent même remarquer que la lettre de l'Empereur étoit pleine de propositions captieuses & frivoles. Que l'espece de ratification, qu'il offroit, auroit peut-être pû suffire si on n'avoit point écrit les articles du traité; mais que les deux Couronnes s'étant engagées par un traité solennel, il étoit juste que l'Empereur s'obligeât aussi par une ratification solennelle. Que cette demande étoit d'autant plus juste, qu'ils avoient plus de sujet de douter de la sincérité de l'Empereur. Que dans la lettre qu'il prétendoit devoir servir de ratification, il promettoit de défendre à ses Généraux d'attaquer Osnabrug, sans faire mention de Munster, comme si les Ambassadeurs François ne devoient pas exiger les mêmes sûretés que ceux de Suede. Qu'il étoit vrai que Munster appartenoit à l'Electeur de Cologne, au lieu qu'Osnabrug avoit été pris par les Suédois; mais qu'après que les Suédois auroient retiré leur garnison d'Osnabrug, comme on en étoit convenu, les deux Villes se trou-

AN. 164E

Lettres Latines imprimées des Plénipotentiaires des Alliés.

Pufendorf, l. 14.

veau fauf-conduit pour le Duc de Lorraine. Qu'au lieu de déterminer un jour fixe pour commencer les conférences, il se contentoit de répéter cette phrase ufée, que le plutôt lui feroit le plus agréable; & enfin qu'après avoir autrefois donné pouvoir à Lutzau de traiter en son nom & au nom du Roi d'Espagne, il se contentoit à présent de promettre qu'il écriroit à ce Prince pour l'engager à rectifier les fauf-conduits expédiés aux nom du Cardinal Infant.

AN. 1642.

Telles furent les raisons que les deux Ambassadeurs alleguerent au Roi de Danemarck, & leur conduite lui parut si raisonnable, qu'il ne put pas la désapprouver, quoiqu'il prévît bien qu'elle éloigneroit de plus en plus la paix. Il agît même pour engager l'Empereur à satisfaire les Alliés; mais ce Prince ne pouvoit se résoudre à traiter de bonne foi avec les deux Couronnés, & songeoit encore à les diviser. Pendant que le Comte d'Aversberg contestoit en public sur les articles du traité préliminaire, il faisoit dire secretement à Salvius qu'il seroit beaucoup plus de l'intérêt de la Suede

AN. 1642.

XXVIII.
Nouveaux ar-
tifices des Im-
périaux pour
gagner les
Suédois.

Pufendorf,
l. 14.

de faire un traité particulier, que de perdre le tems à ménager un traité commun que les François traverseroient toujours. On écrivoit de Lubeck la même chose à Salvius, & avant l'arrivée du Comte d'Aversberg, on avoit eu soin de dire à Salvius, que ce Ministre venoit pour faire avec lui un traité secret. Il est même vraisemblable que l'Empereur ne s'obstinoit avec si peu de raison à refuser de satisfaire les Alliés, que dans l'espérance que les Suédois, dégoutés de la longueur des négociations communes, se détermineroient enfin à faire un traité particulier. Lutzau, lui-même, tout disgracié qu'il étoit, voulut aussi, avant que de partir de Hambourg, faire un dernier effort pour les gagner. Il alla voir Salvius, sous prétexte de lui dire adieu; il lui demanda une entrevûe secrete, & l'aïant obtenue, il commença par le remercier du faufconduit qu'il lui avoit donné pour retourner à Vienne. Il ajouta qu'il étoit bien malheureux d'avoir encouru la disgrâce de son Maître en croiant le servir: qu'il avoit sans doute mal entendu ses ordres, & qu'il n'avoit pas

bien compris les pensées de la Cour ; mais qu'il étoit homme, & sujet à l'erreur. Que Salvius & le Comte d'Avaux étoient beaucoup plus habiles que lui dans l'art de négocier, & qu'il n'étoit pas surprenant qu'ils eussent eu l'avantage. Qu'il avoit ordre de retourner à Vienne ; mais que rien ne pouvoit ralentir le zele qu'il avoit pour procurer la paix à sa patrie & à la Suede. Que s'il vouloit le seconder, il y travailleroit avec plus d'ardeur que jamais. Que les Suédois avoient tort de croire que l'Empereur fût éloigné de la paix. Qu'il n'en paroïssoit éloigné que parcequ'il prévoioit qu'il seroit impossible de la faire par un traité général. Que la France n'avoit en vue que de perpétuer la guerre, & que dans ce dessein elle affectoit de jeter les Négociateurs dans une confusion d'intérêts qu'on ne pourroit jamais débrouiller. Que si la Suede vouloit la paix, elle devoit traiter de ses intérêts particuliers sans se charger de ceux des autres. Après ce grand préambule, Lutzau fit à Salvius un détail de propositions, & Salvius cependant dissimuloit ses sentimens pour

L iiii

XXIX.
Salvius refuse d'écouter les propositions des Impériaux.

AN. 1642.

l'engager à s'expliquer plus ouvertement ; mais enfin après l'avoir longtemps écouté, il rompit l'entretien par cette réponse : Qu'il étoit véritablement fâché de son départ, parcequ'il connoissoit son zele pour l'avancement de la paix, & qu'il étoit bien persuadé qu'il ne tenoit pas à lui que l'Empereur ne ratifiât le traité préliminaire ; mais que ce Prince suivoit trop aveuglément les conseils de la Cour de Madrid. Qu'on avoit jusqu'alors accusé la France d'éloigner la paix, & que ce reproche n'étoit pas mal fondé ; mais que le Comte d'Avaux venoit de convaincre le monde entier du contraire, en signant le traité préliminaire, & en offrant la ratification de son Prince. Que les reproches tomboient désormais sur la seule Maison d'Autriche. Que c'étoit à l'Empereur à se justifier, en ratifiant solennellement un traité qui avoit été conclu dans les formes ordinaires, approuvé par le Roi de Danemarck, & où l'honneur & les intérêts de Sa Majesté Impériale étoient ménagés. Que le refus que l'Empereur faisoit de ratifier un traité si solennel ne faisoit pas

espérer un plus heureux succès des négociations qu'il proposoit. Que si les François refusoient, dans le traité général, des conditions raisonnables, ils seroient enfin forcés par tous leurs Alliés de les accepter. Que s'ils s'obstinoient à les rejeter, la Suede son-geroit alors à s'en séparer; mais qu'elle ne pouvoit pas le faire avec justice dans les circonstances présentes, & que les deux Couronnes étoient résolues de se garder l'une à l'autre la fidélité qu'elles s'étoient promise.

AN. 1642.

Après ces tentatives inutiles du Comte d'Aversberg, il emploïa encore d'autres Négociateurs pour gagner les Suédois, & entr'autres le Duc de Meckelbourg Adolfe-Frideric. Mais cette intrigue n'eut pas plus de succès que les précédentes, & les Impériaux, qui jusqu'alors avoient compté pour rien les reproches qu'on leur faisoit de retarder la paix, dans l'espérance de diviser les Alliés, se virent obligés d'esfuiier toute la honte d'une telle conduite, sans en retirer le fruit qu'ils en avoient espéré.

Cependant le Comte d'Avaux, qui avoit obtenu du Roi permission de

XXX.
Le Comte
d'Avaux se

retourner à Paris, n'ayant plus rien qui l'arrêât à Hambourg, se prépara à partir. Il chargea M. de Saint Romain du reste de la négociation, qui consistoit à échanger les sauf-conduits, & à recevoir la ratification de l'Empereur & du Roi d'Espagne, supposé qu'ils se déterminassent enfin à la donner; & il pria le Roi de Danemarck de lui prêter un vaisseau pour son retour. Mais quoique ce Prince ne pût pas douter de l'éloignement que la Maison d'Autriche avoit pour la paix, il ne désespéroit pas encore du succès de la négociation. Il écrivit à Salvius que le Comte d'Aversberg avoit enfin reçu de Vienne tout ce qu'on avoit demandé, & qu'il devoit aussi recevoir dans peu de jours la ratification du Roi d'Espagne. Qu'ainsi il le prioit de trouver bon qu'il fixât le 29 d'Août * pour l'échange, & le premier de Décembre pour l'ouverture du congrès. Il répondit la même chose au Comte d'Avaux, & le pria de différer son départ.

Lettre du Roi de Danemarck au C. d'Avaux, 13 Août 1642.

* *Vieux style.*

XXXI. Cette démarche du Roi de Danemarck fit quelque peine au Comte & à Salvius. Ils trouverent mauvais qu'il
Le Roi de Danemarck veut renouer

eût assigné les termes de l'échange & du congrès sans les consulter, & sans leur avoir envoyé une copie des saufs-conduits & de la ratification de l'Empereur pour les examiner. Ils crurent même que c'étoit un artifice de l'Empereur, qui n'offroit sa ratification sans offrir en même tems celle du Roi d'Espagne, qu'afin que s'ils refusoient de recevoir l'une sans l'autre, comme il prévoioit bien qu'ils feroient, il eût occasion de les accuser à son tour de retarder la paix. On verra dans la suite combien cette défiance des deux Ambassadeurs étoit bien fondée. Cependant ils répondirent au Roi de Danemarck qu'ils avoient fait de leur côté tout ce qui dépendoit d'eux pour avancer la paix; & qu'ils ne pouvoient plus compter sur la parole des Ministres de l'Empereur, après avoir été trompés comme ils l'avoient été, dans un traité aussi solennel que celui qui avoit été conclu avec Lutzu. Que les deux Couronnes se trouvoient à la fin offensées de ces variations perpétuelles de la Maison d'Autriche, & qu'ils ne vouloient plus s'exposer à devenir le jouet des Ministres Impériaux. Le

AN. 1642.
la négocia-
tion.

*Reponse du
C. d'Avaux
au Roi de
Danemarck,
18 Août
1642.*

AN. 1642. Comte d'Avaux, sur-tout protesta qu'il avoit ordre d'exiger & de ne recevoir qu'en même tems la ratification pure & simple de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & cependant il différa son voiage de quelques jours en considération du Roi de Danemarck.

Lettre du Roi de Danemarck, 23. Août.

XXXII.

Réponse des Plénipotentiaires de France & de Suede.

Réponse au C. d'Avaux & de Salvius, 30 Août.

Ce Prince écrivit encore aux deux Ambassadeurs pour justifier sa conduite, & excuser en quelque façon celle des Impériaux. Comme les Ambassadeurs s'étoient plaints que le terme proposé pour l'échange des sauf-conduits & des ratifications étoit trop court, il leur proposa de le prolonger, & les pria de lui déclarer positivement s'ils ne consentoient point à l'échange en cas que toutes les pieces fussent en bonne forme. Les Ambassadeurs répondirent, comme ils avoient déjà fait, qu'il ne tiendrait pas à eux que l'échange ne se fît au plutôt, pourvu que toutes les pieces fussent en bonne forme; mais qu'il falloit que les Impériaux commençassent par les communiquer, afin qu'on les examinât, & qu'après cela rien n'arrêteroit l'entière conclusion de cette affaire.

Après cette réponse , le Comte d'Avaux n'espérant aucun succès de ces nouvelles négociations , partit enfin de Hambourg au mois d'Août. Quelque tems auparavant le Roi en lui permettant de retourner en France , lui avoit donné ordre de passer par Cassel pour affermir dans le parti Madame la Landgrave de Hesse ; dont la constance paroissoit ébranlée par l'entreprise des Ducs de Lunebourg , qui venoient enfin achevé leur traité à Goslar avec l'Empereur. Cette Princesse souhaitoit elle-même de voir & d'entretenir le Comte d'Avaux. Mais comme elle donna alors au Roi de nouvelles assurances de sa fidélité , le Comte ne crut pas devoir retarder son retour. Il envoya M. de Beauregard résider de la part du Roi à la Cour de la Landgrave; ensuite il s'embarqua sur un vaisseau du Roi de Danemarck; & après avoir essuié une rude tempeête , il débarqua en France , & se rendit à Paris pour rendre compte au Roi des affaires d'Allemagne. Si la Cour lui parut applaudir à ses négociations , il ne la trouva pas moins satisfaite des succès de la guerre. L'or-

AN. 1642.

XXXIII.

Le Comte d'Avaux part de Hambourg & se rend à Paris.

Lettre de Madame la Landgrave au C. d'Avaux, 24 Août 1642.

AN. 1642. dre des tems m'oblige d'en reprendre ici la suite avant que de raconter la fin du traité préliminaire, d'autant plus que ce fut sur-tout aux victoires des Alliés qu'on fut redevable de la conclusion de cette grande affaire.

XXXIV.

Suite de la guerre d'Allemagne. Torstenfon succede à Banier.

Hist. du Maréch. de Guebriant, l. 8. c. 13.

Pufendorf, l. 14.

Lotychius Germ. par. 2. l. 28.

La Suede, toujours seconde en Héros, après avoir perdu le Grand Gustave, Horn & Banier, avoit encore trouvé un Général digne de succéder à ces grands hommes. C'étoit Torstenfon qui après s'être fait long tems attendre à l'armée Suédoise, y arriva enfin avec un renfort de huit mille hommes à la fin de l'année 1641. La premiere démarche qu'il fit, fut de sonder les dispositions du Comte de Guebriant, pour l'engager, suivant l'ancien projet de Banier, à le suivre en Boheme avec les troupes que ce Comte commandoit seul dans l'absence du Duc de Longueville. Mais outre les raisons qui avoient autrefois obligé Guebriant de s'opposer à un pareil dessein, il en avoit encore une plus pressante que toutes les autres, qui étoit que les deux armées ainsi jointes ensemble ne pouvoient pas subsister dans un país entierement ruiné.

Elles portoient la famine par-tout, obligées de décamper chaque jour comme une horde de Tartares pour chercher de quoi vivre; & les soldats, sans esperance de butin, auroient mieux aimé courir le hazard d'une bataille, que de se voir ainsi toujours obligés de lutter contre la misere & la faim. Le Comte n'avoit continué la jonction jusqu'alors que pour sauver l'armée Suédoise, qui depuis la mort de Banier lui fut redevable de sa conservation. Mais les Suédois étant alors en état d'agir par eux-mêmes depuis l'arrivée d'un grand renfort & d'un Chef capable de les commander, les deux Généraux consentirent à se séparer pour tenter la fortune chacun de son côté. Torstenson entra dans la Boheme, & le Comte de Guebriant dans la Westphalie.

Le premier ne tarda pas à se signaler par la prise de plusieurs Places dans la Silésie. Le Duc François Albert de Lawembourg, qui avoit autrefois servi sous le Roi Gustave, & qui commandoit alors les troupes Impériales dans cette Province, entreprit de s'opposer aux progrès de Torsten-

XXXV.
Exploits du
nouveau Gé-
néral.

AN. 1642. son; mais il fut défait & pris, après avoir perdu trois mille hommes, & il mourut peu de tems après de ses blessures. Olmutz en Moravie ouvrit ses portes au vainqueur, & Vienne elle-même prit l'allarme. L'Archiduc Leopold, Guillaume frere de l'Empereur, & Piccolomini ramasserent promptement tout ce qu'ils purent de troupes pour s'opposer aux conquêtes des Suédois. Ils reprirent Olmutz, & obligèrent Torstenfon de lever le siege de Brieg; mais ce Général, aiant rétabli son armée diminuée & affoiblie par ses victoires mêmes, reprit bientôt la supériorité.

Ne pouvant pénétrer en Bohême dont les Impériaux lui fermoient l'entrée, il résolut d'entrer dans la Misnie, & il assiegea Leipfick. Le danger de cette Ville attira bientôt de ce côté-là toute l'armée Impériale, commandée par l'Archiduc Leopold & par Piccolomini. Comme les Généraux de part & d'autre vouloient donner bataille, ils en trouverent aisément l'occasion. L'action se passa auprès de Leipfick dans une campagne que Gustave-Adolphe avoit déjà abreuvée

XXXVI.
Bataille de
Leipfick.

du sang des Impériaux, & que Torsten-
son ne rendit pas moins célèbre
par sa victoire. Mais elle pensa cou-
ter cher aux Suédois, ou même leur écha-
per par un accident funeste. Car la
bataille aiant commencé par l'artille-
rie, espece de combat qui ne respecte
ni rang, ni dignité, & où la valeur &
la force même sont sans défense, un
seul boulet de canon tiré du côté des
Impériaux emporta par le milieu du
corps un des premiers Officiers de
l'armée Suédoise, fracassa la cuisse
d'un autre, tua le cheval de Torsten-
son même sous lui, emporta la tête
de celui de Charles-Gustave, Comte
Palatin, qui monta depuis sur le Tro-
ne de Suede, & enfin renversa un
Capitaine de cavalerie. Les troupes se
mêlerent ensuite avec beaucoup de
furie. Les Chefs firent des prodiges
de valeur, & le succès fut quelque-
tems douteux. Mais enfin la victoire
demeura aux Suédois, malgré les ef-
forts que l'Archiduc fit pour rallier
& ranimer ses troupes. Les Impériaux
perdirent dans cette bataille plus de
dix mille hommes tués ou pris avec
plusieurs Officiers de marque. L'Ar-

AN. 1642.

2 Novembre.

AN. 1642. chiduc lui-même y courut un grand risque de sa vie & de sa liberté, & les Suédois firent de leur côté une si grande perte, que leur armée ne fut pas en état de poursuivre sa victoire. Torstenfon jugea plus à propos de retourner au siege de Leipfick, espérant trouver dans cette Ville de quoi refaire ses troupes. Mais tout victorieux qu'il étoit, il se vit en danger de recevoir un affront devant cette Place, & il auroit probablement été obligé d'en lever le siege sans le secours que le Comte de Guebriant lui amena fort à propos. La Ville se rendit; & Torstenfon, plus sincere que l'Historien de Suede, ne dissimula pas l'obligation qu'il avoit au Comte.

Hist. du Maréch. de Guebriant, ibid.

XXXVII.

Avantages remportés par le Comte de Guebriant.

Hist. du Maréch. de Guebriant, l. 7. c. 1. & suiv.

Celui-ci soutenoit toujours de son côté sa réputation & la gloire des armes Françoises avec un égal succès. La qualité de Lieutenant Général dont le Roi l'honora dans ce tems-là, lui donna dans l'armée une nouvelle autorité à laquelle tous les Officiers se soumirent sans peine, par considération pour sa personne & pour son mérite. Leur déférence alla jusqu'à consentir à la suppression du nom de Veima-

siens qu'on donnoit toujours à ces troupes depuis la mort du Duc de Veimar, & changer celui de Directeurs, qui déplaisoit beaucoup à la France en d'autres noms qui étoient ordinaires dans les armées. La France de son côté ménageoit également ces troupes; & c'étoit dans la crainte de les choquer, qu'elle ne donnoit au Comte de Guebriant, que le titre de Lieutenant Général, au lieu de celui de Général en chef, qu'elle laissoit toujours au Duc de Longueville, quoique ce Prince ne fût pas à l'armée.

Dès que le Comte se fut séparé de Torstenfon, comme j'ai raconté plus haut, il marcha vers la Westphalie, & après avoir passé le Rhin à Wesel, fortifié des troupes de Hesse que commandoit le Comte d'Eberstein, il trouva bientôt l'occasion d'augmenter la grande réputation qu'il s'étoit déjà faite en Allemagne. Le Général Lamboy étoit campé près de Kempen dans l'Electorat de Cologne. Son armée étoit supérieure de trois ou quatre mille hommes, & il sembloit qu'il fût téméraire d'entreprendre de la forcer dans ses retranchemens. Mais

AN. 1642.

XXXVIII.
Bataille de
Kempen.

il étoit également dangereux de prendre tout autre parti, parceque Haf-feld étoit en marche pour joindre Lamboy avec un grand corps de trou-pes; si cette jonction se faisoit une fois, c'étoit fait de l'armée Françoisé en Allemagne: elle auroit été obligée de se retirer devant un ennemi désor-mais trop puissant, & de lui abandonner tout le País. Dans cette extrê-mité, le Comte se résolut à l'attaque, & ses troupes se promirent la victoire sous un Général accoutumé à vaincre. L'infanterie Françoisé s'approcha des retranchemens des ennemis avec une intrépidité qui les étonna. Elle arracha de ses mains les palissades qui couvroient leur camp. Elle emporta du même effort une digue de douze pieds de haut; elle se rendit ensuite maîtresse du canon des Impériaux, & elle le pointa aussi-tôt contr'eux avec un grand effet. La cavalerie étant en même tems entrée dans le camp en-nemi, la victoire acheva de se déclaraer pour le Comte de Guebriant par la défaite entière de la cavalerie Impériale, qui ne put ni secourir son infanterie, ni résister elle-même à tant

17 Janvier
1642.

de bravoure. Deux mille des ennemis restèrent sur le champ de bataille. Il en périt presque autant dans la fuite, & cinq mille demeurèrent prisonniers avec tous les Officiers Généraux, qui étoient le Général Lamboy, le Général Major Mercy, & le Comte de Laudron, beau-frère de Gallas. Une victoire si complète reçut en France de grands applaudissemens, & fut récompensée du Bâton de Maréchal de France, dont le Comte de Guebriant fut honoré. Elle fut suivie de la conquête de plusieurs Places importantes, & ce fut après ces exploits que le Comte alla secourir Torstenfon à Leipfick, comme j'ai déjà dit.

La joie de tant d'heureux succès fit qu'on ne songea presque pas en France à la défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour, par Dom Francisco de Mello. Il est vrai que le Général Espagnol ne fut pas profiter de sa victoire, & que cette perte fut encore bientôt réparée par les avantages que les armées Françoises remportèrent en Espagne & en Italie. Le Roi fit en personne, pendant quelque tems le siege de Perpignan qui se rendit peu

AN. 1642.

XXXIX.
Suite de la
guerre de
Flandre & de
Catalogne.

de tems après le départ de ce Prin
 AN. 1642. ce. La prise de Salces acheva de sou
 7 Octobre. mettre tout le Rouffillon ; & une ba
 taille peu sanglante , mais dont tou
 l'honneur resta au Maréchal de la
 Motte-Houdancourt, rassura la Cata
 logne contre l'armée d'Espagne com
 mandée par le Marquis de Leganez
 Le Maréchal fut récompensé par la
 Viceroiauté de cette Province ; mai
 le Marquis de Leganez , aussi malheu
 reux ou aussi mal habile en Espagne
 qu'en Italie , fut puni par la prison.

XL.

Suite de la
 guerre d'Ita-
 lie.

Les Princes de Savoie, sollicités de
 puis long-tems de se réunir à la Fran
 ce, & ennuiés d'une guerre qui dé
 soloit leur patrie sans leur procure
 aucun avantage solide , songerent en
 fin à quitter le parti de la Maison
 d'Autriche. Il fut permis à Maurice
 d'épouser sa niece , fille aînée de Vic
 tor Amedée , afin de s'assurer à lui ou
 aux enfans qu'il auroit de ce mariage
 la succession au Duché de Savoie , et
 cas que le jeune Duc Charles vînt à
 mourir sans enfans. On promit au
 Prince Thomas de l'aider à conquérir
 une Principauté dans le Milanez , &
 la foiblesse de la Monarchie d'Espa

Accommo-
 dement des
 Princes de
 Savoie.

14 Juin.

gne, dans ce tems-là, sembloit rendre la chose aisée. Pendant qu'ils négocioient ainsi secretement avec la France, ils eurent l'adresse de se défaire de la garnison Espagnole qui étoit dans Nice & dans Ivrée. Leur traité avec le Roi de France fut signé le premier Juillet 1642, & on vit presque aussitôt le Prince Thomas à la tête des troupes Françoises, avec le Duc de Longueville, porter la guerre dans le Milanez, prendre Tortone & faire des conquêtes sur les Espagnols.

Tant de pertes considérables devoient allarmer la Maison d'Autriche & lui faire souhaiter la paix. Les Plénipotentiaires des Couronnes alliées étoient persuadés que c'étoit le seul moïen qui pût faire réussir leurs négociations; en effet les Ministres Impériaux paroissoient se rendre plus faciles à proportion que les armes de la Maison d'Autriche étoient plus malheureuses; ce qui avoit fait dire au Comte d'Avaux dans une Lettre qu'il avoit écrite au Comte de Guebriant, que ce Général, par sa belle victoire de Kempen, avoit plus avancé la paix que lui & Salvius par toutes leurs né-

AN. 1642.

XLI.

Les ennemis se flattent d'une révolution en France.

25 Fév. 1642.

AN. 1642.

gociations. Mais, comme je l'ai déjà remarqué, l'espérance dont la Maison d'Autriche se flattoit, de quelque grande révolution en France, étoit toujours un obstacle à la paix, & la mort du Cardinal de Richelieu, qui survint sur ces entrefaites, la confirma dans cette espérance.

XLII.
Mort du
Cardinal de
Richelieu.

Ce Ministre mourut, le 4 de Décembre 1642, après avoir fait tant de bruit dans le monde pendant dix-huit ans qu'il gouverna sous Louis XIII. Il seroit difficile de se former une juste idée du caractère de ce grand homme sur les portraits qu'on en trouve dans les Mémoires & les Histoires de son tems. Il y a peu de Ministres qui réunissent de leur vivant tous les suffrages. Comme les biens & les maux sortent également de leurs mains, les heureux paient leurs bienfaits d'éloges flatteurs, & les malheureux se vengent par des satyres outrées. C'est à la postérité qu'il appartient de mettre le sceau à la réputation des hommes célèbres. Désintéressée dans son jugement, & ne suivant pour regle que les faits avérés, elle prononce un arrêt irrévocable qui immortalise leurs vi-
ces

ces ou leurs vertus. C'est ainsi que malgré les portraits odieux que des Auteurs contemporains ont fait du Cardinal de Richelieu, on admire aujourd'hui dans lui toutes les qualités qui concourent à former un grand Ministre, un génie vaste & supérieur qui ne concevoit que de grands desseins, des vues profondes qu'on ne pénétrait qu'après l'événement, un grand discernement dans le choix des moïens, une fermeté inébranlable dans l'exécution, une habileté extrême à écarter ou à surmonter les obstacles. Tandis qu'il paroïssoit appliqué à une seule affaire, il donnoit une égale attention à toutes les autres, agissant tout à la fois avec la même vivacité dans les diverses parties de l'Europe. Jamais on ne vit dans toutes les Cours tant de négociations, tant de traités & de mouvemens, & c'étoit lui seul qui en étoit l'ame & le premier mobile. Il sembloit occupé tout entier hors du Royaume, & on le retrouvoit tout entier au-dedans. Ceux qui avoient sous lui le plus de part aux affaires, n'étoient que les exécuteurs de ses ordres. Tout s'ad-

AN. 1642.

XLIII.
Son caractère.

AN. 1642.

ministroit par ses avis absolus comme s'il se fût multiplié lui-même pour faire les fonctions de tous les emplois ; & ce qui peut faire connoître l'étendue de son génie , tandis qu'il paroïsoit devoir succomber sous le poids de tant d'affaires , on le voïoit occupé à lier des intrigues de Cour , & placer ses créatures , à établir sa maison , à élever des bâtimens : on le voïoit dans les Académies s'entretenir avec les Savans , & se prêter à des spectacles & à des divertissemens publics , comme s'il avoit été libre de toute autre occupation.

Mais rien ne prouve mieux en même tems cette fermeté inébranlable , qui étoit à l'épreuve de tous les obstacles , que la guerre intestine qu'il eut à soutenir , lorsque les guerres du dehors étoient le plus allumées. Comme ses vastes entreprises demandoient des secours extraordinaires , il fut obligé de faire de grandes exactions , qui ne se font jamais sans de grands murmures. Ce fut lui qui en donna le premier l'exemple , sans s'étonner du danger qu'il y avoit de le faire. Les Ecclésiastiques sur-tout se plaignoient

avec aigreur , sous prétexte de zele

 pour la Religion que les guerres d'Al- AN. 1642.
lemagne mettoient en danger. Les
Grands du Roïaume étoient encore
plus mécontents , jaloux de cette au-
torité absolue qu'il ne communiquoit
à personne , & que le Roi même avoit
la foiblesse de respecter. La Cour &
les Provinces étoient remplies de ca-
bales que la Maison d'Autriche fo-
mentoît secretement. Les peuples pri-
rent quelquefois les armes. Un Prin-
ce du Sang parut en campagne à la
tête d'une armée de rebelles. Le fre-
re , l'épouse & le favori du Roi in-
triguoient dans le Louvre , le Roi lui-
même étoit sujet à des alternatives de
froideur & d'amitié qui devoient faire
trembler un Ministre. Tant d'obstacles
n'ébranlerent cependant jamais sa conf-
tance. Son bonheur renversa les uns ,
son habileté écarta les autres , il triom-
pha de tous ses ennemis au-dedans du
Roïaume , tandis qu'il faisoit triom-
pher la France au-dehors.

Un homme si élevé, par ses grandes
qualités au - dessus des autres hom-
mes , sembloit devoir être exempt des
foibleses humaines ; il ne le fut ce-

AN. 1642.

pendant pas. Il semble même qu'il y ait, je ne sai quelle liaison, entre les grands vices & les grandes qualités. Les hommes médiocres ne sont ordinairement que médiocrement vicieux, au lieu que dans les grandes ames le vice même n'est presque jamais médiocre. Le Cardinal de Richelieu n'eut qu'une passion; mais elle fut extrême; ce fut une ambition démesurée qui ne put être satisfaite que par toute l'autorité souveraine, & qui n'eut d'autres bornes que le nom & le titre de Roi. L'attachement à la personne de Louis XIII n'étoit pas la voie la plus sûre pour faire fortune; on réussissoit beaucoup mieux en se dévouant à toutes les volontés du Cardinal. On l'accuse d'avoir sacrifié à cette ambition le repos de l'Etat, en perpétuant la guerre pour perpétuer son autorité; la vie de ses ennemis dont aucun n'échappa, dit-on, à sa vengeance, & les devoirs les plus justes de la reconnoissance, en persécutant une Reine exilée, autrefois sa bienfaitrice. Mais il faut avouer pour sa justification que l'intérêt de l'Etat se trouva presque toujours heureuse-

ment enchaîné à celui de sa fortune & de ses passions. Car la guerre qu'il entretenoit si long-tems par ambition, fut la première source de cette grandeur où la Monarchie Françoisé est parvenue sous le dernier Regne. L'intérêt du bien public justifia son ingratitude, quelquefois même sa vengeance : & si, dans ces occasions, la passion fut le seul motif de sa conduite, on peut dire qu'il servit souvent l'Etat par ses vices mêmes comme par ses vertus. Ajoutons encore quelques traits pour achever son portrait. Son ambition s'attacha aux plus petits objets comme aux plus grands. Magnifique dans sa dépense & ses largesses, il vécut dans une splendeur qui effaça quelquefois la magnificence roiale. Il prodigua les récompenses à de lâches courtisans & à de vils adulateurs ; & dans une si grande supériorité de vrai mérite, il fut susceptible de petites jalousies & de vanité pour les talens les plus médiocres. On le vit faire montre de son adresse à manier un cheval, se faire le rival des Poètes & des Ecrivains de son tems, disputer avec eux du bel es-

AN. 1642
 prit , décrier leurs ouvrages , & se faire honneur de ceux d'autrui. Foibleses après tout pardonnables à l'humanité , & que je ne rapporte que parce qu'elles achevent le portrait de ce grand homme sans le défigurer , puisqu'elles sont éclipsées par l'éclat des qualités les plus sublimes.

XIV.
 Le Cardinal
 Mazarin lui
 succede.

Ce fameux Ministre eut le sort de tous les grands hommes , qui est d'être beaucoup regretté après avoir été peu aimé. Comme il avoit réuni dans sa personne les plus grandes Charges du Roïaume , sa dépouille devint l'objet de l'ambïtion de tous les Grands. Plusieurs aspirerent à remplir sa place dans le ministere. Mais il sembla regner encore après sa mort. Il avoit disposé en mourant des principales Charges & des plus importantes Places du Roïaume. Il avoit sur-tout désigné le Cardinal Mazarin pour lui succeder dans le ministere , & le Roi , qui n'avoit jamais eu la force de s'opposer aux volontés du Cardinal de son vivant , le suivit encore après sa mort. Il ne se fit presqu'aucun changement à la Cour , excepté que l'on consentit au retour de quelques exi-

lés, & il ne s'en fit aucun au-dehors du Roïaume.

AN. 1642.

La Maison d'Autriche attendoit cependant quelque grande révolution. Elle haïssoit extrêmement le Cardinal de Richelieu, parcequ'elle le regardoit avec raison comme l'unique auteur de la guerre, & elle reçut la nouvelle de sa mort avec toute la joie que peut causer la chute d'un ennemi aussi redouté que haï. Elle ne douta pas même que la France ne demandât bientôt la paix; & dans cette espérance, qui étoit encore augmentée par la mauvaise santé du Roi, l'Empereur parut négliger les négociations de Hambourg, & cessa aussi pendant quelque tems de solliciter les Suédois à se séparer de la France. L'occasion devoit cependant lui paroître plus favorable que jamais, & un dernier effort auroit peut-être réussi dans l'incertitude où étoient les Suédois du parti que la France prendroit après la mort du Cardinal de Richelieu, & celle du Roi même qu'on croïoit devoir suivre bientôt son Ministre au tombeau; mais tel fut l'entêtement de la Maison d'Autriche dans cette né-

XIV.

La Maison d'Autriche néglige les négociations.

AN. 1642. gociation , de négliger les occasions présentes pour en attendre toujours de meilleures.

Cependant , comme on craignoit à la Cour de France que la mort du Cardinal n'allarmât les Suédois , le Roi donna ordre au Comte d'Avaux d'écrire à la Reine & aux Régens de Suede , pour les assurer que la France continueroit toujours à observer fidelement les traités , soit pour la guerre soit pour la paix. Les lettres du Comte eurent tout l'effet qu'on en avoit espéré. La Reine & les Régens promirent au Roi une fidélité réciproque.

LXVI.

Le Cardinal Mazarin suit le plan de son prédécesseur.

Le Cardinal Mazarin, nouveau Ministre de France , trouva en entrant dans le Ministère un plan tout dressé par son prédécesseur , qu'il se proposa de suivre , & dont nous le verrons exécuter assez heureusement une grande partie. Comme les négociations de Hambourg, pour le traité préliminaire, étoient une des plus importantes affaires que la France eût alors , ce fut aussi une de celles auxquelles il donna ses premiers soins. Il affecta , comme le Cardinal de Richelieu , beaucoup

d'empressement pour la paix, quoiqu'il souhaitât encore plus que lui la continuation de la guerre.

AN. 1642.

Dès la fin du mois de Septembre 1642, Langeman, qui négocioit à Hambourg pour le Roi de Danemarck, avoit enfin présenté un nouveau modele de ratification. Mais il s'y trouva encore beaucoup de défauts. L'Empereur y approuvoit seulement *la forme de la convention*, comme s'il n'en approuvoit pas la matiere. Il y assignoit pour l'échange & pour commencer le congrès un terme déjà passé depuis long-tems. Il n'y donnoit pas à Lutzau le titre d'Ambassadeur, pour avoir droit de désavouer ce que ce Ministre avoit fait. Il ne le donnoit pas même à Salvius; ce qui ne pouvoit être regardé que comme une marque de mépris, ou une négligence inexcusable. On fit avertir le Comte d'Aversberg qu'il eût soin de faire corriger ces fautes; mais au lieu de le faire, il commença de nouveau à solliciter les Suédois. Il leur représenta par lui-même & par ses émissaires le peu de sûreté qu'il y avoit désormais pour eux à demeurer

XLVII.
Les Impériaux présentent une ratification défectueuse.

Pufendorf,
l. 14.

XLVIII.
Ils sollicitent les Suédois d'abandonner la France.

AN. 1642.

Ibid. l. 15.

unis avec la France. Que le Cardinal de Richelieu, qui avoit été l'auteur de la guerre, étant mort, la France alloit faire sa paix. Que le Cardinal Mazarin étoit étranger, né sujet du Roi d'Espagne & dévoué au Pape. Que déjà les François négocioient à Francfort avec les Princes Catholiques d'Allemagne, tandis qu'ils traitoient ailleurs avec le Duc de Baviere. Il leur offrit non-seulement d'honnêtes conditions de paix, mais encore de faire une ligue avec le Roi d'Espagne & la Suede. En même tems, pour fortifier les soupçons qu'on vouloit donner aux Suédois de la fidélité des François, les Impériaux affecterent d'envoier en France faire aux Ministres diverses propositions. Un Religieux Dominiquain, envoyé par le Comte de Trautmandorf, le plus accredité des Ministres de l'Empereur, présenta au Cardinal Mazarin un écrit qui contenoit en substance qu'il ne tenoit pas à l'Empereur que la paix ne se fît au plutôt. Mais comme, à la fin de son écrit, il jettoit quelques mots d'un traité particulier, on ne manqua pas d'en avvertir les Suédois, afin de leur donner

un exemple & une leçon de fidélité. ~~_____~~
Cette attention étoit inutile. La prof- AN. 1642.
périté des armes des deux Couronnes
faisoit entr'elles le nœud de la plus
parfaite union. Elles sentoient que c'é-
toit à cette union qu'elles étoient re-
devables de tant d'heureux succès, &
les Suédois, dont les victoires enflaient
les espérances, commençoient à goû-
ter la maxime des François, qui étoit
de ne faire la paix que lorsqu'ils se-
roient en état d'en régler les condi-
tions. C'est ce qui les rendit alors inac-
cessibles à toutes les propositions des
Impériaux, voulant, à l'exemple des
François, profiter de leur bonne for-
tune.

Cette fermeté faisant perdre à Fer-
dinand toute espérance de diviser les
Alliés, ce Prince se résolut, ou du moins
parut se résoudre à donner enfin aux
Couronnes toute la satisfaction qu'el-
les demandoient. Il envoya au Com-
te d'Aversberg une nouvelle ratifica-
tion corrigée, par laquelle il approu-
voit non-seulement *la forme* du traité,
mais le traité même; il donnoit à Sal-
vius le titre de Plénipotentiaire: &
comme le jour marqué par le Roi de

XLIX.

L'Empereur
envoie enfin
une ratifica-
tion en bonne
forme.

AN. 1642. Danemarck, pour échanger les ratifications & commencer le traité de paix, étoit déjà passé depuis long-tems, il permettoit au Comte d'Aversberg, par une déclaration expresse ajoutée à la ratification, d'en assigner un autre de concert avec les Plénipotentiaires des Alliés. Les Négociateurs, de part & d'autre, se communiquèrent des copies des ratifications & des fauf-conduits qui devoient être échangés, afin de les examiner. M. de Saint Romain ne trouvant rien à redire ni à la ratification ni aux fauf-conduits de l'Empereur, témoigna qu'il les agréoit. Mais Salvius disputa sur quelques termes de la ratification, qui pouvoient, disoit-il, fournir à Ferdinand un prétexte d'éluder ses promesses. Ces termes étoient que l'Empereur ratifioit le traité *autant que la nature des choses lui avoit permis & lui permettoit*. Il trouva encore mauvais que l'Empereur eût fait quelques changemens à la forme des fauf-conduits, sans consulter les Suédois. Cependant, comme ces changemens étoient sans conséquence, il acquiesça pour le bien de la paix, & pour ne pas paroître s'opposer seul à la conclusion de cette affaire.

COPIE DE RATIFICATION AN. 1642.
de l'Empereur pour le Traité préliminaire avec la France.

Agnosimus & notum facimus tenore presentium universis : quod cum inter Consiliarium nostrum Imperialem Aulicum Conradum a Lutzaw speciali mandato instructum pro nobis & Serenissimo Hispaniarum Rege Catholico consobri- no, affine & fratre nostro charissimo ex una, ac Serenissimi Gallie Regis Christianissimi Legatum Claudium de Mesmes Comitem d' Avaux ex altera parti- bus; conventio quo ad preliminaria tractatus pacis universalis Hamburgi 25 Decembris anni proximè elapsi 1641, in eum qui sequitur modum, conclusa fuerit. (ici étoit inféré tout le traité préliminaire tel que je l'ai déjà rap- porté.) Nos proinde nihil in nobis desi- derari cupientes, quod ad tam salutare pacis negotium pertinere ullo modo pos- sît, præ insertam conventionem per om- nia confirmavimus, ratihabimus & ap- probavimus, prout vigore presentium confirmamus, ratihabemus & approba- mus : non contra facturi nos ipsi, neque

L.
Ratification
de l'Empe-
reur.

ut ab aliis quidquam contra fiat , permis-
 AN. 1642. *suri. In cujus rei fidem hasce manu nos-*
tra subscriptas sigilli nostri Cesarei im-
pressione muniri iussimus. Quæ dabantur
in civitate nostra Vienna die 22 Julii an-
no 1642.

Nous reconnoissons & nous faisons
savoir à tous que la convention pour les
préliminaires du traité de la paix géné-
rale entre notre Conseiller Impérial Au-
lique Conrard de Lutzu , muni d'un
commandement exprès pour Nous & le
Sérénissime Roi Catholique d'Espagne
notre très cher Cousin , allié & frere ,
d'une part , & Claude de Mesmes , Comte
d'Avaux , Ambassadeur du Sérénissime
Roi très Chrétien , de l'autre , aiant été
conclue à Hambourg le 25 Décembre
de l'année dernière 1641 , en la forme
qui suit (ici étoit inséré le traité pré-
liminaire.) Nous , ne voulant rien lais-
ser à desirer de notre part pour tout ce qui
peut regarder en quelque façon que ce
soit la négociation salutaire de la paix ,
Nous avons la convention ci-dessus in-
sérée , en tout confirmé , ratifié & ap-
prouvé , & pareillement en vertu des
présentes la confirmons , ratifions & ap-

prouvons , promettant de n'y contrevenir en quoi que ce soit de notre part , & de ne point permettre qu'il y soit contrevenu par d'autres. En foi de quoi nous avons ordonné ces présentes , signées de notre seing , être scellées de notre sceau Impérial. Donné dans notre Ville de Vienne le vingt-deuxieme jour de Juillet l'an 1642.

AN. 1642.

L'Empereur devoit donner aux Suédois une ratification toute semblable , & voici la copie de celle que M. de Saint Romain devoit donner pour le Roi de France.

II.
Ratification
du Roi de
France.

Louis par la grace de Dieu , Roi de France & de Navarre , à tous ceux qui ces présentes Lettres verront , Salut : Aiant vu en notre Conseil la Déclaration faite par notre amé & féal Conseiller en nos Conseils , Commandeur de nos Ordres , & notre Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne le sieur Comte d'Avaux , le 25 Décembre 1641 , sur le traité conclu le même jour , touchant les préparatoires à la paix par l'entremise de notre très cher & très amé bon frere , Cousin, Allié & Confédéré le Roi de Da-

nemarck, entre ledit sieur Comte d' Avaux
 AN. 1642. *& les autres Ambassadeurs y dénommés ,*
de laquelle Déclaration la teneur s'ensuit :
 (teneur de la Déclaration.) *Savoir*
faisons que pour le desir que nous avons de
voir une bonne paix & tranquillité pu-
blique établie dans la Chrétienté , nous
avons agréé, approuvé & ratifié , agréons
& ratifions par les présentes signées de
notre main , ladite déclaration faite par
notre Ambassadeur Extraordinaire , vou-
lons observer & exécuter tout ce à quoi
il s'est obligé en notre nom par icelle.
Car tel est notre plaisir. En témoin de
quoi nous avons fait mettre notre scel
à cesdites présentes. Donné à Valence le
26 de Février 1640 , & de notre Regne
le trente-deux.

LOUIS.

Par le Roi, BOUTHILLIER.

LII.
 Contestation
 sur la ratifi-
 cation & les
 fauf-conduits
 du Roi d'Es-
 pagne.

Pufendorf ,
 l. 15.

Tout fut ainsi réglé du côté de l'Empereur. Mais il n'en fut pas de même du Roi d'Espagne. Ce Prince avoit expédié les fauf-conduits en son nom & signés de sa main. Il les avoit envoiés à l'Empereur qui les

avoit donnés au Comte d'Aversberg , AN. 1642.
& il ne s'agissoit plus , pour terminer l'affaire , que de les remettre à M. de Saint Romain. Mais les Ministres Impériaux , accoutumés à chicaner sur tout , au lieu de ces fauf-conduits , en offrirent d'autres signés par Dom Francisco de Mello , Gouverneur des Pais-bas depuis la mort du Cardinal Infant , tandis que dans le traité préliminaire il n'étoit fait mention que du Cardinal Infant , & non pas de Dom Francisco de Meilo. Peut-être que M. de Saint Romain auroit pardonné cette irrégularité , s'il avoit ignoré que le Comte d'Aversberg avoit entre les mains des fauf-conduits expédiés au nom du Roi d'Espagne même ; mais comme il en étoit bien informé , il fut indigné qu'on refusât de les lui donner , & il s'obstina si bien à les demander , qu'il fallut enfin lui donner cette satisfaction.

Cette résolution ne leva pas encore toutes les difficultés. Parmi les fauf-conduits du Roi d'Espagne , il ne s'en trouva aucun pour le Résident de Suede qui devoit demeurer à Munster. Quoiqu'on fût déjà convenu de la

AN. 1642. forme dans laquelle tous les sauf-conduits devoient être conçus, on avoit affecté de leur en donner une nouvelle. On n'y promettoit de sûreté que pour aller & venir aux lieux du congrès sans le promettre également pour le séjour. On ne s'étoit pas donné la peine de les écrire sur du parchemin, selon l'usage, mais sur du simple papier, & on n'y avoit pas même laissé dans le texte assez d'espace en blanc pour y insérer les dates & les noms des Plénipotentiaires. La ratification du traité préliminaire étoit encore plus irrégulière. Elle étoit conçue tout différemment de celle de l'Empereur & du Roi de France, en très peu de mots, sans aucune mention, ni du tems où le traité avoit été conclu, ni des Plénipotentiaires qui l'avoient négocié; & il sembloit qu'on y regardât ce traité comme une affaire étrangère & de nulle conséquence. Un Médiateur, moins partial que le Roi de Danemarck, se seroit offensé d'une négligence si inexcusable; c'étoit abuser de sa patience & manquer de considération pour sa personne. Mais ce Prince étoit déterminé à trou-

ver bon tout ce qui venoit de la Maison d'Autriche, aussi chagrin qu'elle-même des succès des Suédois & de leur alliance avec la France.

AN. 1641.

Cependant M. de Saint Romain se plaignit, comme il devoit, du procédé du Roi d'Espagne, & c'étoit une belle occasion de traîner la négociation en longueur, suivant l'ancien projet de la Cour de France, si cette Cour avoit toujours été dans les mêmes dispositions; mais il paroît que, depuis la mort du Cardinal de Richelieu, elle chancela pendant quelque tems dans ses premières résolutions. Le Roi perdoit, avec ses forces & sa santé, l'ardeur que ce Ministre lui avoit inspirée pour continuer la guerre, & il sembla commencer à souhaiter la paix plus que le Cardinal Mazarin n'auroit voulu. Du moins il donna ordre à M. de Saint Romain de ne pas s'obstiner sur de simples formalités, pourvu que le Roi d'Espagne accordât les points essentiels. C'est ce qui abrégéa la négociation.

Le Comte d'Aversberg promettoit de représenter une ratification en bonne forme de la part du Roi d'Espagne

AN. 1642. & un sauf-conduit pour le Résident de Suede à Munster, ne demandant pour cela que le tems qu'il falloit pour avoir réponse de Madrid : ou du moins il s'engageoit à fournir l'un & l'autre au commencement du congrès. Aussitôt le Roi de Danemarck, toujours impatient dans sa maniere d'agir, & sollicité sans doute par le Comte d'Aversberg, assigna, sans consulter les Alliés, le 28 d'Avril pour l'échange des sauf-conduits & des ratifications, & le 15 de Mai pour l'ouverture des conférences. Cette précipitation parut étrange dans des gens qui avoient jusques-là formé tant d'obstacles au succès de la négociation. Nouveau sujet de dispute. On se récria contre des termes si courts, qui jettoient les Alliés dans un embarras extrême, & ce fut encore une longue source de contestations & de reproches odieux qu'on se fit de part & d'autre. La chose étoit pardonnable au Comte d'Aversberg, c'étoit un ennemi; mais elle parut inexcusable dans le Roi de Danemarck; qui, comme Médiateur, ne devoit prêter son ministère à la passion d'aucun des par-

LIII.

Le Roi de Danemarck précipite la conclusion du traité.

is. Salvius ne put s'empêcher de reprocher en face à Langerman la partialité & la mauvaise conduite de son Maître. Peut-être même les Alliés auroient porté plus loin leur ressentiment, s'ils n'avoient mieux aimé dissimuler pour le bien de la paix. Les Etats de Hollande avoient enfin accepté les sauf-conduits du Roi d'Espagne, & M. de Saint Romain, se conformant aux ordres de la Cour de France, borna toutes ses demandes aux deux points que le Comte d'Aversberg avoit déjà promis : premierement, que le Roi d'Espagne donnât sa ratification dans la même forme que l'Empereur & les Couronnes alliées, avec le traité préliminaire à la tête, exprimé tout entier : secondement, qu'il donnât aussi un sauf-conduit pour le Résident de Suede à Munster; & comme il auroit fallu attendre long-tems les réponses de Madrid, Salvius persuada à M. de Saint Romain de se contenter de la promesse solennelle que le Comte d'Aversberg lui fit de représenter ces deux pieces au commencement des conférences. Les sauf-conduits furent aussitôt échangés de part & d'autre,

AN. 1642.

LIV.
Echange des
sauf-conduits
& des ratifications.

AN. 1643.

& Salvius voulut même avoir celui qui étoit destiné aux Ducs de Lunebourg, quoiqu'il fût devenu inutile par le traité que ces Princes avoient fait à Goslar avec l'Empereur. Les ratifications furent échangées de la même maniere, & en attendant celle du Roi d'Espagne que le Comte d'Aversberg promettoit, M. de Saint Romain reçut celle que l'Empereur avoit envoiée au nom de ce Prince, en conséquence du plein pouvoir qu'il en avoit reçu. L'échange étant ainsi faite, l'ouverture des conférences pour la paix générale fut fixée au mois de Juillet de la même année 1643, c'est-à-dire, trois mois après l'échange. Ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés de la part du Comte d'Aversberg, qui vouloit encore abrégier ce terme pour embarrasser les Alliés, & troubler, s'il étoit possible, le concert avec lequel ils agissoient dans toute la suite de ces négociations. Mais Salvius & M. de Saint Romain ne voulurent jamais se relâcher sur ce point, & il ne falloit pas en effet un moindre espace de tems pour avertir tous les Intéressés de se rendre aux lieux du

congrès, & pour faire les préparatifs du voiage.

Ainsi finit cette pénible & ennuyeuse négociation des préliminaires, d'autant plus défagréable aux Négociateurs, que toutes les contestations n'y furent souvent que des chicanes puériles, & ne roulerent que sur des termes & des formalités, avec peu de gloire pour les uns & les autres, parceque la gloire des Négociateurs se mesure ordinairement par les avantages solides qu'ils procurent à leurs Princes. Le Comte d'Aversberg affecta de faire paroître beaucoup de joie & de satisfaction de la conclusion du traité : l'Empereur le fit publier dans ses armées au son des timbales & des trompettes. Mais les Alliés eurent plus de sujet de s'en applaudir, puisque leur supériorité leur donnoit droit d'espérer de grands avantages dans le traité de paix. Ils voulurent du moins en témoigner autant de joie que leurs ennemis ; ils firent comme eux publier le traité dans leurs armées avec le même éclat, & cette publication fit un extrême plaisir à tous les peuples, qui crurent enfin toucher au moment

AN. 1643.

LV.
Conclusion
du traité pré-
liminaire.

AN. 1643. heureux qui devoit mettre fin à la
 cruelle guerre qui désoloit toute l'Eu-
 rope depuis tant d'années.

-LVI.
 Mort de
 Louis XIII.

Cette joie fut altérée en France par la perte qu'on y fit presque aussitôt après dans la personne de Louis XIII, qui mourut le 14 Mai 1643 : Prince à qui son équité & son amour pour la justice a fait donner le glorieux surnom de *Juste*. Il donna des marques encore plus éclatantes de sa piété & de sa religion, sur-tout à la mort, dont il soutint les approches avec une fermeté héroïque & une confiance vraiment chrétienne. Ce Prince eut aussi beaucoup de courage & de valeur, & sa bonté naturelle rendit sa personne chère à ses sujets. Ce fut pourtant à son Ministre qu'il dut presque toute la gloire de son regne, & il l'acheta au prix de toute son autorité, quoi qu'il en fût d'ailleurs extrêmement jaloux. Mais puisque l'on attribue communément au Ministre presque toute la gloire du regne de Louis XIII, s'il se trouve dans ce regne, quelques taches qui en ternissent l'éclat, c'est aussi au Ministre qu'il faut les attribuer. Trop complaisant pour

cet homme impérieux qu'il estimoit
beaucoup plus qu'il ne l'aimoit, ce AN. 1643.
Prince fit plusieurs actions qu'il ne se
feroit jamais permises, s'il avoit eu un
Ministre moins passionné. On vit un
Prince bon & compatissant accabler
ses sujets d'impôts, & exercer sur les
coupables toute la rigueur des loix les
plus sévères : un fils né tendre & sen-
sible étouffer dans son cœur tous les
sentimens que la nature inspire en-
vers une mere. La mort du Cardinal
de Richelieu rendit le Prince à lui-
même, & lui rendit en même tems
toute sa vertu. Mais il n'eut pas le
tems d'en faire usage, il mourut dans
la quarante-deuxieme année de son
âge, & la trente-troisieme, ou, si je
l'ose dire, la premiere de son regne.
Quelque soin qu'il eût pris de régler
la forme du Gouvernement pendant
la minorité de Louis XIV, qu'il lais-
soit sur le Trône à l'âge de quatre ans,
la Reine, devenue Régente, ne crut pas
devoir suivre exactement les dernie-
res dispositions du Roi son époux.
Elle s'attribua toute l'autorité Roiale,
& après avoir donné par nécessité au
Cardinal Mazarin toute l'autorité de

premier Ministre, elle la lui conserva par estime.

AN. 1643.

LVII.

Le Cardinal Mazarin, premier Ministre sous la Reine Régente.

Ainsi l'on vit encore en France un premier Ministre, successeur du Cardinal de Richelieu, décider comme lui de la paix & de la guerre, disposer des charges du Roiaume, régler tous les intérêts de l'Etat & gouverner en Roi, avec le nom de Sujet. Plusieurs Ecrivains ont fait le parallèle de ces deux Ministres, & le Cardinal Mazarin y a toujours perdu. Ce que l'autre exécutoit par les ressorts d'une profonde politique, celui-ci le faisoit par la dissimulation, l'artifice & les intelligences secretes. Comme il se défioit de tout le monde, personne ne se fioit à lui, & comme il n'aimoit personne il n'eut aucun ami. Moins vindicatif que son prédécesseur, mais moins bienfaisant, presque également insensible aux injures & aux services. Avare jusques dans ses libéralités. Timide & tremblant aux approches d'une disgrâce, mais ferme & patient dans la disgrâce même, encore plus habile à s'en relever, cedant à propos pour reprendre plus d'avantage. Comme il avoit passé toute sa vie dans les

négociations, il sçavoit, pour ainsi dire, toutes les finesses de l'art. Les députés qu'il envoïa aux Plénipotentiaires de France à Munster sont toujours nettes, spécieuses & bien raisonnées. On y sent par tout ce caractère flatteur, adroit & insinuant qui gagnoit tous ceux qui ne le connoissoient pas. On y admire une habileté extraordinaire, soutenue d'un travail infatigable à ménager le succès des affaires. Il fit paroître dans tout le reste de sa conduite beaucoup d'adresse, beaucoup de pénétration & d'étendue de génie. Il a enfin rendu des services considérables à l'Etat & au plus grand de nos Rois. Un peu plus de noblesse dans ses sentimens & de droiture dans sa conduite en auroient fait un second Richelieu.

Ce changement de gouvernement en France causa quelque inquiétude aux Suédois. Salvius, toujours susceptible de ces sortes d'allarmes, fut même sur le point de tout perdre par une précaution mal entendue. Il s'imagina qu'il rendroit un grand service à la Suede dans des conjonctures si douteuses, s'il abregeoit les négocia-

~~_____~~
AN. 1643.

LVIII.
Salvius veut commencer la négociation de la paix.
Pufendorf
l. 14.

tions pour la paix ; & dans ce dessein
 AN. 1643. il propofa de régler par avance à Ham-
 bourg , avec le Comte d'Aversberg , les
 principaux points du traité de Suede :
 en quoi il trouvoit encore un avanta-
 ge , qui étoit d'éviter la médiation
 odieufe du Roi de Danemarck. Si les
 Régens de Suede l'avoient cru , les
 deux traités de France & de Suede fe
 feroient ainfi faits indépendamment
 l'un de l'autre , avec autant de préju-
 dice pour la Suede même que pour la
 France , & on auroit vu entre les Mi-
 niftres des deux Couronnes cette mé-
 fintelligence que leurs ennemis com-
 muns tâchoient depuis long-tems de
 faire naître. Mais les Régens de Sue-
 de , loin d'approuver la penfée de Sal-
 vius , lui défendirent expreffément
 d'entamer aucun point de la négocia-
 tion avant que les François fuflent en
 état de négocier de leur côté. Malgré
 les changemens arrivés à la Cour de
 France , ils comptoient encore plus
 fur la conftance & la fidélité des Fran-
 çois , que fur les promeffes fpécieufes
 des Impériaux , & ils ne pouvoient pas
 fe perfuader que la France voulût fe
 détacher de la Suede dans un tems

LIX.

Les Régens
 de Suede l'en
 empêchent.

où cette union étoit plus avantageuse
& plus nécessaire que jamais. Ils fa-
voient que le Cardinal Mazarin en-
troit absolument dans les vues de son
prédécesseur, & les Ministres de Fran-
ce à Paris donnoient sur cela à Gro-
rius des assurances capables de dissiper
leurs inquiétudes.

Les nouveaux succès des armes
Françoises contribuerent sur-tout à
rassurer les Suédois, & à affermir les
Alliés de la France dans son parti.
Dom Francisco de Mello assiégeoit
Rocroy, & ne prétendoit rien moins,
après cette importante conquête, que
de pénétrer dans le cœur du Roïau-
me, & de mettre une seconde fois
Paris en danger. Mais l'entreprise de-
vint funeste à la Monarchie d'Espa-
gne par la perte de la célèbre bataille
de Rocroy, qui ruina ces vieilles ban-
des Espagnoles jusqu'alors invincibles,
sans qu'elles aient jamais pu se réta-
blir. La France fut redevable de cette
grande victoire au courage & à la va-
leur du Duc d'Enguyen, si connu de-
puis sous le nom de Prince de Con-
dé, & à qui la Reine Régente avoit
confié le commandement des troupes

AN. 1643.

*Grotii. Epist.
Joan. Salvio,
30 Maii 1643.*

LX.
Bataille de
Rocroy.

19 Mai.

AN. 1643.

en Flandre dans un âge où les autres sont à peine en état d'exécuter les ordres d'un Général. Avec le nom de ce Prince on voit naître dans l'Histoire comme un nouveau jour. Il est par-tout suivi d'un torrent de prospérités dont il semble que tous les succès du regne précédent n'avoient été que l'ombre & le prélude. Ce fut aussi par une si belle victoire que la France vit commencer le regne de Louis le Grand, qui fut ainsi couronné presque dès le berceau, & victorieux aussitôt que couronné. Elle fut regardée comme un heureux augure qui assuroit au jeune Monarque une longue suite de triomphes, & l'événement a justifié qu'il falloit en effet une époque aussi glorieuse pour marquer le commencement d'un regne qui devoit être un enchaînement de merveilles, & sous lequel la gloire du nom François a été portée jusqu'aux extrémités du monde. Ce premier exploit du Duc d'Enguyen fut, peu de tems après, suivi de la prise de Thionville : conquête également glorieuse & importante, qui fut le premier fruit de la victoire de Rocroy, & qui fut

oientôt suivie de plusieurs autres.

Malgré tant d'avantages, une chose auroit pu rendre la constance des François suspecte aux Suédois, s'ils n'avoient pas été aussi déterminés qu'ils l'étoient alors à rejeter de semblables soupçons. La Reine Régente, ayant écrit à la Reine de Suede pour l'informer de la mort de Louis XIII, son époux, ne faisoit dans sa lettre aucune mention du traité d'alliance entre les deux Couronnes. On étoit pourtant résolu en France d'observer religieusement le traité; mais on auroit été bien aise que la mort du Roi eût pu servir de prétexte pour se décharger, selon les conjonctures, des obligations onéreuses qu'on s'étoit imposées par le traité, comme si ces obligations avoient en effet cessé par la mort du Roi avec qui le traité avoit été fait. Une déclaration ouverte sur cela eut été infiniment dangereuse, & on vouloit seulement laisser entrevoir cette disposition aux Suédois. Grotius, qui étoit toujours à la Cour de France, & qui avoit les yeux ouverts sur la conduite des nouveaux Ministres, s'aperçut de ce manège,

AN. 1643.

LXI.

Soupçons
des Suédois
dissipés.

Pufendorf

l. 14.

AN. 1643. & donna aussitôt l'allarme aux Régens de Suede. Ceux-ci demanderent à la Reine Régente un éclaircissement, & on ne put pas se dispenser de les satisfaire, pour ne pas perdre dans eux les plus fideles Alliés que la France eût alors. Le dernier traité d'alliance fut confirmé authentiquement de part & d'autre par un nouvel acte, qui fut expédié de la part du Roi de France le 20 Juin, & de la part de la Reine de Suede le 28 Juillet 1643.

LXII.
Choix des
Plénipoten-
tiaires Fran-
çois pour
le traité de
Munster.

Tout sembloit ainsi se disposer à commencer bientôt le grand ouvrage du traité de paix; & dans toutes les parties de l'Europe on voioit déjà les Plénipotentiaires des Princes & des Républiques s'avancer vers le lieu du congrès, ou se préparer à se mettre bientôt en chemin. Du vivant de Louis XIII & du Cardinal de Richelieu, le Cardinal Mazarin avoit été nommé Plénipotentiaire de France avec le Comte d'Avaux; mais comme sa qualité de premier Ministre, après la mort du Cardinal de Richelieu, ne lui permettoit plus de quitter la Cour, M. de Chavigny fut destiné à remplir

sa place. Celui-ci avoit une parfaite connoissance des affaires étrangères, beaucoup d'expérience & de capacité. Il ne lui manqua que le suffrage de la Reine Régente, qui n'avoit pas pour lui les mêmes sentimens d'estime & de confiance que le feu Roi; ou plutôt le Cardinal Mazarin ne voulut pas confier le secret de l'Etat à un homme qu'il songeoit à éloigner du ministère, & qu'il éloigna en effet quelque tems après, quoiqu'il lui fût redevable de sa haute fortune. Quelques-uns parurent aussi douter si le Comte d'Avaux seroit employé dans cette négociation; & il est vraisemblable qu'il ne l'auroit pas été, si le Cardinal Mazarin n'avoit appréhendé de donner mauvaise opinion de lui dans le commencement de son ministère, en écartant un homme d'un mérite si reconnu. Lorsque le feu Roi les eut nommés tous deux Plénipotentiaires, le Cardinal en avoit témoigné beaucoup de joie, & peut-être étoit-elle alors sincère. Il avoit même chargé une personne attachée au Comte d'Avaux de lui écrire pour l'inviter à lier avec lui une société de

AN. 1643.

LXIII.
Sentiment du Cardinal Mazarin pour le C. d'Avaux.
Epist. Grotii
Salvio 10 Junii 1643 &
preced.

Lettre de Silhon au Comte d'Avaux, 10 Mai, 1643.

AN. 1643. frere , & à vivre ensemble dans une parfaite union. Mais il avoit changé de sentimens depuis son élévation à la dignité de premier Ministre. Tout lui fit alors ombrage. Tous les gens de mérite lui devinrent suspects , & il ne les envisagea plus que comme autant de rivaux par qui il craignoit d'être supplanté. Cependant la grande réputation que le Comte s'étoit acquise dans les négociations de Hambourg , & la connoissance qu'il avoit des intérêts de l'Empire & des Roïaumes du Nord , le rendoient désormais nécessaire pour le traité d'Allemagne ; la Reine Mere avoit une estime particulière pour lui ; elle lui en donna même alors une marque éclatante : car , pour récompenser les services qu'il avoit rendus à l'Etat , & relever , par un nouveau titre , l'emploi de Plénipotentiaire qu'il devoit exercer à Munster , elle l'honora d'une des premières Charges du Roïaume , en le faisant Surintendant des Finances conjointement avec le Président de Bailleul.

Mais , comme un seul Plénipotentiaire ne suffisoit pas pour la multitude d'affaires qui devoient se traiter à

LXIV.

Le C. d'Avaux est fait Surintendant des Finances.

Gazettes de France, 1643
à 2 Juin.

LXIV.

M le Comte de Servien est nommé second Plénipotentiaire pour le traité de Munster.

Munster, on donna au Comte d'Avaux un second, capable de soutenir AN. 1643. avec lui le poids de cette importante négociation. Ce fut Abel Servien, Comte de la Roche-des-Aubiers, qui, de Procureur Général au Parlement de Grenoble, avoit été fait Conseil-^{Vittorio Siri} ler & Secrétaire d'Etat sous le Car-^{10.5. parte 2.} dinal de Richelieu. Il avoit appris, sous ^{Ambassa-} cet habile Ministre, à manier les plus ^{deur de Wi-} grandes affaires. Il avoit déjà négocié ^{quefort sect.} avec succès en Italie, où il avoit été ^{17.} Plénipotentiaire pour le traité de Quarafque. Il avoit l'esprit vif & pénétrant; il étoit prompt dans ses résolutions, & ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Il écrivoit avec beaucoup de feu & de justesse en François; il n'avoit peut-être pas l'esprit aussi orné que le Comte d'Avaux; mais il avoit le style plus ferré & plus fort. Il étoit d'ailleurs naturellement fier & impatient, brusque & rude dans ses manières. Lorsqu'il alla à la Haye en 1647, faire le traité de garantie, il négocia si durement avec les Etats Généraux, qu'ils lui témoignèrent leur mécontentement, en lui refusant le présent ordinaire. Il étoit aussi naturellement

jaloux des moindres avantages qu'on prenoit sur lui, & son chagrin éclata quelquefois à Munster de la maniere la plus fâcheuse.

C'étoit sur ces deux habiles Ministres que la Cour de France comptoit pour le succès de la négociation. Cependant la Reine, soit pour éloigner de la Cour un Prince dont elle appréhendoit l'esprit inquiet, soit pour donner plus d'autorité à l'Ambassade, nomma, pour en être Chef, le Duc de Longueville, & l'obligea, malgré ses répugnances à accepter cet emploi.

LXVI. Les autres Cours de l'Europe, intéressées au traité, avoient aussi nommé leurs Plénipotentiaires. La garnison Suédoise, qui étoit dans Osnabrug, étoit enfin sortie de la Ville après beaucoup de difficultés, & en avoit remis les clefs aux Magistrats. Henri Crane, un des Plénipotentiaires de l'Empereur pour le congrès d'Osnabrug, avoit aussi solennellement dispensé la Ville de Munster du serment de fidélité qu'elle avoit fait à l'Empereur & à l'Electeur de Cologne, & avoit remis cette Ville dans l'état d'une parfaite neutralité. On avoit retenu, dans

Préparatifs
à Munster. &
à Osnabrug.

une & l'autre Villes, les plus belles maisons pour loger les Plénipotentiaires avec toute leur suite. On y faisoit de grands préparatifs. Un grand nombre d'étrangers s'y rendoient de toutes parts, attirés par la curiosité ou par l'intérêt, & on s'y attendoit à voir bientôt un spectacle également magnifique & intéressant.

L'ouverture des conférences étoit faite par le traité au mois de Juillet ; mais cet article est ordinairement un des plus mal observés. Soit intérêts cachés, soit obstacles non prévus, quelques-uns des Plénipotentiaires trouvent toujours des prétextes pour se rendre plus tard qu'ils n'ont promis, & leur lenteur arrête tous les autres, parceque chacun craint, ou de paroître trop desirer la paix, ou de s'exposer à l'espece de honte qu'il y a d'attendre long-tems ceux avec qui on doit traiter. Un mois après le terme écoulé, les Plénipotentiaires de l'Empereur se rendirent les premiers à tous aux lieux marqués, voulant par cette démarche, donner une preuve de leur disposition à la paix, & faire valoir leur zele auprès des Etats de

AN. 1643.

EXVII.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur se rendent à Munster & à Osnabrug.

AN. 1643.

l'Empire. Mais les autres se presserent d'autant moins de suivre l'exemple des Impériaux, qu'on savoit que ceux-ci n'avoient pas encore reçu de Vienne leurs instructions, & qu'on doutoit même si l'Empereur n'en enverroit pas d'autres à leur place, ou s'il ne leur donneroit pas des Adjoints. Comme c'étoit sur-tout aux Médiateurs à se rendre les premiers, ceux que le Roi de Danemarck avoit nommés pour cet emploi se rendirent de bonne heure à Osnabrug, long-tems avant que l'Ambassadeur de Venise & le Nonce du Pape parussent à Munster. Les Plénipotentiaires d'Espagne affecterent aussi beaucoup de diligence par le même principe que les Impériaux. Mais il parut bien dans la suite que le Roi d'Espagne ne les avoit fait partir sitôt que pour imposer aux peuples, & faire croire qu'il souhaitoit la paix. Car ces prétendus Plénipotentiaires n'avoient ni pouvoirs ni instructions. Leur suite étoit si mal en ordre, & composée de si peu de gens qu'elle faisoit assez juger qu'ils n'avoient que le nom d'Ambassadeurs sans en avoir le caractère.

LXVIII.

Ils sont suivis des Plénipotentiaires d'Espagne.

Les Espagnols avoient sans doute encore une autre vue , qui étoit de donner aux Suédois & aux Alliés de la France de nouvelles défiances des François. Ils faisoient courir le bruit que les articles du traité entre la France & l'Espagne étoient déjà arrêtés , & que le congrès de Munster n'étoit qu'une formalité pour rendre l'accord plus solennel. C'étoit pour confirmer ces bruits qu'ils s'étoient hâtés de se mettre en chemin , & que Dom Diego de Saavedra affecta , en passant par Paris , de demander une conférence aux Ministres. Mais la Reine , qui se défioit du dessein des Espagnols , ne lui donna le tems que d'entendre la Messe aux Chartreux , & l'obligea de partir aussitôt. Les Suédois évitoient , avec le même soin , tout ce qui pouvoit donner à la France le moindre soupçon ; car , quelque impatience qu'ils eussent de commencer le traité , & quoique les Impériaux les pressassent de se rendre à Osnabrug , ils ne voulurent pas le faire , pour ne pas donner occasion aux François de croire qu'ils voulassent traiter indépendamment d'eux. Cependant , comme ils

AN. 1643.

AN. 1643.

craignoient également les reproches des Impériaux, ils jugerent à propos de s'approcher d'Osnabrug, afin d'être tout prêts d'y entrer dès qu'il en seroit tems, & ils s'avancerent jusqu'à Minden, d'où ils envoierent Rosenhan à Osnabrug, pour excuser leur conduite auprès du Comte d'Aversberg & des Médiateurs Danois. Leurs raisons ne furent goûtées ni des uns ni des autres; & les Danois sur-tout s'impatientoient jusqu'à menacer de s'en retourner, si tous les Députés n'étoient arrivés dans quinze jours. Cette vivacité sied toujours mal à des Médiateurs. Les Suédois, qui ne souffroient qu'avec peine la médiation des Danois, les railloient sur leur impatience, & leur objectoient l'exemple du Comte d'Avaux, qui, dans le traité de Stumdorf, avoit travaillé six mois entiers à obtenir la premiere entrevue des parties intéressées. Si les Danois s'étoient retirés, les Polonois auroient volontiers pris leur place. Le Roi de Pologne avoit offert sa médiation, & elle auroit pu suppléer à celle du Roi de Danemarck. Mais les Danois prirent enfin le parti d'attendre, & la

EXIX.
Impatience
des Danois.

Pufendorf,
L. 15.

EXX.
Médiation
de Pologne
rejetée.

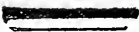
médiation du Roi de Pologne, devenant par-là inutile, & étant pour le moins aussi suspecte aux Suédois que celle de Danemarck, fut rejetée.

AN. 1643.

Cependant les Régens de Suede, jugeant qu'il étoit à propos de donner de plus grandes démonstrations de zele pour la paix, ordonnerent à Salvius de se rendre à Osnabrug, & d'y attendre l'arrivée des autres Plénipotentiaires. Par cette démarche ils se mirent à couvert des reproches des Impériaux, sans exposer l'honneur de la nation, parceque le Baron Oxenstiern, fils du Chancelier, nommé premier Plénipotentiaire de Suede ne devoit se rendre au lieu du congrès qu'avec les Plénipotentiaires des autres Princes. Suivant cet ordre, Salvius arriva à Osnabrug au mois de Novembre, & il obéit d'autant plus volontiers, qu'il avoit reçu nouvelle que les Plénipotentiaires de France étoient enfin partis de Paris. Cet avis lui fut encore confirmé par le Baron de Rorté, qui arriva à Osnabrug peu de jours après lui pour y résider de

LXXI.
Salvius se rend à Osnabrug.

LXXII
Les François différent de se rendre à Munster.

AN. 1643.  la part de la France, & qui l'assura-
veroient à Munster le premier Janvier
de l'année suivante 1644, mais ils ne
tinrent pas parole, & je vais en rap-
porter les raisons.

Fin du septieme Livre.



S O M M A I R E
D U
H U I T I E M E L I V R E.

DESSEIN de la Cour de France dans le renouvellement d'alliance avec les Provinces-Unies. II. Les Plénipotentiaires François se rendent à la Haye avant que d'aller à Munster. III. Ils sont arrêtés dans leur route. IV. Ils sont mal reçus dans les Etats de la République. V. Cérémonial avec le Prince d'Orange. VI. Dispositions des Provinces-Unies. VII. Politique du Prince d'Orange. VIII. Commencement de la négociation. IX. Oppositions de sentimens entre la France & la République. X. Raisonnement des Etats réfuté. XI. Politique du Prince d'Orange. XII. Les Plénipotentiaires de France négocient avec hauteur. XIII. L'armée Françoisse reçoit un échec en Allemagne. XIV. Mort du Maréchal de Guebriant. XV. Inquiétude de la Cour de France. XVI. Les Suédois déclarent la guerre au Roi de Dane-

marck. xvii. Cette guerre allarme la Cour de France. xviii. Le Comte d'Avaux rassure la Cour. xix. Prétentions des Etats. xx. Ils présentent aux Plénipotentiaires un Mémoire sur le Cérémonial. xxi. Le Comte d'Avaux élude leur demande. xxii. Les Etats veulent engager la France à ne faire qu'une treve. xxiii. Politique du Cardinal Mazarin. xxiv. Réponse des Plénipotentiaires aux Etats. xxv. Obstination des Commissaires. xxvi. Injustice de leur procédé. xxvii. Embarras des Commissaires. xxviii. Lenteurs inévitables dans les délibérations des Républiques. xxix. Contestations sur les conditions de la durée de l'alliance après la treve. xxx. Expédient proposé par le Prince d'Orange. xxxi. Rejeté par les Plénipotentiaires. xxxii. Autre expédient proposé par les Plénipotentiaires. xxxiii. injustice du procédé des Etats. xxxiv. La République refuse de déclarer la guerre à l'Empereur. xxxv. La République veut rapporter tout à ses intérêts. xxxvi. Contestation sur le Cérémonial. xxxvii. Les Etats doutent s'ils enverront leurs Députés à Munster. xxxviii. Raisonnement du Prince d'O-

ange. XXXIX. Ils proposent divers expé-
diens. XL. Ils consentent à envoyer leurs
Députés à Munster. XLI. Traité pour la
campagne. XLII. Les Négociateurs s'ai-
grissent de part & d'autre. XLIII. Contes-
tation sur la forme du traité. XLIV. Con-
clusion du traité. XLV. Contestation sur
l'ordre de la signature du traité. XLVI.
Les Commissaires présentent aux Pléni-
potentiaires un écrit captieux. XLVII.
Avantages de cette négociation. XLVIII.
Zeile du Comte d'Avaux pour la Reli-
gion. XLIX. Harangue du Comte d'A-
vaux aux Etats. L. Succès de la Haran-
gue du Comte d'Avaux en faveur des
Catholiques. LI. Le Comte d'Avaux part
pour se rendre à Munster. LII. Le Duc de
Neubourg entreprend de former une ligue
qui est suspecte à la France. LIII. L'Elec-
teur de Brandebourg renouvelle ses pro-
positions d'alliance avec la France. LIV.
Heureux commencemens de la Régence
de France. LV. La Diète de Francfort re-
fuse à l'Empereur toutes ses demandes.
LVI. Les Colléges des Princes & des Vil-
les prennent la résolution d'envoyer leurs
Députés au traité de la paix générale.
LVII. L'Empereur veut dissoudre la Die-
te. LVIII. La France emploie sa média-

310 SOMM. DU VIII^{ème} LIVRE.
tion entre la Suede & le Danemarck.
LIX. *Succès de Torstenfon dans la guerre*
de Danemarck. LX. *Le Prince Ragoski*
prend les armes contre l'Empereur. LXI.
Il traite avec les Alliés. LXII. *Il entre*
dans la Hongrie. LXIII. *La France lui*
promet des secours. LXIV. *Le Comte d'A-*
voux arrive à Munster. LXV. *Entrée du*
Nonce du Pape à Munster. LXVI. *Civi-*
lités mutuelles & cérémonial entre les
divers Plénipotentiaires. LXVII. *Con-*
testation sur le cérémonial entre le Comte
d'Avaux & l'Ambassadeur de Venise.
LXVIII. *La Cour de France se relâche en*
faveur de la République de Venise. LXIX.
Un des Plénipotentiaires Espagnols
meurt à Munster. LXX. *Prieres publiques*
ordonnées par le Nonce pour l'ouverture
des conférences. LXXI. *Contestations sur*
le cérémonial, terminées à l'avantage
des Ambassadeurs François. LXXII. *Ou-*
verture des conférences.





HISTOIRE

DES GUERRES

DES NÉGOCIATIONS
qui précéderent le Traité
de Westphalie.

LIVRE HUITIEME.

ON peut regarder le tems d'une négociation de paix comme le moment décisif qui regle le sort des vainqueurs & celui des vaincus. Jusques-à les conquêtes des uns & les pertes des autres sont indéçises. C'est le traité de paix qui les fixe, qui y met le sceau, qui assure aux Princes le fruit de leurs victoires, ou qui les en dépouille pour toujours. Plus la France avoit fait de conquêtes, plus il lui

AN. 1643.

I.
Dessain de
la Cour de
France dans
le renouvel-
lement d'al-
liance avec
les Provinces
Unies.

AN. 1643.

étoit difficile de les conserver. Un ennemi ne consent qu'avec peine à signer sa ruine, fut-il encore plus abbatu que ne l'étoit alors la Maison d'Autriche? Le Cardinal de Richelieu, songeant dès le commencement de la guerre à faire une paix avantageuse, avoit imaginé, pour y réussir, un moien qui lui paroissoit infallible. C'étoit d'engager tous les peuples & les Princes, ennemis de la Maison d'Autriche, à seconder, de tous leurs efforts, les demandes de la France dans le traité de paix, comme la France elle-même consentoit à soutenir aussi leurs prétentions. C'étoit-là le ressort qu'il se proposoit d'employer dans la négociation, & c'étoit pour ce dessein que la France avoit tant ménagé la Suede, la Hollande & les autres Etats dont elle achetoit si cher l'alliance. Comme le tems étoit venu de faire agir ce grand ressort, elle songea à ramasser toutes ses forces pour ne pas manquer son coup, & à s'unir plus étroitement que jamais avec ses Alliés. Elle étoit déjà sûre de Madame la Landgrave de Hesse & des Suédois par les traités passés, confirmés tout récemmen

ment depuis la minorité de Louis XIV, & plus que tout le reste, par l'ambition même de la Suede, qui avoit de grandes vues sur la Poméranie, & qui avoit, pour exécuter ces vues, autant le besoin des François, que ceux-ci en avoient des Suédois, pour exécuter les desseins qu'ils avoient sur l'Alsace.

Si la Cour de France comptoit sur les Suédois, elle devoit raisonnablement compter encore plus sur les Etats des Provinces-Unies. Cette nouvelle République étoit redevable à la France de son origine, de ses progrès & de sa conservation. La France n'avoit, pour ainsi dire, qu'à retirer son bras, & les Pais-Bas seroient retombés sous la domination de leurs anciens Maîtres. Le traité d'alliance, renouvelé en 1635, entre Louis XIII, & les Etats, étoit encore un gage de leur fidélité. Cependant, soit qu'on eût quelque sujet de se défier de leur constance, soit qu'on voulût ranimer leur attachement & leur reconnoissance par de nouvelles liaisons, la Reine Régente crut qu'il étoit à propos de renouveler les anciens traités, & les

AN. 1643.

II.

Les Plénipotentiaires de France se rendent à la Haye avant que d'aller à Munster.

AN. 1643. Plénipotentiaires nommés pour Munster, eurent ordre de passer par la Haye, & de s'y joindre à M. de la Thuillerie pour y négocier avec la République un renouvellement d'alliance. Un obstacle imprévu les arrêta plusieurs jours à Mézieres.

III.

Ils font arrêtés dans leur route.

Lettre du Roi de Portugal au Comte d'Avaux, 22 Avril 1643.

Le Roi de Portugal, persuadé que le Roi d'Espagne n'accorderoit point de sauf-conduit à ses Plénipotentiaires, avoit pris le parti d'envoier en France un simple Envoié, avec ordre de suivre les Ambassadeurs François à Munster, à la faveur de leur sauf-conduit. Cet Envoié devoit veiller aux intérêts de Portugal, & faire l'office d'Ambassadeur sans en porter le nom ni le caractere. C'étoit Dom Louis Pereira de Castro. Les Catalans, qui vouloient aussi avoir leurs Députés au traité, avoient suivi l'exemple du Roi de Portugal. Mais les Espagnols en aiant été avertis, prétendirent s'opposer au passage des Portugais & des Catalans, & pour cela voulurent obliger le Comte d'Avaux à déclarer les noms & les fonctions de tous ceux qui étoient à sa suite. Douze jours se passerent en contestations entre le

Comte & les Espagnols; après quoi
ceux-ci réparèrent en quelque sorte AN. 1643.
leur faute par les honneurs qu'ils firent rendre aux François sur toutes les autres terres de leur dépendance.

Les Plénipotentiaires ne furent pas si bien reçus dans quelques Villes des Provinces-Unies, & ce fut peut-être l'effet des déclamations des Prédicans, qui publioient que la paix feroit naître des divisions intestines dans l'Etat. On s'en plaignit au Prince d'Orange & aux Etats, qui donnerent dans la suite de meilleurs ordres.

Les deux Ambassadeurs souhai-
oient sur-tout avec passion que le Prince d'Orange Frideric Henri consentît à rendre à leur caractère ce qui lui étoit dû. Ce Prince avoit reçu de Louis XIII le titre d'*Altesse*, & tous les peuples de l'Europe le lui donnent ensuite à l'exemple des François. Cette distinction qui ne le rendit gueres plus reconnoissant envers la France, l'avoit rendu plus réservé à l'égard de ses Ambassadeurs. Il ne leur donnoit l'*Excellence* qu'avec peine: titre qui tout nouveau qu'il étoit, étoit devenu le titre distinctif des Ambas-

IV.
Ils sont mal reçus dans les Etats de la République.

V.
Cérémonial avec le Prince d'Orange.

~~AN. 1643.~~ AN. 1643. fadeurs des Têtes couronnées. Il se croïoit aussi dispensé d'aller comme autrefois au-devant d'eux. La conjoncture étoit délicate pour les Plénipotentiaires, qui étoient tout à la fois obligés de soutenir leur dignité, & de ménager un Prince, dont l'amitié leur étoit nécessaire. Pour éviter les suites fâcheuses qu'auroient pu avoir des démarches trop précipitées, on mit l'affaire en négociation avant que d'arriver à la Haye. Il fut réglé, de concert avec les Etats & le Prince d'Orange lui-même, que ce Prince iroit au-devant des Ambassadeurs, & leur rendroit le lendemain la première

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 23 Novembre 1643.

Lettre de M. de Servien à M. de Lyon-ne, 26 Janv. 1644.

visite, si sa santé le lui permettoit; sinon qu'il enverroit le Prince Guillaume son fils, les recevoir & les visiter. Le Prince Frederic-Henri se trouva effectivement attaqué de la goutte lorsque les Ambassadeurs arriverent à la Haye. Ce fut le Prince Guillaume qui alla les recevoir à demie-lieue de la Ville avec cinquante carrosses & toute la noblesse du Pais. Il excusa son pere sur son indisposition, & ses excuses furent reçues comme un aveu de l'obligation où le Prince son per

& des Négociations, Liv. VIII. 317

reconnoissoit être à leur égard.

Les femmes, plus jalouses de leurs droits, ne purent s'accommoder entr'elles. Après la démarche que le Prince d'Orange venoit de faire, il étoit naturel que la Princesse son épouse fit aussi la première visite à Madame de Servien, qui suivoit son mari dans son Ambassade; mais rien ne put y faire résoudre la Princesse; l'Ambassadrice se croiant de son côté en droit d'exiger les mêmes honneurs que son mari, comme en effet l'usage l'a voulu de tous tems, refusa constamment de rendre la première visite; de sorte qu'elles ne se virent point pendant tout le tems que Madame de Servien demeura à la Haye.

Ces premières difficultés, que les Plénipotentiaires trouverent à leur arrivée en Hollande, n'étoient rien au prix de celles qu'ils devoient rencontrer dans leur négociation avec les Etats. Il est à propos, pour faire comprendre toute la suite de cette affaire, d'exposer en peu de mots les dispositions où se trouvoit alors la République.

Il y avoit plus de soixante ans que les Provinces-Unies s'étoient soustrai-

AN. 1643.

VI.
Dispositions
de la Répu-

AN. 1643.

République des
Provinces-
Unies.

1579.

tes à la domination Espagnole, & depuis ce tems-là, les peuples avoient toujours eu les armes à la main pour repousser les efforts continuels que les Rois d'Espagne faisoient pour rentrer en possession d'un si bel appanage. A peine les Provinces eurent-elles goûté les douceurs de la paix & de la liberté pendant une trêve de douze ans, qui fut conclue en 1609, que la guerre recommença avec la même fureur. Elle auroit enfin épuisé la République naissante, sans les puissantes divisions que les Suédois firent en Allemagne, & les assistances continuelles que les Etats reçurent de la France. La République, aidée de ces secours, fut en état, non seulement de se maintenir contre toutes les forces de l'Espagne, mais encore de faire des conquêtes jusques dans le Nouveau Monde. Ces avantages & la crainte des divisions intestines faisoient souhaiter à quelques-uns la continuation de la guerre. Mais comme l'Etat étoit extrêmement accablé, & sur-tout la Province de Hollande, qui avoit contracté des dettes immenses, la plupart demandoient la fin de la guerre, d'au-

tant plus que les conquêtes des François dans les Pais Bas, commençoient à donner de la jalousie à la République. Les sentimens étoient cependant partagés sur la maniere dont il falloit terminer la guerre. Les uns vouloient qu'on s'assurât par un traité de paix solennel, dont toute l'Europe fût garante, la souveraineté des sept Provinces, & les conquêtes que la République avoit faites sur les Espagnols. Les autres n'espérant pas que le Roi d'Espagne pût jamais se résoudre à abandonner ses droits sur de si belles Provinces, propofoient de faire une trêve semblable à celle qui avoit été faite en 1609, pendant laquelle les Provinces-Unies retiendroient toutes leurs conquêtes, & reprendroient de nouvelles forces pour recommencer la guerre, en cas que le Roi d'Espagne refusât de faire une bonne paix à la fin de la trêve.

Tel étoit sur-tout le sentiment du Prince d'Orange. Les Princes de cette Maison étoient redevables à la guerre de la grande autorité qu'ils avoient acquise dans les Pais-Bas, & ne pouvoient espérer de la conserver qu'à la

AN. 1643.

VII.
Politique
du Prince
d'Orange.

AN. 1643.

faveur de la guerre. Leur valeur & leur habileté les avoient rendus nécessaires, en même tems que leurs victoires les rendoient chers à la République. Mais quelque bien affermie que parût leur puissance dans un Etat qui leur étoit redevable de sa conservation, ils n'ignoroient pas qu'une République se fait un devoir de sacrifier tous les autres devoirs à l'amour de la liberté & de l'indépendance, & ils craignoient avec raison que leurs talens pour la guerre devenant désormais inutiles aux Provinces, les défiances & les soupçons si ordinaires aux peuples Républicains, ne l'emportassent sur tout le mérite de leurs services passés. Cette considération donnoit au Prince Frederic-Henri, de l'éloignement pour la paix; comme il voïoit les Etats déterminés à mettre fin à une guerre qui duroit depuis si long-tems, & qu'il étoit obligé d'avoir beaucoup de condescendance pour eux, comme ils avoient aussi pour lui beaucoup de déférence, il prenoit un milieu pour ajuster ses intérêts à ceux de la République. C'étoit de faire une trêve, pendant laquelle il

espéroit que la crainte de voir recommencer la guerre lui feroit conserver tous ses avantages. AN. 1643.

Il étoit assez indifférent à la Cour de France que les Etats fissent la paix ou une trêve, pourvu qu'ils ne traitassent que de concert avec elle, suivant l'ancien projet de ses Ministres; & comme elle n'ignoroit pas que le sentiment du Prince d'Orange prévaloit dans les Etats, il n'étoit question entre la France & la Hollande, que de régler la maniere dont chacun des deux Etats alliés procéderoit dans son traité, la nature & l'étendue des demandes qu'on devoit faire dans la négociation de Munster, la garantie mutuelle des traités, & les conditions auxquelles on feroit durer l'alliance après la guerre. Tous ces points étoient d'une extrême conséquence pour la France. C'étoit le sujet du voyage des Plénipotentiaires à la Haye, & la suite fera voir que rien n'étoit plus nécessaire que cette précaution.

Dans la premiere audience que les Plénipotentiaires eurent des Etats, le Comte d'Avaux, qui portoit la parole, dit en substance, que le Roi voulant

VIII.
Commencement de la
négociation.

AN. 1643.

*Lettre des
Plénipoten-
taires à M.
de Brienne,
7 Décembre
1643.*

donner à la République une nouvelle marque de sa bienveillance, leur avoir ordonné de passer par la Haye avant que de se rendre à Munster ; qu'ils étoient chargés de s'ouvrir aux Etats de tout ce qui regardoit le traité de paix, & qu'ils avoient lieu d'espérer une confiance réciproque. A ce discours, le Président qui étoit de semaine répondit en termes généraux & respectueux, que quand les intérêts de la République ne seroient pas aussi inséparables qu'ils l'étoient de ceux de la France, la seule reconnoissance obligerait les Etats à demeurer éternellement unis avec une Couronne dont ils avoient reçu tant de bienfaits ; & comme le Comte avoit demandé que les Etats nommassent des Commissaires pour regler en détail tout ce qu'on jugeroit nécessaire pour le bien commun, le Président ajouta qu'on procéderoit incessamment à l'élection.

IX.
Opposition
de sentimens
entre la Fran-
ce & la Ré-
publique.

Quelque impatience que les Ambassadeurs témoignassent de terminer au plutôt la négociation pour faire cesser les murmures des Plénipotentiaires étrangers qui les attendoient à

Munster, l'élection des Commissaires se fit plus tard qu'on ne l'avoit promis. Ce ne fut qu'après plusieurs jours de délai qu'ils furent enfin nommés au nombre de sept, & ils rendirent aussitôt une visite de cérémonie aux Plénipotentiaires, qui jugerent par cette premiere entrevue, que la négociation seroit beaucoup plus épineuse, que la Cour de France ne s'étoit imaginé : car aiant laissé entrevoir aux Commissaires la nature de leurs propositions, ceux-ci leur firent comprendre que les Etats ne consentiroient jamais à un des articles que la France avoit le plus à cœur, qui étoit, que la République s'obligeât en général à appuyer & à soutenir, dans la négociation de Munster, toutes les propositions de la France, sans les spécifier en détail : que les Etats n'approuvoient nullement la résolution où le Roi paroissoit être, de faire à leur exemple une paix à *la Hollandoise*, c'est-à-dire, sans rien restituer.

Ils faisoient sur cela un raisonnement que l'intérêt seul pouvoit leur faire trouver bon. Leur pauvreté, selon eux, les autorisoit à retenir tou-

AN. 1643.

Lettre des mêmes, au même, 14 Déc. 1643.

X.

Raisonnement des Etats réfuté.

AM. 1643. tes les conquêtes qu'ils avoient faites dans les Pais-Bas; d'autant plus, ajoutoient ils, que c'étoit-là une réunion, & non pas une nouvelle acquisition: au lieu que la France pouvoit aisément se passer de deux ou trois Villes, ou même restituer des Provinces entières sans s'affoiblir. Il est bien vrai que la France étoit beaucoup plus puissante que la République; mais on ne croira jamais qu'à proportion qu'un Prince est puissant, il lui soit moins permis d'user de ses droits. La France, disoient les Plénipotentiaires, ne pouvoit-elle pas avec justice se dédommager des dépenses énormes qu'elle avoit faites dans la guerre, & étoit-il juste que ses alliés, en faveur desquels elle les avoit faites, refusassent de contribuer à lui procurer ce dédommagement qu'elle ne cherchoit qu'aux dépens de l'ennemi? Le Roi n'étoit-il pas d'ailleurs en droit de retenir ses conquêtes à titre de réunion, beaucoup plus que les Hollandois, qui certainement, pour ne dire rien de plus, ne pouvoient avoir hors de leurs sept Provinces que des droits chimériques? Ces raisons toutes solides qu'elles de-

voient paroître, faisoient peu d'impression sur les Commissaires, & ils ne répondoient à tout ce que leur disoient les Ambassadeurs que par des gestes négatifs. Leur conduite avoit pour principe une raison plus secreete qu'ils n'avoient garde de découvrir; c'est que les Etats ne vouloient point que le Roi pouffât ses conquêtes en Flandre, parcequ'ils redoutoient le voisinage d'un Prince si puissant encore plus que celui des Espagnols.

AN. 1643.

Cependant, tandis que les Commissaires raisonnoient ainsi avec les Ambassadeurs, le Prince d'Orange, qui avoit d'autres vues, tenoit en particulier un langage tout différent, & disoit aux Ambassadeurs qu'il conseilloit au Roi de ne rien restituer. Il étoit persuadé que c'étoit le moien de faire échouer les négociations de la paix, & c'est ce qu'il prétendoit; ou du moins en engageant la France à faire des propositions de paix qu'on n'accepteroit jamais, il vouloit l'obliger à ne faire qu'une trêve comme la République; soit pour lier plus étroitement les deux Etats, soit parcequ'il craignoit, que si la France faisoit sa

XI.
Politique du Prince d'Orange.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 7 Déc. 1643.

Au même, le 4 Janvier 1644.

paix, son exemple n'engageât la République à faire aussi la sienne.

AN. 1643.

XII.

Les Plénipotentiaires de France négocient avec hauteur.

Plus les Hollandois s'éloignoient des vues de la France, plus il falloit affecter avec eux de fermeté & de résolution pour les obliger à se rapprocher du moins sur les articles essentiels de la négociation. C'est ce que firent les Ambassadeurs dans les conférences réglées qu'ils eurent avec les Commissaires. La première proposition qu'ils leur firent, fut que les Etats s'obligeassent de nouveau à l'observation des traités précédens. C'est une chose ordinaire dans les renouvellemens d'alliance, & qui ne souffre aucune difficulté. Cependant les Commissaires refuserent de l'accepter, sans se mettre même en peine d'adoucir leur refus, en proposant quelque tempérament, ou du moins en alleguant quelques raisons. Ils refuserent de la même maniere de s'obliger à ne pas avancer leur traité avec les Espagnols plus que celui de la France, & offrirent de consentir seulement à ne pas conclure sans elle. Les Plénipotentiaires, chagrins de voir leur négociation arrêtée dans les points les plus aisés, & persua-

Ibidem.

dés que les Hollandois ne se montroient si difficiles que parcequ'ils croïoient, AN. 1643.
ce qui étoit vrai, que la Cour de France appréhendoit d'en être abandonnée dans la négociation de Munster, crurent devoir parler avec plus de hauteur, & témoigner à leur tour beaucoup d'indifférence. Ils écrivirent à la Reine & aux Ministres qu'ils ne voïoient que ce seul moïen de réduire la République, & qu'il falloit l'employer d'autant plus librement, qu'il étoit impossible que les Hollandois s'accordassent avec l'Espagne, vu la constitution de leur Etat, & la haine mutuelle des deux nations. La suite fit voir que cette pensée n'étoit pas vraie, toute vrai-semblable qu'elle étoit. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Hollandois paroïssent enorgueillis des avances que la France faisoit pour se les attacher. C'est le vice ordinaire de ceux que la fortune élève. Il étoit même échappé à quelques indiscrets d'entr'eux, de dire qu'il étoit juste que la France prît la loi des Etats, puisque sans eux les armées ennemies seroient tous les ans aux portes de Paris.

AN. 1643.

XIII.

L'armée Françoise reçoit un échec en Allemagne.

Histoire du Maréchal de Guebriant, l. 10. c. 1. & 2.

Deux accidens qui arriverent dès le commencement de la négociation, presqu'à la suite l'un de l'autre, ne contribuerent pas peu à augmenter la fierté des Hollandois à proportion de l'inquiétude qu'ils donnerent à la France. Le premier fut un échec considérable que l'armée Françoise reçut en Allemagne. Depuis la bataille de Kempen, le Maréchal de Guebriant, quoique son armée fût beaucoup moins forte que l'armée de Baviere & de Lorraine qu'il avoit en tête, continuoit à faire assez heureusement la guerre en Allemagne. Il avoit contribué à la prise de Thionville, en se rapprochant du Duc d'Enguyen pour soutenir le siege. Il avoit offert la bataille aux ennemis qui l'avoient refusée. Il termina enfin ses exploits par le siege & la prise de Rotweil. Mais cette entreprise fut funeste à la France par la perte de trois régimens que le Général Major Roze laissa enlever auprès de la Place, & encore plus par la mort du Maréchal de Guebriant, qui en visitant les travaux fut blessé d'un boulet au bras droit, & mourut peu de jours après de sa blessure. Ce grand

XIV.

Mort du Maréchal de Guebriant.

24 Novembre 1643.

homme avoit eu toute sa vie une grande passion pour la gloire, & n'y avoit jamais aspiré que par le mérite & la vertu. Son habileté, sa valeur & son activité l'éleverent au comble des honneurs militaires; & sa bonté, son désintéressement, sa droiture & sa piété le firent aimer dans un si haut rang. Il sembla que la fortune des armes Françoises en Allemagne, fût attachée à celle de ce grand Général. A-peine fut-il mort, que les Bava-rois surprirent son armée à Dutlingen, & la mirent en une entière déroute. Les François y perdirent plus de six mille hommes, & le reste des troupes fut tellement dissipé, que tout le Pais demeura ouvert aux ennemis, qui reprirent Rotweil.

Quelque considérable que fût cette perte, elle étoit moins irréparable que n'eut été la désertion de la Landgrave de Hesse. On craignoit cependant à la Cour que cette Princesse, alarmée du voisinage des ennemis, & incapable de résister seule à toutes leurs forces, ne leur proposât un accommodement qu'ils auroient accepté avec joie. On n'oublia rien pour parer ce coup,

XV.
Inquiétude
de la Cour de
France.

AN. 1643.

AN. 1643. & pour rassurer les autres Alliés de la France. Le Comte d'Avaux dépêcha, par ordre du Roi, M. de Saint-Romain à Cassel, pour assurer Madame la Landgrave d'un prompt secours. Les Ministres affectèrent de diminuer la perte faite à Dutlingen, & la dissimulèrent même aux Plénipotentiaires à la Haye, comme il paroît par les Relations qu'ils leur en envoïerent, tandis qu'ils travailloient avec ardeur à la réparer. Mais comme il n'étoit pas possible de remettre si-tôt une nouvelle armée sur pied, les Plénipotentiaires eurent ordre de demander aux Etats quelques secours pour Madame la Landgrave. Il n'étoit certainement pas de l'intérêt des Provinces-Unies de laisser accabler cette Princesse; mais il suffisoit que la France parût avoir besoin des Etats pour les rendre difficiles; rien n'étoit plus déraisonnable que leur conduite à l'égard de la France: car lorsqu'elle triomphoit, ils alléguoient leur foiblesse pour en obtenir de nouveaux secours; & lorsque la fortune lui devenoit contraire, ils se prévalaient du besoin qu'on avoit d'eux pour exiger de nouveaux avantages.

Lettre de la propre main de la Reine au C. d'Avaux, 5 Février 1644.

Le second incident dont je dois faire ici mention, inquiéta extrêmement la France par rapport à la Suede, & contribua à lui rendre l'alliance des Hollandois plus nécessaire. Ce fut la déclaration de guerre que les Suédois firent au Roi de Danemarck, lorsque ce Prince s'y attendoit le moins, par l'irruption subite que Torstenson fit dans le Holstein. Il y avoit déjà long-tems que les Suédois étoient irrités contre le Roi de Danemarck, qu'ils accusoient de cacher sous le nom de Médiateur tous les sentimens d'un ennemi. Ce Prince, qui les voïoit occupés à la guerre d'Allemagne, craignoit peu leur ressentiment, & sembloit affecter de les moins ménager de jour en jour, jusques-là qu'il fit arrêter plusieurs vaisseaux Suédois qui commerçoient dans le Sund, troublant ainsi le commerce de la Suede, sans se mettre en peine de la satisfaire sur les plaintes qu'elle en fit. Ces hostilités secretes lui attirerent enfin une guerre ouverte. La résolution en fut prise dans une Assemblée générale des Etats de Suede, & tenue fort secreta jusqu'au moment que Torsten-

AN. 1643.

XVI.

Les Suédois déclarent la guerre au Roi de Danemarck.

Pufendorf,

l. 15.

~~son~~ fondit sur le Holstein avec une armée fort délabrée qui s'y refit en peu de tems aux dépens de la Province. Ce fut un des fruits que les Suédois retirèrent de cette guerre.

XVII.

Cette guerre
allarme la
Cour de France.

Un changement si peu attendu déconcertoit la politique de la Reine & du Cardinal Mazarin, qui craignirent avec raison, que les Suédois ne pouvant résister à deux puissans ennemis à la fois, ne négligeassent la guerre d'Allemagne, ou ne s'accommodassent tout-à-fait avec l'Empereur, pour satisfaire leur ressentiment contre le Roi de Danemarck. Dès la première nouvelle que le Comte d'Avaux en avoit reçue à la Haye, il avoit écrit à Salvius, pour s'informer des causes de cette nouvelle guerre & des dispositions de la Suede. Mais Salvius, ne voulant pas apparemment faire croire que cette déclaration fût l'effet d'une résolution préméditée, affecta d'en ignorer les causes, & se contenta d'assurer le Comte que cette nouvelle guerre n'auroit aucune suite fâcheuse pour la cause commune. La Reine & les Ministres de Suede donnerent les mêmes assurances à la Cour de France.

ce. Cependant, comme cette rupture entre les deux Roïaumes, excluoit désormais la médiation du Roi de Danemarck, les ennemis en prenoient occasion d'accuser les Alliés de ne vouloir pas la paix. D'ailleurs quelque partial que le Roi de Danemarck eût paru dans sa médiation, il donnoit toujours quelque jalousie à l'Empereur, par l'intérêt qu'il prenoit au rétablissement de l'Electeur Palatin; au lieu qu'on l'obligeoit désormais à se jeter entre les bras de l'Empereur même, & à joindre ses forces à celles de la Maison d'Autriche.

AN. 1643.

Heureusement pour les Alliés, le Roi de Danemarck ne trouva pas dans ses Sujets autant d'ardeur qu'il en avoit pour la guerre. A-peine les Suédois eurent-ils tourné leurs armes contre le Danemarck, que les Etats du Roïaume entrèrent en négociation avec ceux de Suede. Plusieurs Princes offrirent leur médiation, & entr'autres la Reine-Régente de France, qui fut même sur le point d'en donner la commission au Comte d'Avaux, pour qui on savoit que le Roi de Danemarck avoit beaucoup de déférence.

AN. 1643.

XVIII.

Le C. d'Avaux rassure la Cour.

Le Comte s'offrit à faire encore une fois le voiage du Nord ; mais il ne laissa pas, sur la connoissance qu'il avoit des deux Roïaumes , d'assurer le Cardinal Mazarin , que la guerre ne seroit pas longue , & qu'elle tourneroit même au profit de la cause commune , parceque les Suédois n'auroient plus , dans le Roi de Danemarck , un fâcheux Médiateur , & que leur armée , rétablie aux dépens de l'ennemi , seroit plus en état d'agir l'Eté suivant en Allemagne. L'évenement justifia ces conjectures , & la Cour de France jugea que la présence du Comte d'Avaux seroit plus utile à la Haye , pour conduire la négociation commencée avec les Etats.

XIX.

Prétentions des Etats.

Si l'inquiétude & les embarras de la Cour de France rendoient les Hollandois plus fiers à son égard , leur fierté n'étoit cependant pas le seul motif des difficultés qu'ils faisoient aux Plénipotentiaires. Ceux-ci en découvrirent un autre plus secret & plus intéressant : c'est que la République ne vouloit rien terminer sur les points les plus aisés de la négociation , avant que d'avoir réglé deux articles aux-

uels elle étoit beaucoup plus attachée qu'à tout le reste. Le premier étoit que les Etats prévoient le peu de fonds qu'ils pourroient faire dans la suite sur l'alliance de la France, si cette Couronne faisoit absolument sa paix avec la Maison d'Autriche, vouloient l'engager à ne faire qu'une trêve comme eux. Le second article, qu'ils paroissent avoir encore plus à cœur que le premier, étoit un nouveau cérémonial pour leurs Députés, c'est-à-dire, qu'ils vouloient que la France leur accordât les mêmes distinctions qu'elle accordoit aux Ambassadeurs des Têtes couronnées, & entre autres à ceux de Venise, qu'ils citoient incessamment pour exemple, & avec lesquels ils prétendoient que les leurs devoient aller de pair.

En 1609, après le traité de trêve où le Roi d'Espagne Philippe III traita avec les Provinces-Unies comme avec des Etats libres & souverains, Henri IV, voulant les animer à mettre la dernière main à leur ouvrage, leur accorda de nouveaux honneurs. Lorsque leurs Députés entrèrent au Louvre, il voulut que ses Gardes se

AN. 1643.

*Mémoire du
sieur Gode-
froy au Car-
dinal Maza-
rin, Novem-
bre 1643.*

missent en armes à leur passage, & AN. 1643. que ses Ambassadeurs chez eux leur donnassent la main. La chose fut exécutée de la sorte ; mais on n'avoit pas prétendu à la Cour de France, que cet exemple servît de regle pour l'avenir, & en effet les choses changerent sous le regne de Louis XIII, sans que les Etats crussent devoir s'en offenser. Depuis ce tems-là ils n'avoient acquis aucun nouveau titre qui leur donnoit droit d'exiger de nouveaux honneurs. Mais ils souffroient impatiemment ces restes de leur ancienne fermeté, & la conjoncture favorable où ils se trouvoient, par le besoin que la France avoit d'eux, sembloit leur devoir tenir lieu de titre. Leur importunité sur ce point fatigua extrêmement la Cour, qui étoit véritablement embarrassée de leur demande, parcequ'elle n'osoit les refuser. Dès le commencement de la négociation ils présentèrent aux Plénipotentiaires un Mémoire qui contenoit les raisons sur lesquelles ils fondoient leurs prétentions. Mais le Comte d'Avaux eut l'adresse de leur faire agréer qu'il n'y fit pas de réponse, parcequ'il n'avoit aucun

XX.

Ils présentent aux Plénipotentiaires un Mémoire sur le cérémonial.

Mémoires des Commissaires des Etats, 27
Déc. 1643.

aucun ordre sur cela, & leur persuada de s'adresser directement à la Reine, à laquelle il conseilloit en même tems de ne rien accorder de nouveau aux Etats, à cause des conséquences que cet exemple auroit pour plusieurs Princes de l'Europe. Le Comte ne laissa pas de faire sentir aux Commissaires qu'ils étoient mal fondés dans leur demande, puisqu'étant Ambassadeur à Venise, il avoit refusé le titre d'*Excellence* à celui de cette République, quoiqu'il lui eût accordé la place d'honneur dans les visites qu'il en avoit reçues. Il ajoutoit que la Reine-Régente étoit obligée de transmettre à son fils les droits de la Couronne dans leur entier, comme un dépôt sacré qu'elle avoit reçu en entrant dans la Régence, & qu'elle ne pouvoit par conséquent faire aucun changement à l'ancien usage, puisque les droits honorifiques perdent de leur prix à proportion qu'ils deviennent plus communs. Mais comme cette contestation étoit délicate, le Comte aima mieux, pour s'en décharger, laisser espérer aux Etats d'obtenir plus aisément de la Cour de France ce qu'ils deman-

AN. 1643.

XXI.

Le Comte d'Avaux élu de leur demande.

Basnage, annales des Provinces-Unies, 1645. xxxv.

doient. La Reine loua l'adresse des Plénipotentiaires, & prit aussi le parti de traîner l'affaire en longueur.

XXII.

Les Etats
veulent enga-
ger la France
à ne faire
qu'une trêve.

La contestation n'étoit gueres moins échauffée sur le premier article dont j'ai fait mention, c'est-à-dire, sur le sujet de la paix ou de la trêve. La République, persuadée que les Espagnols ne lui accorderoient jamais une paix assez avantageuse, & qu'elle n'étoit pas d'ailleurs du bien des Etats, parce qu'une trop grande tranquillité au-dehors y causeroit infailliblement des divisions intestines, étoit toujours déterminée à la trêve, & vouloit y déterminer aussi la France, afin d'obliger ainsi cette Couronne à demeurer attachée à la République, par la crainte ou la nécessité de rentrer en guerre après la trêve.

XXIII.

Politique du
Cardinal Ma-
zarin.

La France tendoit précisément au même but que les Etats, c'est-à-dire, à la trêve; mais plus artificieuse dans sa politique, elle prenoit pour parvenir à ce terme, un chemin directement opposé à celui des Hollandois. Ceux-ci, agissant avec cette franchise qui leur est naturelle, vouloient demander la trêve pour l'obtenir en

effet : les François , au contraire , vou-
oient demander la paix pour obtenir
une trêve. C'est ici qu'on commence
à découvrir le génie artificieux & dis-
simulé du Cardinal Mazarin. Il vou-
loit conserver à la France toutes ses
conquêtes. Il prévoioit que les Espa-
gnols ne consentiroient jamais à les
lui céder par un traité de paix. Il vou-
oit donc tâcher d'en conserver la
possession , du moins par un traité de
trêve ; espérant , sur-tout si la trêve
étoit un peu longue , que l'Espagne ,
insensiblement accoutumée à la perte
des domaines qu'on vouloit lui enle-
ver, aimeroit mieux y renoncer à la fin
de la trêve , que de recommencer la
guerre , d'autant plus que la France
auroit eu le tems de se fortifier dans
ses nouvelles acquisitions. Mais il pré-
voioit deux grands inconvéniens à
proposer lui-même la trêve. Le pre-
mier étoit , que la Maison d'Autriche
se prévaudroit infailliblement de cette
proposition pour se déchaîner contre
la France , & soulever contr'elle , non
seulement toute l'Allemagne , mais s'il
étoit possible , l'Europe entière , sous
prétexte que la France auroit paru ne

AN. 1643.

vouloir point de paix. Le second, qui faisoit plus d'impression sur le Cardinal, étoit, que si la France demandoit la première une trêve, les Espagnols affecteroient de s'obstiner à la refuser, pour obliger la France à se relâcher sur les conditions. Il crut donc que, pour amener les Espagnols au point qu'il desiroit, il falloit paroître vouloir toute autre chose qu'il ne vouloit en effet : demander constamment la paix pour obtenir une trêve, demander la paix avec la possession de toutes les conquêtes, pour obtenir cette possession du moins par une trêve ; car il se flattoit que les Espagnols n'ayant point d'autre moïen de finir une guerre qui les ruinoit, & voïant la France obstinée à demander la paix avec toutes ses conquêtes, feroient les premiers la proposition d'une trêve avec cette condition, & se mettroient ainsi d'eux-mêmes au terme où le Cardinal vouloit les amener. Cette politique qui se développera encore mieux dans l'histoire du traité de Munster, fut dans toutes les négociations comme un principe invariable & le ressort secret de toutes les démarches des Plé-

Plénipotentiaires François avec les Espagnols. La Cour de France étoit résolue de n'en jamais démordre, & ce point, disoit M. de Brienne, étoit *in deliberatis*.

Mais comme tout l'effet de ce ressort caché dépendoit d'une profonde dissimulation, le Cardinal n'en vouloit pas même faire la confidence aux Etats ni à aucun de ses Alliés; ce qui donna occasion à de longues & épineuses contestations entre les Plénipotentiaires de France & les Etats, parceque ceux-ci voulant demander directement une trêve, vouloient obliger la France à la demander aussi avec eux. Les mêmes raisonnemens qui faisoient souhaiter au Cardinal une trêve préférablement à la paix, servoient d'armes aux Etats contre les Plénipotentiaires François. La France, disoient-ils, ne pouvoit pas espérer que le Roi d'Espagne consentît jamais à lui abandonner par un traité de paix toutes les conquêtes qu'elle avoit faites sur lui & sur les Alliés: une partie de l'Artois, des Places importantes dans le Luxembourg, dans le Comté de Bourgogne & dans le Hainaut,

AN. 1643.

Lettre de M. de Brienne aux Plénipotentiaires, 19 Janv. 1644.

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine, 23 Déc. 1643.

AN. 1643.

enfin des Provinces entieres comme le Rouffillon, la Catalogne & la Lorraine. Les affaires d'Espagne ne paroiffoient pas encore assez défefperées pour cela. Il valoit donc mieux, si on vouloit terminer la guerre, traiter d'une trêve générale pour dix, douze ou quinze ans, pendant laquelle chacun retiendroit toutes fes conquêtes, ou du moins la meilleure partie, faut à recommencer la guerre après la fin de la trêve. Quelque vrai que fût ce raisonnement, les Plénipotentiaires ne manquerent pas de raisons apparentes pour le réfuter fans trahir le secret. Ils répondirent que les intérêts de la France ne lui permettoient pas de faire une trêve dans un tems où la fortune des armes lui étoit si favorable. Que ce feroit interrompre le cours de fes victoires pour donner à l'ennemi le tems de respirer, & de nous féparer de nos Alliés, pour recommencer la guerre avec de nouvelles forces, que les Suédois & tous les Princes d'Allemagne vouloient la paix : que toute l'Europe l'attendoit : que le traité préliminaire n'avoit été fait que dans cette vue, & que les fauf-con

XXIV.
Réponse des
Plénipoten-
tiaires aux
Etats.

duits le portoient expreffément. Ils ajoutèrent, qu'ils ne doutoient cependant pas, vû l'inclination que la Reine avoit à terminer la guerre, qu'elle ne confentît fans peine à une prompte suspension d'armes, s'il étoit nécessaire de commencer par-là avant que de traiter de la paix.

Cependant les Commissaires qui vouloient un traité de trêve en forme, & non pas une simple suspension d'armes de quelques mois, insistoient toujours sur leur première demande. La dispute recommençoit à chaque nouvelle conférence. On s'aigrissoit de part & d'autre, & tous les autres points du traité demeurèrent indécis; ce qui chagrinoit la Cour de France, parceque le séjour des Plénipotentiaires à la Haye, donnoit occasion aux ennemis d'animer contr'elle tous les Etats d'Allemagne, comme si elle n'avoit en vue que d'éloigner les conférences pour le traité de la paix. Cette considération touchoit peu les Etats. *Les peuples de deçà, disoient les Plénipotentiaires à la Reine, ont l'humeur* *approchante de celle des Suisses, qui se* *laisse rarement persuader aux raisons*

AN. 1643

XXV.
Obstination
des Commis-
saires.

Lettre des
Plénipoten-
tiaires à la
Reine, 19
Janv. 1644.

d'autrui , quand elles combattent leurs intérêts ou leurs prétentions.

AN. 1643.

XXVI.

Injustice de leur procédé.

En effet on ne peut pas nier que la République , qui ignoroit les vues secrètes de la France , n'eût tort dans la maniere dont elle agissoit avec elle. Car enfin , les Assemblées de Westphalie n'avoient été indiquées que pour y faire la paix , & comme les Etats se croioient en droit de choisir la trêve préférablement à la paix , parceque la trêve convenoit mieux à leurs intérêts , ils devoient aussi laisser à la France la liberté de choisir la paix , si elle jugeoit qu'elle lui fût plus avantageuse que la trêve. Ils nous objectoient qu'il n'étoit pas juste que la France fit la paix sans eux ; mais c'étoit de leur choix qu'ils refusoient de la faire , & leur prétention étoit d'autant moins raisonnable , qu'on ne pouvoit les satisfaire sur cela sans offenser les autres Alliés qui vouloient la paix & non pas une trêve. Ils prétendoient que si la France faisoit la paix , tandis qu'ils ne feroient qu'une trêve , leur condition deviendroit dans la suite plus fâcheuse qu'elle n'étoit alors , parceque la France soutenoit avec eux

Lettre des Plénipotentiaires à la Reine , 23 Déc. 1643.

le poids de la guerre, au lieu qu'après la fin de leur trêve, ils en demeureroient seuls chargés. Si cela étoit vrai, repliquoient les Plénipotentiaires, ils ne devoient l'imputer qu'à eux seuls, puisque ce ne seroit qu'un effet de leur choix. Pouvoient-ils raisonnablement exiger que la France sacrifiât ses intérêts à ceux de la République ? D'ailleurs la condition des Etats ne devoit pas être plus mauvaise après la fin de leur trêve, qu'elle ne l'avoit été avant que la France eût pris les armes, puisque la France, quoiqu'en paix, pourroit comme autrefois leur donner des assistances d'argent proportionnées à leurs besoins.

Les Commissaires n'ayant rien à repliquer à cette réponse qu'ils n'attendoient point, se regarderent quelque tems les uns les autres comme des gens étonnés. Ils conférèrent ensemble à diverses reprises, & enfin M. Paw, l'un d'entr'eux, prenant la parole pour les autres, demanda aux Plénipotentiaires quelle assistance la France promettoit à la République pour continuer la guerre après la trêve expirée. Le Comte d'Avaux répondit sans

AN. 1643.

XXVII.
Embarras des
Commissai.
res.

Ibid.

AN. 1643. hésiter que la France leur offroit douze cens mille livres & toute autre sorte de secours qu'elle pourroit leur donner sans contrevénir à son traité de paix. Cette offre ne parut pas les satisfaire. *Seroit-il juste*, reprit le Comte, *que la France refusât une paix avantageuse si les ennemis la lui offroient ?* Ils avouoient que non. *Seroit-il juste*, ajoutoit-il, *que la paix de la France ne durât pas plus long-tems que votre trêve, afin que nous rentrassions en guerre en même tems ?* Ils avouoient encore que non, & cependant ne convenoient de rien, de sorte que tout le succès de cette conférence, qui fut une des plus vives, fut que les Commissaires demanderent du tems pour faire leur rapport à l'Assemblée des Etats, afin de recevoir leurs ordres sur une matiere si importante.

XXVIII.
Lenteur inévitable dans les délibérations des Républiques.

Ces sortes de formalités qui sont inévitables dans les Républiques, emportoient un tems considérable & faisoient languir la négociation. Les Plénipotentiaires se consoloient par l'espérance du succès, & en effet leur fermeté fit comprendre aux Etats qu'il ne leur seroit gueres possible de faire

changer de résolution à la France ,
comme ils s'en étoient d'abord flat-
tés un peu trop legerement. Mais ce
point-là gagné par les Plénipoten-
tiaires , il en restoit un autre dont ils
prévoyoient que la discussion ne se-
roit gueres moins épineuse. C'étoit de
regler les conditions auxquelles les
deux Etats continueroient leur allian-
ce après le traité de Munster. La ma-
niere dont les Commissaires avoient
reçu l'offre de douze cens mille li-
vres dans la derniere conférence , fai-
soit craindre beaucoup de difficultés
sur cet article , & il fut en effet si long-
tems débatu , qu'on fut quelque-
fois sur le point de rompre la négo-
ciation.

On convenoit assez de part & d'au-
tre de ce qu'on seroit obligé de faire
si les deux Etats faisoient la trêve , ou
si tous deux faisoient la paix. Mais il
s'agissoit d'un troisieme cas sur lequel
rouloit toute la contestation. Il falloit
régler les obligations réciproques des
deux Etats ; en cas que la France fît
la paix , comme elle disoit , & que la
République ne fît qu'une trêve. Ou-
tre les sommes d'argent que les Etats

AN. 1643.

XXIV.

Contestation
sur les condi-
tions de la
durée de l'al-
liance après
la trêve.

AN. 1644. demandoient à la France pour soutenir la guerre après la fin de la trêve, ils exigeoient encore que si le Roi d'Espagne refusoit de continuer la trêve avec les Etats, la France s'obligeât à rompre le traité de paix qu'elle auroit fait avec lui, & à reprendre les armes contre l'Espagne. Les Plénipotentiaires rejeterent, comme ils devoient, une telle proposition qui faisoit dépendre le repos & la tranquillité du Roïaume du caprice ou des intérêts de la République, & qui auroit rendu le traité de paix avec l'Espagne absolument inutile, ou même pernicieux à la France, puisque pour obtenir la paix elle auroit sans doute plus cédé de ses prétentions que pour obtenir une simple trêve.

XXX.
Expédient
proposé par
le Prince d'Orange.

Les mêmes,
au même, 4
Janv. 1644.

Le Prince d'Orange sentant toute l'injustice de cette proposition voulut la modifier, & proposa que si le Roi Catholique offroit de continuer la trêve & que les Etats la refusassent, la France demeureroit dégagée de ses obligations envers la République, mais que si c'étoit le Roi d'Espagne seul qui refusât de continuer la trêve, la France seroit obligée de reprendre

es armes pour l'y contraindre, & pour partager avec la République les frais de la guerre. Comme cet expédient étoit de l'invention du Prince d'Orange, il insista beaucoup pour le faire accepter. Mais les Plénipotentiaires le refusèrent constamment, parce qu'un tel engagement asserviroit encore la France à la République, au lieu que la France vouloit se mettre en pleine liberté. Ce ne fut pourtant pas là la raison qu'ils apportèrent de leur refus; car elle auroit donné de l'ombrage aux Etats. Ils se contenterent de répondre, qu'on accuseroit la France de mauvaise foi, si après avoir solennellement juré la paix avec l'Espagne, on la voïoit rentrer en guerre sans aucun intérêt personnel, & par le seul motif d'assister la République. Le Prince d'Orange avoit prévu cette difficulté, & répartit que la France pouvoit éviter aisément cet inconvénient, en déclarant par avance aux Espagnols l'engagement qu'elle auroit pris avec les Etats. Expédient frivole; car par-là le traité avec l'Espagne n'auroit eu que le nom de paix, puisque les François se seroient obligés à

AN. 1644.

XXXI.
Rejeté par
les Plénipotentiaires.

le rompre au gré des Hollandois ; au lieu que la trêve des Etats auroit été effectivement un traité de paix , puis que les François se seroient engagés en procurer la continuation. Comme il est d'ailleurs impossible d'obtenir dans un traité de paix , qui est censé devoir durer toujours , tout ce qu'on obtient dans un traité de trêve qui n'a dure que quelques années , la France auroit perdu à son traité , tandis que les Etats seuls auroient gagné au leur. En un mot, c'étoit vouloir que la France fit un traité de paix où elle eût tous les désavantages de la paix & de la trêve , tandis qu'ils vouloient faire un traité de trêve où ils eussent tous les avantages de la trêve & de la paix.

XXXII.

Autre expédient proposé par les Plénipotentiaires.

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne , 26 Janvier 1644.

Ces raisons étoient si pressantes que les Commissaires n'eurent rien à repliquer. Mais comme les Plénipotentiaires prévoioient que les Etats ne consentiroient jamais à laisser la France se décharger ainsi des engagements qu'elle avoit pris avec eux , ils proposèrent de ne faire dans le traité aucune mention de cet article , & d'en renvoyer la discussion au tems où le cas arriveroit. Cette proposition étoit

l'autant plus raisonnable, que rien n'étoit en effet plus incertain ni plus contraire aux desseins de la France que ce cas sur lequel on contestoit; car ni la France, ni la République, ne pouvoient se répondre du succès de la négociation de Munster, & il n'étoit pas impossible que la situation des affaires obligêât dans la suite ces deux Puissances à faire tout le contraire de ce qu'elles prétendoient alors. Cependant la proposition de passer cet article sous silence, bien loin d'être acceptée des Etats, leur donna de l'ombrage, comme si l'on n'avoit cherché qu'à éluder l'obligation de continuer l'alliance. Ils insisterent pour le faire régler, quoique les Plénipotentiaires leur déclarassent qu'ils n'avoient aucun pouvoir pour cela; & ce ne fut qu'après bien des contestations qu'ils consentirent dans la suite à l'omettre dans le traité.

Les Hollandois sentoient parfaitement le prix de l'obligation que la France avoit contractée de ne faire ni paix ni trêve que de leur consentement, & en cas qu'ils se déterminassent à rendre sa liberté à la France,

XXXIII.
Injustice du
procédé des
Etats.

*Lettre des
Plénipoten-
taires à la
Reine, 23
Déc. 1643.*

AN. 1644.

il étoient résolus de la lui vendre bien cher. L'offre de douze cens mille livres pour continuer la guerre après la trêve expirée ne les satisfaisoit point. Le Prince d'Orange prétendoit que cette somme seroit en effet peu proportionnée aux besoins de la République lorsqu'elle soutiendrait seule tout le poids de la guerre, puisque la France, dans un tems où elle en partageoit avec elle tous les frais, ne laissoit pas de lui paier la même somme. C'étoit-là tourner contre la France ses propres bienfaits, & lui faire une obligation de ce qui étoit un pur effet de sa libéralité; d'autant plus que par les traités de 1634 & 1635, les Etats s'étoient engagés, en cas de rupture entre la France & l'Espagne, à ne point exiger le paiement des deux millions de livres qui leur étoient promis par le traité de 1634. Le Comte d'Avaux se relâcha dans la suite, jusqu'à demander à la Reine la permission d'offrir deux millions tous les ans, pendant tout le tems que durerait la guerre, après la fin de la trêve, & la Reine le lui permit; mais comme cet article étoit une suite de

*Lettre du
C. d'Avaux
au Cardinal
Mazarin sans
date.*

& des Négociations , Liv. VIII. 353
e troisieme cas dont j'ai parlé , & ~~_____~~
dont on étoit convenu de ne faire AN. 1644.
aucune mention dans le traité , on
convint aussi de passer celui-ci sous si-
ence.

Cependant les Plénipotentiaires
avoient exactement à la République ,
les subsides qu'on lui devoit par les
traités passés , & leur laissoient le
choix des entreprises de la guerre pour
la campagne suivante , afin de gagner
les Etats par cette complaisance , &
de les rendre plus faciles sur les au-
tres points de la négociation où il y
avoit encore bien des difficultés à sur-
monter. On avoit prétendu dans le
traité de 1635 , obliger les Etats à
rompre avec l'Empereur , lorsque la
France romproit elle-même avec ce
Prince. L'obligation étoit clairement
exprimée. Néanmoins les Etats en
avoient si peu compris la force , ou
avoient tellement affecté de l'ignorer ,
qu'en 1636 , lorsque Gallas entra en
Bourgogne à la tête d'une armée Im-
périale , les Provinces-Unies refuserent
de déclarer la guerre à l'Empereur. La
Cour de France souhaitoit cependant
d'y engager la République , moins sans

XXXIV.

La Républi-
que refuse de
déclarer la
guerre à l'Em-
pereur.

AN. 1644.

doute dans l'espérance d'en être effectivement secourue dans les expéditions de cette guerre, que par le desir d'en être secondée dans la négociation de la paix. Mais autant qu'on souhaitoit en France l'exécution de cet article, autant la République en étoit éloignée. Sa vivacité sur ce point étoit telle que les Plénipotentiaires crurent qu'il seroit dangereux d'en faire ouvertement la proposition aux Etats. Les Commissaires eux-mêmes en paroissoient effarouchés. Il étoit d'ailleurs probable, que quand la République se fut engagée à l'observation de cet article, elle ne l'eut pas mieux exécutée dans la suite qu'elle n'avoit déjà fait. Ainsi on prit le parti de se contenter d'une obligation générale, par laquelle les Etats promettoient d'exécuter les articles VI, IX & X du traité de 1635. Encore les Commissaires ne voulurent-ils pas consentir que ces articles fussent exprimés tout au long dans le traité, comme s'ils avoient craint que cette répétition n'augmentât l'obligation plus qu'ils ne vouloient. Les Etats consentoient d'ailleurs à s'engager à

Lettre des Plénipotentiaires à M. de Brienne, 12 Janvier 1644.

Lettre des mêmes au même, 2 Janvier 1644.

Lettre des mêmes à la Reine, 19 Janv. 1644.

l'observation entière des traités précédens; & s'ils avoient agi de bonne foi, c'étoit, ce semble, une obligation suffisante pour l'exécution de l'article contesté; mais il leur plaisoit d'interpréter ces obligations en un sens tout contraire; & en se dispensant de les exécuter, ils se croioient quittes pour dire que ce n'étoit pas l'intention de leurs Provinces.

Les Hollandois prétendoient ainsi réduire tous leurs démêlés & tous leurs intérêts aux seuls Pais-Bas. Par cette même raison, quoiqu'ils se fussent déjà engagés à reprendre les armes pour défendre toutes nos conquêtes, si l'Empereur, le Roi d'Espagne, ou quelque autre Prince que ce fût, renouvelloit la guerre après la paix; ils soutenoient que cette obligation ne regardoit que les conquêtes que la France avoit faites en Flandre, sans aucun rapport aux autres, telles qu'étoient Brisack, Perpignan, Pignerol, & généralement tout ce qui étoit hors des Pais-Bas. Envain les Plénipotentiaires leur objectoient que l'obligation étoit générale, & s'étendoit par conséquent à tous les autres lieux. Ils

XXXV.

La Républi-
que veut rap-
porter tout à
ses intérêts.

AN. 1644.

répondoient que la France étoit donc pareillement obligée de défendre les terres de la République dans les Indes : fausse conséquence , puisque les traités avoient été faits nommément pour l'Europe seulement.

XXXVI.

Contestation
sur le céré-
monial.

Lettre des
Plénipoten-
taires à M.
de Brienne ,
9 Février
1644.

Il y eut encore plusieurs conférences sur les articles dont je viens de parler , & sur la correspondance mutuelle avec laquelle les deux Etats devoient traiter à Munster. Enfin après beaucoup d'autres contestations qu'il seroit inutile de rapporter , les Plénipotentiaires dressèrent un projet de traité à-peu-près conforme aux paroles qu'on s'étoit données de part & d'autre , & le remirent entre les mains des Commissaires pour en faire leur rapport aux Etats. Les Comtes d'Avaux & de Servien , les voiant revenir peu de jours après *les mains pleines de papiers* , & s'imaginant qu'ils rapportoient les articles du traité , furent fort surpris de ne leur voir entre les mains que des Lettres de divers Ambassadeurs à Constantinople , qui donnoient à celui de la République le titre d'*Excellence*. Ce fut l'occasion d'une nouvelle dispute sur le cérémo-

cial. Les Commissaires s'emportèrent jusqu'à menacer de ne point aller à Munster, & de traiter à Bois-le-Duc ou à la Haye, comme ils jugeroient à propos. Les Plénipotentiaires répondirent sur le même ton, & leur fermeté qui étoit augmentée par leur chagrin, étonna les Commissaires. On se radoucit, mais inutilement; & si on se quitta sans aigreur, ce fut aussi sans avoir rien conclu.

Cette matiere étoit une source perpétuelle de contestations dangereuses qui traversoient la négociation, quelque soin que prissent les Plénipotentiaires de les écarter. Les Hollandois devenoient de jour en jour plus vifs sur ce sujet, à mesure que le terme du congrès de Munster approchoit, ne voulant pas que leurs Députés y parussent autrement que comme des Ambassadeurs d'une République souveraine, égaux à ceux des autres Souverains. Les offres que les Espagnols leur faisoient de traiter à la Haye, contribuoient encore à les dégouter de l'Assemblée de Munster. Ils s'imaginoient qu'il seroit extrêmement glorieux à leur République de traiter ainsi

AN. 1644.

XXXVII.

Les Etats doutent s'ils enverront leurs Députés à Munster.

Pufendorf,

L. 15.

AN. 1644.

XXXVIII,

Raisonnement du prince d'Orange.

Ibid.

dans ses propres États, & qu'elle y pourroit plus aisément donner la loi à ses ennemis. Le Prince d'Orange prétendoit même que c'étoit l'intérêt de la France, & conseilloit aux Plénipotentiaires d'y consentir. Sa raison étoit, que les sept Députés des Provinces étant à Munster, éloignés de leurs Supérieurs, se laisseroient infailliblement corrompre par les caresses & l'argent des Espagnols; & consentiroient sans peine à abandonner la France: au lieu que la négociation seroit beaucoup plus difficile à la Haye, où la diversité de Religion & l'antipathie des deux nations rendoient les Espagnols odieux. L'événement ne vérifia que trop le raisonnement de cet habile Prince; mais la France, qui ne prévoïoit pas ce qui devoit arriver, se persuada que le conseil de Frederic étoit dicté par l'intérêt qu'il avoit à faire durer la guerre, & s'imagina que cette proposition ruinoit le fondement de sa politique. C'étoit en partie pour s'opposer à l'exécution de ce dessein qu'elle avoit envoié ses Plénipotentiaires en Hollande. Rien en effet ne paroïssoit plus propre à divi-

er les Alliés que de diviser leurs né-
gociations. Il étoit difficile de conser-
er dans des lieux éloignés cette par-
ite correspondance que la France
regardoit comme le grand mobile de
a négociation ; & il étoit naturel de
roire que les Députés des Etats trai-
eroient avec plus de concert lorsqu'ils
e feroient sous les yeux mêmes des
lénipotentiaires de France. Si ce rai-
onnement n'étoit pas vrai , il étoit
u moins vrai-semblable , & il faut
autant moins le condamner , qu'il
st assez probable que les Espagnols
uroient également gagné les Etats à
a Haye , comme ils gagnèrent les
Députés à Munster. Quoi qu'il en soit ,
es Plénipotentiaires ne voulurent ja-
mais consentir que la République trai-
ât à la Haye , & les Etats , qui n'é-
oient pas d'ailleurs bien assurés de la
disposition des Espagnols , leur accor-
lèrent cet article.

Cependant la crainte de recevoir
un affront dans la personne de leurs
Députés , leur fit chercher des expé-
diens pour éviter les disputes. Ils
proposèrent de traiter à Munster par
un simple Secrétaire qui recevroit

XXXIX.

Ils proposent
divers expé-
diens.

*Lettre des
Plénipoten-
taires à la
Reine , 19
Janv. 1644.*

 AN. 1644. continuellement ses ordres des Etats ,
 ou d'envoier des Députés en lieu-
 tiers , au lieu de les envoier à Mun-
 ster. Le premier expédient déplut ex-
 trêmement à la Cour de France & aux
 Plénipotentiaires , parce qu'une telle
 maniere de traiter devoit être incom-
 mode , longue & toujours incertaine.
 Le second ne paroïssoit pas imprati-
 cable , & les Plénipotentiaires se fe-
 roient résolus à l'accepter , pourvu
 que la République eût envoié ses Dé-
 putés dans quelque Ville de Frise , ou
 quelqu'autre Ville peu éloignée de
 Munster , comme Vesel , afin de faci-
 liter la correspondance des Députés
 avec les Plénipotentiaires François.
 Mais sur ce second expédient même ,
 les Etats faisoient encore une difficulté
 qui le rendoit inutile ; car ils refu-
 soient de donner plein-pouvoir à leurs
 Députés , sous prétexte que cela étoit
 contraire à la forme de leur gouver-
 nement , & ils promettoient seule-
 ment de l'envoier pour les occasions
 importantes. Toutes ces disputes abou-
 tirent enfin à ce que les Etats con-
 sentirent à envoier leurs Députés à
 Munster pour y traiter avec plein-pou-
 voir .

XL.

Ils consentent
 à envoier
 leurs Députés
 à Munster.

& des Négociations, Liv. VIII. 361
oir, pourvu que ce fût en maison
ierce; & les Plenipotentiaires accep-
erent aussi ce parti, pourvu que les
Députés leur rendissent la première
isite, & n'exigeassent pas l'*Excel-*
ence.

AN. 1644.

*Lettre des
Plenipoten-
tiaires à M.
de Brienne,
8 Mars 1644.*

Outre le traité du renouvellement
alliance, que les Plenipotentiaires
égocioient à la Haye, ils étoient en-
ore chargés d'en faire un autre pour
égler les opérations de la campagne.
'étoit encore une autre source de
émêlés avec les Etats, qui vouloient,
n conséquence de ce traité, une aug-
mentation de subsides, & que le trai-
é fût pour plusieurs années. La Fran-
e refusa l'un & l'autre. Le premier,
arceque l'état de ses affaires ne le
i permettoit pas, & le second, par-
equ'il ne convenoit pas de traiter
our plusieurs années de guerre, lors-
u'on étoit sur le point de faire la
aix.

XLI.
Traité pour
la campagne

*Lettre des
Plenipoten-
tiaires à M.
de Brienne,
1 Mars 1644.*

Ce refus n'empêcha pas les Etats de
ire encore de nouvelles demandes,
ui furent pareillement rejetées. Les
prits s'aigriront plus que jamais. Les
ommissaires se retirèrent mal satis-
its, & les Plenipotentiaires, qui

XLII.
Les Négocia-
teurs s'aigrif-
sent de part
& d'autre.

AN. 1644.

Lettre des
Plénipoten-
tiaires au
Card Maza-
rin, le 23 Fé-
vrier 1644.

Lettre des
mêmes aumê-
me, le 1 Mars
1644.

malgré les ordres réitérés qu'ils rece-
voient de partir incessamment pour
Munster, avoient pris patience jusques-
là, dans l'espérance de terminer bien-
tôt leur négociation, se résolurent en-
fin à demander leur audience de congé.
C'étoit un dernier ressort qu'ils voulu-
rent employer pour hâter la résolution
des Etats, & qui eut tout l'effet qu'ils
espéroient. Leur fermeté arracha aux
Etats leur consentement au traité tel
qu'on en étoit convenu, & sans dou-
te la crainte que les Députés eurent
que les Espagnols ne tirassent avan-
tage de la mésintelligence de la Ré-
publique avec la France, fut le plus
puissant motif qui les détermina à sa-
tisfaire enfin cette Couronne. L'arti-
cle du cérémonial fut renvoyé à la
Cour, & le reste fut dressé d'un com-
mun consentement; mais ce ne fu-
pas sans beaucoup de chicanes de par
& d'autre,

XLIII.

Contesta-
tions sur la
forme du
traité.

Dès la préface, les Plénipotentiaire
refuserent de donner aux Etats le ti-
tre de *Seigneurs*, quoiqu'on le leur eût
déjà donné dans plusieurs traités pré-
cédens, où le Roi parlant lui-même le
qualifioit de *hauts & puissans Se.*

& des Négociations, Liv. VIII. 363
gneurs. Ce refus, qui dans le fond étoit
autant hors de saison qu'il étoit pé-
rilleux, auroit eu de fâcheuses suites
si les Plénipotentiaires ne s'en fussent
presqu'aussi-tôt désistés, en consentant
à employer le titre de *Seigneur* du
moins deux fois dans la suite du trai-
té. Ils gagnèrent d'un autre côté ce
qu'ils perdirent de celui-là ; car ils
obligerent les Commissaires à em-
ployer le terme de *respect* envers le
Roi, & de remerciement *de l'honneur*
qu'il avoit fait aux Etats, en faisant pas-
ser ses Plénipotentiaires par la Haye.
Ils obtinrent encore, quoiqu'avec pei-
ne, que M. Knuyt, un des Commissai-
res, ne mettroit point parmi ses qua-
rités *Conseiller de son Altesse le Prince*
d'Orange, mais simplement *Conseiller*
de M. le Prince d'Orange. Les Commis-
saires exigèrent de leur côté qu'on ne
fit mention dans le second article que
des traités *avec les Espagnols*, ne vou-
lant pas être compris dans la négocia-
tion qui se devoit faire avec l'Empe-
reur, parcequ'ils n'avoient, disoient-
ils, rien à démêler avec ce Prince. On
leur accorda ce point d'autant plus
volontiers, que par-là ils laissoient à

AN. 1644.

*Remarques
des Plénipo-
tentiaires sur
le traité de la
Haye, 1644.*

AN. 1644.

la France la liberté de traiter avec les Impériaux comme elle jugeroit à propos, sans consulter la République. Enfin, pour faire connoître leur indépendance, ils voulurent encore ajouter au même article ces paroles, *de leur propre chef*, & le terme d'*immédiatement*, pour exclure toute médiation même celle de Venise, qui leur étoit suspecte, parcequ'il y avoit, disoient ils, un proverbe à Venise, qui disoit que la guerre de Flandre assuroit la paix d'Italie.

XLIV.
Conclusion
du traité.

Après tant de contestations, les deux traités, celui du renouvellement d'alliance, & celui de la campagne furent enfin dressés de la manière suivante & on y ajouta un troisième pour un secours extraordinaire de douze cent mille livres.

TRAITÉ ENTRE LE ROY
Louis XIV & les Etats des Provinces-Unies. A la Haye le premier Mars. 1644.

Le Roy très Chrétien, par l'avis de sa Reine-Régente sa Mere, voulant contribuer à l'Etat des Provinces-Unies d

Et des Négociations, Liv. VIII. 365.
Pais-Bas la même affection & bien-
veillance que les défunts Rois Henri le AN. 1644.
Grand & Louis XIII de glorieuse mé-
moire leur ont témoigné, & aiant con-
sideré combien il est nécessaire pour le
bien public que la même union & bonne
intelligence, qui a été jusqu'ici entre la
France & lesdites Provinces-Unies,
tandis que la guerre a duré, soit main-
tenue à l'avenir, & encore plus affer-
mie à l'occasion du traité qui se doit
faire à Munster pour l'avancement &
sûreté dudit traité, & afin que l'enne-
mi commun perdant l'espérance de pou-
voir jamais séparer les intérêts de la
France d'avec ceux dudit Etat des Pro-
vinces-Unies, se porte plutôt à consen-
tir à un accommodement sûr & raison-
nable qui puisse établir un durable re-
pos dans la Chrétienté, & particuliere-
ment dans la France & dans lesdites
Provinces-Unies, Sa Majesté a voulu
que ses Ambassadeurs extraordinaires,
nommés pour le traité de paix générale,
avant que de se rendre à la Ville de Mun-
ster, passassent par ces Pais pour y traiter
& résoudre les moyens les plus propres
d'exécuter conjointement cette bonne in-
tention; & les Seigneurs Etats Généraux

AN. 1644. *des Provinces-Unies reconnoissant avec toute sorte de respect & gratitude les bienfaits, faveurs & assistance, qui de tems en tems leur ont été départies de la France, & remerciant Sa Majesté de l'honneur d'une Ambassade si importante, ont député quelques personnages de qualité, lesquels se seroient assemblés diverses fois avec lesdits sieurs Plénipotentiaires de France & du sieur Ambassadeur de Sa Majesté près lesdits sieurs États; en sorte que l'affaire aiant été murement délibérée & concertée entre Messire Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Commandeur des Ordres du Roi, Surintendant de ses Finances & l'un de ses Ministres d'Etat; Messire Abel Servien, Comte de la Roche, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Ambassadeurs extraordinaires de Sa Majesté pour le susdit traité général, & Messire Gaspard Coignet de la Thuillierie, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Baron de Courson, la Churelle, Villepont & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Ambassadeur près lesdits sieurs États, comme aiant tous charge & pouvoir spécial de Sa Majesté par Lettres Patentés duement*

& des Négociations, Liv. VIII. 367
signées & scellées, dont copie sera ci-
après insérée, d'une part : & les sieurs AN. 1644.
Députés, Barthol de Gent, sieur de
Læmen & Meinderswick, Senechal de
Bommel, Thieler & Bommelerwerden ;
Jean de Matenessse, sieur de Matenessse,
Riviere, Opmeer, Soutveen ; Adrian,
Paw, Chevalier, sieur de Heemstede,
Hogersmilde, de Rietwick & Niever-
erck, Conseiller & Maître des Comptes
de Hollande & Westphrise ; Jean de
Knuyt, Chevalier, sieur dans le vieux
& nouveau Vosmar, Premier & repré-
sentant la Noblesse aux Etats de la Com-
té de Zelande, & Conseiller ordinaire
de Monsieur le Prince d'Orange ; Gys-
brcht Vander Hoolk, vieux Bourgue-
maître de la Ville d'Utrecht ; François
de Donia, à Hiennema en Hielsum ;
Guillaume de Riperda, sieur de Vesber-
gen, Bocolo & Hengelo, & Adrian
Clandt, sieur de Stedum, comme aiant
charge & pouvoir suffisant desdits sieurs
Etats Généraux par Lettres Patentes sous
leur grand scel, paraphe & signature du
Greffier, dont la copie sera aussi ci-après
insérée, d'autre part, il a été arrêté &
accordé ce qui s'ensuit.

I. Les traités ci-devant faits entre

la France & les Provinces-Unies des
 AN. 1644. *Pais-Bas , demeureront en leur forme &*
vertu , pour être ci-après effectués de part
& d'autre , excepté en ce qui aura été dé-
rogé ausdits traités par le présent.

II. Dans la négociation de paix ou de
trêve , qui se doit faire conjointement &
d'un commun consentement avec les Espa-
gnols, lesdits Seigneurs Etats démèleront
& défendront leurs intérêts de leur propre
chef & immédiatement , & les Plénipo-
tentiaires du Roi , & ceux desdits seurs
Etats s'entr'aideront respectivement , &
soutiendront également & avec même vi-
gueur les intérêts de la France & des Pro-
vinces-Unies.

III. L'on ne pourra conclure aucun
traité que conjointement & d'un commun
consentement , & la France ni aussi l'E-
tat des Provinces - Unies ne pourront
avancer leur négociation avec les Espa-
gnols l'un plus que l'autre.

IV. Et afin que les ennemis perdent
l'espérance de séparer les intérêts de la
France d'avec ceux des Provinces-Unies,
en facilitant le traité des uns & reculant
ceux des autres , lesdits Plénipotentiaires
seront respectivement obligés toutes les fois
qu'ils en seront requis , de déclarer aux

Ministres d'Espagne qu'il y a obligation mutuelle de ne conclure que conjointement & d'un commun consentement , & même de n'avancer pas plus un traité que l'autre.

AN. 1644.

V. Et afin d'ôter aux ennemis l'envie d'exciter de nouveaux troubles dans la Chrétienté avec le succès qu'ils l'ont fait jusqu'à présent , & avec l'impunité qu'ils s'en promettoient à l'avenir , si après s'être accrus des dépouilles de plusieurs Princes dans les précédentes guerres, ils venoient à recouvrer par des traités ce qui a été repris sur eux en celle-ci , le Roi & lesdits sieurs Etats agiront de concert & avec la fermeté nécessaire pour conserver les avantages que Dieu leur a donnés en cette guerre, & leurs Plénipotentiaires s'entr'aideront à ce qu'il ne soit rien restitué de toutes les conquêtes , soutenant également pour ce regard les intérêts de la France & ceux desdits sieurs Etats.

VI. Le Roi & lesdits sieurs Etats venant à conclure une paix ou une trêve , comme il a été dit ci dessus , si Sa Majesté ou lesdits sieurs Etats sont puis après attaqués directement ou indirectement , sous quelque prétexte que ce soit ,

AN. 1644. par le Roi d'Espagne, par l'Empereur ou par quelqu'autre Prince de la Maison d'Autriche, l'on exécutera ponctuellement de part & d'autre les articles VI, XI & X du traité de l'an 1635, bien entendu qu'il n'est rien dérogé au surplus du contenu esdits traités.

VII. En cas que le Roi & lesdits sieurs Etats ne fassent qu'une trêve, Sa Majesté & lesdits sieurs Etats seront obligés de recommencer la guerre conjointement lorsque ladite trêve sera expirée, si elle n'est continuée d'un commun consentement, sans que par après on puisse faire aucun nouveau traité de paix ou de trêve, ni même une suspension d'armes, que conjointement & d'un commun consentement, à condition que s'il vient encore à être violé, Sa Majesté, & lesdits sieurs Etats rentreront conjointement en guerre ouverte contre ceux qui en seront infracteurs.

VIII. Outre ce que dessus, il est encore arrêté & conclu que le Roi & lesdits sieurs Etats donneront respectivement ordre à leurs Plénipotentiaires de contribuer à tout ce qui pourra servir à la sûreté du traité qui interviendra à Munster, & d'aviser ensemble aux moïens

TRAITÉ POUR LA CAMPAGNE,
ou Déclaration sur le troisieme ar-
ticle du Traité précédent.

*Pour plus grand éclaircissement du troisieme article du traité passé cejour-
d'hui, il a été convenu que le Roi &
les sieurs Etats Généraux des Provin-
ces-Unies des Païs - Bas mettront en
campagne chacun une armée composée
de dix-huit à vingt mille hommes de
pied, & de quatre mille cinq cens à cinq
mille chevaux. Que lesdites armées en-
treront dans les Païs-Bas pour tout la
mi - Mai prochain, si ce n'est que celui
qui commandera les armées du Roi d'Es-
pagne mît plutôt en campagne, auquel
cas le Roi & lesdits sieurs Etats seront
obligés d'y mettre en mêmes tems, de
quelque côté qu'ils puissent tourner : que
celle desdits sieurs Etats attaquera une
Place de telle considération, que les enne-
mis en recevront un notable préjudice,
& que celle de Sa Majesté en attaque-
ra aussi une considérable de son côté, ou
fera telle diversion en s'avancant dans
le Païs des ennemis, qu'étant obligés*

AN. 1644. de tenir une bonne partie de leurs trou-
pes pour s'opposer aux desseins de Sa
Majesté, M. le Prince d'Orange ait
plus de facilité d'avoir un succès heu-
reux de l'entreprise qu'il fera : bien en-
tendu qu'en cas que l'armée de Sa Ma-
jesté ne fuisse qu'une simple diversion,
elle se mettra en campagne quatorze
jours avant celle desdits sieurs les Etats;
& au cas qu'il soit résolu que toutes les
deux armées entreprennent des attaques
de Places, elle se mettront en campagne
en même jour précisément sans y faillir,
sur peine de manquement de foi de pare
& d'autre.

Lesdits sieurs Etats s'obligent de fai-
r passer dans le huitieme du mois d'A-
vril trente vaisseaux de guerre bien
équipés de deux, trois, quatre & cinq
cens tonneaux, à leurs dépens, au travers
de Calais, pour empêcher aux ennemis
l'entrée de Flandre par mer : & au cas
que les armées du Roi attaquent quel-
que Place sur la côte de Flandre, les-
dits trente vaisseaux demeureront tou-
jours en ladite côte tant que l'entreprise
durera, & investiront par mer de telle
sorte la Place assiégée par l'armée du
Roi, qu'elle ne puisse être secourue par

& des Négociations, Liv. VIII. 373
ner soit par les forces du Roi d'Espa-
gne, soit par quelqu'autre Puissance
que ce puisse être qui voulût les assister
sous quelque prétexte, que ce soit. Au-
dit cas, lesdits sieurs Etats s'obligent de
faire escorter tous les vivres qui vien-
dront de la côte de France, au lieu où
sera l'armée de Sa Majesté, ou de lui
en fournir à prix raisonnable, si les
vents ne permettent pas d'en apporter de
France suffisamment, & qu'ils soient
bons pour les transporter des Pais des-
dits sieurs Etats des Provinces Unies
audit lieu & où sera l'armée du Roi
pour parachever son dessein, auquel Sa
Majesté n'engageroit jamais ses armes,
sans la confiance qu'elle prend que le
contenu au présent article sera fidèle-
ment & ponctuellement exécuté par les-
dits sieurs Etats, qui le promettent & s'y
obligent sur peine de manquement de foi
& d'infraction des traités faits par eux
avec Sa Majesté.

Lesdits sieurs Etats promettent since-
ment aux armées de Sa Majesté pas-
sage & repassage sur le Rhin à Wesel,
& aussi passage & repassage sur la Meu-
se à Mastricht, quand ils en seront re-
quis par Sa Majesté, pourvu que ce ne

AN. 1644.

soit point pour préjudicier à leur Etat.
 AN. 1644. *Lesdits sieurs Etats s'obligent de tenir leur armée en campagne tant & si long-tems que le bien de la cause commune requerra & la raison pourra permettre.*

En foi de quoi, nous Ambassadeurs & Députés, en vertu de nos pouvoirs respectifs, avons signé ces présentes de nos seings ordinaires, & à icelles fait poser le cachet de nos armes. A la Haye en Hollande ce 29 Février 1644.

TRAITÉ POUR UN SECOURS
 extraordinaire de douze cens mille
 livres, accordé par le Roi aux Etats,
 le 29 Février 1644.

*Le Roi, par l'avis de la Reine-Ré-
 gente sa mere, & considérant le peu
 d'inclination que les ennemis com-
 muns ont toujours eue à la paix,
 & qu'encore que pour la négociation
 d'icelle ils aient enfin envoié partie de
 leurs Plénipotentiaires à Munster, ils
 pourroient se contenter de cette appa-
 rence, & tirer les affaires en longueur,
 s'ils ne sont forcés par les armes d'en-*

& des Négociations, Liv. VIII. 375
prendre à un accommodement raisonnable ; pour parvenir à une si bonne fin, Sa Majesté s'est résolue, conjointement avec les sieurs États Généraux des Provinces - Unies des Pais - Bas, de les attaquer le plus puissamment qu'il se pourra cette campagne, & pour donner moïen ausdits sieurs États de supporter plus aisément les dépenses qu'ils seront obligés de faire pour une grande entreprise, Sadite Majesté a bien voulu leur accorder pour la présente année 1644, un secours d'argent extraordinaire, conformément aux conditions qui s'ensuivent.

I. Sa Majesté assistera, durant la présente année 1644, lesdits sieurs États Généraux, de la somme de douze cens mille livres, laquelle lesdits sieurs États emploieront effectivement à l'entretien des gens de guerre extraordinaires qui sont déjà & pourront être levés, en sorte que ladite somme de douze cens mille livres ne pourra être divertie à aucun autre usage, ce que lesdits sieurs États promettent de bonne foi & maintiendront religieusement, afin d'attaquer plus aisément les ennemis par toutes voies

& moiens à eux possibles.

AN. 1644.

I I. *Sa Majesté fera bailler pour le dit argent des assignations qui seront bonnes , & au contentement de celui que lesdits sieurs Etats autoriseront en France sur ce sujet , pour être effectivement acquittées dans Paris dans le cours de la présente année , dont le paiement s'en fera à trois termes , savoir quatre cens mille livres lors de la ratification respectiue du présent traité ; quatre cens mille livres dans le mois de Juillet prochain , & les autres quatre cens mille livres dans le mois d'Octobre ensuiuant.*

III. *Moiennant quoi lesdits sieurs Etats s'obligent à mettre leur armée bonne & forte en campagne , pour faire une entreprise considérable , Sa Majesté promettant de son côté de se mettre une bonne & forte armée en campagne , pour faire aussi une entreprise considérable dans les Pais-Bas , ou incommoder les ennemis le plus qu'il lui sera possible.*

IV. *Lesdits sieurs Etats consentent que sur ladite somme de douze cens mille livres seront prises & réservées les pensions des Officiers Fran-*

& des Négociations, Liv. VIII. 377
ois, pour être païées & distribuées sur ~~le pied~~
le pied & de la même façon qu'il a été AN. 1644.
convenu par le traité du 17 Juin 1630,
& celui du 14 d'Avril 1634, & que
celui que lesdits sieurs Etats commettront
à Paris pour recevoir lesdits douze cens
mille livres, sera obligé d'y païer & four-
nir la somme à quoi se montent lesdites
pensions sur le dernier terme du paie-
ment.

V. Sa Majesté & lesdits sieurs
Etats ratifieront respectivement les
premiers articles dans le terme de six
semaines ou deux mois, si faire se
peut.

VI. Le présent traité ne dérogera
point au précédent, fait entre Sa Ma-
jesté & lesdits sieurs Etats, tous les-
quels demeureront en leur force &
vigueur, pour être fidèlement & reli-
gieusement effectués de part & d'au-
tre.

Il ne s'agissoit plus que de signer,
& ce fut encore un nouvel écueil où
toute la négociation pensa échouer.
Les Commissaires prétendirent que les
trois Plénipotentiaires François de-
voient signer d'un côté sur une mê-
me colonne, & eux de l'autre côté sur

XLV.

Contestation
sur l'ordre de
la signature
du traité.

Remarque
des Plénipot.
sur le traité.

AN. 1644.

une semblable colonne, parallele à la premiere, en sorte que le nom du premier d'entr'eux fût plus honorablement placé que celui du second & du troisieme Plénipotentiaire François. Ils alléguerent quelques exemples pour justifier leur prétention; mais quoiqu'ils pussent dire, les Plénipotentiaires protesterent qu'ils ne se relâcheroient jamais sur ce point, & les Commissaires furent en effet obligés de signer sur la même ligne, tout de suite après les trois Plénipotentiaires François.

Ce ne fut pas encore-là la dernière contestation. On peut voir dans le traité que j'ai rapporté, qu'on n'y fait aucune mention du troisieme cas dont il avoit été tant parlé, parce que la décision en avoit été renvoiée à un autre tems. Les Commissaires voulant cependant obliger les Plénipotentiaires à régler au plutôit ce qu'on seroit tenu de faire de part & d'autre dans ce troisieme cas, leur presenterent un écrit qui contenoit en substance les demandes de la République dans le cas dont il s'agissoit, avec un article ajouté, par lequel le Roi

XLVI.

Les Commissaires présentent aux Plénipotentiaires un écrit captieux.

devoit s'obliger à ne conclure la paix
qu'après que la République auroit été
satisfaite sur ce point. Si les Plénipo-
tentiaires avoient reçu cet écrit, les
Etats auroient fait valoir cette dé-
marche comme un aveu de l'obligation
où la France reconnoissoit être
de régler au plutôt ce troisieme cas,
& ils n'auroient pas manqué de dire,
quand ils l'auroient jugé à propos,
qu'ils n'avoient signé ce traité que
dans l'espérance que ce cas seroit ré-
glé avant que le traité fût ratifié de
part & d'autre. Le piège étoit assez fin,
& pour y faire tomber les Plénipo-
tentiaires, ils les presserent extrême-
ment de recevoir l'écrit; mais ceux-ci,
qui avoient été informés d'ailleurs de
ce qui y étoit contenu, représentèrent
aux Commissaires qu'il ne con-
venoit pas de mêler un tel acte, qui
étoit une espece de protestation, avec
un traité de renouvellement d'allian-
ce, & refuserent absolument de le
recevoir. Les Commissaires ne se re-
buterent point. N'espérant pas per-
suader les Plénipotentiaires, ils réso-
lurent de les tromper, & laisserent un
jour cet écrit sur la table du Comte

AN. 1644.

*Lettre des
Plénipoten-
tiaires à M.
de Brienne,
8 Mars 1644.*

& des Négociations, Liv. VIII. 381
avec les Hollandois. Ce traité ruina
les espérances : Contarini avoua que
c'étoit un *coup de maître* : & la France
avoit en effet tout sujet de s'en ap-
plaudir, ne pouvant pas prévoir que
la République dût être si peu cons-
tante dans ses résolutions, ou si peu
sincere dans ses promesses; mais une
République, & sur-tout une nouvelle
République, est toujours sujette à de
grandes variations, & se croit tout
permis pour se fortifier & s'établir.

Plus le séjour des Plénipotentiaires
à la Haye avoit été long, plus ils se
hâterent d'en partir. Les ordres réi-
térés de la Cour ne leur permettoient
sur cela aucun délai, & les cris de
toute l'Europe les appelloient à Munf-
ter. Le Comte d'Avaux, qui aimoit à
laisser par-tout des marques de sa ma-
gnificence, avoit déjà donné chez lui
une fête superbe au Prince d'Orange,
au Prince Guillaume son fils & aux
Princesses leurs épouses. Il ne lui res-
toit plus qu'à donner aussi en Hol-
lande des marques de son zele pour
la Religion, comme il en avoit don-
né en Allemagne. Il le fit en pleine
Assemblée des Etats dans la harangue

AN. 1644.

Lettre des
Plénipoten-
tiaires à M.
de Brienne,
22 Avril

1644.

XLV

Zeile du C.
d'Avaux pour
la Religion.

AN. 1644.

qu'il y prononça à son audience de congé. Je la rapporte ici telle que je l'ai trouvée dans ses papiers, à quelque termes près que j'ai pris la liberté de changer, parce qu'ils ne seroient pas du goût d'aujourd'hui.

XLIX.
Harangue
du Comte
d'Avaux aux
Etats.

» Messieurs, il est tems de mettre
» la dernière main aux affaires que
» nous avons été chargés de traiter
» avec vous. Comme c'est ici que
» nous avons commencé notre négocia-
» tion, c'est ici que nous voulons
» aussi la terminer, & y mettre le
» sceau par votre consentement. Oui,
» Messieurs, en présence de cette
» Assemblée qui représente la Majesté
» de l'Etat des Provinces-Unies, en
» présence de ces Augustes Portraits
» des Fondateurs de la République,
» qui semblent présider encore à vos
» délibérations, nous confirmons tous
» les traités par lesquels cet Etat a été
» soutenu pendant la guerre, & nom-
» mément celui que nous venons de
» faire, par lequel nous esperons qu'el-
» le prendra enfin une consistance
» tranquille & assurée. Quoique tous
» les traités précédens aient été diri-
» gés à la même fin, on pourroit s'i-

maginer qu'ils ont été faits beau-
coup moins pour parvenir au repos
qu'à la victoire, & que le nom
agréable de la paix qui en ornoit
toutes les préfaces, & dont on don-
noit des espérances aux peuples dans
les délibérations mêmes de la guer-
re, n'étoit qu'un voile spécieux qui
servoit à couvrir des résolutions en-
tierement contraires que la nécessité
des tems nous obligeoit de sui-
vre. Nous ne la regardons plus en
idée, Messieurs, cette paix tant de-
sirée, nous touchons au moment
qui doit la donner au peuples,
nous allons faire ouvrir son tem-
ple. Le traité que nous venons de
conclure nous en fraie déjà le che-
min. Tous les peuples louent le ze-
le avec lequel vous conspirez à ce
grand ouvrage; & nous espérons
que Dieu favorisant vos travaux &
les nôtres, vous jouirez bien-tôt
d'un repos aussi utile à la Républi-
que, que ses armes ont été glorieu-
ses jusqu'à présent, au grand éton-
nement de toute l'Europe. C'est sans
doute, Messieurs, un effet bien éton-
nant du soin de la Providence, que

Et des Négociations, Liv. VIII. 385
roïsoit invincible. Mais quelles que
soient aujourd'hui vos forces, nous
ne doutons pas que vous ne regardiez
toujours comme un grand avantage
que la même main qui vous
a conduits au point de grandeur où
vous êtes, continue à vous y main-
tenir, & nous espérons que rien ne
fera capable de vous faire oublier
vos promesses & ce que vous devez
à un Prince dont l'alliance vous est
si honorable, & fera toujours la
principale sûreté de vos Provinces.
Nous espérons aussi, Messieurs, que
la considération de cette alliance,
que celle que vous avez pour le Roi
& la Reine-Régente, & enfin la
bonté naturelle de ceux qui compo-
sent cette Assemblée, les porteront
à recevoir favorablement les instan-
ces que nous sommes chargés de
leur faire en faveur des Catholiques.
Agréez, Messieurs, que le Roi imi-
tant la piété de ses peres, comme
il les imite dans l'affection qu'ils
ont eue pour votre Etat, vous ex-
horte par notre ministère à modérer
vos Edits contre des gens qui pro-
fessent la même Religion que lui,
Tome II. R

AN. 1644.

AN. 1644.

» qui sont nés parmi vous , & qui sont
» de votre sang. Le Roi s'intéresse
» trop à votre conservation pour vous
» faire une demande qui pût préjudi-
» cier à l'Etat. Il souhaite que vous
» permettiez aux Catholiques, ou du
» moins que vous ne les empêchiez
» pas de s'assembler dans leurs mai-
» sons pour satisfaire leur piété ; &
» pourquoi leur refuseriez-vous cette
» grace ? Ils sont , dites-vous , enne-
» mis du gouvernement. Je veux bien
» le supposer avec vous ; mais exami-
» nez d'où procede leur méconten-
» tement. Ils ont contribué par leurs
» biens , par leurs armes & aux dé-
» pens de leur sang à la liberté publi-
» que , & ils n'en jouissent pas. Ils
» vous ont aidés à secouer le joug de
» l'inquisition , qui leur étoit aussi
» odieux qu'à vous , & vous la réta-
» blissez contr'eux-mêmes. En un
» mot , la rigueur avec laquelle vous
» les traitez , la défense que vous leur
» faites de recevoir dans leurs Cha-
» pelles ceux qui n'ont pas le moïen
» d'entretenir un Prêtre , le mépris
» que quelques-uns de vos Commis-
» saires ont fait des choses que nous

estimons les plus saintes, a sans doute aliéné leurs esprits. Voulez-vous les ramener au devoir? Voulez-vous de ces hommes mal intentionnés en faire de bons citoïens? Relâchez un peu de la sévérité de vos Edits. Vous les obligerez à une éternelle reconnaissance & vous les empêcherez de tourner ailleurs les yeux pour chercher une consolation qu'ils recevront de vous. Vous savez que les recherches que vous faites, ne diminuent ni leur nombre, ni leurs assemblées. Vous leur devez encore la justice d'avouer qu'ils n'ont jamais rien entrepris contre l'Etat. Pourquoi donc les traiter en ennemis? Sont-ce deux qualités incompatibles d'être bon Catholique & bon Hollandois? Ne peut-on être ennemi du Roi d'Espagne sans être Protestant? Demandez-le, Messieurs, aux Catalans & aux Portugais. Mais ne cherchons pas des exemples si loin. Les Catholiques de vos Provinces ont déclaré les Espagnols ennemis de leur patrie; ils ont les premiers de tous signé cette heureuse confédération qui a donné

AN. 1644. commencement à votre souveraineté. Assurez-vous, Messieurs, & je vous le promets de leur part, que si vous leur êtes plus favorables, cette portion qui semble se détacher du corps de la République s'y rejoindra avec ardeur pour conspirer avec vous à la conservation de la liberté commune. C'est le sentiment du Roi & de la Reine-Régente. C'a été celui du feu Roi, pere de notre jeune Monarque, & celui de son bifaïeul. Puisque vous suivez leurs conseils dans tout le reste, ne les rejetez pas dans ce seul point. Si vous vous souvenez avec reconnaissance de la faveur que vous fit Henri le Grand, lorsqu'il reconnut votre indépendance, & qu'il l'orna de toutes les prérogatives qui distinguent les Souverains; rappelez-vous aussi, Messieurs, le conseil qu'il vous donna par son Ministre, pour l'utilité même de votre Etat, de tolerer l'exercice de la Religion Catholique. Ainsi puissiez-vous transmettre à votre posterité la République, non pas telle que vous l'avez reçue de vos ancêtres, mai

telle que vous l'avez rendue par votre sagesse & votre vertu, riche, florissante & redoutable à ses ennemis.

AN. 1644.

Avant que de prononcer ce discours, le Comte d'Avaux avoit fondé ses dispositions des Etats qui ne lui avoient point fait espérer de réponse favorable. Il est vrai que le Prince d'Orange lui avoit avoué qu'il n'étoit pas juste de vexer les Catholiques dans son pais où la tolérance est une des maximes fondamentales de l'Etat ; mais ce Prince, qui n'étoit déjà que trop suspect par sa nouvelle alliance avec l'Angleterre & par d'autres endroits, n'avoit garde d'appuyer une telle demande. Les Commissaires avoient aussi conseillé au Comte de ne faire aucune mention des Catholiques, parce que tout ce qu'il diroit seroit infailliblement mal reçu. M. de Servien prétendit qu'il lui avoit conseillé la même chose, quoique le Comte d'Avaux soutint qu'il y avoit consenti. Quoi qu'il en soit, le zele l'emporta sur toutes les considérations humaines, & n'eut pourtant pas le succès que le Comte avoit espéré. Les Etats regarderent la demande de l'Am-

L.
Succès de
la harangue
en faveur des
Catholiques.

Catholiques, & elle obtint du moins qu'on laissât les choses au même état qu'au paravant.

AN. 1644.

Les Plénipotentiaires n'ayant plus rien à faire à la Haye, se disposerent enfin à obéir aux ordres pressans de la Reine. Une maladie y ayant encore retenu M. de Servien, le Comte d'Avaux se mit seul en chemin pour se rendre à Munster, & faire cesser par son arrivée les plaintes affectées des partisans de la Maison d'Autriche. Leurs invectives étoient d'autant plus injustes que les Cours de Vienne & de Madrid étoient moins disposées que jamais à la paix. La guerre de Danemarck & la déroute de l'armée Française à Durlingen avoient extrêmement relevé les espérances de la Maison d'Autriche. L'Empereur & le Roi d'Espagne se flattoient de voir bientôt tout le Danemarck armé contre la Suede, & toute la France soulevée contre la Reine & son Ministre. Les ennemis en étoient si persuadés, que le Comte d'Aversberg, Plénipotentiaire de l'Empereur à Osnabrug, conseilla à Ferdinand de profiter du prétexte que lui donnoit le séjour des

L I.
Le Comte d'Avaux part pour se rendre à Munster.

Mémoire des Plénipotentiaires à la Reine, 16 Juillet 1644.

Plénipotentiaires François à la Haye
AN. 1644. pour rompre la négociation.

LII.

Le Duc de
Neubourg
entreprend de
former une
ligue qui est
suspecte à la
France.

*Dépêches du
Roi aux Plé-
nipotentiai-
res, 31 Oct.
1644.*

Quoique la France n'appréhendât pas à beaucoup près tous les malheurs dont ses ennemis la croioient menacée, elle ne négligea rien pour les détourner, en fortifiant ses armées & en empêchant autant qu'il étoit possible, tout ce qui pouvoit faire obstacle à ses armes & à celles de ses Alliés. Telle étoit une ligue que le Duc de Neubourg & l'Archevêque de Cologne avoient imaginé de former dans le Cercle de Westphalie pour se défendre, disoient-ils, également contre les deux partis, & se maintenir dans la neutralité. L'affaire étoit d'autant plus importante, que le Cercle de Franconie paroissoit vouloir suivre l'exemple de celui de Westphalie. Le Comte d'Avaux écrivit au Duc de Neubourg pour lui représenter que cette ligue étoit tout-à-fait contraire aux véritables intérêts de l'Allemagne, parce qu'en obligeant les troupes étrangères de sortir de l'Empire, elle donneroit à l'Empereur la facilité d'opprimer les Provinces : Mais le Duc se contenta de donner au Comte de

belles paroles sans abandonner son dessein. Le seul défaut d'argent le fit échouer dans la suite.

L'Electeur de Brandebourg crut l'occasion favorable pour prendre avec la France des Liaisons qu'il souhaitoit d'avoir depuis long-tems, ou plutôt pour faire valoir ses droits sur la succession de Juliers contre le Duc de Neubourg. Un Gentilhomme, envoié de sa part, fit à la Cour de France des propositions qu'elle écouta favorablement; mais elle ne se pressa pas de prendre avec lui aucun engagement avant que d'être mieux informée de ses dispositions; car on ne pouvoit pas encore pénétrer le motif qui le faisoit agir. Il est vrai qu'il demandoit que la France appuiât ses prétentions dans le traité de Munster; mais on soupçonnoit que sa principale vue étoit que le Roi favorisât son mariage avec la Reine de Suede; car il avoit toujours ce grand dessein en tête. On confirmoit même de jour en jour le bruit de ce mariage, & quelques Princes en vouloient faire appréhender les suites aux François, auxquels on représentoit qu'il étoit dan-

LIII.
L'Electeur de Brandebourg renouvelle ses propositions d'alliance avec la France.

Lettre de M. de Brienne aux Plénipotentiaires

5. Mars

1644.

AN. 1644.

gereux de laisser former dans le Nord une puissante Monarchie Protestante. La France, loin de le craindre, croïoit plutôt devoir le souhaiter, parce qu'une telle Monarchie auroit servi d'un grand contrepoids à la puissance de la Maison d'Autriche. Elle souhaitoit néanmoins, en cas que ce mariage dût se faire, que les propositions en demeurassent secrètes, & qu'il fût différé jusqu'après la guerte de la Suede avec le Danemarck, pour ne pas faire un nouvel ennemi du Roi de Pologne. Roncalli, qui résidoit à Paris de la part de ce Prince, laissoit échapper de secrètes menaces que son Maître romproit avec la Suede, si ce mariage se faisoit. Mais on n'osoit donner sur cela aucun conseil aux Suédois, parce que, comme remarquoit M. d'Avaux, ils prenoient ombre des services mêmes qu'on vouloit leur rendre, s'imaginant que la France étoit jalouse de leur accroissement. Peut-être aussi Roncalli, qui étoit alors fort suspect aux Ministres de France, ne parloit-il ainsi que pour détourner ce mariage que la Maison d'Autriche craignoit extrêmement.

Cependant les espérances que les Espagnols avoient conçues de voir la France agitée de troubles domestiques sous la minorité d'un jeune Roi, & le ministere d'un étranger, s'évanouissoient de jour en jour. Les armes Françoises étoient toujours supérieures en Espagne, en Italie & dans les Pais-Bas. Elles devoient l'être bientôt en Allemagne par le soin qu'on prenoit d'y fortifier l'armée. Tout étoit calme au dedans du Roïaume, où la Reine, & le Ministre commençoient à affermir leur autorité. Il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui trouvoit une entiere opposition à ses desfeins dans la Diète qui se tenoit depuis plus d'un an à Francfort sur le Mein.

Cette Diète avoit été convoquée sous le prétexte de réformer les abus qui se commettoient dans l'administration de la justice, mais c'étoit en effet pour en obtenir des secours pour continuer la guerre. Dès l'ouverture de l'Assemblée les Ministres de l'Empereur s'apperçurent du peu de disposition qu'elle avoit à entrer dans leurs vues : car les Députés, tant des Elec-

AN. 1644.

LIV.

Heureux commencement de la Régence de France.

Puffendorf,
l. 15.

LV.

La Diète de Francfort refuse à l'Empereur toutes ses demandes.

AN. 1644.

teurs que des Princes, commencerent par demander qu'on traitât des moïens de rétablir la paix, & l'obtinnrent à la pluralité des suffrages, malgré tous les efforts des Autrichiens. Ceux-ci espererent parer le coup en proposant qu'on commençât par traiter des moïens de rétablir la paix au-dedans de l'Empire, c'est-à-dire, selon le dessein qu'ils se propoïent, de réunir tous les Princes & les Etats de l'Empire au parti de la Maison d'Autriche contre les Puissances étrangères, comme on avoit voulu faire autrefois par la paix de Prague. Leur proposition fut encore rejettée tout d'une voix, & il fut conclu de déliberer des moïens de faire la paix avec les Princes étrangers, avant que de traiter de la paix au-dedans de l'Empire, parce que celle-ci devoit être l'effet de l'autre.

LVI.

Les Colleges des Princes & des Villes, prennent la résolution de députer au traité de la paix générale.

On proposa ensuite la fameuse question, si le College des Princes & celui des Villes devoient envoyer leurs Députés au traité de la paix générale. Les Députés d'Autriche & de Bourgogne pretendirent qu'ils ne le devoient pas, parceque le traité ne

devoit pas comprendre les différends particuliers que les Princes & les Villes pouvoient avoir avec l'Empereur : différends qui, selon eux, avoient déjà été juridiquement décidés par le traité de Prague, le décret de Ratibonne & plusieurs transactions particulières. Que ce nombre infini d'affaires dont on vouloit embarrasser la négociation de la paix, la rendroit impossible. Qu'un petit nombre de Députés ne pourroit pas assez bien soutenir la cause de tant d'intéressés, & qu'il seroit même impossible de dresser leurs instructions d'une manière dont tous les intéressés fussent contents. Ce raisonnement ne persuada personne. Les Princes de l'Empire résolurent de profiter de l'occasion qui se présentoit de faire valoir leurs droits qu'ils avoient jusques-là trop négligés. Les Villes Impériales prirent la même résolution. Le College Electoral plus favorable à l'Empereur, s'opposa à la résolution des Princes & des Etats de l'Empire, & n'osant pas leur contester le droit de députer, ils leur en représentèrent les inconvéniens & l'inutilité. Mais leur opposition ne servit

qu'à confirmer les autres dans leur sentiment, de peur que s'ils se relâchoient dans une occasion si importante, ils ne fournissent eux-mêmes un exemple dont on pût se prévaloir dans la suite contr'eux. Ils déclarerent en même tems qu'ils ne prétendoient pas donner atteinte aux prérogatives de l'Empereur ni des Electeurs : qu'ils ne vouloient pas s'ingerer dans les conférences des Ministres Impériaux avec les Ambassadeurs des Princes étrangers ; mais qu'il étoit juste que leurs Députés assistassent aux délibérations qui se feroient sur les intérêts communs de l'Empire, & qu'on ne décidât rien sur ce point sans leur consentement.

LVII.

L'Empereur
veut dissoudre
la Diète.

*Relation
manuscrite de
la Diète de
Francfort.*

Si cette fermeté des Membres de l'Empire chagrinoit l'Empereur, il ne fut pas moins mortifié du refus que la Diète fit d'une contribution de cent mois Romains qu'il demandoit pour l'aider à soutenir les frais de la guerre. Irrité de voir dans tous les Députés une opposition si générale à ses desseins, il fit solliciter l'Electeur de Maience de dissoudre la Diète & d'en indiquer une autre ; mais il ne réussit

pas encore en ce point, parce que l'Electeur jugea avec raison, que tant d'allées & de venues seroient trop incommodes aux Députés dans un tems où toute l'Allemagne étoit en armes. Enfin les Princes & les Villes firent encore une proposition qui ne déplut pas moins que les autres aux Ministres de la Maison d'Autriche. Ce fut de transporter la Diète toute entière au lieu du congrès, afin d'être plus à portée de délibérer sur les articles du traité de paix. La France, qui souhaitoit que tous les Etats de l'Empire envoïassent leurs Députés à Munster & à Osnabrug, auroit encore été plus aise d'y voir une Diète entière, parce qu'il lui auroit été plus facile de s'y former un parti. Mais c'étoit justement là une raison pour l'Empereur de ne le pas permettre; & en effet les Députés d'Autriche s'y opposerent de toutes leurs forces, soutenus des Députés de Baviere qui craignoient que la cause du Prince Palatin ne fût évoquée à ce Tribunal.

Il se tenoit cependant à Passau une autre Assemblée des Députés des Electeurs, où les partisans de la Maison

LVIII.
La France
emploie sa
médiation

AN. 1644.

AN. 1644.
entre la Suede & le Danemarck.

d'Autriche cherchoient les moïens de rendre les Danois irréconciliables avec les Suédois. La France à qui la nouvelle guerre entre ces deux peuples donnoit beaucoup d'inquiétude, ne songeoit pas moins efficacement de son côté à l'assoupir. Elle avoit repris la pensée d'envoïer un Ambassadeur au Roi de Danemarck pour servir de Médiateur, & ce Prince avoit témoigné qu'il accepteroit volontiers la médiation de la France. M. de la Thuillerie fut nommé pour cet emploi. Le Prince, animé à la guerre au-delà de tout ce qu'on pouvoit croire, pressoit l'Empereur de lui envoïer des secours, promettant de ne point traiter avec les Suédois qu'ils ne fussent hors de ses Etats, & même de toute l'Allemagne. Il proposoit pareillement au Roi de Pologne une ligue contre la Suede; il auroit voulu faire entrer tous les Princes de l'Europe dans sa querelle. Telles étoient les dispositions de ce Prince, lorsque M. de la Thuillerie arriva auprès de lui. Christian, alors plein de grandes espérances, reçut avec froideur les propositions d'un accommodement. Le mau-

vais succès de quelques actions navales, & la retraite de Gallas que l'Empereur avoit envoié à son secours, le rendirent malgré lui beaucoup plus traitable.

Gallas s'étoit avancé dans le Holstein où il s'étoit joint à l'armée Danoïse, comptant d'enfermer Torstenson, & de faire périr son armée. Celui-ci vint de son côté au devant des Impériaux, & leur présenta la bataille qu'ils refuserent. Il sortit ensuite du Holstein, faisant passer toute son armée sous les retranchemens des ennemis sans qu'ils osassent l'attaquer, & sans perdre un seul chariot. Les Impériaux & les Danois, au lieu de le suivre, se séparèrent mécontents les uns des autres, & s'accablant mutuellement de reproches. Ce fut-là tout le secours que le Roi de Danemarck reçut des Impériaux dans cette guerre; car bientôt après les armées Françoises & Suédoïses firent de si grands progrès en Allemagne, que l'Empereur n'eut pas trop de toutes ses forces pour se défendre. Ces mauvais succès faciliterent à M. de la Thuillierie sa négociation, qui ne laissoit pas

AN. 1644.

LIX.
Succès de
Torstenson
dans la guerre
de Danemarck.

Pusendorf,
L. 16.

*Lettre des
Plénipoten-
ciaires à M.
de Brienne,*
10 Septem-
bre. 1644.

~~_____~~
 AN. 1644. d'être encore très difficile par la haine irréconciliable que le Roi de Danemarck avoit contre les Suédois. C'étoit une vieille plaie que la nouvelle guerre avoit envenimée, & sa jalousie causée par leur agrandissement paroïsoit changée en fureur.

Lettre des mêmes au même, 25 Novembre.

Comme on craignoit à la Cour de France que la Pologne, ancienne ennemie de la Suede, & aussi jalouse que le Roi de Danemarck, ne se liguât avec lui, on y envoia aussi M. de Bregy pour s'opposer aux sollicitations des Danois, sous prétexte de faire compliment à Ladislas sur la mort de la Reine son épouse. Le voiage de M. de Bregy avoit encore un autre motif qui n'intéressoit pas moins la France. C'étoit de faire approuver aux Polonois la guerre que Ragotski, Prince de Transilvanie, vouloit enfin déclarer à l'Empereur, ou du moins d'empêcher la Pologne de se déclarer contre ce Prince.

LX.

Le Prince Ragotski prend les armes contre l'Empereur.

J'ai déjà raconté plus haut les propositions que le Prince Ragotski avoit faites aux deux Couronnes, & les réponses qu'il en avoit reçues. Le traité traînoit en longueur par un effet de

Pufendorf, l. 15 & 16.

l'indifférence ou de la lenteur des Suédois. Mais la résolution qu'ils prirent de déclarer la guerre au Roi de Danemarck, réveilla probablement dans eux le desir qu'ils avoient de s'unir avec le Prince de Transilvanie, afin de donner de l'occupation à l'Empereur du côté de la Bohême & de la Hongrie, tandis qu'ils seroient eux-mêmes occupés à la guerre de Danemarck. Le Prince de Transilvanie, qui jusques-là n'avoit presque pas été connu en France, & dont l'Etat paroissoit méprisable, ne contenant, disoit-on, que sept montagnes, devint alors célèbre par la diversion qu'il fit en Allemagne. Comme il n'avoit jamais quitté le dessein de porter la guerre dans l'Empire, il avoit amassé assez d'argent & de troupes pour commencer la guerre sans le secours d'autrui, mais trop peu pour la continuer. Torstenfon lui promit que la France & la Suede lui accorderoient les secours qu'il demandoit, & ratifieroient le traité : & comme il eut été trop long d'attendre ces ratifications, le Prince se contenta, en attendant, de celle de Torstenfon. Il falloit encore obtenir

~~AN. 1644.~~

LXI.
Il traite
avec les Al-
liés.

AN. 1644. le consentement du Grand-Seigneur ; dont Ragotski étoit tributaire, c'est-à-dire, qu'il falloit envoïer à la Porte une grosse somme d'argent, parce qu'on n'y obtient rien qu'à ce prix. Torstenfon promit tout au nom des deux Couronnes, & effectivement les Résidens de France, de Hollande & de Transilvanie agirent si efficacement auprès du Grand-Seigneur, qu'il accorda même plus qu'on ne lui demandoit.

Ragotski convoqua aussi-tôt les Etats de Transilvanie, & les fit consentir à la guerre contre Ferdinand. Il publia un Manifeste pour justifier sa conduite, & entra dans la Hongrie à la tête d'une armée de trente-six mille hommes presque tous de cavalerie. Il prit plusieurs Places & se rendit maître d'un grand país. Mais bientôt il apprit que Torstenfon, au lieu de l'attendre ou de venir au-devant de lui, étoit dans le fond du Holstein, d'où il lui écrivoit, sans faire aucune mention de l'argent & des trois mille hommes qu'on lui avoit promis. Ses troupes étoient peu aguerries, & Goetz s'avançoit à grandes journées

LXII.
 Il entre dans
 la Hongrie.

avec une armée de douze mille Impériaux de vieilles troupes. Il apprit en même tems la mort funeste du Grand Visir son protecteur à la Porte : il avoit enfin lieu de craindre que le Roi de Pologne ne se déclarât contre lui. Ce Prince accablé de chagrin se crut à la veille de sa perte, & n'osant hasarder une bataille, il prit le seul parti qui lui restoit, qui étoit de faire retraite avant l'arrivée de Goetz. Il fut assez heureux pour la faire sans perte. Goetz même ruina son armée à le poursuivre dans un país dépourvu de vivres, & encore plus au siege de Cassovie où Ragotski avoit laissé cinq régimens qui se défendirent avec beaucoup de valeur.

La retraite des Impériaux ranima le courage de Ragotski. Il refusa les conditions de paix que l'Empereur lui offrit ; & on peut dire que ce Prince rendit alors un service signalé à la Suede, dont la guerre de Danemarck auroit entierement ruiné les affaires en Allemagne sans la diversion des Transilvains. On avoit cependant lieu de craindre que ce Prince, ne recevant aucun secours de ses Alliés, ne

AN. 1644.

LXIII.

La France
lui promet
des secours,

AN. 1644.

fût enfin obligé de s'accommoder avec l'Empereur ; & comme Torstenfon n'étoit pas en état de lui en donner, il est probable qu'il eut bientôt fait sa paix si la France n'eut agi pour le retenir dans le parti des Alliés. Il y avoit six ou sept mois que Torstenfon avoit signé le traité. Le Prince s'étoit mis presque aussitôt en campagne, & cependant à-peine les Suédois songerent-ils, au bout de ce tems-là, à en donner avis à la France, après l'avoir engagée dans le traité. Aussi se seroit-elle mise peu en peine d'en remplir les conditions, si elle n'avoit jugé la chose importante pour le bien commun des deux Couronnes. Le traité d'ailleurs étoit conçu d'une manière fort irrégulière. La Suede y étoit nommée avant la France, & on y prenoit des engagements par rapport aux Turcs, qu'il n'étoit pas honnête d'avouer dans un tems où l'on n'étoit pas contraint, comme sous François I, de recourir à ces remedes extrêmes. Mais l'utilité que la France pouvoit retirer de cette guerre, la fit passer par-dessus ces considérations. Elle refusa seulement de ratifier le traité, com-

*Lettre des
Plénipoten-
taires à la
Reine, 13
Mai 1644.*

me la Suede fit aussi de son côté, & résolut cependant d'en observer les articles, qui consistoient à donner tous les ans au Prince un secours de cent mille Richsdalles, & à agir en Pologne & à la Porte pour lui ménager la faveur de ces Puissances. Les Suédois auroient encore souhaité qu'on eût partagé avec eux les frais de trois mille homme de cavalerie qu'ils s'étoient obligés de fournir. Mais on crut devoir leur laisser ce soin tout entier, comme ils avoient laissé à la France celui d'agir à Constantinople, d'autant plus qu'ils avoient dessein de céder aux Transilvains des Places & des garnisons qu'ils avoient en Moravie. M. de Croissy fut chargé d'aller assurer le Prince Ragotski du paiement de la somme dont on étoit convenu, & de demeurer ensuite auprès de lui pour l'entretenir dans ses bonnes dispositions.

Voilà ce qui se passoit dans les principales parties du monde Chrétien, lorsque le Comte d'Avaux arriva enfin à Munster, où il étoit attendu depuis plusieurs mois, & où il fut bientôt suivi du Comte de Servien,

AN. 1644.

LXIV.

Le Comte d'Avaux arrive à Munster.

17 Mars
1644.

AN. 1644.

Lettre du
C. d'Avaux
à la Reine,
28 Mars
1643.

LXV.
Entrée du
Nonce du
Pape à Munf-
ter.

pour commencer ensemble cette importante & difficile négociation dont le succès intéresloit toute l'Europe.

Deux jours après l'arrivée de l'Ambassadeur François, le Seigneur Chigi fit aussi son entrée à Munster pour y faire les fonctions de Médiateur, avec la qualité de Nonce du Saint Siege, en attendant la venue d'un Légat dont le choix n'étoit pas encore réglé. Jusques-là le Comte d'Avaux n'avoit eu aucune contestation avec les Espagnols sur la préséance, & tout s'étoit passé en civilités réciproques; mais l'entrée du Nonce fournit une occasion de querelle. Le Comte d'Avaux jugeant que les premières démarches en cette matière servent de règle pour les suivantes, résolut de profiter de la première occasion qui se présentoit de se mettre en possession d'un rang que la prééminence des Rois de France lui donnoit au-dessus des Plénipotentiaires d'Espagne. Il envoya de bonne heure chez les Comtes de Nassau & de Saavedra observer ce qui s'y passoit. Comme on lui eut rapporté que les carrosses étoient déjà prêts pour aller au-devant du Nonce, il fit aussitôt préparer

préparer le sien ; mais prévoïant qu'il y auroit de la contestation avec les carrosses d'Espagne , & voulant s'assurer l'avantage , il fit monter M. de Saint-Romain avec vingt Gentilshommes à cheval , sous prétexte de rendre plus d'honneur à M. le Nonce. En toute autre occasion , il s'en seroit tenu-là , au hazard de ce qui auroit pû arriver ; mais il craignoit avec raison de répandre du sang dans un lieu consacré à la paix , & il ne voulut pas commencer la négociation par une bataille. Il fit dire à M. Contarini , ce qu'il avoit fait ; celui-ci entendit à demi-mot , & envoïa promptement avertir les Espagnols , qui en furent consternés. Après plusieurs allées & venues chez le Comte de Nassau , & beaucoup de mouvemens qui marquoient leur inquiétude , ils prirent enfin le parti de ne point envoïer au-devant du Nonce , comme s'ils avoient ignoré son arrivée ; de sorte qu'on vit les carrosses Espagnols , qui s'étoient joints à ceux des Impériaux dans la cour du Comte de Nassau , s'en séparer pour retourner chez leurs Maîtres , au lieu de suivre la même route

~~pour aller faire honneur au Nonce.~~
 AN. 1644. Quelques jours après le Nonce leva publiquement lui-même toutes les équivoques sur cette matière; car en sortant de chez les Impériaux, pour leur rendre sa première visite, il alla descendre immédiatement chez le Comte d'Avaux, avant que d'aller chez les Espagnols.

LXVI. Ces petites disgraces n'empêchent pas les Plénipotentiaires d'Espagne de rendre au Comte d'Avaux la première visite de cérémonie, comme il se pratique envers le dernier venu, & comme les Plénipotentiaires de l'Empereur avoient déjà fait de leur côté. Le compliment des Impériaux avoit été fort civil pour la personne du Comte d'Avaux en particulier, & rempli de démonstration de zèle pour la paix. Celui des Espagnols fut plus réservé, & parut avoir quelque chose de fier. Ils parlerent de la guerre comme des gens qui ne se tenoient pas pour battus, & de la paix comme d'un intérêt également commun aux deux Roïaumes, & qu'ils ne souhaitoient que pour le bien général de la Chrétienté; ajoutant, comme par gra-

*Lettre du
C. d'Avaux
à la Reine, 25
Mars 1644.*

Civilités mutuelles, & cérémonies entre les divers Plénipotentiaires.

*Lettre du
C. d'Avaux
à la Reine, le
premier Avril
1641.*

*ce, qu'ils étoient d'autant plus disposés à écouter favorablement les propositions de la France, que ceux qui les avoient at-
taqués n'étoient plus au monde, (c'est-à-
dire, Louis XIII, & le Cardinal de
de Richelieu), & qu'ils cesseroient vo-
lontiers de faire la guerre au Roi, qui n'é-
toit pas encore né lorsqu'elle avoit com-
mencé.*

Les Impériaux & les Espagnols fu-
rent aussi de leur côté parfaitement
satisfaits des civilités du Comte d'A-
vaux. Il n'en fut pas de même de M.
Contarini. Le Comte descendit cinq
marches de l'escalier pour le recevoir,
& après la visite faite, le reconduisit
jusqu'au bas de l'escalier, croiant mê-
me excéder en cela les bornes du cé-
rémonial avec les Ambassadeurs de Ve-
nise. Contarini cependant en pensoit
bien différemment; car il prétendit
que le Comte devoit encore descen-
dre un perron de quatre marches qui
étoit au bas de l'Escalier, pour le re-
conduire jusqu'au carrosse & le voir
partir. Les Impériaux & les Espagnols
en avoient ainsi usé avec lui, &
le Comte en eut sans doute fait au-
tant s'il n'eut été retenu par une es-

AN. 1644.

pece de reglement dont on étoit convenu, qui étoit, qu'on suivroit à Munster le même cérémonial qui s'observoit à Rome. Or c'étoit alors l'usage à Rome que les Ambassadeurs François ne reçussent & ne reconduisissent ceux de la République de Venise que jusques au haut de l'escalier. Il est vrai que les Vénitiens en usoient de la même maniere avec les François, comme par représailles; mais leur conduite en cela étoit regardée plutôt comme un effet de leur dépit, que comme un cérémonial bien mesuré. Contarini répliquoit que Messieurs de Bassompierre & de Châteauneuf l'avoient reconduit en Angleterre jusques au carrosse, & qu'il ne se feroit jamais attendu à recevoir une pareille mortification de la part d'un homme autant aimé de la République que l'étoit le Comte d'Avaux: à quoi le Comte répondoit que les exemples ne l'autorisoient point à passer les bornes que son devoir lui prescrivoit; qu'il ne lui étoit pas permis de s'acquitter envers la République aux dépens des droits de son Maître, & qu'il écriroit lui-même à la Cour pour obtenir la permission de le satisfaire.

Il paroïssoit important d'établir quelque différence dans le cérémonial entre la France & la République de Venise, pour ne pas se mettre dans la nécessité d'accorder dans la suite la même égalité aux Députés de Hollande, qui justifioient leurs prétentions par l'exemple des Vénitiens. Contarini avoit d'ailleurs un moïen facile de mettre à couvert le droit prétendu de sa République, en ne rendant au Comte d'Avaux que ce qu'il en avoit reçu, comme il se pratiquoit à Rome. Le Comte d'Avaux lui en donna même l'occasion dans le compliment qu'il lui fit lorsqu'il l'alla voir; mais Contarini aimoit mieux profiter d'une conjoncture qui paroïssoit si favorable pour poursuivre ses droits à la Cour de France. Ainsi il reconduisit le Comte d'Avaux jusqu'à son carrosse, & continua cependant à témoigner son mécontentement, en affectant de passer tous les jours deux ou trois heures chez les Impériaux & les Espagnols, sans aller chez le Comte.

Il est probable que dans d'autres circonstances la Cour de France n'auroit pas manqué de soutenir la con-

LXVIII.

La Cour de France se relâche en fa-

AN. 1644.

veur de la Ré-
publique de
Venise.*Lettre des
Plénipoten-
taires à M.
de Brienne,
23 Avril
1644.*

duite de son Ambassadeur ; mais il étoit d'une extrême conséquence pour le succès de la négociation de ne pas choquer un Médiateur qui pouvoit être fort utile, ou nuire beaucoup aux intérêts des Parties. Ainsi on ne balança pas à la Cour de donner ordre aux deux Plénipotentiaires François d'accorder à Contarini tous les honneurs qu'il demandoit. Avant que cet ordre fût venu, les Espagnols à cette occasion donnerent une scène à laquelle on ne s'attendoit pas ; car faisant semblant d'être fâchés de la mauvaise intelligence que ce démêlé pouvoit causer entre les Ambassadeurs de France & ceux de la République, ils offrirent au Comte d'Avaux leur médiation pour l'accommoder avec Contarini. Ils lui firent représenter que quelque confiance qu'il dût avoir en M. Chigi, il ne devoit pas moins ménager M. Contarini, dont la médiation étoit absolument nécessaire. Il ne fut pas difficile au Comte d'Avaux d'appercevoir la malignité de cette proposition, qui étoit d'ailleurs ridicule en ce qu'elle supposoit que les François seroient assez bons pour ren-

dre les Espagnols arbitres de leurs intérêts, & pour les laisser acquérir auprès de Contarini, aux dépens de la France même, le mérite de lui avoir procuré les honneurs qu'il demandoit. Le Comte d'Avaux les remercia comme il devoit, & cependant il exécuta avec M. de Servien, qui étoit arrivé depuis peu de jours, l'ordre qu'il avoit reçu de la Cour de satisfaire M. Contarini. Ce Seigneur en eut une extrême joie, & ce petit différend ne servit qu'à augmenter la bonne intelligence.

Sur ces entrefaites, le Comte de Zapata de Valtierra, second Plénipotentiaire d'Espagne mourut à Munster. Il n'avoit jamais eu d'autre emploi que celui de tenir compagnie au Comte de Nassau à Cologne, où l'Empereur & le Roi d'Espagne firent faire à l'un & à l'autre pendant plusieurs années le personnage d'Ambassadeurs, pour amuser les peuples; & si le caractère que le Comte d'Avaux en fit à la Cour de France est vrai, cet Ambassadeur n'étoit capable à Munster que d'étudier & de copier le Conseiller Brun, qui étoit le troisieme de l'Ambassade d'Es-

AN. 1644.

LXIX.
Un des Plénipotentiaires Espagnols meurt à Munster.

AN. 1644.

pagne. Le Marquis de Castel Rodrigue étoit, disoit-on, destiné à remplir la place vacante, & on attendoit son arrivée.

LXX:
Prieres pu-
bliques or-
données par
le Nonce,
pour l'ouver-
ture des con-
férences.

Cependant le Nonce ne voiant plus d'obstacle à la négociation, voulut la commencer par trois jours de prieres publiques qu'il ordonna pour demander à Dieu qu'il éclairât le zele des Médiateurs & des Plénipotentiaires, & qu'il accordât aux peuples ce don précieux de la paix qui ne peut jamais être l'ouvrage des hommes. Pendant tout ce tems-là toute la Ville fut en prieres. Le troisieme jour on devoit terminer les dévotions par une Procession générale autour de la Ville, suivie d'une Messe solemnelle. Mais comme tous les Plénipotentiaires devoient assister à cette cérémonie, il fallut prévenir les contestations & les querelles.

LXXI.
Contestation
sur le céré-
monial.

Le Nonce en auroit causé une lui-même s'il avoit été moins modéré. Il avoit fait préparer pour lui dans l'Eglise un dais, afin d'y assister à l'office qui devoit se faire après la Procession. Les Plénipotentiaires François en aiant été avertis, lui firent dire que s'il vou-

loit officier en habits Pontificaux, il étoit juste qu'il eût un dais : sinon qu'il falloit qu'il le fît ôter, & qu'il se contentât d'être assis à la tête des premiers Ambassadeurs du monde Chrétien. Le Nonce y consentit sans peine; & après avoir porté le saint Sacrement jusqu'à une Eglise, il le donna au Suffragant, reprit ses habits ordinaires, & s'assit à la tête des Ambassadeurs.

AN. 1644.

Les Impériaux avoient aussi fait placer leurs chaises dans l'Eglise un peu au-dessus de celles des François. Ceux-ci firent encore réformer cet arrangement. Les chaises des uns & des autres toutes égales, furent placées sur une même ligne à main gauche du cœur : la première pour le Nonce; les deux suivantes dans la même ligne pour les deux Plénipotentiaires de l'Empereur; les deux autres encore dans la même ligne pour les deux Plénipotentiaires François, & la dernière pour M. Contarini. Il ne fut pas si aisé de régler la marche de la Procession : car les Impériaux vouloient marcher les premiers, le Comte de Nassau d'un côté de la rue, &

AN. 1644.

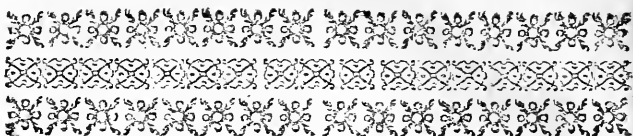
le Docteur Volmar de l'autre. Mais les Plénipotentiaires de France s'y opposerent encore, & prétendirent que le premier d'entr'eux devoit marcher à côté du premier des Impériaux, & le second ensuite à côté du second. Le Nonce eut beaucoup de peine à vaincre l'obstination des Impériaux. Enfin ils cederent, & la chose fut ainsi exécutée, de maniere que le Comte d'Avaux marcha à côté du Comte de Nassau, & après eux le Comte de Servien à côté de Volmar; ce qui fut regardé comme une grande victoire pour les François, quoique dans le fond on ne leur cédât que ce qui leur étoit dû. Pour ce qui est des Espagnols, comme ils étoient bien informés de la résolution où étoient les Ambassadeurs de France de défendre leur rang, ils prirent le parti de leur céder la place en demeurant chez eux. Contarini s'absenta aussi de la Procession, parcequ'il avoit eu la veille une indisposition; mais il assista à l'office qui se célébra immédiatement après, & où le Nonce, les Impériaux, les François & lui se placèrent dans l'ordre dont on étoit convenu. Ainsi

& des Négociations, Liv. VIII. 419
finit cette cérémonie avec une extrême joie des peuples à qui elle sembloit annoncer une paix prochaine. Les conférences furent aussi-tôt ouvertes, & la négociation commença. Cette matiere importante sera le sujet d'un autre Ouvrage que j'espere donner dans peu au Public à la suite de celui-ci.

AN. 1644.

LXXII.
Ouverture
des conférences.

Fin du huitieme & dernier Livre.



T A B L E

DES PRINCIPALES MATIERES
contenues dans le premier & le second
Volume.

*La Lettre a indique le premier Volume,
& la Lettre b indique le second.*

A

A ICHSTEDT (l'Evê-
que d') entre dans
la ligue Catholique , *a*
page 35
Aire en Flandre , pris
par le Maréchal de la
Meilleraye. Repris par
les Espagnols , *b* 187
Albert , Marquis de
Brandebourg , Grand-
Maître de l'Ordre Teu-
tonique , embrasse le Lu-
théranisme , *a* 8. Se li-
gue avec les Princes
Protestans contre l'Em-
pereur , *a* 19. Fait la
guerre à l'Empereur , *a*

21. Trahit la France , *a*
27. Est défait par l'Elec-
teur de Saxe , *ibid.*
Albert , Archiduc
d'Autriche , Gouverneur
des Pais-Bas , *a* 49
Aldobrandin (le Com-
te) tué à Nuremberg , *a*
300
Aldringen ou *Altrin-*
ger surprend Mantoue ,
a 211
Allemands jaloux de
leur liberté , & passion-
nés pour leur Nation , *a*
275
Alsace ravagée par le
Comte de Mansfeldt , *a*
124. Conquise par l'Ar-

- chiduc Leopold, *a* 141.
 Le Roi de Suede y fait des conquêtes, *a* 272.
 Et le Maréchal Horn, *a* 303
- Altesse*. Titre donné au Prince d'Orange par Louis XIII. *b* 313
- Altringer* (le Colonel) défend le Pont de Dessau, *a* 183. Amene un Corps de Troupes au Comte de Tilly, *a* 264
- Altzey* attaqué & manqué par les Princes Protestans, *a* 114
- Ambassadeur* de Suede en Danemarck veut être traité comme ceux de France & d'Espagne, *a* 368. Veut prendre à Paris le pas sur l'Ambassadeur d'Angleterre, *b* 12. Prétend marcher de pair avec les Ambassadeurs de tous les Rois, *b* 13
- Ambassadrice* de France mécontente de la Cour d'Angleterre, *ibid.*
- Ambassadrice* d'Angleterre ne reçoit point en France l'honneur du Tabouret chez la Reine, *b* 14
- Amelie* - Elisabeth de Hanau, Landgrave de Hesse Cassel, prend le gouvernement des Etats de son fils, & s'attache à la France, *a* 438. Se défend contre les entreprises du Landgrave de Darmstadt & de l'Empereur, *ibid.* & *b* 14. Se réfugie à Groningue, *ibid.* Traite avec la France, *b* 28. Sa constance dans le parti de la France, *b* 253
- Amnebourg* surpris par le Duc Christian de Brunswick, *b* 122
- Amnistie* générale accordée par l'Empereur, *b* 127
- Amontot* (M. d') Résident de France à Bruxelles, demande la restitution de Treves & la liberté de l'Electeur, *a* 358
- Anclam* reçoit Garnison Suédoise, *a* 241
- Angoulême* (le Duc d') Ambassadeur de France en Allemagne, *a* 85. Amene des secours au Maréchal de la Force en Lorraine, *a* 388
- Anhalt* (Christian Prince d') Voyez Christian Ernest, Prince d'Anhalt. Voyez Ernest.

Anhalt (les Princes d')
traitent avec le Roi de
Suede, *a* 271. Signent la
paix de Prague, *a* 343

Anholt (le Comte d')
Général des Troupes de
Cologne, oblige le Duc
de Brunswick de s'enfuir
en Westphalie, *a* 122.
Il seconde le Comte de
Tilly à la Bataille de
Hoëchst, *a* 135. Il prend
Osnabrug, *a* 193. Il
continue à faire la guer-
re, *a* 198

Anne d'Autriche, Rei-
ne-Mere & Régente de
France, ne suit point les
dernieres dispositions de
son époux, *b* 289. Offre
sa médiation pour la
paix de la Suede avec le
Danemarck, *b* 333

Anséatiques (Villes)
Voyez Villes.

Anspach (Joachim
Ernest, Marquis d')
Voyez Joachim.

Antoine de Werth pris
à la Bataille de Rhein-
feldt, *a* 452

Anvers attaqué par le
Prince d'Orange, *a* 458

Archevêchés d'Alle-
magne usurpés par les
Protestans, *a* 225

Archiducs d'Autriche

entrent dans la ligue Ca-
tholique, *a* 36

Arnheim (le Général)
fait le siege de Stralsund,
a 201. Fait la guerre aux
Suédois en Prusse, *a*
202. Défait un Corps de
Troupes Impériales, *a*
325

Arondel (le Comte
d') Ambassadeur d'An-
gleterre à Vienne, *b* 7

Arras pris par les
François, *b* 71

Ast pris par les Prin-
ces de Savoie, *a* 73

Avaux (Claude de
Mesmes, Comte d') est
chargé de ménager la
prolongation de la trê-
ve entre la Suede & la
Pologne, *a* 363. Son
caractere, *a* 364. Il pas-
se par la Cour de Dane-
marck, *a* 368. Il réduit
l'Ambassadeur d'Espa-
gne à se retirer, *a* 369.
Il encourage les Régens
de Suede, *ibid.* Il mé-
nage un Traité de trêve
entre la Suede & la Po-
logne, *a* 370. Il conser-
ve la prééminence des
Rois de France, *a* 373.
Le Général Polonois lui
fait présent de son épée,
a 374. Il demeure à

Hambourg malgré l'Em-
 pereur, *a* 468. Il négocie avec Salvius, Ambassadeur de Suede, *a* 469. *& suiv.* Son zele pour la Religion, *a* 575. *b* 51. 81. Il négocie à Hambourg avec l'Ambassadeur d'Angleterre, *b* 14. Il entretient les dispositions favorables du Prince Ragotski, *b* 21. Il négocie le Traité préliminaire, *b* 37. *& suiv.* 199. Il rompt les négociations secretes de Salvius, *b* 64. 143. Il donne des secours d'argent au Général Banier, *b* 78. 79. Il négocie le Traité du renouvellement d'alliance avec la Suede, *b* 94. *& suiv.* Son adresse dans sa maniere de négocier, *b* 109. Il promet ses bons offices à l'Electeur de Brandebourg, *b* 166. Il part de Hambourg, & arrive à Paris, *b* 253. Il écrit à la Reine & aux Régens de Suede pour les affermir dans l'alliance, *b* 272. Il est nommé Plénipotentiaire pour le Congrès de Munster, & fait Surintendant des Finances,

b 298. Il va à la Haie ;
b 313. Il regle le cérémonial avec le Prince d'Orange, *b* 315. Il ouvre la négociation avec les Etats des Provinces Unies, *b* 321. Il continue la négociation, *b* 323. *& suiv.* Il fait un Discours aux Etats en faveur des Catholiques, *b* 382. Il est blâmé de la Cour de France, *b* 389. Il arrive à Munster, *b* 407. Il prend le pas sur les Plénipotentiaires Espagnols, *b* 408. Il a une contestation sur le cérémonial avec l'Ambassadeur de Venise, *b* 411. Il reçoit ordre de se relâcher en faveur de la République de Venise, *b* 413. Il a avec les Ambassadeurs de l'Empereur une Contestation qui est terminée à son avantage, *b* 417

Aubepine (M. de l')
 Abbé de Préaux, Ambassadeur de France en Allemagne, *a* 85

Avein (Bataille d')
a 376

Aversberg (le Comte d') se rend à Hambourg pour continuer la négoc.

ciation des Préliminaires, *b* 237. Sollicite les Suédois d'abandonner les François, *b* 243. Plénipotentiaire de l'Empereur à Osnabrug, conseille à l'Empereur de rompre les négociations, *b* 391

Ausbourg pris par l'Electeur de Saxe, *a* 22. Contraint de se soumettre à l'Edit de la restitution des biens Ecclésiastiques, *a* 226. Ouvre ses portes au Roi de Suede, qui y rétablit la Religion Protestante, *a* 288

Ausbourg (Confession d') tolérée en Allemagne, *a* 25

Ausbourg (Diète d') *a* 28

Autriche (Maison d') ennemie de la France, *a* 21. Soupçonnée d'ambition, *a* 39. 109. Veut rompre l'alliance de la France avec la Suede, *b* 30. 52. Sa politique blâmée, *a* 493. Veut éloigner la paix, *b* 198. Se flatte d'une révolution en France, *b* 271

Autriche (États d') favorisent les Rebelles

de Boheme, *a* 64. Refusent de reconnoître Ferdinand II. *a* 72. Sont domptés par le Duc de Baviere, *a* 87

B

BACHA de Bude traité avec l'Empereur, *a* 118

Bade-Durlach (Ernest Marquis de) Voyez Ernest. Georges-Frideric. Voyez Georges.

Bade (les Princes de) exclus de l'amnistie générale, *b* 127

Bagni (le Marquis de) Commissaire du Pape dans la Valteline, *a* 164

Bailleul (le Président de) Surintendant des Finances, *b* 298

Baltique (Mer) Desseins de la Maison d'Autriche sur cette Mer, *a* 201. Le Roi de Suede se rend maître des Côtes, *a* 273

Bamberg (l'Evêque de) entre dans la ligue Catholique, *a* 35

Ban & Arriere-Ban de France convoqué, *a* 388

Banier (le Général)

fait la guerre dans le Neumark, *a* 249. Com-mande l'aîle droite à la Bataille de Leipfick, *a* 267. Fait des conquêtes sur l'Elbe, *a* 273. Vient renforcer le Roi de Sue-de à Nuremberg, *a* 295. Se maintient avec peine sur l'Elbe & sur l'Oder, *a* 383. Défait les Impé-riaux à Wiftock, *a* 417. Prend Torgaw, *a* 441. Leve le fiége de Leip-fick, & fait une belle re-traite, *ibid.* Soutient la guerre dans la Poméran-rie contre Gallas, *a* 445. Négocie fecretement a-vec les Impériaux, *b* 66. Se rend maître de la Mifnie & de la Thuringe, *b* 78. Reçoit des fe-cours d'argent du Com-te d'Avaux, *ibid.* & *fui-vant.* Oblige Gallas à repaffer l'Elbe, & leve de groffes contributions, *b* 79. Défait une armée Impériale auprès de Chemnitz, *b* 80. Se rend maître de la Boheme, excepté Prague, *b* 81. Présente la Bataille à Pi-colomini, *b* 130. Epou-fe une Princesse de Ba-de, *b* 132. Infulte Ratif-

bonne, *b* 133. Veut dé-baucher l'armée Véima-rienne, *b* 135. Reçoit un échec à Neubourg, *ibid.* Est en danger d'être dé-fait. Il meurt. Son ca-ractere, *ibid.* & 136

Barberin (le Cardi-nal) Légat du Pape en France, négocie fans succès, *a* 167

Barlaimont pris par le Cardinal de la Valéte, *a* 432. Repris par les Ef-pagnols, *a* 435

Baffompierre (le Ma-réchal de) négocie à Madrid, *a* 163

Bataille de Prague, *a* 95. De Weimphen, *a* 129. De Hoëchft, *a* 136. De Flerus, *a* 184. De Stadtlo, *a* 159. De Def-fau, *a* 184. De Lutter, *a* 194. De Leipfick, *a* 265. Du Lech, *a* 285. De Nuremberg, *a* 296. De Lutzen, *a* 306. D'Onderdorp, *a* 323. De Steinaw, *a* 325. De Nordlingue, *a* 333. D'Avein, *a* 376. De Wiftock, *a* 417. De Rheinfeld, *a* 446. & 448. De Wittemveir, *a* 453. De Thionvil-le, *b* 68. De Casal,

b 76. De Chemnitz, *b*
80. De Sedan, *b* 174.
De Leipfick, *b* 256. De
Kempen, *b* 259. De Ro-
croy, *b* 293

Baviere conquife &
ravagée par les Suédois,
a 288. Reconquife par le
Duc de Baviere, *a* 332

Baviere (le Duc de)
Voyez Maximilien.

Béatitude, Titre don-
né au Pape par le Prince
de Galles, *a* 170

Beauregard (M. de)
Réfident de France à
l'armée Suédoife, *a* 443.
Envoïé à Caffel, *b* 253

Bellievre (M. de)
Ambaffadeur de France
à Londres, *b* 85

Bénéfices Catholiques
ufurpés par les Protec-
tans, *a* 225. Restitués
aux Catholiques, *a* 228

Benfeldt pris par Guſ-
tave Horn, *a* 303

Bergopſom affiégé par
le Marquis de Spinola,
a 149

Bernard, Duc de Sa-
xe-Weimar vient renfor-
cer le Roi de Suede à Nu-
remberg, *a* 295. Défait
l'aîle droite des ennemis
à Lutzen, *a* 313. Prend
Ratibonne & d'autres

Places, *a* 325. Engage
la Bataille de Nordlin-
gue contre l'avis du Ma-
réchal Horn, *a* 335. Il
eſt défait, *a* 338. Il fait
une nouvelle armée, *a*
382. Prend Bingham.
Fait lever le ſiege de
Deux-Ponts & de Maïen-
ce, *a* 383. Fait une belle
retraite, *a* 384. Odieux
à la Suede, *a* 406. Trai-
te avec le Roi de France,
ibid. Reprend Saverne,
a 407. Prend Sekingen,
Lauffembourg & Valds-
hut, *a* 445. Affiége
Rhinfeldt, *a* 446. Sou-
tient l'attaque des Impé-
riaux, *ibid.* Les défait
dans une ſeconde Ba-
taille, *a* 448. Se rend
maître de Rhinfeldt, *a*
452. Bloque Briſack,
ibid. Défait les Impé-
riaux à Vittemveir, *a*
453. Défait le Duc de
Lorraine, *a* 455. Défait
les Impériaux, 456. Se
rend maître de Briſack,
a 457. Se ſaiſit de Pon-
tarlier & du Château de
Joux, *b* 81. Meurt avec
ſouſçon de poifon, *ibid.*

Bernwald (Traité de)
a 246

Bethunes (M. de)

- Ambassadeur de France en Allemagne, *a* 85
- Betlem-Gabor* fait des irruptions en Hongrie, *a* 48. Se ligue avec les Rebelles de Boheme, *a* 80. Prend Cassovie, *a* 81. Se rend maître de la Haute-Hongrie, *ibid.* Prend Presbourg, *a* 82. Prend le titre de Prince de Hongrie, *a* 83. Rompt son Traité avec l'Empereur, & reprend les armes, *a* 172. Se retire & fait un nouveau Traité, *ibid.* Reprend les armes, *a* 187. Se raccommode, *a* 188
- Bibliothèque* de Heidelberg dissipée, *a* 140
- Birkenfeld* (Comte Palatin de) fait prisonnier, *a* 133
- Bisterfeldt*, Envoïé du Prince Ragotski à Hambourg, *b* 21
- Bistritz* pris par le Comte de Dampierre, *a* 61
- Boheme* (la) sa révolte, *a* 54. Se soumet à Ferdinand II. *a* 98. Conquise par l'Electeur de Saxe, *a* 274. Reconquise par Valstein, *a* 293. Par Banier, *b* 81.
- Par Torstenson, *b* 255
- Boiffisse*, Envoïé de France aux Princes Protestans, *a* 42
- Bormio* pris par le Duc de Rohan, *a* 389
- Bosna-Seraï*. Le Comte de Mansfeldt y meurt, *a* 189
- Bouchain* pris par le Cardinal de la Vallette, *a* 432
- Bouchem* (le Comte de) garde mal le passage de l'Oder, *a* 444
- Bouillon* (le Duc de) sollicite le Comte de Mansfeldt d'entrer en France, *a* 145. Combat à la Bataille de Sedan, & se soumet au Roi, *b* 174. 175
- Bragance* (Maison de) héritiere du Roïaume de Portugal, *b* 181
- Brahé* (le Comte de) tué à la Bataille de Lutzen, *a* 316
- Brandebourg* (Evêché de) usurpé par les Protestans, *a* 225
- Brandebourg* (Electeur de) Voyez Joachim. Voyez Jean Sigismond. Voyez Georges-Guillaume. Voyez Frédéric-Guillaume.

Breda pris par les Espagnols, *a* 168. Repris par le Prince d'Orange, *a* 435

Bregi (M. de) Envoïé de France en Pologne, *b* 402

Bremen (Archevêché de) usurpé par les Protestans, *a* 225

Bremen (l'Archevêque de) traite avec le Roi de Suede, *a* 274

Brezé (le Maréchal de) commande l'armée Françoisse dans les Pais-Bas, *a* 362. Prend Orchimond, Rochefort & Marche-en-Famine, *a* 375. Commande l'aîle droite à la Bataille d'Avain, *a* 377. Est nommé Viceroi de Catalogne, *b* 180

Brinn se révolte contre Ferdinand II. *a* 74

Brisack bloqué par le Duc de Veimar, *a* 453. Son importance, *a* 457. Souffre une extrême disette, *ibid.* Se rend au Duc de Veimar, *ibid.* Demeure à la France, *b* 89

Brun (M.) Plénipotentiaire d'Espagne à Munster, *b* 415

Brunaw (l'Abbé de) s'oppose à la construction d'un Temple dans ses Terres, *a* 53

Brunswick (le Duc de) demeure neutre dans la guerre de Bohême, *a* 85. Veut détacher la Basse-Saxe du parti de la Suede, *a* 321. Oxenstiern rompt ses mesures, *a* 322

Brunswick & Lunembourg (les Ducs de) refusent de se rendre à la Diète de Ratisbonne, *a* 152. S'accrochent avec l'Empereur, *a* 197. Traitent avec le Roi de Suede, *a* 274. Acceptent le Traité de Prague, *a* 443. Prennent le parti de la neutralité, *b* 24. Prétendent aux conquêtes du Duc Bernard, *b* 84. Exclus par l'Empereur de l'amnistie générale, *b* 27. Se déclarent pour les Alliés, *b* 130. Négocient leur accommodement avec l'Empereur, *b* 172. Redemandent Wolfenbutel, *ibid.* Traitent avec l'Empereur, *b* 253

Bucquoy (le Comte de) Général de l'armée

Impériale en Boheme,
a 60. Prend Teurfbrodt
 & d'autres Places, *a* 62.
 Affiégé Neuhauff, *a* 69.
 Se retranche sous Bude-
 weiff, *a* 70. Défait le
 Comte de Mansfeldt, *a*
 75. Est attaqué près de
 Vienne par le Comte de
 la Tour, *a* 82. Gagne la
 Bataille de Prague, *a* 95.
 Prend plusieurs Places
 en Hongrie, Il est tué,
a 101. 102

Budweiff assiégé par
 le Comte de la Tour,
a 75

Budiffen emporté par
 l'Electeur de Saxe, *a* 90

Bukinkam (le Duc
 de) entreprend sur l'Isle
 de Ré, *a* 207

Burgau (Charles d'Au-
 triche Marquis de) *Voiez*
 Charles.

Buffi-Lamet (le Com-
 te de) abandonne Her-
 manstein, & amene sa
 Garnison devant la Ca-
 pelle, *a* 433

C

CA M I N (Evêché
 de) usurpé par les
 Protestans, *a* 225. Aban-
 donné par les Impériaux
 aux Suédois, *a* 240

Candale (le Duc de)
 commande l'armée Fran-
 çoise dans les Pais-Bas,
a 432

Canonier Bavarois
 renverse le Roi de Sue-
 de, *a* 289

Canons enterrés par
 le Duc de Baviere; dé-
 couverts par le Roi de
 Suede, *a* 292

Cantecroix (la Prin-
 cesse de) épousée par le
 Duc de Lorraine, le sol-
 licite à se soumettre au
 Roi de France, *b* 176

Capelle (la) se rend
 aux ennemis, *a* 412.

Reprise par le Cardinal
 de la Valette, *a* 432

Caraffe (le Com-
 te) tué à Nuremberg,
a 300

Carme (un) détermi-
 ne le Duc de Baviere à
 la Bataille, *a* 94

Casal assiégé par les
 Espagnols, *a* 208. 210.
 Reste au pouvoir des
 François, *a* 213. Assiégé
 par les Espagnols, se-
 couru par le Comte
 d'Harcourt, *b* 75. Assié-
 gé & secouru, *b* 76

Caseloutre pris par le
 Marquis de Gonzague,
a 385

Casimir (le Prince)
veut passer par la France
pour aller en Portugal.
Est arrêté à Marseille &
remis en liberté, *b* 86

Cassovie pris par Ber-
lem-Gabor, *a* 81. Affié-
gé par Goëtz, *b* 405

Castel Rodrigue (le
Marquis de) destiné par
le Roi d'Espagne au Con-
grès de Munster, *b* 416

Catalogne (la) se
souleve contre le Roi
d'Espagne, *b* 177. Pri-
vilèges de la Catalogne
violés par les Espagnols,
b 178. Elle se donne au
Roi de France, *b* 180.
Elle envoie ses Députés
à Munster à la suite des
Plénipotentiaires Fran-
çois, *b* 314

Câteau-Cambresis pris
par le Cardinal de la Va-
lette, *a* 432

Catelet (le) se rend
aux Espagnols, *a* 412.
Emporté par les Fran-
çois, *a* 459

Cérémonial à Munster
entre les Plénipotentiai-
res, *b* 408. & suiv.

Chamberry pris par
Louis XIII. *a* 218

Chambre Impériale
de Spire, mi-partie de

Catholiques & de Pro-
testans, *a* 25

Charles V. élu Empe-
reur, néglige d'arrêter
les progrès du Luthéra-
nisme, *a* 8. Dépouille
le Duc Ulric de Virtem-
berg, *a* 10. Déclare la
guerre aux Princes Pro-
testans, *a* 12. Dissipe
leur armée, *a* 15. Fait
prisonniers l'Electeur de
Saxe & le Landgrave de
Hesse-Cassel, *a* 17. Man-
que de vigilance, *a* 21.
Fait une retraite précé-
pitée, *a* 23. Entreprend
de conquérir les trois
Evêchés, *a* 26. Cede
l'Empire à son frere Fer-
dinand I. & la Couron-
ne d'Espagne à son fils
Philippe II. *a* 29

Charles d'Autriche,
Marquis de Burgau, pré-
tend à la succession du
Duc de Cleves, *a* 32.
39

Charles, Archiduc,
Evêque de Breslau, s'en-
fuit de Silésie, *a* 74

Charles, Duc de Lor-
raine, aide le Comte de
Tilly à refaire une nou-
velle armée, *a* 272. Fait
la guerre sur le Danube
& assiège Nordlingue,

a 332. Combat à la Bataille de Nordlingue & arrache l'Etendard du Duc Bernard, *a* 338. Défait le Rhingrave, *a* 340. Marche au secours de Dole, *a* 411. Marche au secours de Brisack & est défait, *a* 455. Est repoussé une seconde fois, *ibid.* 456. Epouse la Princesse de Cantecroix, *b* 175. S'accommode avec le Roi de France, *ibid.* 176.

Charles Emmanuel, Duc de Savoie. Voyez Savoie.

Charles de Gonzague, Duc de Nevers, hérite du Duché de Mantoue, *a* 205. On lui dispute la succession & l'Empereur lui refuse l'investiture, *a* 206. Il soutient la guerre, *a* 207. Il est secouru par le Roi de France, *a* 208. Il se salue de Mantoue, *a* 211. Il s'accommode avec l'Empereur, *a* 214

Charles Louis, Prince Palatin, assiége Lemgow, est défait, & court risque de se noier, *b* 16. & 17. Sa fiereté dans sa mauvaise fortune, *b* 18. Veut

s'emparer des troupes & des conquêtes du Duc Bernard, *b* 84. Il veut passer *incognito* par la France, *b* 85. Il est arrêté à Moulins, & conduit prisonnier à Vincennes, *b* 86. Est remis en liberté, *b* 89

Charles I. Prince de Galles, va à Madrid pour épouser l'Infante, *a* 169. Donne au Pape le titre de *Très Saint Pere*, *a* 170. Son mariage échoue, *ibid.* Il succede au Roi son pere, & épouse Henriette-Marie de France, *a* 172. Il envoie des secours au Roi de Danemarck, *a* 174. Il demande le rétablissement de l'Electeur Palatin, *a* 227. Sa foiblesse, *a* 236. Il traite avec l'Espagne, *ibid.* Il s'intéresse à la paix de la Suede avec la Pologne, *a* 371. Veut s'intéresser à la guerre d'Allemagne & se rendre considérable aux deux Partis, *b* 5. & *suiv.* Il paroît vouloir s'unir avec l'Empereur, *b* 7. Il se brouille avec les Hollandois, *b* 8. Il se tourne du côté de

la France & de la Suede ,
ibid. Irrégularité de sa
 conduite , *b* 9. Il négocie
 avec les Couronnes
 alliées , *b* 12. Il traite
 avec les Espagnols & le
 Duc de Lorraine , *b* 15.
 Il a des intelligences
 avec le Roi de Dane-
 marck , *b* 20. Il favorise
 une Flotte Espagnole ,
ibid. Il se plaint de la
 détention du Prince Pa-
 latin , *b* 88

Charnassé (le Baron
 de) fait des propositions
 au Roi de Suede , *a* 245.

Châillon (le Maré-
 chal de) commande
 l'armée Françoisse dans
 les Pais-Bas , *a* 362.
 Prend Orchimont , Ro-
 chefort & Marche-en-
 Famine , *a* 375. Com-
 mande l'aîle gauche à la
 Bataille d'Avein , *a* 377.
 Prend Ivoix , *a* 435. Est
 forcé dans ses lignes de-
 vant Saint-Omer , *a* 458.
 Fait lever le siege de
 Mouzon , *b* 70. Est dé-
 fait à la Bataille de Se-
 dan , *b* 174

Châtre (le Maréchal de
 la) assiége Juliers , *a* 43

Chavigny (M. de)
 négocie à Paris avec

Grotius , *b* 57. Destiné
 au Congrès de Munster ,
b 296. Est éloigné du
 Ministère , *b* 297

Chemnitz (Bataille
 de) *b* 80

Chevreuse (la Du-
 chesse de) réfugiée en
 Angleterre , y est reçue
 avec distinction , *b* 13

Chiavene pris par le
 Duc de Rohan , *a* 389

Chigi (Fabio) Non-
 ce du Pape arrive à
 Munster pour y faire
 l'office de Médiateur , *b*
 403. Il visite le Comte
 d'Avaux avant que de
 visiter les Espagnols , *b*
 410. Il indique des prie-
 res pour l'ouverture du
 Congrès. Il a quelque
 contestation sur le céré-
 monial , *b* 416

Chivass ouvre ses por-
 tes aux Princes de Sa-
 voie , *b* 73

Christian, Prince d'An-
 halt entre dans l'union
 Evangélique , *a* 35. As-
 siége Juliers , *a* 43. Ame-
 ne des secours aux Pro-
 testans de Boheme , *a*
 86. Son fils est pris à la
 Bataille de Prague , *a* 97

Christian , Duc de
 Brunswick, sollicite pour
 l'Electeu

l'Electeur Palatin , *a* 114. Prend les armes pour lui , *a* 119. Son caractere , *a* 120. Ravage l'Electorat de Maience & le Landgraviat de Darmstadt , *a* 121. Il est contraint de se retirer , *a* 122. Il ravage la Westphalie , *ibid.* Sa devise , *a* 123. Il veut se joindre à l'Electeur Palatin , *a* 133. Il est défait par le Comte de Tilly , *a* 135. Il entre en Lorraine & la ravage , *a* 142. Il combat à Flerus & y perd un bras , *a* 148. Il est nommé Capitaine Général du Cercle de la basse-Saxe , *a* 157. Il est défait à Stadtlo. par le Comte de Tilly , *a* 159. Il seconde le Roi de Danemarck , *a* 175. Il meurt , *a* 190.

Christian IV. Roi de Danemarck demeure neutre dans la guerre de Boheme , *a* 85. Fait de vaines menaces en faveur de l'Electeur Palatin , *a* 151. Déclare la guerre à l'Empereur , *a* 173. Court risque de sa vie , *a* 178. Continue la guerre avec divers succès , *ibid.* & *suiv.* Il est forcé à donner bataille & la perd , *a* 194. Il se retire dans ses Etats , *a* 198. Il est défait près de Volgast , *a* 200. Il fait son accommodement , *a* 202. Il demeure neutre dans la guerre d'Allemagne , *a* 237. Il propose un accommodement , *a* 238. Il donne à l'Electeur de Saxe des défiances du Roi de Suede , *a* 293. Il offre sa médiation à l'Empereur & aux Suédois , *a* 319. Il sollicite les Princes à la paix , *a* 393. Il est jaloux des succès des Suedois , *b* 53. Se plaint de la détention du Prince Palatin , *b* 88. Reçoit dans ses Etats la Reine Douairiere de Suede , *b* 168. Sa politique , *b* 189. Il est suspect & odieux aux Suédois , *b* 190. Il ménage le traité préliminaire de la paix générale , *b* 198. & *suiv.* Il est partial dans sa médiation , *b* 284. & *suiv.* La Suede lui déclare la guerre , *b* 331. Il accepte la médiation de la France , *b* 399.

Christian, Prince de Danemarck. Ses noces avec une Princesse de Saxe, *a* 368.

Christian, Administrateur de Magdebourg, fait la guerre à l'Empereur, *a* 175. Continue la guerre, *a* 198. Proscrit par l'Empereur, *a* 226. Il fait déclarer la ville de Magdebourg pour le Roi de Suede, *a* 241.

Christiern II. est dépossédé des trois Roiaumes du Nord, *a* 8.

Christine de France, Duchesse de Savoie, Régente après la mort du Duc, s'attache à la France, *a* 437. Ses malheurs, *b* 72. Elle est forcée de traiter avec le Roi de France, *ibid.* Persécutée par ses beaux-freres, & trahie par ses sujets, *a* 438. 462. *b* 72. Se réfugie dans la Citadelle de Turin, & de-là passe en France, *b* 73. Négocie avec le Cardinal de Richelieu, *b* 74. Rentre dans Turin, & est rétablie par le Comte d'Harcourt, *b* 77. L'Empereur lui refuse le titre de Régente & de Tutrice, *b*

208. Ce titre lui est accordé, *b* 231.

Christine, Reine de Suede, demandée en mariage par l'Electeur de Brandebourg, *b* 170.

Christophe, Marquis de Bade-Dourlach, tué devant Ingolstadt, *a* 290.

Cinq-Mars, ennemi du Cardinal de Richelieu, *b* 55.

Clermont (le Comté de) cédé au Roi de France par le Duc de Lorraine, *b* 176.

Cniphausen dispute le passage du Honner au Comte de Tilly, *a* 159. Il est pris à la bataille de Dessau, *a* 185. Défait l'aîle droite des Impériaux à Lutzen, *a* 313. Assiége Hamelen, *a* 323. Défait les Impériaux à Ondeldorp, *ibid.* Il est tué, *a* 417.

Coblents occupé par les Espagnols, pris par Gustave Horn, & remis aux François, *a* 302. Pris par Jean de Werth, *a* 408.

Cœuvres (le Marquis de) Ambassadeur de France & Général en

- Suisse & chez les Grisons, se rend maître de la Valteline, *a* 166. & *suiv.*
- Colalte* (le Marquis de) fait la guerre en Hongrie, *a* 102. Assiège Mantouë, *a* 210
- Colberg* assiégé par les Suédois, *a* 243. Pris, *a* 249
- Colmar* pris par Gustave Horn, *a* 303
- Cologne* (Electeur de) *Voyez* Electeur.
- Cologne*, lieu du congrès pour traiter de la paix, *a* 401
- Coloredo* soutient la guerre en Lorraine, *a* 387
- Combat* sur l'Ems, *a* 417. Devant Brifack, *a* 456
- Compiègne* (traité de) *a* 356. Le Roi y assemble une armée, *a* 415
- Comtois*, jaloux de leurs franchises, soutiennent la guerre contre la France, *a* 409
- Concile* de Trente rejeté par les Protestans, *a* 11
- Condé* (le Prince de) assiège Dole, *a* 410. Lève le siège, *a* 412. Il est
- défait devant Fontarabie, *a* 459. Prend Salces, *b* 72
- Confédération* de Smalcalde, *a* 9. Autre Confédération des Protestans, *a* 18. De la Silésie, Moravie & Lusace avec la Bohème, *a* 72.
- De Leipfick, *a* 229
- Confession* d'Ausbourg tolérée en Allemagne, *a* 25
- Constans* (le Marquis de) marche au secours de Dole, *a* 411
- Congrès* de Hambourg, ses suites, *b* 12. & *suiv.*
- Coni* pris par les Princes de Savoie, *b* 73. Repris par le Comte d'Harcourt, *b* 187
- Contarini*, Ambassadeur de Venise à Munster, fait l'office de Médiateur. Contesté avec le Comte d'Avaux sur le cérémonial, *b* 409. & *suiv.*
- Corbie* emporté par les ennemis, *a* 413. Repris par les François, *a* 415
- Cordelier* travesti envoie en Portugal, *b* 184

Cordoue (Dom Gonzalez de) *Voyez* Gonzalez.

Crane (Henri) Plénipotentiaire de l'Empereur à Osnabrug, *b* 300

Crequy (le Maréchal de) commande l'armée Françoisise en Italie, *a* 392. Défait les Espagnols, *a* 416. Est tué en voulant secourir Breme, *a* 459

Crescentin ouvre ses portes aux Princes de Savoïe, *b* 73

Croates pillent le bagage des Suédois à Lutzen, *a* 313. Font une cruelle boucherie des Protestans, *a* 138. Batus près de Metz, *a* 387

Croissy (M. de) Envoyé de France auprès du Prince de Transilvanie, *b* 407

Curtz (le Comte de) sollicite les Suédois de se séparer de la France, *b* 31. 33. 64. Veut exclure le Comte d'Avaux de la négociation, *b* 38. Continue la négociation, *ibid.* Est rappelé à Vienne, *b* 64

Custrin reçoit garnison Suédoise, *a* 253

D A M M I N pris par le Roi de Suede, *a* 249

Dampierre (le Comte de) fait la guerre en Boheme, *a* 60. Prend Bisritz & d'autres Places, *a* 61. Fait lever le siège de Budeweiss, *ibid.* Surprend Kemnitz, *a* 66. Est tué, *a* 89

Danemarck (Roi de) *Voyez* Christian.

Danois, Médiateurs à Osnabrug, *Voyez* Médiateurs.

Danube. Ses bords ravagés par les Suédois, *a* 285.

Darmstad. Son territoire ravagé par Christian de Brunswick, *a* 122. Et par le Comte de Mansfeldt, *a* 132

Darmstadt (Landgrave de) *Voyez* Landgrave.

Dessau attaqué par le Comte de Mansfeldt, *a* 184. Bataille de Dessau, *ibid.*

Devise de Christian de Brunswick, *a* 123

Deux - Ponts assiégé par Gallas, *a* 383

Deux-Ponts (le Duc de) se ligue avec les Princes Protestans contre l'Empereur , a 19

Diète d'Ausbourg. Voyez Ausbourg, & ainsi des autres.

Dignité Royale. Titre donné aux Rois de France par quelques Princes d'Allemagne, au lieu de celui de *Majesté*, b 18

Discipline militaire négligée dans les troupes Impériales, a 242

Ditrichstein (le Cardinal) arrêté prisonnier par les Rebelles de Moravie, a 74

Dole assiégé par le Prince de Condé & courageusement défendu, a 410

Dominicain (un Religieux) fait des propositions à la Cour de France de la part du Comte de Trautmanndorf, b 279

Donawert pris & retenu par le Duc de Bavière, a 26. Pris par le Roi de Suede, a 285. Repris par le Duc de Bavière, a 333

Doria défait par les

François à Veillane, a 211.

Dun cédé au Roi de France par le Duc de Lorraine, b 176

Dutlingen. Déroute des François à Dutlingen, b 329

E

EBERSTEIN (le Comte d') commande les troupes de Hesse, b 259

Edit de la restitution des biens Ecclésiastiques, source de nouveaux troubles. Son exécution, a 224. & suiv.

Edouard, Prince de Portugal, arrêté prisonnier par l'Empereur, b 186

Egra pris par Valfstein, a 293. Valfstein y est assassiné, a 331

Eichfeldt ravagé par le Roi de Danemarck, a 194

Electeurs de Maience, de Cologne & de Treves entrent dans la ligue Catholique, a 35. Ils sont sollicités à la neutralité, a 247. Ils la demandent à leur tour, a 280. Sans succès, a 282

Electeur de Brandebourg. Voyez Joachim. Jean Sigifmond. Georges Guillaume. Frideric Guillaume.

Electeur de Saxe. Voyez Jean Frideric. Maurice. Jean Georges.

Electeur de Treves traite avec la France, & obtient la neutralité avec les Suedois, a 282. Il remet aux François Hermanstein & Coblents, a 302. Il est arrêté prisonnier par les Espagnols, a 358

Electeur de Cologne veut former avec le Duc de Neubourg une ligue dans le Cercle de Westphalie, b 392

Electorat Palatin transféré au Duc de Baviere, a 154

Emeric sur le Rhin occupé par les Hollandois, a 133. Pris par le Cardinal de la Valette, a 432. Par les Espagnols, a 435

Ems (combat sur l') a 417

Enguyen (le Duc d') défait les Espagnols à Rocroy, b 293. Prend Thionville, b 328

Enkenfort (le Général) vient au secours de Rhinfeldt, a 446. Pris à la bataille de Rhinfeldt, a 452

Erlach (le Baron d') Gouverneur de Brisack se donne à la France, b 89

Ernest, Marquis de Bade-Durlach, se ligue avec les Princes Protestans contre l'Empereur, a 18

Ernest, Prince d'Anhalt, tué à la bataille de Lutzen, a 316

Ernest, Duc de Saxe, sollicite les Suédois à faire leur traité particulier avec l'Empereur, b 121

Espagne. Ses forces comparées à celles de la France, a 359

Estrées (le Maréchal d') forcé dans Mantoue, a 211

Etats des Provinces-Unies. Voyez Provinces-Unies.

Evêchés d'Allemagne usurpés par les Protestans, a 225

Evora. Emotions dans la Ville, b 183

Europe alarmée des

prosperités de la Maison
d'Autriche, *a* 161
Excellence. Titre nou-
veau, donné avec peine
aux Ambassadeurs Fran-
çois par le Prince d'O-
range, *b* 315. Exigé par
les Provinces - Unies
pour leurs Députés, *b*
356

F

FALKENBERG, Com-
mandant de Magde-
bourg, tué, *a* 254
Felix Dornham, Gou-
verneur de Pilsen, *a* 68
Ferdinand I. Roi des
Romains, fait la paix de
Religion, *a* 28. Succède
à Charles V. Pacifie les
troubles d'Allemagne,
a 29

Ferdinand II. est cou-
ronné Roi de Hongrie,
a 58. La Bohême & les
Etats d'Autriche refu-
sent de le reconnoître,
a 71. & 72. Il est élu
Empereur, *a* 76. Il fait
des préparatifs pour la
guerre de Bohême, *a* 83.
Il somme les Rebelles de
se soumettre, *a* 88. Il
traite avec Betlem-Ga-
bor, *a* 103. Il est accusé
d'ambition, *a* 109. Sa po-

litique, 156. Il se rend
maître absolu de l'Alle-
magne, *a* 161. 222. Il
donne à Valstein le com-
mandement de ses ar-
mées, *a* 176. Ses desseins
sur la Mer Baltique, *a*
201. Il donne la paix au
Roi de Dannemark, *a*
202. Refuse au Duc de
Nevers l'investiture du
Duché de Mantoue, *a*
206. La lui accorde, *a*
214. Publie l'Edit de la
restitution des biens Ec-
clésiastiques, *a* 224. Fait
nommer son fils à l'Ar-
chevêché de Magde-
bourg, *a* 226. Méprise
le Roi de Suede, *a* 239.
Il est humilié de ses
disgraces, *a* 274. Il trai-
te avec Valstein pour
l'engager à reprendre le
commandement des ar-
mées, *a* 275. Il rejette
des propositions d'ac-
commodement après la
mort du Roi de Suede, *a*
319. Il fait arrêter quel-
ques Officiers de la fac-
tion de Valstein, *a* 330.
Il donne le commande-
ment des armées à son
fils Ferdinand III. *a*
332. Il négocie avec l'E-
lecteur de Saxe la paix

de Prague, *a* 341. Veut détacher la Suede de la France, *a* 342. Envoie des Plénipotentiaires à Cologne, *a* 402. Il meurt *a* 418

Ferdinand III. Roi de Hongrie, commande les troupes Impériales, & assiége Nordlingue, *a* 332. Gagne la bataille de Nordlingue, *a* 333. Ses progrès sur le Danube, *ibid.* & *suprà.* Est élu Empereur, *a* 418. Irrégularité de son élection, *ibid.* Il refuse toutes les demandes de la France pour le traité préliminaire, *a* 426. Casse le testament du Duc de Savoie, *a* 461. Veut obliger le Comte d'Avaux de sortir de Hambourg, *a* 467. Amuse le Roi d'Angleterre par de vaines négociations, *b* 7. Refuse la treve, *b* 62. Veut s'emparer des troupes & des conquêtes du Duc de Veimar, *b* 83. Publie une amnistie générale, *b* 127. Remet en liberté Robert, Prince Palatin, *b* 129. Est sur le point d'être pris par des partis ennemis, *b* 133.

Négocie avec les Ducs de Lunebourg, *b* 172. Tâche d'engager les Suisses dans son parti, *b* 173. Veut diviser les couronnes alliées, *b* 246. Forme beaucoup de difficultés au traité préliminaire, *l. VII. passim.*

Feria (le Duc de) Gouverneur du Milanez, fait construire des Forts dans la Valteline, *a* 162

Fernamond, Général des Impériaux dans la Valteline, défait par le Duc de Rohan, *a* 390

Feuquieres (le Marquis de) Ambassadeur de France en Allemagne seconde le Chancelier de Suede, *a* 322. Assiége Thionville. Est défait & pris prisonnier, *b* 68

Flerus (bataille de) *a* 148

Flotte Espagnole battue par l'Amiral Tromp, *b* 34. 71

Fontarabie assiégé par les François, secouru par les Espagnols, *a* 459

Force (le Maréchal de la) commande l'armée Française en Lor-

taine, *a* 387. Appaise une querelle entre les Anglois & les Suedois, *b* 12

Forestieres (Villes)
Voyez Villes.

Fossan pris par les Princes de Savoie, *b* 73

Fours (le Baron de) amene des troupes au Comte de Tilly, *a* 194

France (la) s'intéresse aux troubles d'Allemagne, *a* 9. Son alliance donne de l'éclat aux armes du Roi de Suede, *a* 248. Elle est allarmée de l'approche du Comte de Mansfeldr, *a* 144. Sauve la Suede sur le point de sa décadence, *a* 343. Etat de ses forces comparées à celles d'Espagne, *a* 360. Projet du Cardinal de Richelieu pour son agrandissement, *a* 352. Se ligue avec le Roi de Dannemark, *a* 162. Lui envoie des secours, *a* 174

France (le Roi de) (la Cour de) s'emploie à pacifier les troubles d'Allemagne, *a* 86. Adresse de la Cour de France, *a* 145. Chasse les Espagnols de la Valteline, *a* 162. & *suiy.* Ses

dispositions par rapport au Roi de Suede, *a* 233. Veut réprimer l'ambition de la Maison d'Autriche, *a* 234. Traite avec le Roi de Suede, *a* 245. Sert la Religion en Allemagne, *a* 247. Offre la neutralité aux Princes Catholiques d'Allemagne, *ibid.* Traite avec le Duc de Baviere, *a* 279. Avec l'Electeur de Treves, *a* 282. Est inquiétée par le Duc de Lorraine, *a* 318. Traite avec Christine, Reine de Suede, *a* 322. Avec les Provinces Unies, *a* 356. Fait de grands préparatifs contre l'Espagne, *a* 362. Refuse de reconnoître Ferdinand III. Empereur, *a* 418. Diffère d'envoier des Plénipotentiaires à Cologne. Veut s'unir de plus en plus avec la Suede, *a* 402. & *suiy.* 422. Consent à faire une trêve, *a* 429. *b* 55. Consent à déclarer la guerre à l'Empereur, *a* 473. Négocie avec Ragotski, Prince de Transilvanie, *b* 21. Se met en possession des conquêtes du Duc de Veimar, *b* 89. Né-

- gocie le renouvellement du traité d'alliance avec la Suede, *b* 94. & *suiv.*
- Affecte de l'empressement pour la paix, *b* 122.
- Affiste la Catalogne soulevée contre le Roi d'Espagne, *b* 180. Témoigne de l'inclination pour la paix, *b* 283. Confirme son alliance avec la Suede, *b* 292. Est inquiète de la déclaration de guerre entre la Suede & le Danemarck, *b* 332. Souhaite une trêve préférablement à la paix, *b* 338. Ménage les intérêts du Prince Ragotski auprès du Roi de Pologne, *b* 402. Sollicite ce Prince à reprendre les armes, *ibid.* Lui promet des secours, *b* 404. Se relâche sur le cérémonial en faveur de la République de Venise, *b* 413
- Francfort* sur l'Oder. Sa garnison fortifiée par le Comte de Tilly, *a* 250. Emporté d'assaut, *a* 251. Pris par Valstein, *a* 325
- Francfort* sur le Mein signe la paix de Prague, *a* 343
- (*Diète de*) en 1643. & 1644. refuse à l'Em-
pereur toutes ses demandes, *b* 395
- Franche-Comté* veut se mettre sous la protection du Roi de France, *a* 408. Favorise les ennemis de la France, *a* 409. Soutient la guerre contre la France, *ib.* & *suiv.*
- Francisco* de Mello (Dom) défait le Maréchal de Guiche à Honnecourt, *b* 261. Assiège Rocroy, & est défait par le Duc d'Enguyen, *b* 295
- François* Albert, Duc de Lauvembourg. Voyez Lauvembourg.
- François*-Hyacinthe, Duc de Savoie, sous la tutelle de sa mere, *a* 437. Il meurt, *a* 459
- Franconie* conquise par le Roi de Suede, *a* 272. Conquise par les Impériaux, *a* 341
- Frankendall* assiégé par Dom Gonzalez de Cordoue, *a* 118. Epargné en considération de l'Archiduchesse, *a* 142. Assiégé & pris par Gustave Horn, *a* 303. Pris par les Impériaux, *a* 388
- Fribourg* se rend au Duc de Veimar, *a* 452
- Frideric* I. Duc de

Holstein s'empare de la
Nortwege & du Dane-
marck , & embrasse le
Luthéranisme , a 8

Frideric , Electeur Pa-
latin , se soumet à l'Em-
pereur , a 17. Se ligue
contre l'Empereur , a 18

Frideric V. Electeur
Palatin , forme l'Union
Evangélique , & en est
déclaré Chef , a 33.

S'oppose à l'élévation de
Ferdinand II. à l'Empi-
re , a 77. Est élu Roi de
Bohême , a 79. Soutient

la guerre contre l'Empe-
reur , a 85. & *suiv.* Perd
la bataille de Prague , a
95. S'enfuit de la Bohe-
me , a 97. Revient dans le

Palatinat , a 126. Se reti-
re dans l'Alsace , a 139.
Est dépouillé de la di-
gnité Electorale & de ses

Etats , a 151. Se met à la
suite de Gustave-Adol-
phe , a 273. 291. Il
meurt , a 318

Frideric - Guillaume ,
Electeur de Brande-
bourg , veut s'unir avec
les Couronnes alliées ,

b 166. Ménage les inté-
rêts de la Reine Douairie-
re de Suede , b 168. As-
pire à épouser la Reine

Christine , b 170. Re-
nouvelle ses propo-
sitions d'alliance avec la
France , b 393

Frideric-Henri , Prin-
ce d'Orange. *Voyez O-*
range.

Frideric , Electeur de
Saxe , embrasse le Luthé-
ranisme , a 8

Fuentes (le Marquis
de) son projet sur la
Valteline , a 163

Fugger (le Comte de)
marche contre la Hesse ,
a 261. Défait un corps
de Suédois à Nurem-
berg , & est tué , a 299

Fulde (Abbé de) tué
à la bataille de Lutzen ,
a 316

Furstemberg (Comte
de) envoyé en France
par Ferdinand II. a 84.
Prend Northeim , a 98.

Commande l'aîle gau-
che à la bataille de Leip-
sick , a 266. Est pris à la
bataille de Rhinfeldt , a

452

Furt. Le Roi de Sue-
de y fortifie son camp ,
a 296

G

GALLAS (le Géné-
ral) surprend Mân-
T vj

roue, *a* 211. Combat au siege & à la bataille de Nordlingue, *a* 334. Commande l'armée Impériale sur le Rhin, *a* 382. Leve le siege de Deux-Ponts, *a* 383. Pourfuit l'armée Françoisse, *a* 384. Entre dans la Bourgogne, *a* 415. Assiége S. Jean de Lône & se retire avec perte, *a* 416. Fait lever le siege de Leipfick à Banier, *a* 441. Ferme les passages à l'armée Suédoise, *ibid.* Soutient la guerre dans la Poméranie contre Banier, *a* 445. Abandonne la Poméranie, & repasse l'Elbe, *b* 79. Se joint à l'armée Danoise, & s'en sépare, *b* 401

Garts abandonné par les Impériaux, *a* 243

Genes (République de) attaquée par le Duc de Savoie, *a* 167

Georges Frideric, Marquis de Bade-Dourlach, entre dans l'Union Evangélique, *a* 35. Prend les armes pour l'Electeur Palatin, *a* 125. Cede ses Etats à son fils, *ibid.* Est défait par le Comte de Tilly, *a* 129. Se retire

dans ses Etats, *a* 141. Est dépossédé du Marquisat supérieur de Bade, *ibid.*

Georges, Duc de Lunebourg, assiége Hamelen, *a* 323. Défait les Impériaux à Ondeldorp, *ibid.* Accepte la paix de Prague, *a* 343. Il meurt, *b* 136

Georges - Guillaume, Electeur de Brandebourg, refuse de se rendre à la Diète de Ratisbonne, *a* 152. Se réunit avec l'Empereur, & approuve la promotion du Duc de Baviere à l'Electorat, *a* 199. S'oppose à l'Edit de la restitution des biens Ecclésiastiques, *a* 226. Propose un accommodement avec le Roi de Suede, *a* 238. Il est sollicité par le Roi de Suede de s'unir à lui. Il se laisse persuader, *a* 245. Il paroît jaloux des progrès des Suédois en Allemagne, *a* 320. Il accepte la paix de Prague, *a* 342. Veut ménager la paix entre la Suede & la Pologne, *a* 371. Ses prétentions sur la Poméranie, *a* 421. Il meurt, *b* 166

Georges Bogislas XIV. Duc de Poméranie, refuse de se rendre à la Diète de Ratisbonne, *a* 152. Propose un accommodement entre l'Empereur & le Roi de Suede, *a* 238. Traite avec le Roi de Suede, *a* 241. Il est jaloux de l'autorité des Suedois en Allemagne, *a* 320. Il meurt, *a* 421. Sa succession est une occasion de démêlé entre les Suedois & l'Electeur de Brandebourg, *ibid*

Ginetti (le Cardinal) Légat du Pape à Cologne, pour négocier la paix générale, *a* 402

Gironne (l'Evêque de) excommunie les Espagnols, *b* 179

Goeuts (le Général) exerce de grandes violences à Passevalc, *a* 242. Défait dans la Valteline par le Duc de Rohan, *a* 389. S'efforce de secourir Brisack. Est défait par le Duc Bernard, *a* 452. Revient au secours de la Place, & est toujours repoussé, *a* 456. Disgracié de l'Empereur, *a* 457. Marche

contre le Prince Ragotski, & assiége Cassovie, *b* 405

Goltz vient au secours de Brisack & prend la fuite, *a* 457

Gonçalez de Cordoue (Dom) leve le siege de Frankendall, *a* 118. Se joint au Comte de Tilly, *a* 129. Il combat à la bataille de Hoëchst, *a* 135. Il donne bataille au Comte de Mansfeldt & au Duc de Brunswick à Flerus, *a* 148. Assiége Casal, *a* 208. Se vante de chasser le Roi de Suede, *a* 288. Est rappellé en Flandre, *a* 289

Gonzague (le Marquis de) veut sauver le Comte de Bucquoy, *a* 102. S'empare de Sarbruck & d'autres Places, *a* 384

Goslar. Négociation de Goslar entre l'Empereur & les Ducs de Lunebourg, *b* 172

Gottingen assiégé & pris par le Comte de Tilly, *a* 193

Gozienski Ambassadeur de Pologne en France, traite pour la délivrance du Prince

- Casimir**, *b* 87
- Grana** (le Marquis de)
surprend Saverne, *a* 407
- Griphenbaghen** em-
porté d'assaut, *a* 243
- Grisons** (les) défen-
dent leur Souveraineté
sur la Valteline, *a* 162.
Se mettent sous la pro-
tection de la France, *a*
389. Quittent le parti de
la France, & veulent
demeurer neutres, *a* 435
- Gronsfeldt** veut faire
lever le siege de Hame-
len, & est défait, *a* 323
- Grotius** négocie à Pa-
ris avec la Cour de Fran-
ce, *b* 57. Hai du Cardi-
nal de Richelieu, *b* 58.
& *suiv.* Ses aventures.
Il refuse de donner la
droite au Cardinal. La
Cour de France s'appli-
que à le chagriner, *b*
59. & 60
- Guaftalle** (le Duc de)
soutient ses droits sur la
succession de Mantoue,
a 206. Il obtient un dé-
dommagement, *a* 214
- Guebriant** (le Comte
de) amene des renforts
au siege de Brisack, *a* 453.
Se signale à la bataille
de Wittemweir, *a* 454.
Négocie avec les trou-
- pes du Duc Bernard, *b*
83. Se joint avec Banier,
b 130. Retient dans l'o-
béissance les troupes
Veimariennes, *b* 132.
Se rejoint à Banier. In-
sulte Ratisbonne, *b* 133.
Sauve deux fois l'armée
Suédoise, *b* 135. Défait
les Impériaux devant
Wolfembutel, *b* 187.
Refuse de suivre Torstenson
en Boheme. Sau-
ve l'armée Suédoise, *b*
254. Secourt Torstenson
& l'aide à prendre Leip-
sick, *b* 258. Est fait Lieu-
tenant Général, *ibid.*
Défait les Impériaux à
la bataille de Kempen,
b 259. Est fait Maréchal
de France, *b* 261. Favo-
rise le siege de Thion-
ville, *b* 328. Assiége &
prend Roteweil, & y est
tué, *b* 328
- Gueldre** attaqué par
le Prince d'Orange, se-
couru par le Cardinal
Infant, *a* 458
- Guiche** (le Comte de)
ou le Maréchal de) sert
sur le Rhin, *a* 382. Dé-
fait à Honnecourt, *b* 261
- Guillaume**, Duc de
Saxe - Veimar, prétend
aux conquêtes du Duc

Bernard son frere, *b* 84.
 Signe la paix de Prague,
a 342

Guillaume Landgrave
 de Hesse Cassel fait la
 guerre à l'Empereur, *a* 22

Guillaume Landgrave
 de Hesse - Cassel traite
 avec le Roi de Suede, *a*
 260. Amene des renforts
 au Roi de Suede, *a* 295.
 Amuse l'Empereur par
 de feintes négociations,
b 25. Il meurt, *a* 438

Gustave Adolphe,
 Roi de Suede, prend la
 protection de la ville
 de Stralsund, *a* 201. En-
 treprend de porter la
 guerre en Allemagne.
 Son caractère, *a* 230. Il
 traite avec le Roi de
 France, *a* 235. 245. Il
 arrive en Allemagne, *a*
 239. S'assure de Stetin,
 & traite avec le Duc de
 Poméranie, *a* 241. Ses
 progrès, *a* 243. Sol-
 licite les Electeurs de
 Saxe & de Brandebourg
 de se joindre à lui, *a* 244.
 Se rend maître de plu-
 sieurs Places, *a* 249.
 Prend Francfort sur l'O-
 der & Landsperg, *a* 251.
 Traite avec l'Electeur
 de Brandebourg, *a* 253.

Se rend maître de plu-
 sieurs Places sur l'Elbe,
a 258. Rétablit les Ducs
 de Mekelbourg, *a* 260.
 Le Landgrave de Hesse
 & l'Electeur de Saxe
 traitent avec lui, *ibid.*
 Défait le Comte de Til-
 ly à Leipfick, *a* 265. Fait
 des progrès rapides dans
 toute l'Allemagne, *a*
 271. & *suiv.* Fait élever
 une pyramide sur le
 Rhin, *a* 273. Tous les
 Etats Protestans d'Alle-
 magne se liguent avec
 lui, *a* 274. Refuse la neu-
 tralité aux Electeurs Ca-
 tholiques, *a* 280. & *suiv.*
 Entre dans Nuremberg,
a 284. Passe le Danube
 à Donawert, *a* 285.
 Force le passage du
 Lech, *ibid.* Se rend
 maître d'Ausbourg, *a*
 288. Court risque d'être
 tué devant Ingolstadt,
a 289. Ravage la Baviere,
a 291. Epargne Mu-
 nich, *ibid.* Se campe sous
 Nuremberg, *a* 293. Atta-
 que le camp de Valstein,
a 296. Est repoussé, *a*
 299. rentre dans la Ba-
 viere, *a* 305. Marche au
 secours de l'Electeur de
 Saxe, *ibid.* Attaque les

Impériaux à Lutzen, *a* 206. Il est tué, *a* 310. Est pleuré de ses sujets, *a* 317. Il vouloit conquérir l'Espagne, *a* 350

Gustave Horn fait la guerre dans la Poméranie, *a* 249. Commande le corps de bataille à Leipzig, *a* 267. Prend Coblents, *a* 302. Se rend maître de plusieurs Villes dans l'Alsace, *a* 303. Prend Frankendall, *ibid.* Marche au secours de Nordlingue, *a* 333. Perd la bataille, *a* 335. Est pris prisonnier, *a* 340. Est échangé avec Jean de Werth, *b* 165

Gustave Vasa s'empare de la Suede, & embrasse le Luthéranisme, *a* 8

Gustrow. Les Ducs de Mekelbourg y font leur entrée, *a* 260

H

HAGUENEAU pris par le Comte de Mansfeldt, *a* 124. Abandonné, *a* 141. Pris par *Gustave* Horn, *a* 303

Hailbron (Traité d') *a* 322

Halberstadt (Evêché d') usurpé par les Protestans, *a* 225

Hall (Assemblée de) *a* 42. Pris par le Comte de Tilly, *a* 261

Halluin (le Duc d') fait lever le siege de Leucate, *a* 439

Hambourg (Négociation de) *a* 467. & *suiv.* Les Magistrats permettent au Comte d'Avaux d'y rester malgré l'Empereur, *ibid.* Traité de Hambourg, *a* 476

Hamelen pris par le Comte de Tilly, *a* 178. Assiégré par les Suédois, *a* 323

Hamilton (Milord) conduit six mille Anglois à l'armée du Roi de Suede, *a* 236

Hanau (le Comte Jacob de) tué devant Saverne, *a* 408

Hanau (Amélie-Elisabeth de) *Voyez* Amélie.

Harcourt (le Comte d') commande la Flotte Françoisé dans la Méditerranée, & reprend les Isles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, *a* 440. Commande

- les troupes Françoises en
 Iralie. Ravitaille Casal.
 Prend Quiers, & fait une
 belle retraite, *b* 74. Dé-
 fait le Marquis de Lega-
 nez devant Casal, *b* 76.
 Assiége & prend Tur-
 rin, *b* 77. Prend Coni,
b 187
- Harrach* (le Comte
 de) Ministre de Ferdi-
 nand II. fait épouser sa
 fille à Valstein, *a* 176
- Hatzfeldt* (Régiment
 de) enlevé, *a* 384
- Hatzfeldt* (le Général
) défait à Wistock
 par Banier, *a* 417. Dé-
 fait le Prince Palatin, *b*
 16. Evite la rencontre
 de Banier, *b* 81. Marche
 au secours du Général
 Lamboy, *b* 259
- Havelberg* pris par le
 Roi de Suede, *a* 258.
 (Evêché de) usurpé par
 les Protestans, *a* 225
- Hebron*, Colonel Ecos-
 fois, fait faire retraite à
 l'armée Suédoise à Nu-
 remberg, *a* 299. Fait
 une belle réponse au Roi
 de Suede, *ibid.* Il est
 tué devant Saverne, *a*
 408
- Henri II.* Roi de
 France, traite avec les
 Princes Protestans d'Al-
 lemagne, *a* 20. Se rend
 maître des trois Evê-
 chés, *a* 23. Abandonné
 des Protestans, *a* 24
- Henri IV.* Roi de
 France, assiste les Protec-
 tans d'Allemagne, *a* 41
- Henriette* Marie de
 France épouse Charles
 I. Roi d'Angleterre, *a*
 172.
- Hermanstein* promis
 aux François par l'Elec-
 teur de Treves, *a* 282.
 Et remis, *a* 302. Bloqué
 par Jean de Werth, *a*
 408. Pris, *a* 433
- Hesdin* assiégé par le
 Maréchal de la Meille-
 raye, *b* 68. Se rend au
 Roi, *b* 70
- Hesse-Cassel* (Land-
 grave de) Voyez Land-
 grave.
- Hesse - Darmstadt*
 (Landgrave de) Voyez
 Landgrave.
- Hesse* (les Princes de)
 exclus de l'amnistie gé-
 nérale, *b* 127
- Hesse* (Députés de)
 parlent avec fermeté
 dans la Diète de Ratif-
 bonne, *b* 127
- Hoëchst* (bataille de)
a 136

Hohenloë (le Comte de) amene des secours aux Rebelles de Boheme , a 66

Hoker pris par les Impériaux , b 133

Holk envoyé en Misnie par Valstein , a 304

Hollach (Régiment de) combat à la bataille de Prague , a 95

Holland en Prusse. On y négocie la trêve entre la Suede & la Pologne , a 369

Hongrie (Haute) se soumet à Betlem Gabor , a 81. Promet des secours au Roi de Boheme , a 86

Honnecourt (défaite des François à) b 261

Honorat (Isle de Saint) prise par les Espagnols , a 392. Reprise par les François , a 440

Horn (Gustave) Voyez Gustave.

Houdancourt. Voyez La Mothe.

J

JACQUES , Roi d'Angleterre , envoie des secours au Roi de Boheme , a 86. Est allarmé des préparatifs du Roi

d'Espagne , a 111. Se laisse amuser par de vaines négociations , a 148.

Envoie des secours à Mansfeldt & au Duc de Brunswick , a 157. Veut faire épouser à son fils l'Infante d'Espagne , a 169. Il meurt , a 172

Jagerndorf (le Marquis de) amene des secours aux Protestans de Boheme , a 66. Fait la guerre dans le Comté de Glatz , a 103

Jametz cédé au Roi par le Duc de Lorraine , b 176

Jean Marquis de Brandebourg se ligue avec les Princes Protestans contre l'Empereur , a 19

Jean IV. Duc de Bragance , Roi de Portugal , b 181. Il demande du secours à tous les Princes de l'Europe , b 182.

Traité avec la France , *ibid.* Avec les Provinces-Unies , b 193. Envoie des Plénipotentiaires à Munster , b 314

Jean II. Duc de Deux-Ponts , prétend à la succession du Duc de Cleves , a 32

Jean-Frideric , Electeur

de Saxe accommode le Duc de Wirtemberg avec l'Empereur, *a* 11. L'Empereur lui déclare la guerre, *a* 12. Il soutient la guerre contre le Duc Maurice de Saxe, *a* 16. Il est défait & pris prisonnier par l'Empereur, & son Electorat est donné au Duc Maurice, *a* 17. Il est mis en liberté, *a* 24

Jean-Georges, Electeur de Saxe, entre dans la ligue Catholique, *a* 35. Reçoit l'investiture des Duchés de Cleves & de Juliers, *a* 43. 49. Seconde l'Empereur dans la guerre de Bohême, *a* 89. Soumet la Lusace, *ibid.* Refuse de se rendre à la Diète de Ratisbonne, *a* 152. S'oppose à l'Edit de restitution, *a* 226. Il rompt avec l'Empereur, *a* 229. Convoque une Assemblée, & fait une Confédération à Leipfick, *a* 230. Il est sollicité par le Roi de Suede de se joindre à lui, *a* 245. Il est maltraité par les Impériaux, *a* 261. Il traite avec le Roi de Suede,

a 262. Il commande l'aîle gauche à la bataille de Leipfick, *a* 267. Il est défait, & prend la fuite, *a* 269. Il recouvre ses Etats, *a* 271. Fait la conquête de la Lusace & de la Bohême, *a* 272. Refuse de traiter avec l'Empereur, *a* 275. Se défie des Suédois, *a* 292. Il songe à s'accommoder, *a* 321. Négocie avec l'Empereur, & conclut le Traité de Prague, *a* 341. Il est défait à Wistock par Banier, *a* 417

Jean-Sigismond, Electeur de Brandebourg, prétend à la succession du Duc de Cleves & de Juliers, *a* 32. S'accommode avec le Duc de Neubourg, *a* 38. Lui fait la guerre, *a* 48

Jean de Werth (le Général) combat au siege & à la bataille de Nordlingue, *a* 334. Défait le Rhingrave, *a* 338. Soutient la guerre en Lorraine, *a* 387. Prend Coblents & Hermanstein, *a* 408. Fait une grande irruption en Picardie, *a* 412. Vient au

secours de Rinfeldt, *a* 446. Il est pris à la bataille de Rhinfeldt & envoié en France, *a* 450. Est mis en liberté, *b* 108

Jeannin (le Président) persuade aux Provinces - Unies d'assister les Protestans d'Allemagne, *a* 41

Ildesheim pris par le Comte de Pappenheim, *a* 304

Infant (le Cardinal) Gouverneur des Pais-Bas assiége Nordlingue, *a* 332. Refuse de rendre Treves, & la liberté à l'Electeur, *a* 358. Soutient la guerre contre la France, *a* 375. Fait des propositions aux Hollandois, *a* 395. Attaque les François à Maubeuge, & se retire, *a* 434. Reprend Barlaimont & Emeric, *a* 435. Ruremonde & Venlo, *ibid.* Repousse le Prince d'Orange devant Anvers, & devant Gueldres, *a* 458

Ingolstadt attaqué par le Roi de Suede, *a* 289

Joachim, Electeur de Brandebourg, se ligue avec les Princes Protec-

tans contre l'Empereur, *a* 19

Joachim Ernest, Marquis d'Anspach, Lieutenant Général de l'*Union Evangelique*, entreprend de défendre le Palatinat & l'Autriche contre la ligue Catholique, *a* 35. 85. 112

Joseph (le Pere) Capucin négocie à la Diete de Ratisbonne, *a* 215. Travaille à la paix, *a* 393

Joux (Château de) pris par le Duc Bernard, *b* 81

Isembourg (le Comte d') pris à la bataille de Stadtlo, *a* 159

Juliers assiégé & pris par les Princes Protestans, *a* 42

Ivoix repris par les Espagnols, *a* 435. Pris par les François & rasé, *b* 71

Ivrée pris par les Princes de Savoie, *b* 73

K

KEMNITS prit par le Comte de Dampierre, *a* 66

Kempen (bataille de) *b* 259

- King*, Commandant des troupes Suédoises en Westphalie, *b* 16
Kniphausen. Voyez Cniphausen.
Knuit (M.) Commissaire des Provinces-Unies, pour traiter avec les Plénipotentiaires François, *b* 363
Koniespolski, Général de Pologne, fait présent de son épée au Comte d'Avaux, *a* 374
Krembe pris par Valfstein, *a* 201
Krumlaw pris par le Comte de la Tour, *a* 60

L

- L**ADISLAS I V. Roi de Pologne, a des droits sur la Couronne de Suede, *a* 421. Traite avec la France pour l'élargissement du Prince Calimir, *b* 87. Redemande le Fort de Pui-lau, *b* 167. Offre sa médiation pour la paix de l'Europe, *b* 304
Lamboi (Régiment de) enlevé, *a* 384
Lamboi (le Général) vient au secours de Brissack, & est repoussé, *a* 454. Gagne la bataille de Sedan, *b* 174. Est défait & pris à la bataille de Kempen, *b* 259
Landrecie pris par le Cardinal de la Valette, *a* 432
Landsberg se rend au Roi de Suede, *a* 251. Ouvre ses portes à Valfstein, *a* 325
Langerman, Ministre du Roi de Danemarck à Hambourg, *b* 273
Laudron (le Comte de) pris à la bataille de Kempen, *b* 261
Landgrave de Hesse-Cassel. Voyez Philippe. Guillaume & Maurice.
Landgrave de Hesse Darmstadt (Georges) entre dans la ligue Catholique, *a* 35. Dispute au Landgrave de Hesse-Cassel la Souveraineté de Marpurg, *a* 36. Ses terres ravagées par le Duc de Brunswick, *a* 122. Et par Mansfeldt, *a* 132. Il est arrêté prisonnier par l'Electeur Palatin, *ibid.* Obtient la Souveraineté de Marpurg. *a* 156
Lauffembourg pris par le Duc Bernard, *a* 445

Lauvembourg (le Duc de) sauve la vie au Comte de Tilly , *a* 270

Lauvembourg (le Duc François Albert de) retire du combat le Roi de Suede. Soupçonné de l'avoir trahi , *a* 311. Négocie avec Valstein , 328. Défait & pris par Torstenfon. Il meurt , *b* 255

Lauvembourg (les Ducs de) agissent pour rompre l'alliance de la France & de la Suede , *b* 30. 121. 33. 64. Préten- dent aux conquêtes du Duc Bernard , *b* 84

Lebus (Evêché de) usurpé par les Protés- tans , *a* 225

Lech. Le Roi de Sue- de en force le passage , *a* 285

Leganex (le Marquis de) combat au siege & à la bataille de Nordlin- gue , *a* 333. Prend Ver- ceil , *a* 459. Prend plu- sieurs Places dans les Etats de Savoïe , *b* 73. Assiége Casal , & est for- cé dans ses lignes , *b* 76. Fait de vains efforts pour secourir Turin , *b* 77. Est disgracié , *b* 262

Leicester (le Comte de) Ambassadeur d'An- gleterre , refuse de don- ner la droite au Cardi- nal de Richelieu , *b* 60

Leipsick pris par le Comte de Tilly , *a* 261. Repris par le Roi de Suede , *a* 271. Assié- gé par Banier , *a* 441. Pris par Torstenfon , *b* 258

Leipsick (Confédéra- tion de) *a* 229. (Batail- le de) *a* 265. *b* 257

Lemgow assiégé par le Prince Palatin , *b* 16

Leopold Archiduc d'Au- triche , Evêque de Stras- bourg & de Passau , s'af- sure de Juliers , *a* 39. Veut secourir la Ville , *a* 44. Entre dans la Bo- heme , & surprend Pra- gue , *a* 45. Est contraint d'en sortir , *a* 47

Leopold Archiduc d'Au- triche leve le siege de Haguenaui , *a* 131. Se rend maître de l'Alsace , *a* 141

Leopold Archiduc d'Au- triche , défait par le Comte de Guébriant , *b* 187. S'oppose à Tor- stenfon. Reprend Ol- muts , & fait lever le sie- ge de Brieg , *b* 256. Dé-

- fait par Torstenfon à de Stadtlo, a 160
 Leipfick, *ibid.*
Leucate attaqué par
 les Espagnols, fecouru
 par le Duc d'Halluin, a
 439
Læfter, Député des
 Etats Proteftans à Pa-
 ris, a 355
Ligue de Smalcalde,
 a 9
Ligue Catholique, a
 35
Lisbonne. Emotions
 populaires à Lisbonne,
 a 183
Longueville (le Duc
 de) commande l'armée
 Françoisé en Franche-
 Comté, a 440. Génér-
 al des troupes Veima-
 riennes, b 89. Se joint
 à l'armée Suédoife, b
 130. Commande l'ar-
 mée Françoisé dans le
 Milanez, b 263. Pléni-
 potentiaire au Congrès
 de Munfter, b 300
Lorraine (Duchesse
 de) prétend à la succes-
 sion du Duc de Man-
 toue, a 206
Loveftein (le Comte
 de) noyé dans le Mein,
 a 137
Loveftein (le Comte
 de) pris à la bataille
 de Stadtlo, a 160
Louis XIII. Roi de
 France, occupé à domp-
 ter les Huguenots, a
 207. Passe les Alpes
 pour fecourir le Duc de
 Mantoue. Force le Pas
 de Suze, a 208. 209.
 Entre une seconde fois
 en Italie, d'où la mala-
 die l'oblige de retour-
 ner en France, a 210.
 Refuse de ratifier le
 Traité de Ratifbone, a
 215. 234. Traite avec le
 Roi de Suede, a 235.
 245. Avec les Etats Pro-
 testans d'Allemagne, a
 355. Déclare la guerre à
 l'Espagne, a 358. Trai-
 te avec le Duc Bernard,
 a 406. Chasse les enne-
 mis de la Picardie, a
 415. Traite avec la Du-
 chesse de Savoie, a 437.
 Avec la Landgrave de
 Hesse-Cassel, a 438. b 28.
 Vient au siege de Hef-
 din, b 70. Favorise le
 siege d'Arras, b 71.
 Traite avec les Cata-
 lans, b 180. Avec le
 Roi de Portugal, b 182.
 Affiége Perpignan, b
 261. Il meurt. Son ca-
 ractere, b 288
Louis XIV. Com-

mencement de son re-
gne, *b* 293

Louvain assiégé par
les François & les Hol-
landois, *a* 380

Lubeck (Evêché de)
usurpé par les Protec-
tans, *a* 225. (Traité de)
a 203

Lunebourg (les Ducs
de) *Voyez* Brunswick.

Lunebourg (Georges
Duc de) *Voyez* Geor-
ges.

Lunebourg (la Du-
chesse de) demeure dans
le parti des Alliés, *b*
136

Lunebourg (Députés
de) parlent avec ferme-
té à la Diète de Ratif-
bone, *b* 127

Lusace (la) s'unit
avec les Rebelles de Bo-
hême, *a* 72. Se soumet
à l'Empereur, *a* 99. Cé-
dée à l'Electeur de Sa-
xe, *a* 157

Luther, auteur des
troubles d'Allemagne,
a 5

Luthéranisme. Ses
progrès, *a* 7

Lutter (bataille de)
a 194

Lutzu, Ambassadeur
de l'Empereur à Ham-

bourg, sollicite les Sué-
dois de se séparer de la
France, *b* 121. 140. 246.

Refuse de traiter avec
le Comte d'Avaux, *b*
199. Négocie le Traité
préliminaire, *ibid.* &
suiv. Est disgracié, *b*
237

Lutzen (Bataille de)
a 306

M

MADRID (Traité
de) *a* 163

Magdebourg (Ar-
chevêché de) usurpé
par les Protestans, *a*
125. Se déclare pour le
Roi de Suede, *a* 241.
Pris par le Comte de
Tilly, & réduit en cen-
dres, *a* 254

Magdeleine Sybille de
Saxe épouse le Prince
de Danemarck, *a* 368

Maïence (Electeur
de) *Voyez* Electeur.

Maïence (Electorat
de) ravagé par le Duc
de Brunswick, *a* 121

Maïence assiégé par
le Comte de Mansfeldt,
secouru par les François,
a 383. Pris par les Impé-
riaux, *a* 388

Maison d'Autriche.

Voyez

Voyez Autriche.

Malchin pris par le Roi de Suede, a 249

Mansfeldt (un Comte de) fait prisonnier, a 133

Mansfeldt (le Comte de) leve le siege de Maïence, a 383

Mansfeldt (le Comte bâtard de) amene du secours aux Rebelles de Boheme, a 66. Assiége & prend Pilsen, a 67.

Défait par le Comte de Bucquoy, a 75. Continue la guerre, a 100. Se fortifie dans le Haut Palatinat, a 115. Trompe les Bava-rois, a 117.

Fait lever le siege de Frankendall, a 118. Ravage l'Evêché de Spire, a 119. Ravage la Basse

Alsace, a 124. S'empare de Haguenau, *ibid.* Met en déroute l'Archiduc Leopold, a 131.

Ravage les terres de Darmstadt, & se retire avec perte, a 132. En-

tre en Lorraine, a 142. Est recherché par tous les Princes de l'Europe,

a 145. Menace la France, & se laisse amuser

par de vaines négocia-

Tome II.

tions, *ibid.* Attaqué à Flerus, a 148. Rentre en Allemagne, a 149.

Attaque le Pont de Des-sau, a 183. Défait par Valstein, a 184. Entre

dans la Silésie & la Mo-ravie, a 186. Pour-suivi par Valstein, a 187.

Veut se retirer à Venise. Il meurt, a 189

Mantoue (le Duc de) meurt, a 205. 437

Mantoue (la Duchesse de) favorise l'Es-pagne, a 438. b 75

Mantoue assiégé, pris & pillé, a 211

Marasin (le Géné-ral) défait par Banier à Kemnitz, b 80

Marche-en-Famine pris par les François, a 375

Marguerite (Isle de Sainte) prise par les Espagnols, a 392. Re-

prise par les François, a 440

Marguerite de Sa-voïe, Duchesse de Man-toue, Vicereine de Por-tugal, a 183

Marie, Princesse de Mantoue, épousé le Duc de Rhetelois, a 206

Marie-Eleonore, Rei-ne Douairiere de Suede,

se réfugie en Danemarck, *b* 168

Marpurg (Souveraineté de) contestée entre les Landgraves de Hesse & de Darmstadt, *a* 36. Ajugée par l'Empereur au Landgrave de Darmstadt, *a* 156

Martinitz, Conseiller de Boheme, jetté par les fenêtres, *a* 55

Matthias (l'Archiduc) obtient les Couronnes de Hongrie & de Boheme, *a* 47. Délivre Prague, *ibid.* Est élu Empereur, *a* 48. Sa foiblesse à l'égard des Rebelles de Boheme, *a* 57. Il meurt, *a* 70

Maubeuge pris par le Cardinal de la Valette, *a* 433. Défendu par le Vicomte de Turenne, *a* 434

Maulevrier (le Marquis de) prétend à la succession du Duc de Cleves, *a* 32

Maurice, Duc de Saxe, fait la guerre à l'Electeur Jean - Frideric, *a* 16. L'Empereur lui transporte l'Electorat, *a* 17. Il sollicite la liberté du Landgrave de

Hesse, *a* 19. Il fait la guerre à l'Empereur, *a* 21. Il s'accommode, *a* 23

Maurice, Landgrave de Hesse-Cassel, entre dans l'Union Evangélique, *a* 33. Accommode l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg, *a* 38. Défend le Bas Palatinat, *a* 112. Ravage le Comté de Valdeck, *a* 121. Se déclare pour le Roi de Danemarck contre l'Empereur. Se soumet, *a* 192

Maurice (le Cardinal) de Savoie, quitte le parti de la France pour s'attacher à l'Espagne, *a* 438. Il est déclaré par l'Empereur Administrateur des Erats de Savoie, *a* 462. Il prend plusieurs Places, *b* 72. & *suiv.* Il traite avec la France, & épouse sa niece, *b* 262

Maurice, Prince d'Orange, assiége Juliers, *a* 43

Maurice (le Comte) fils du Prince d'Orange, tué devant Anvers, *a* 458

Maximilien II. Em

pereur pacifie les troubles de l'Empire, *a* 30

Maximilien, Duc de Baviere, Chef de la Ligue Catholique, *a* 35.

Il soumet les Etats d'Autriche, *a* 87. Gagne la bataille de Prague, *a* 95. S'empare du Haut Palatinat, *a* 116.

Reçoit l'investiture de l'Electorat Palatin & du Haut Palatinat, *a*

152. Fait à la France des propositions d'alliance, *a* 171. Adroit

politique, *a* 279. Refuse la neutralité. Traite avec la France, *ibid.* &

la veut tromper, *a* 281. Demande la neutralité, & ne l'obtient pas, *ibid.*

Rappelle le Comte de Tilly pour défendre la Baviere, *a* 283. Presse

Valstein de venir à son secours, *a* 292. Se campe avec Valstein à la

vue des Suédois, *a* 294. Recouvre ses Etats. Assiége Nordlingue, *a* 332

Mazarin (le Cardinal) ménage un accommodement entre les François & les Espagnols, *a* 213. Succede au Cardinal de Riche-

lieu, *b* 270. Suit le même plan, *b* 272. Son caractere, *b* 290. Sa politique artificieuse, *b* 338

Mekelbourg (les Ducs de) se liguent contre l'Empereur, *a* 19. Avec

le Roi de Danemarck, *a* 175. Proscrits par l'Empereur, *a* 200. Recouvrent leurs Etats,

a 260. Inspirent aux Suédois de la défiance des François, *a* 398.

Veulent diviser les Couronnes alliées, *b* 249

Meilleraye (le Maréchal de la) commande l'armée Françoisé en

Flandre. Assiége Hefdin, *b* 70. Prend Aire, *b* 187.

Melander, Général de Hesse, assiége Hamelen, *a* 323. Défait les Impériaux à Ondeldorp,

ibid. Est congédié par la Landgrave, *b* 29

Memmingen renonce à la Confédération de Leipfick, *a* 257

Mercy (le Général Major) pris à la Bataille de Kempen, *b* 261

Merode (le Comte de) défait & tué à Oud-

- deldorp, a 323
- Mersbourg* (Evêché de) usurpé par les Protestans, a 225. Pris par le Comte de Tilly, a 261
- Metz*, Toul & Verdun, pris par le Roi Henri II. a 23
- Minden* (Evêché de) usurpé par les Protestans, a 125. Pris par le Comte de Tilly, a 178
- Misnie* (Evêché de) usurpé par les Protestans, a 225
- Misnie* (la) théâtre d'une cruelle guerre, a 304
- Monasteres* usurpés par les Protestans, a 225
- Monçon* (traité de) a 167
- Montferrat* prétendu par le Duc de Savoie qui s'en rend le maître, a 206. 207
- Montereau*, Gentilhomme du Duc de Nevers, négocie avec le Comte de Mansfeldt, a 145
- Montbeliard* (le Prince de) se met sous la protection du Roi de France, a 358
- Moravie* (la) se ligue avec la Bohême contre l'Empereur, a 72. Elle se soumet, a 99. Ravagée par le Comte de Mansfeldt, a 187
- Mothe* (le Comte de la) Houdancourt envoyé au secours des Catalans. Leve le siège de Tarragone, b 188. Prend Tamarith, & défait une partie de la garnison de Tarragone, *ibid.* Défait les Espagnols en Catalogne, b 262. Est fait Viceroi de Catalogne, *ibid.*
- Mouzon* assiégé par Picolomini, b 69
- Munden* emporté par le Comte de Tilly, a 192
- Munich* ouvre ses portes au Roi de Suede, a 291
- Munster* (Evêché de) ravagé par Christian de Brunswick, a 123
- Munster* (la ville de) épargnée par le Duc de Veimar, a 187. Choisie pour le congrès de la paix générale, b 216. Laisée neutre pour le temps du Congrès, b 300

N

NANCY retenu par le Roi de France jusqu'à la fin de la guerre, *b* 176

Naples menacé par l'Archevêque de Bourdeaux, *b* 188

Nassau (le Comte Louis de) amene des secours à l'Empereur, *a* 73

Nassau (le Comte Jean-Louis de) Plénipotentiaire de l'Empereur à Munster, *b* 402. & *suiv.*

Nassau (le Comte de) emporte Valdshut, *a* 446. Enfonce les Impériaux à la bataille de Rhinfeldt. Fait le coup de pistolet avec Jean de Werth, *a* 448

Navarre. Les Rois de France s'en sont toujours réservé la propriété, *a* 356

Naumbourg, Evêché usurpé par les Protestans, *a* 225

Neige. Roi de Neige. Les Espagnols appelloient ainsi le Roi de Suede, *a* 288

Neubourg (le Duc de)
Voiez Volfang Guillaume.

Neuhauff attaqué par le Comte de Dampierre, *a* 160

Neuheusel assiégé par le Comte de Bucquoy, *a* 101

Neustadt brûlé par le Duc de Brunswick, *a* 122

Nieubourg. Le Comte de Tilly en leve le siege, *a* 179. Pris par les Impériaux, *a* 199

Nieubrandebourg emporté & rasé par le Comte de Tilly, *a* 250

Nevers (le Duc de) prétend à la succession du Duc de Cleves, *a* 32. Il fait négocier avec Mansfeldt, *a* 145. *Voiez* Charles Gonzague.

Nonce du Pape considéré à Londres, *b* 10

Nordlingue assiégé & pris par les Impériaux, *a* 332. (Bataille de) *a* 333

Northeim menacée par le Comte de Tilly, *a* 195. Pris par le Comte de Furstemberg, *a* 98

Nuremberg ouvre ses portes au Roi de Suede,

a 284. Le Roi de Suede se campe sous ses murailles, a 293. Signe la paix de Prague, a 342

O

OBERNTRAUT (le Colonel) tué, a 179

Olivarez (le Comte Duc d') Ministre du Roi d'Espagne. Son caractère, a 361. Anime la Maison d'Autriche à la guerre, a 394. Son projet sur le commerce de la Mer Baltique, b 33. Viole les privilèges des Catalans, b 178. Sa politique dans le Gouvernement du Portugal, b 182

Olmultz ouvre ses portes à Torstenson. Repris par les Impériaux, b 256

Omer (Saint) le Maréchal de Châtillon en leve le siege, a 458

Ondeldorp (Bataille d') assiégé par les Impériaux, a 323

Onolsbach. Voyez *Anspach*.

Orange (Frideric-Henri, Prince d') fait

mine d'assiéger *Wesel*, a 114. Envoie des troupes Angloises aux Princes Protestans, *ibid*. Se joint à l'armée Française à *Maestricht*, a 377. Assiége *Louvain*, a 378. Bloque le Fort de *Skenck*, a 381. Prend *Breda*, a 435. Est repoussé de devant *Anvers* & de devant *Guel-dres*, a 458. Reçoit de *Louis XIII.* le titre d'*Altesse*, b 315. Satisfait les Plénipotentiaires de France sur le cérémonial, *ibid*. Sa politique pour conserver son autorité, b 325

Orchimont pris par les François, a 375

Orleans (le Duc d') ennemi du Cardinal de *Richelieu*, b 55

Osnabrug surpris par le Duc de *Veimar*, a 181. Repris par le Comte d'*Anholt*, a 193. Choisi pour le congrès de la paix générale, b 216. Laisse neutre pour le temps du congrès, b 300

Otton, *Louis Rhin-grave*, conserve l'*Alsace* au Roi de Suede, a 303.

Défait par les Impériaux , a 338

Oxenstiern (le Baron Axel) Chancelier de Suede , chargé de tous les intérêts de la Suede en Allemagne , a 321. Son habileté , *ibid.* Traite à Compiègne avec le Roi de France , a 356. Elude la ratification du Traité , a 463. Fait un nouveau Traité à Wismar , a 464. Ennemi secret de la France & du Cardinal de Richelieu , b 121

Oxenstiern (le Baron) fils du Chancelier , Plénipotentiaire de Suede à Osnabrug , b 305

P

PADERBORN (Evêché de) ravagé par le Duc de Brunswick , a 122. Assiégré par les Suédois , a 303

Paix de Religion , a 28. Paix de Prague , a 341. Paix à la Hollandoise , b 323

Palatin (Robert Prince) Voyez Robert. Voyez Frideric. Voyez Charles-Louis.

Palatins (les Princes) exclus de l'amnistie générale , b 127

Palatinat (Haut) conquis par le Duc de Baviere , a 116. Donné par l'Empereur à ce Prince , a 152

Palatinat (Bas) théâtre de la guerre , a 110. & *suiv.* Donné par l'Empereur au Roi d'Espagne , a 152. Conquis par le Roi de Suede , a 272. Reconquis par les Espagnols , a 301

Pape (le) favorise les Espagnols dans la Valteline , a 164. N'est pas fâché de la guerre d'Allemagne , a 238. Envoie un Légat à Cologne pour négocier la paix , a 402. Propose une treve , a 429. b 54. Anime le Roi de Pologne à la guerre , a 370. Sollicite les Princes à la paix , a 392

Pappenheim (le Comte de) donne l'assaut à la ville de Magdebourg , a 254. Détermine le Comte de Tilly à donner bataille , a 265. Commande l'aîle gau-

che à la bataille de Leip-
sick, *a* 266. Fait la guerre
dans la Saxe & la Thu-
ringe, *a* 303. Fait lever le
siegé de Paderborn, *ibid.*
Fait des conquêtes dans
la Basse Saxe, & prend
Ildesheim, *a* 304. Passe
dans la Thuringe, *ibid.*
Se sépare de Valstein à
Lutzen, *a* 306. Revient
pour la Bataille, *a* 314.
Rétablit le combat. Il
est tué, *ibid.*

Paris allarmé de l'ap-
proche des ennemis, *a*
413

Parisiens s'enfuient
de la Ville, *a* 414

Parme (le Duc de)
se ligue avec la France
& la Savoie contre l'Es-
pagne, *a* 392. Traite
avec le Roi d'Espagne,
a 436. Fait la guerre à
la Duchesse de Savoie,
a 72

Passewalc vexé par le
Colonel Goetz, *a* 242

Passau (Traité de)
a 25

Pavillon (salut du)
sujet de brouillerie en-
tre les Anglois & les
Provinces-Unies, *b* 8

Paw (M.) Com-
missaire des Provinces-

Unies pour traiter avec
les Plénipotentiaires
Francois, *b* 345

Pêche (la) occasion
de brouillerie entre
l'Angleterre & la Hol-
lande, *b* 8

Pereira de Castro
(Dom Louis) Ambas-
sadeur de Portugal, va
à Munster à la suite des
Plénipotentiaires Fran-
cois, *b* 314

Perpignan assiégé par
Louis XIII. *b* 261

Philippe III. Roi d'Es-
pagne entre dans la li-
gue Catholique, *a* 35.
S'empare du Bas Palati-
nat, *a* 152

Philippe IV. Roi d'Es-
pagne, *a* 163. Fait la
guerre au Duc de Man-
toue, *a* 206. Veut dé-
tacher les Provinces-
Unies du parti de la
France, *a* 395. Envoie
des Plénipotentiaires à
Cologne pour traiter de
la paix, *a* 402. Refuse
des sauf-conduits aux
Députés des Provinces-
Unies, *a* 424. Refuse
une treve, *a* 420. *b* 62.
Prend la défense des
Princes de Savoie con-
tre la Duchesse, *a* 462.

Veut éloigner la paix, *b* 198

Philippe, Prince de Hesse-Cassel, tué à la bataille de Lutter, *a* 196

Philippe Fabrice, Secrétaire du Conseil de Bohême, est jetté par les fenêtres, *a* 55

Philippe, Landgrave de Hesse-Cassel, embrasse le Luthéranisme, *a* 8.

Vient en France solliciter du secours contre l'Empereur, *a* 10. Est mis en fuite par l'Empereur, *a* 15. Il demande

pardon à l'Empereur, qui le fait arrêter, *a* 17. Il est mis en liberté, *a* 25

Philisbourg surpris par les Impériaux, *a* 383. Refuse d'ouvrir ses portes aux François, *a* 302

Picardie ravagée par les ennemis, *a* 412

Picolomini découvre à l'Empereur la conspiration de Valstein, *a* 330. Combat au siège

& à la bataille de Nordlingue, *a* 332. Coupe les Convois aux François, *a* 381. Fait une grande irruption en Pi-

cardie, *a* 412. Force le Maréchal de Châtillon dans ses lignes devant Saint-Omer, *a* 458. Défait le Marquis de Feuquieres devant Thionville, *b* 68. Assiége

Mouzon & leve le siège, *b* 69. Défait par le Comte de Guébriant, *b* 187. S'oppose à Torstenson. Reprend Olmutz, & fait lever le siège de Brieg, *b* 256. Défait par Torstenson à la

bataille de Leipsick, *b* 257

Piémont conquis par les Princes de Savoie, *b* 72

Pignerol pris par le Cardinal de Richelieu, *a* 210. Cédé au Roi de France par le Duc de Savoie, *a* 216

Pilsen pris par le Comte de Mansfeldt, *a* 67

Pirn, Traité de Prague commencé à Pirn, *a* 341

Pisèck pris par les Impériaux, *a* 92

Plénipotentiaires Impériaux arrivent à Munster, *b* 301

Plénipotentiaires d'Espagne arrivent à Mun-

ter, *b* 302. N'osent disputer le pas au Comte d'Avaux, *b* 408. S'expriment avec fierté dans leurs complimens, *a* 410. S'absentent des cérémonies où se trouvent les François, *b* 418

Plessis - Prâlin (le Comte du (commande l'Infanterie Françoisë au combat de Casal, *b* 76

Pologne (les Etats de) se plaignent de la détention du Prince Casimir, *b* 86

Poméranie (le Duc de) Voyez Georges.

Poméranie (la) contestée entre la Suede & l'Electeur de Brandebourg, *a* 421. Theatre de la guerre, *a* 445

Pontarlier pris par le Duc de Veimar, *b* 81

Portugal usurpé par Philippe II. se souleve contre Philippe IV. & se remet sous l'obéissance de son Roi légitime, *b* 181. & suiv.

Prachalitz pris par les Impériaux, *a* 92

Prague surpris & pillé par l'Archiduc Leopold, *a* 45. Secouru par l'Archiduc Matthias, *a*

27. Ouvre ses portes aux Impériaux, *a* 98. Pris par l'Electeur de Saxe, *a* 274. Repris par Valstein, *a* 293. Eparigné par Banier, *b* 81

Prague (Bataille de) *a* 95. (Paix de) *a* 34

Presbourg pris par Betlem - Gabor, *a* 82. Repris par le Comte de Bucquoy, *a* 108

Princes de l'Empire (Collège des) veut envoyer ses Députés au Congrès de la paix générale, *b* 396

Protestans d'Allemagne, (Princes & Etats) demandent du secours à Henri II. *a* 20. L'abandonnent, *a* 24. S'assemblent à Hall, *a* 42. A Nüremberg, *a* 84. S'opposent en vain à la destitution de l'Electeur Palatin, *a* 153. Se plaignent de l'Edit de restitution, *a* 228. S'assemblent à Leipsick, *a* 229. Leur foiblesse, *a* 230. Investivent contre le Comte de Tilly, *a* 256. Audacieux après la bataille de Leipsick, *a* 271. Haïssent le Duc de Baviere, *a* 289

Protestans de Bohême mécontents des Empereurs, *a* 52. S'assemblent à Prague en forme d'Etats, *a* 54. Vexent les Catholiques, *a* 57. S'obstinent dans leur révolte, *a* 62. S'opposent à l'élection de Ferdinand II. *a* 77. Ils sont domptés & châtiés, *a* 98

Provinces-Unies. Leur révolution, *a* 29. S'emparent de Juliers, *a* 50. Assistent les Protestans de Bohême, *a* 56. Mécontentes du Traité de Mouçon, *a* 167. Envoyent des secours au Roi de Danemarck, *a* 197. Au Roi de Suede, *a* 235. Traitent avec la France, *a* 357. Ménagent la paix entre la Suede & la Pologne, *a* 370. Refusent la médiation du Pape, *a* 403. Se brouillent avec l'Angleterre pour la pêche & le salut du Pavillon, *b* 8. Négocient avec l'Angleterre à Hambourg, *b* 11. 12. & *suiv.* Refusent de rompre avec l'Empereur, *b* 22. 333. Le Roi d'Espagne leur refuse des sauf-con-

duits tels qu'elles désirent, *b* 40. & *suiv.* Traitent avec le Roi de Portugal, *b* 183. Reçoivent mal les Plénipotentiaires de France, *b* 315. Leurs dispositions par rapport à la paix, *b* 317. Nomment des Commissaires pour traiter avec les Plénipotentiaires François, *b* 322. Elles se montrent difficiles, injustes & fieres dans la négociation, *b* 323. & *suiv.* Exigent les mêmes honneurs qu'on rend aux Têtes couronnées, *b* 356. & *suiv.* Elles vexent les Catholiques, *b* 389
Pucelle (la) armée de Piccolomini, *b* 133
Puilau (le Fort de) demandé par le Roi de Pologne, *b* 167

Q

Q U E R A S Q U E (Traité de) *a* 216
Quiers pris par le Comte d'Harcourt, *b* 74

R

R A G O T S K I, Prince de Transilvanie, veur
 V-vj

s'unir avec les Couronnes alliées contre l'Empereur. Sa négociation échoue, *b* 21. Il reprend les armes contre l'Empereur, *b* 402. Prend plusieurs Places dans la Hongrie. Se retire sans perte, *b* 404. & *suiv.* Reçoit des secours de la France & de la Suede, *b* 405

Ratisbonne pris par le Duc Bernard, *a* 325. Repris par le Duc de Baviere, *a* 332. Insulté par les Confédérés, *b* 133

Ratisbonne (Diète de) en 1623. *a* 152. En 1630. *a* 227. En 1641. écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix, *b* 126. & *suiv.*

Ratisbonne (Traité de) *a* 214. Désavoué par le Roi de France, *a* 215. 234

Rantzau (le Comte de) fait lever le siege de Saint Jean de Lône, & défait l'arrière-garde de Gallas, *a* 416

Ratzebourg (Evêché de) usurpé par les Protestans, *a* 225

Régens de Suede dé-

couragés par leurs pertes, *a* 368. Différent de ratifier le Traité de Wismar, *a* 465. Se déterminent à renouveler le Traité d'alliance avec la France, *b* 148:

Rhetelois (le Duc de) épouse la Princesse de Mantoue, *a* 206

Rhinfeldt assiégé par le Duc Bernard, secouru par les Impériaux. Pris par le Duc Bernard, *a* 46. & *suiv.*

Rhinfeldt (Bataille de) première, *a* 446. Seconde, *a* 448

Rhingrave pris à la bataille de Prague, *a* 97. Et de Stadtlo, *a* 159. Tué à la bataille de Rhinfeldt, *a* 448

Rhingrave (Otton-Louis) Voyez Otton.

Richelieu (le Cardinal de) fait désavouer le Traité fait à Rome pour la Valteline, *a* 164. Fait la guerre en Italie pour le Duc de Mantoue, *a* 210. Prend Pignerol, *ibid.* Ses vues dans la guerre d'Allemagne, *a* 233. 246. Il veut engager les Princes d'Allemagne à la neutralité,

a 248. Affecte du zèle pour leurs intérêts ,
 a 281. Trompe les peuples par de faux bruits ,
 a 282. Ses vastes desseins pour l'agrandissement de la Monarchie ,
 a 352. Son habileté & ses grandes ressources ,
 a 362. Son projet pour la conquête des Pais-Bas , a
 370. Ce projet échoue , a
 381. Il trouve son avantage dans la continuation de la guerre , b 398.
 Il est haï de la Maison d'Autriche , *ibid.* Il travaille à maintenir l'union avec les Alliés de la France , a 393. Il fait de nouveaux préparatifs pour la guerre , a 406. Il attache le Duc de Veimar à la France , *ibid.* Il rassure la Ville de Paris. Sa fermeté & sa hardiesse , a 414. Il attache la Duchesse de Savoie à la France , a 438. Il fomente les troubles d'Ecosse , b 14. Il consent à la paix , pourvu qu'elle se fasse de concert avec les Alliés , b 56. Il préfère la trêve à la paix , *ibid.* Il est attaqué à la Cour par

beaucoup d'ennemis ,
ibid. Il traite avec hauteur la Duchesse de Savoie , b 74. Il fait arrêter le Prince Palatin , b 45. Il s'affure des Conquêtes & des Troupes du Duc de Veimar , b 89. Il aspire à devenir Régent du Roiaume , b 124. Il fomente le soulèvement du Portugal , b 184. Veut éloigner le Traité de la paix générale , b 197. Il meurt. Son caractère , b 264
Riva pris par le Duc de Rohan , a 389
Robert , Prince Palatin , pris par les Impériaux , b 16. Remis en liberté , b 129
Rochefort pris par les François , a 375
Rochelle (la) domptée par Louis XIII. a 208
Rocroy assiégé par les Espagnols. (Bataille de) b 295
Rodolphe , Empereur , a 37. Met les Duchés de Cleves & de Juliers en séquestre , a 39. En donne l'Investiture à l'Electeur de Saxe , a

43. Sa mauvaise conduite, a 46. 48

Rohan (le Duc de) commande avec succès les troupes Françaises dans la Valteline, a 388. Prend Chiavenne, Riva & Bormio, a 389. Défait les Impériaux dans deux rencontres, a 390. Défait les Espagnols, & demeure maître de toute la Valteline, a 391. Est obligé d'en sortir, a 435. Se trouve à la bataille de Rhinfeldt. Y est blessé, & meurt de sa blessure, a 447

Roi (Gabriel le) envoyé à Hambourg par le Roi d'Espagne, a 33

Roie emporté par les ennemis, a 413. Repris par les François, a 415

Roncalli, Résident de Pologne à Paris, s'oppose au mariage de l'Électeur de Brandebourg avec la Reine de Suede, b 394

Roré, Résident de France à la Cour de Suede. Négocie avec vivacité, b 101. Il a un

différend avec les Régens de Suede, b 139. Résident de France à Osnabrug, b 305

Rose (le Colonel) emporte Valdshut, a 445

Rosenham, Résident de Suede à Osnabrug, b 304

Rostock pris par Valfteïn, a 201

Rotewil assiégé & pris par le Maréchal de Guébriant. Repris par les Bavaïois, b 328

Roussillon (le) conquis par les François, b 261

Rugen (Isle de) prise par les Suédois, a 239

Ruremonde pris par le Cardinal Infant, a 435

Rurstorf négocie à Hambourg pour le Prince Palatin, b 17

S

SAAVEDRA (Dom Diego de) Plénipotentiaire d'Espagne à Munster, passe par Paris, & demande une Conférence, b 309

Sabionette livrée aux Espagnols par le Duc de Parme, *a* 437

Saint-Chaumont (le Marquis de) demande en vain la ratification du Traité de Compiègne, *a* 463. Il fait le Traité de Wismar, *a* 464

Sainte Colôme, Viceroy de Catalogne, poursuivi par les Catalans, est tué dans sa fuite, *b* 179

Saint-Honorat (Isle de) prise par les Espagnols, *a* 392. Reprise par les François, *a* 440

Saint-Jean de Lône assiégé par Gallas, *a* 416

Sainte-Marguerite (Isle de) prise par les Espagnols, *a* 392. Reprise par les François, *a* 440

Saint-Romain (M. de) envoyé à Stockolm par le Comte d'Avaux, *b* 146. Continue & achève la négociation des Préliminaires, *b* 250. & *suiv.* Envoié à Cassel, *b* 330

Salces pris par les François, repris par les

Espagnols, *b* 72. Pris par les François, *b* 262

Salms (le Comte de) tué à la bataille de Nordlingue, *a* 335

Salzbourg (l'Archevêque de) entre dans la ligue Catholique, *a* 35

Saluces pris par les Princes de Savoie, *b* 72

Salvius (Jean Adler) Ambassadeur de Suede à Hambourg, traite avec le Comte d'Avaux. Son caractere, *a* 469.

& *suiv.* Il conclut le Traité de Hambourg, *a* 476. Traite avec les Impériaux à l'insu du

Comte d'Avaux, *b* 303. 31. Refuse les offres des

Impériaux, refuse de traiter sans le Comte d'Avaux, *b* 32. Continuation de sa négociation à Hambourg, *b* 37.

Il est obligé de se retracter, *b* 31. Il mécontente la Cour de France, *ibid.* Il négocie secrètement avec les Impériaux, *b* 64. 141.

Se plaint de Banier, *b* 67. Lui refuse de l'argent, *b* 78. Négocie le

Traité du renouvelle-

ment d'alliance avec la France, *b* 96. & *suiv.* Refuse d'accorder aucune prérogative aux Catholiques, *b* 152. Dresse les articles du Traité, *b* 154. Négocie le Traité Préliminaire, *b* 196. & *suiv.* Refuse de reconnoître la prééminence du Roi de France & de l'Empereur, *b* 219. Veut traiter séparément de la France, *b* 291. Se rend à Osnabrug, *b* 305

Sarbruck pris par le Marquis de Gonzague, *a* 384

Savelli (le Duc) vient au secours de Rhinfeldt, *a* 446. Pris à la bataille de Rhinfeldt, *a* 452

Saverne pris par le Marquis de Grana, *a* 407. Repris par le Duc Bernard, *ibid.*

Savoie (les Princes de) *Voyez* Thomas & Maurice.

Savoie (Charles-Emmanuel, Duc de) fait la guerre à la République de Gennes, *a* 67. Il est chagrin de la disposition du

Duché de Mantoue en faveur du Duc de Nevers, & se rend maître du Montferrat, *a* 206. Il traite avec le Roi de France. Il élude l'exécution du Traité, *a* 209. Il meurt, *a* 212.

Saxe (les Ducs de) prétendent à la succession du Duc de Cleves, *a* 32.

Saxe (Electeur de) *Voyez* Jean-Frideric. Maurice. Jean-Georges.

Saxe-Altembourg (le Duc de) pris à la bataille de Stadtlo, *a* 160. Défait par le Comte de Tilly, *a* 179.

Saxe-Lauvembourg. *Voyez* François-Albert. *Voyez* Lauvembourg.

Saxe-Weimar. *Voyez* Weimar.

Saxe (Etats de la Basse) levent des Troupes, *a* 158. Acceptent le Traité de Prague, *a* 341. Prennent le parti de la neutralité, *b* 24

Saxe (Ernest Duc de) *Voyez* Ernest.

Saxenhausen occupé par les François, *a* 384.

Sclick (le Comte de) pris à la bataille de Pra-

gue, *a* 97. A la bataille de Stadtlo, *a* 170. Conduit l'avant-garde de l'armée Impériale, *a* 184. Défait un corps de Troupes Danoises, *a* 199

Schelestadt pris par Gustave-Horn, *a* 303

Schwartbourg (le Comté de) ravagé par le Comte de Tilly, *a* 258

Sedan (Bataille de) *b* 174

Seguier (le Chancelier) cherche à mortifier Grotius, *b* 59

Seigneurs. Titre contesté aux Etats des Provinces - Unies par les Plénipotentiaires de France, *b* 362

Sekingen pris par le Duc Bernard, *a* 445

Serbellon (le Comte de) investit Leucate, & se retire avec perte, *a* 439. Gouverneur de Milan veut attaquer le Duc de Rohan dans la Valteline. Est défait, *a* 389. 390

Servien (le Comte de) est nommé Plénipotentiaire au Congrès de Munster. Son caracte-

re, *b* 298. Est arrêté à Mezieres, *b* 314. Mal reçu dans quelques Villes des Provinces Unies, *b* 315. Régle le cérémonial avec le Prince d'Orange, *b* 316. Négocie le Traité du renouvellement d'alliance avec les Etats, *b* 321. & *suiv.*

Servien (Madame de) refuse de rendre la première visite à la Princesse d'Orange, *b* 316

Sigismond, Roi de Pologne, promet des secours à l'Empereur contre les Protestans de Boheme, *a* 85. Demeure neutre dans la guerre d'Allemagne, *a* 237

Silésie (la) se ligue avec la Boheme, *a* 72. S'accommode avec l'Empereur, *a* 99. Attaquée par l'Electeur de Saxe, *a* 272

Sillery (le Commandeur de) rappelé de son Ambassade de Rome, *a* 164. Ambassadeur à la Diète de Ratisbonne, *a* 215

Skenck (le Fort de) surpris par les Espagnols, *a* 381. Bloqué

- & repris par le Prince d'Orange, *a* 412
Slabata (le Président)
 jetté par les fenêtres, *a* 55
Smalcalde (ligue de)
a 9
Smalz, Envoïé de Suede à Paris, négocie avec le Cardinal de Richelieu, *b* 57. Abjure le Luthéranisme, & passe au service de l'Empereur, *b* 140
Soiffons (le Comte de) abandonne aux ennemis le passage de la Somme, *a* 413. Ennemi du Cardinal de Richelieu, *b* 55. Gagne la bataille de Sedan, & y est tué, *b* 174
Soliman allarme la Chrétienté, *a* 12
Sondrio pris par le Marquis de Cœuvres, *a* 166
Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, jette l'épouvante dans la Ville de Naples, *b* 188. Ne peut empêcher le secours de Tarragone, *ibid.* Commande la Flotte Françoisise sur la Méditerranée, *a* 440. Reprend les Isles de Sainte - Marguerite & de Saint Honorat, *ibid.*
Soza (François de)
 Coutigno, Ambassadeur de Portugal en Danemarck & en Suede, négocie à Stockolm, *b* 186
Spada, Nonce en France, *a* 167
Spalato. Le Comte de Mansfeldt y est enteré, *a* 189
Spandow reçoit Garnison Suédoise, *a* 253
Sperreuther (le Général) vient au secours de Rhinfeldt, *a* 446. Pris à la Bataille, *a* 452.
Spinola (le Marquis de) se rend à Coblents avec une grande armée, *a* 85. 112. Prend plusieurs Places dans le Palatinat, *a* 113. Est rappelé en Flandre, *a* 118. Leve le siege de Bergopsom, *b* 149
Spinola (Philippe Marquis de) fait la guerre au Duc de Mantoue, *a* 209. Assiége Casal, *a* 210. Meurt au siege, *a* 213
Spire (Evêché de) ravagé par Mansfeldt, *a* 119. Reçoit Garnison Impériale, *a* 141. Re-

pris par les Espagnols,
a 301

Stargard reçoit Garnison Suédoise, a 241

Stadtlo (Bataille de)
a 159

Steinaw (Bataille de)
a 325

Stenai (la Prevôté & Terres de) cédées au Roi de France par le Duc de Lorraine, b 176

Stein reçoit, Garnison Suédoise, b 241

Stralsund assiégé par *Valstein*, a 200. Se met sous la protection du Roi de Suede, a 201

Strasbourg. Le Cardinal de Richelieu veut y faire entrer une Garnison Françoisise, a 354

Streiff, Député des Etats Protestans d'Allemagne à Paris, a 355

Stumsdorf (Traité de) a 372

Suabe conquise par les Impériaux, a 341

Suede (la) en guerre avec la Pologne, a 201. Incapable de soutenir seule la guerre d'Allemagne, a 244. Continue la guerre après la mort de *Gustave*, a 320. Renouvelle

le son alliance avec la France, a 322. Se plaint du peu de secours qu'elle tire de la France, a 352. Traite avec la Pologne, a 372. Souhaite une paix avantageuse, a 398. Se défie de l'Empereur, de la France, & des Médiateurs, *ibid.* Refuse la médiation du Pape, & d'envoier ses Plénipotentiaires à Cologne, a 403. Ses prétentions sur la Poméranie, a 421. N'agit pas de bonne foi avec la France, a 463. Refuse de ratifier le Traité de *Wismar*, a 464. Veut amuser la France & se laisse amuser elle-même par l'Empereur, a 466. Avide d'argent, a 470. Refuse de faire une trêve, b 62. Facile à écouter les propositions des Impériaux, b 95. Ne veut point traiter à Cologne, a 403. Modere ses demandes, b 119. Mal disposée pour la France, b 121. Panche à traiter séparément de la France, *ibid.* N'est traitable que dans ses disgraces, b 149. S'unit

plus que jamais avec la France, *b* 272. 274. 292. Se défie de la France, *b* 295. Confirme le Traité d'alliance, *b* 296. Déclare la guerre au Roi de Danemarck, *b* 331

Suze (Pas de) forcé par l'armée Françoisse, *a* 209

Suze (Traité de) *ibid.*

T

T A B O R pris par Mansfeldt, *a* 100. Repris par le Comte de Tilly, *a* 101

Tamarith pris par le Comte de la Mothe-Houdancourt, *b* 188

Tangermund pris par le Roi de Suede, *a* 258

Tarragone assiégé par le Comte de la Mothe-Houdancourt, secouru par les Espagnols, *b* 188

Tavannes (le Marquis de) rompt les Escadrons Espagnols à la bataille d'Avein, *a* 378

Tobes (Dom Gaspard de) Ambassadeur d'Espagne à Copenhague, dispute la préséance au

Comte d'Avaux. Il se retire, *a* 369

Teutsbrodt pris par le Comte de Bucquoy, *a* 62

Thionville assiégé par le Marquis de Feuquieres, secouru par Piccolomini, *b* 68. (Bataille de) *ibid.* Pris par le Duc d'Enguyen, *b* 328

Thomas (le Prince) de Savoie commande l'armée Espagnole dans les Pais-Bas. Perd la bataille d'Avein, *a* 376. Fait une grande irruption en Picardie, *a* 412. Force le Maréchal de Châtillon dans ses lignes devant S. Omer, *a* 458. Prend plusieurs Places dans les Erats de Savoie, *b* 72. & *suiv.* Traite avec la France, *b* 262. Porte la guerre dans le Milanez, & prend Tortone, *ibid.*

Thuillerie (M. de la) Plénipotentiaire de France à la Haie, *b* 314. Envoié pour ménager la paix entre la Suede & le Danemarck, *b* 400

Thurn ou de la Tour (le Comte de) Chef

des Protestans de Boheme, *a* 54. Se prépare à soutenir la guerre, *a* 59. Prend Krumlaw, & leve le siege de Budeweiss, *a* 60. Porte la guerre dans l'Autriche, *a* 70. Assiége Vienne, *a* 75. Attaque le Comte de Bucquoy près de Vienne, *a* 82. Son fils est pris à la bataille de Prague, *a* 97. Il est obligé d'abandonner la Boheme, *a* 100

Tieffembach amene un Corps de Troupes au Comte de Tilly, *a* 264

Tillemont emporté d'assaut, & inhumainement traité par les François & les Hollandois, *a* 380

Tilly (le Comte de) fait la guerre en Boheme, *a* 89. Commence la bataille de Prague, *a* 95. Prend Pilsen & Tabor, *a* 100. Sa marche & ses conquêtes dans le Bas Palatinat, *a* 119. Prend Wimpfen, *a* 125. Leve le siege de Dilsberg, *a* 128. Reçoit un échec près de Wislock, *ibid.* Il défait le Marquis de

Bade-Dourlach, *a* 129.

Il met en déroute l'armée Palatine, *a* 132. Il défait le Duc de Brunswick, *a* 136. Il prend Manheim & Heydelberg, *a* 139. Il poursuit le Duc de Brunswick, & le défait, *a* 159. Marche contre le Roi de Danemarck, *a* 191. Prend plusieurs Places, *a* 192. Assiége & prend Munden, *ibid.* Il court risque d'être défait, *a* 193. Défait le Roi de Danemarck à Lutter, *a* 194. Pour suit le Roi de Danemarck, *a* 198. Défait une partie des Troupes Danoises, *a* 199. Est fait Général des armées Impériales, *a* 228. Marche contre le Roi de Suede, *a* 250. Prend Nieubrandebourg, *ibid.* Assiége Magdebourg, *a* 252. Le prend & le réduit en cendres, *a* 254. Ravage les Terres des Ducs de Saxe, *a* 258. Retourne contre le Roi de Suede, *ibid.* Somme l'Electeur de Saxe de se soumettre à l'Empereur, *a* 261. Ra-

vage l'Electorat de Saxe, & prend Leipfick, *ibid.* Se laisse persuader de donner Bataille au Roi de Suede, *a* 262. Est défait par le Roi de Suede, & s'enfuit blessé, *a* 267. Refait une nouvelle armée sur le Vefer, *a* 272. Soutient mollement la guerre, *a* 284. Veut défendre le passage du Lech, *a* 285. Est tué dans cette action, *a* 287. Son éloge, *ibid.*

Torgaw pris par Bannier, *a* 441

Torquato de Conti commande les Troupes Impériales dans la Poméranie, *a* 241. Exerce de grandes violences, *a* 242

Torstenson pris au combat de Nuremberg, *a* 298. Général de l'armée Suédoise, veut engager les Troupes Vei-mariennes à le suivre, *b* 254. Prend plusieurs Places dans la Silésie, *b* 255. Défait le Duc de Lauvembourg, *b* 256. Prend Olmutz, *ibid.* Donne l'alarme à Vien-

ne, *ibid.* Leve le siege de Brieg, *ibid.* Assiége Leipfick. Défait l'Archiduc Leopold & Piccolomini, *b* 257. Il est secouru par le Comte de Guébriant, & se rend maître de Leipfick, *b* 258. Fait la guerre au Roi de Danemarck, *b* 332. Présente la bataille aux Impériaux, *b* 401. Fait une belle retraite, *ibid.* Traite avec le Prince Ragotski, *b* 403. Néglige de le secourir, *b* 404

Toul. Voyez Metz.

Tour (le Comte de la) Voyez Thurn.

Traité de Passau, *a* 25. De Madrid, *a* 163. De Rome pour la Val-teline, *a* 164. De ligue entre la France, Venise & la Savoie, *a* 165. De Monçon, *a* 167. De Niclasbourg, *a* 103. 172. De Lubek, *a* 203. De Suze, *a* 209. De Ratisbonne, *a* 214. De Querasque, *a* 216. D'alliance avec la Hollande, *a* 235. De Stumf-dorf, *a* 372. De Bernwald, *a* 246. De la France avec le Duc de

- Baviere, *a* 279. De la France avec l'Electeur de Treves, *a* 282. De Hailbron, *a* 322. De Prague, *a* 341. De Paris avec les Etats Protestans d'Allemagne, *a* 354. De Compiègne, *a* 356. De partage avec les Provinces-Unies, *a* 357. De la France avec le Duc de Veimar, *a* 406. De Wismar, *a* 464. De la France avec la Duchesse de Savoie, *a* 437. De Hambourg, *a* 476. De la France avec la Landgrave de Hesse, *a* 438. *b* 28. De Colmar, *b* 89. 100. D'alliance entre la France & la Suede, *b* 154. De la France avec le Duc de Lorraine, *b* 175. De la France avec les Catalans, *b* 180. De la France avec les Princes de Savoie, *b* 262. Des Préliminaires de la Paix générale, *b* 287. De la France avec les Provinces-Unies, *b* 364
- Trautmansdorf* (le Comte de) envoie un Jacobin à la Cour de France, *b* 274
- Trente* (la ville de) menacée par les Princes Protestans, *a* 22
- Treves* (Electeur de) Voyez Electeur.
- Treves* occupé par les Espagnols, pris par les François. Surpris par les Espagnols, *a* 358
- Trin* cédé au Duc de Savoie, *a* 214. Se rend aux Princes de Savoie, *b* 72
- Tromp* (l'Amiral) défait une Flotte Espagnole, *b* 34. 71
- Tupadel* combat à la bataille de Rhinfeldt, *a* 449
- Turenne* (le Vicomte de) Maréchal de Camp à l'armée Françoisise sur le Rhin, *a* 382. Défend Maubeuge, *a* 434. Amène des renforts au siege de Brisack, *a* 453. Se signale à la bataille de Wittemweir, *a* 454. Repousse le Duc de Lorraine, *a* 456
- Turin* assiégé & pris par les Princes de Savoie, *b* 72. 73. Repris par le Comte d'Harcourt, *b* 77

V

V ALDECK (le Comte de) ravagé par

- le Landgrave de Hesse-Cassel, *a* 121
Valdeck (le Comte de) sollicite les Suédois à se séparer de la France, *b* 121
Valdshut emporté par le Comte de Nassau & le Colonel Rose, *a* 449
Valence assiégé par les Confédérés, *a* 392
Valette (le Cardinal de la) commande l'armée Françoisise sur le Rhin, *a* 363. 382. Se joint au Duc Bernard, *a* 382. Prend Bingham, & fait lever le siege de Deux-Ponts, *a* 383. Et de Maïence, *ibid.* Brûle ses équipages, & fait une belle retraite, *a* 384. Commande l'armée Françoisise dans les Pais-Bas, & y prend plusieurs Places, *a* 431
Valette (le Duc de la) défait devant Fontarabie, *a* 459. Prend Saint Jean de Luz, & d'autres Places, *a* 440
Valstein (le Général) fait la guerre en Bohême, *a* 89. Progrès de sa fortune, *a* 176. Défait le Comte de Mansfeldt à Dessau, *a* 184. Le poursuit jusques en Hongrie, *a* 187. Fait la guerre au Roi de Danemarck, *a* 198. Est mis en possession du Duché de Mekelbourg, *a* 200. Assiége Stralsund, *ibid.* Prend plusieurs Places, *a* 201. Fait exécuter l'Edit de restitution. Tout l'Empire demande sa déposition, *a* 227. Il est déposé du Généralat, *a* 228. Il est sollicité de le reprendre, *a* 275. Il traite avec l'Empereur comme avec son égal, *ibid.* Il différe de venir au secours du Duc de Baviere, *a* 292. Il soumet Prague & toute la Bohême, *a* 293. Il vient au secours du Duc de Baviere, *ibid.* Il se campe à la vue du Roi de Suede, *a* 295. Il entreprend d'affamer le Roi de Suede à Nuremberg, *ibid.* Il est attaqué par le Roi de Suede, & le repousse, *a* 207. Il entre dans la Misnie, *a* 304. Le Roi de Suede lui présente la Bataille, *a* 306. Succès du combat, *a* 316. Il abandonne

- abandonne la Saxe, & se retire dans la Boheme, *ibid.* Il surprend & défait les Suédois à Steinaw, *a* 324. Il prend Francfort sur l'Oder & Landsperg, *ibid.* Il conspire contre l'Empereur, *ibid.* Il négocie avec la France & la Suede pour trahir l'Empereur, *a* 328. Il est trahi lui-même & assassiné, avec l'approbation de l'Empereur, *a* 330. Son portrait, *a* 331
- Valteline* (guerre de la) *a* 162. Conquise par le Duc de Rohan, *a* 388
- Vasconcellos* (Michel) gouverne le Portugal sous l'autorité de la Vicereine, *a* 183
- Veillane* (Combat de) *a* 211
- Velasco* (Dom Louis de) amene des Troupes au Marquis de Spinola dans le Palatinat, *a* 114
- Venise* (la République de) se ligue avec la France, *a* 165. Mécontente du Traité de Monçon, *a* 168. Donne du secours au Duc
- de Mantone, *a* 207. Bien aise de la guerre d'Allemagne, *a* 238. Offre la médiation pour la paix, *a* 405
- Venlo* pris par les Espagnols, *a* 435
- Verceil* pris par le Marquis de Leganez, *a* 459
- Verden* (Evêché de) usurpé par les Protestans, *a* 225
- Verdugo* (le Colonel) insiste pour la Bataille à Prague, *a* 94
- Verdun.* Voyez Metz.
- Verrue* ouvre ses portes aux Princes de Savoie, *b* 73
- Victor-Amédée*, Duc de Savoie, cède Pignerol au Roi de France, *a* 216. Traite avec la France, *a* 391. Prend les armes contre l'Espagne, *ibid.* Défait les Espagnols, *a* 416. Il meurt, *a* 437
- Vienne* assiégé par le Comte de la Tour, *a* 75. Allarmé de l'approche de Torstenon, *b* 256
- Villebonne* (Combat de) *a* 211
- Villes Anseatiques at-

taquées par l'Empereur ,
a 201

Villes Forestieres con-
quises par le Duc Ber-
nard , a 445

Villes Impériales em-
braissent le Luthéranis-
me , a 8. Se liguent con-
tre l'Empereur , a 9. 34.
Traitent avec le Roi de
Suede , a 274. Veulent
députer au Congrès de
la paix générale , b
396

Villes du Rhin reçoivent
Garnison Impéria-
le , a 141

Villes de Suabe ren-
noncent à la Confédé-
ration de Leipfick , a
257

Vincent II. Duc de
Mantoue , dispose de ses
Etats en faveur du Duc
de Nevers , a 205

Ukermund reçoit Gar-
nison Suédoise , a 241

Ulm (Assemblée d')
a 86. La Ville renonce
à la Confédération de
Leipfick , a 257. Accep-
te la paix de Prague , a
341

Ulric , Duc de Wir-
temberg , dépouillé par
l'Empereur , rétabli par
le secours de la France ,

a 10. Se soumet à l'Em-
pereur , a 17. Se ligue
avec les Princes Protec-
tans , a 18

Union Evangélique ,
a 34

Weimar (le Duc de
Saxe) amene des Trou-
pes aux Protestans de
Boheme , a 86. Pris à
la Bataille de Prague , a
97. A la Bataille de
Stadtlo , a 160. Sur-
prend Osnabrug , & éparg-
ne Munster , a 181.
Fait la guerre en Silé-
sie , a 187. Il meurt , a
191

Weimar (Guillau-
me Duc de Saxe (*Voyez*
Guillaume. (Bernard)
Voyez Bernard.

Weimariens. Nom
supprimé par le Comte
de Guebriant , b 258

Weissenberg (Batail-
le de) ou de Prague , a
95

Werth (Jean de)
Voyez Jean. (Antoine)
Voyez Antoine.

Westerwald (les Com-
tes de) traitent avec le
Roi de Suede , a 274

Westphalie ravagée
par Christian de Brunf-
wick , a 122

Weteravie (les Comtes de) traitent avec le Roi de Suede , a 274

Wimpfen pris par le Comte de Tilly , a 125. (Bataille de) a 129

Winterfeldt , Envoïé de l'Electeur de Brandebourg , traite à Hambourg avec la Suede , b 166

Wirtemberg (Ulric Duc de) Voyez Ulric.

Wirtemberg (le Duc de) entre dans l'Union Evangélique , a 35. Défend le Bas - Palatinat , a 112. Se soumet à l'Edit de Restitution , a 227. Renonce à la Confédération de Leipfick , a 257

Wirtzbourg (l'Evêque de) entre dans la ligue Catholique , a 35

Wisnar (Traité de) a 464. Ratifié par la Suede , a 470

Wistock (Bataille de) a 417

Witgenstein (le Comte de) pris à la Bataille de Stadtlo , b 160

Wittemweir (Bataille de) a 453

Wolfgang Guillaume , Duc de Neubourg , prétend à la succession du Duc de Cleves , a 32.

S'accommode avec l'Electeur de Brandebourg , a 38. Lui fait la guerre , a 49. S'empare du Duché de Berg , *ibid.* Se fait Catholique , a 50. Reçoit de l'Empereur une partie du Bas-Palatinat , a 153. Refuse la neutralité & la protection de la France , a 279. La demande , a 280. N'est pas écouté , a 282. Veut faire une ligue dans le Cercle de Westphalie , a 392

Wolfembutel. Sa Garnison entretient la guerre , a 197. Pris par les Impériaux , a 199. Redemandé par les Ducs de Lunebourg. Combat des Lignes de Wolfembutel , b 172

Wolgast reçoit Garnison Suédoise , a 241

Wollin (Isle de) abandonnée aux Suédois par les Impériaux , a 241

Wolmar (le Doc- Xij

484 TABLE DES MATIERES.

teur) Plénipotentiaire de l'Empereur à Munf- ter ,	pes au secours du Duc de Mantoue ,	a 418	a 208
<i>Worms</i> reçoit Gar- nison Impériale ,		a 141	Z
<i>Wrangel</i> exécute mal les ordres de Banier ,		a 442	Z APATA de Val- tierra (le Comte) Plénipotentiaire d'Es- pagne , meurt à Munf- ter ,
<i>Wultejus</i> , Ministre de la Landgrave de Hesse ,		b 29	b 415
<i>Wurmser</i> (le Colo- nel de) tué à la Ba- taille de Nordlingue ,		a 333	<i>Zerbst</i> pris par le Comte de Mansfeldt , a 183. Repris par les Impériaux ,
<i>Uxelles</i> (le Marquis d') conduit des Trou-		a 276	<i>Znaim</i> , Retraite de Valstein dans sa disgra- ce ,

Fin de la Table des Matieres.



